



Ville de Lausanne

Plan directeur communal

**Programmes
d'actions**

Plan directeur communal

Programmes d'actions

Sommaire

PRESENTATION DU PDCOM	7
PROGRAMMES D' ACTIONS LIES A L'URBANISATION	9
PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES	
> PATRIMOINE	13
> ESPACE PUBLIC DU CENTRE-VILLE	29
> CENTRALITES DE QUARTIER	49
> ACTIVITES ECONOMIQUES / COMMERCES / TOURISME	59
> LOGEMENTS	67
> EQUIPEMENTS	73
> DIMENSIONNEMENT DE LA ZONE A BATIR	81
PROGRAMMES D' ACTIONS LOCALISES	
> SITES MAJEURS DE MUTATION URBAINE	89
> sud-ouest	89
> sebeillon-sevelin	99
> nord-est	109
PROGRAMMES D' ACTIONS LIES A LA MOBILITE	117
PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES	
> MOBILITE	117
> politique générale	119
> piétons	123
> vélos	129
> transports publics	135
> transports individuels motorisés	141
> stationnement	147
> territoires forains	151
PROGRAMMES D' ACTIONS LIES A LA NATURE, AUX PAYSAGES ET A L'AGRICULTURE	155
PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES	
> ARMATURE VERTE	159
> parcs publics	161
> espaces verts à usages publics spécifiques	165
> nature en ville	171
> promenades	179
> arbres en ville	185
> transitions	191
> ressources naturelles	195
> zones protégées	199
> forêts	203

PROGRAMMES D' ACTIONS LOCALISES

> SITES MAJEURS DE VALORISATIONS PAYSAGERES	205
> vidy	207
> rovéraz	215
> sauvabelin	221

PROGRAMMES D' ACTIONS LIES A L'ENERGIE ET A L'ENVIRONNEMENT

225

PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES

> ENERGIE	229
> ENVIRONNEMENT	241
> air et bruit	243
> eau	247
> sols et sites pollués	255
> risques technologiques	259
> SURFACE D'ASSOLEMENT	267
> SOUS-SOL	275
> DECHETS	283
> DANGERS NATURELS	287
> CLIMAT	291
> politique générale	293
> réduction des émissions de gaz à effet de serre	297
> adaptation aux changements climatiques	299

GLOSSAIRE

305

PRÉSENTATION DU DOCUMENT PDCOM

Le PDCom de Lausanne présente la **Vision stratégique et le Projet de territoire de la Commune de Lausanne, des actions et des Etudes de base complètent le dossier.**

Contexte légal et portée du PDCom

Le PDCom est un plan d'intention « servant de référence et d'instrument de travail pour les autorités cantonales et communales ». Il est soumis à un examen préalable cantonal, et à une consultation publique. Il est ensuite adopté par le Conseil communal, puis approuvé par le Conseil d'Etat.

Les plans d'affectation (PA) communaux futurs, dont la révision du PGA ainsi que les futurs plans directeurs localisés (PDL) seront établis sur la base du présent PDCom.



Plan directeur communal (PDCom)

Le document « Vision stratégique et projet de territoire » constitue le cœur du PDCom. Il présente la vision future de Lausanne que portent l'exécutif et le législatif. Il rassemble les éléments durables de la politique territoriale de la Ville et constitue la pièce maîtresse du PDCom destinée à perdurer pendant 15 ans.

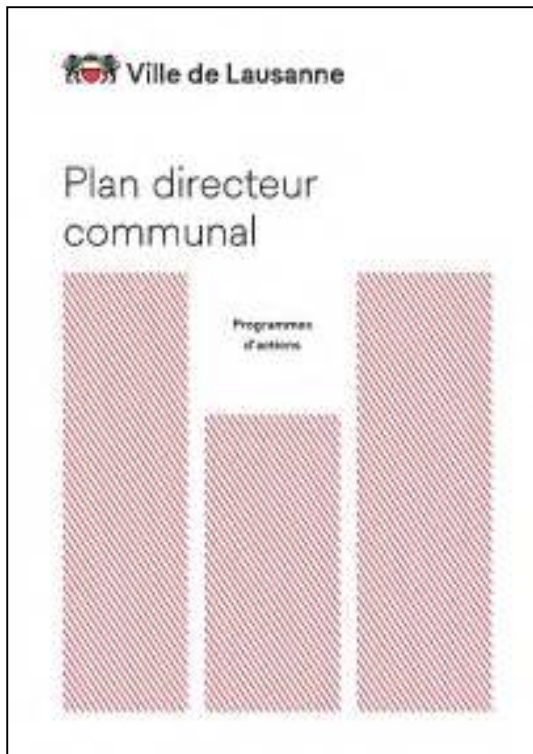
Après une introduction rappelant le contexte environnemental, démographique, économique et immobilier, le contexte de planification ainsi que les enjeux thématiques, le PDCom se présente en deux parties :

- une **vision stratégique** qui repose sur neuf orientations stratégiques ;
- un **projet de territoire** qui détaille et contextualise ces orientations sous l'angle de l'urbanisation, de la mobilité, de la nature, des paysages et de l'agriculture et de l'environnement.

Les orientations stratégiques sont déclinées en objectifs, principes et mesures, territorialisées par quatre cartes thématiques. Un schéma de synthèse présente la vision générale de Lausanne à l'horizon 2030.

Par souci de lisibilité, les éléments destinés à être **validés par la Municipalité, adoptés par le Conseil communal puis approuvés par le Conseil d'Etat, sont :**

- les objectifs, principes et mesures ainsi que les textes encadrés figurant dans le PDCom ;
- les quatre cartes thématiques (territoire urbain et territoires forains) ainsi que la hiérarchie du réseau routier ;
- le schéma de synthèse.



Les programmes d'actions

Les « Programmes d'actions » présentent les actions à mettre en œuvre par les services de la Ville pour concrétiser le projet de territoire. Ces programmes d'actions sont soit thématiques, soit localisés. Chaque programme précise les acteurs responsables, les priorités, les liens avec d'autres actions et avec les planifications supérieures concernées.

Ils sont destinés à être régulièrement mis à jour ou complétés, afin d'assurer la bonne adéquation des mesures avec des évolutions du contexte.

Ils sont avant tout un outil mis à disposition des services techniques dans le cadre des développements de projets. En ce sens, les idées fortes du projet de territoire sont rappelées en préambule des programmes d'actions, de façon à ce que le lecteur puisse rapidement prendre connaissance des intentions stratégiques principales.



Les études de base

Les « Etudes de base » rassemblent :

- partie 1 : le diagnostic détaillé qui présente une analyse du fonctionnement territorial actuel de la ville et l'identification des principaux enjeux en matière de développement urbain ;
- partie 2 : les études spécifiques menées parallèlement à la révision du Plan directeur communal et destinées à optimiser la coordination et l'intégration de certaines thématiques particulières. Les principales études spécifiques sont :

Volet économie du Plan directeur communal, [Service de l'économie, office d'appui économique et statistique (OAES) de la Ville de Lausanne] ;

Etude environnementale stratégique, [B+C Ingénieurs et Hintermann & Weber] ;

Etude sur le patrimoine urbain, [Hüsler & Associés, Contrepoint Projets urbains – Pascal Amphoux, Sylvain Malfroy, Klaus Holzhausen, Ulrich Fischer] ;

Etude « Deep City » Prise en compte des ressources du sous-sol, [CSD Ingénieurs].



URBANISATION

PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES

> PATRIMOINE	13
> ESPACE PUBLIC DU CENTRE-VILLE	29
> CENTRALITES DE QUARTIER	49
> ACTIVITES ECONOMIQUES / COMMERCES / TOURISME	59
> LOGEMENTS	67
> EQUIPEMENTS	73
> DIMENSIONNEMENT DE LA ZONE A BATIR	81

PROGRAMMES D' ACTIONS LOCALISES

> SITES MAJEURS DE MUTATION URBAINE	89
> sud-ouest	89
> sebeillon-sevelin	99
> nord-est	109

programmes d'actions
thématiques

> patrimoine

Programmes d'actions thématiques
PATRIMOINE

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.1 Intégrer le patrimoine dans la valorisation du territoire ...

PRINCIPES ET MESURES

A.1.1. Reconnaissance des inventaires fédéraux et des recensements

- M.1. Prendre en compte le contenu de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) comme base de la préservation des patrimoines.
- M.2. Prendre en compte l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques (IVS).

A.1.2. Mise en évidence des éléments et des objets bâtis de valeur patrimoniale comme composante majeure de l'espace public

- M.1. Agir de manière appropriée sur l'espace public bordant des repères bâtis patrimoniaux.
- M.2. Reconnaître et préserver les têtes d'îlots spécifiques de la topographie bâtie et viaire de la ville.
- M.3. Encourager la conservation et la restauration des constructions privées bordant l'espace public.

A.1.3. Valorisation du patrimoine infrastructurel lausannois

- M.1. Faire comprendre et valoriser le rôle du patrimoine infrastructurel (ponts, tunnels, tranchées, murs de soutènement, etc.) dans l'identité de la ville.
- M.2. Mettre en évidence les ouvrages principaux, par exemple par des actions paysagères ou d'illuminations appropriées.

A.1.4. Encouragement à la conservation du « patrimoine du quotidien » et du « patrimoine immatériel »

- M.1. Maintenir et valoriser les traditions (cf. Guet de la Cathédrale, Fête du Bois), activités et lieux identitaires de la ville (marchés, établissements publics, commerces, etc.).
- M.2. Mettre en place des recensements participatifs associant les habitants et les acteurs locaux.

A.1.5. Promotion du patrimoine comme une valeur culturelle

- M.1. Développer un « tourisme patrimonial » générateur de ressources économiques.
- M.2. Mettre en place des actions pédagogiques et de communication auprès de la population lausannoise.

A.1.6. Mise en valeur paysagère du réseau viaire selon des enjeux patrimoniaux

- M.1. S'appuyer sur la topographie et la structure paysagère dans l'élaboration du réseau piétonnier.
- M.2. Profiter de la mise en place du réseau piétonnier pour mettre en valeur les qualités patrimoniales de la ville.

A.2 ... au centre-ville

PRINCIPES ET MESURES

A.2.3. Mise en valeur patrimoniale du centre historique dans son périmètre élargi

- M.1. Considérer les valeurs patrimoniales tant bâties que non bâties.

A.3 ... dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)

PRINCIPES ET MESURES

A.3.1. Cadrage de l'évolution des quartiers afin de respecter et de valoriser leur identité

- M.1. Respecter et valoriser l'identité des quartiers et permettre leur évolution en cohérence avec leurs valeurs morphologiques et architecturales.
- M.2. Reconnaître l'architecture des bâtiments ainsi que la substance des parcs et jardins historiques (publics et privés) en tant que valeurs patrimoniales et culturelles des quartiers.
- M.3. Mettre en évidence les caractéristiques historiques et morphologiques des anciennes campagnes.
- M.4. Préserver les échappées visuelles liées à la structure de l'urbanisation (diversité de l'ordre des constructions).
- M.5. Renforcer les équipements de proximité (préscolaires, scolaires, parascolaires, socioculturels, sportifs et de loisirs).
- M.6. Préserver les parcs existants selon leurs valeurs paysagères, historiques, culturelles et naturelles.
- M.10. Favoriser, lorsque le contexte s'y prête, la construction en ordre contigu.

Contextualisation

La chance d'un site

Lausanne peut être considérée comme un palimpseste dont le territoire permet de lire toutes les étapes historiques de développement de la ville. En parallèle, la topographie constitue une influence majeure qui a guidé l'expansion de Lausanne de manière récurrente à travers son histoire. En découlent des formes urbaines spécifiques selon leur localisation.

Lausanne et l'ISOS

L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) se fonde sur la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451). La Confédération est appelée, après consultation des cantons, à établir des inventaires d'objets d'importance nationale. L'ISOS n'est pas exhaustif, il est contrôlé et mis à jour régulièrement. Lausanne a été déclarée site d'importance nationale en 2006. L'ISOS permet de comparer entre eux des sites de toute la Suisse et peut être coordonné avec d'autres inventaires.

Le relevé de l'ensemble du territoire urbain de la ville de Lausanne, achevé en 2015, est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Il définit des périmètres et identifie des objets présentant des caractéristiques spécifiques ou possédant une signification particulière pour Lausanne, auxquels il accorde des objectifs de sauvegarde élevés.

Patrimoine et développement urbain

La prise en compte du patrimoine historique dans le cadre du PDCoM constitue une problématique importante. En effet, certains quartiers vivent une mutation importante de leur tissu bâti. Cette mutation se concrétise souvent sous la forme d'opérations de démolition-reconstruction qui peuvent altérer la cohérence et la substance des quartiers par l'édification de formes urbaines et architecturales nouvelles en rupture avec les caractères préexistants, ou faire disparaître des marqueurs urbains significatifs. L'un des enjeux majeurs du PDCoM réside dans la compréhension et la mise en valeur des composantes de la ville qui contribuent à forger les qualités et la substance des différentes entités constituant Lausanne.

L'enjeu n'est pas de renforcer la logique de la protection des objets historiques existants (qui doit être poursuivie activement avec les outils existants de protection et de recensement), mais d'inscrire les projets urbains nouveaux dans le prolongement de dynamiques d'évolution urbaine, en se fondant sur les caractères identitaires ou les éléments d'ambiance qui les fondent pour laisser place à des interventions contemporaines. Cette problématique devra trouver sa place dans le cadre de la prochaine révision du PGA. En effet, ce dernier a des implications directes sur l'évolution du cadre bâti de la ville étant donné qu'il régit concrètement les droits à bâtir et contribue au processus de densification. C'est également à travers le règlement du plan d'affectation communal (PACoM) que peuvent être prises des dispositions permettant de préserver des formes urbaines, des gabarits, des distances entre objets, etc.

Explicatif

Préambule : les définitions du patrimoine

La notion de « patrimoine » s'est progressivement élargie au point de revêtir, aujourd'hui, de nombreuses facettes. Il convient plutôt de parler de plusieurs patrimoines distingués entre :

- les monuments historiques, qui présentent un intérêt public au regard de l'histoire, de l'art ou de la science et qui sont protégés par l'État ;
- le patrimoine matériel décrivant les ensembles architecturaux ou les parcs et jardins ;
- le patrimoine immatériel, qui comprend les traditions et expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, qui existent depuis au moins 30 ans et qui sont spécifiques à notre culture, à Lausanne, au Canton ;
- le patrimoine du quotidien, constitué d'édifices qui forment l'identité d'un lieu (la plupart du temps non protégés) ; son identification peut faire l'objet de recensements participatifs.

Parallèlement à l'élargissement de la notion de patrimoine, les critères de reconnaissance ainsi que la méthodologie des recensements ont également été enrichis.

Au-delà des multiples aspects du patrimoine, ses composantes nécessitent une certaine prise de distance temporelle (en général une génération – 25 ans) pour être identifiées et reconnues.

Orientation patrimoniale du PDCom

Dans son programme d'actions « patrimoine », le PDCom préconise des interventions visant à :

- renforcer la dimension historique de Lausanne ;
- considérer de manière conjointe le bâti, le végétal et leur dimension urbaine ;
- se fonder sur les outils existants de connaissance du patrimoine.

Il privilégie une approche de la ville selon les différentes entités qui la composent. La notion d'entité urbaine se trouve à mi-chemin entre celle de quartier et celle d'ensemble architectural. Un ensemble d'espaces ouverts et bâtis, une rue ou un ensemble de rues peuvent constituer une entité. Ainsi, une entité peut être composée de plusieurs ensembles et un quartier peut être composé de plusieurs entités urbaines.

Une entité est garantie par l'ensemble des dispositions qui préserve l'unité formelle de celle-ci, dans ses composants essentiels et dans ses rapports avec son environnement immédiat. Elle s'appréhende à travers sa structure et ses modalités historiques de développement.

La différenciation territoriale instaurée par le PDCom convient aux actions d'ordre patrimonial. En effet, chaque entité urbaine possède ses propres caractères historiques, urbanistiques ou architecturaux. C'est par leur prise en compte particulière et en cohérence avec leur contexte territorial que leur substance pourra être mise en valeur de la meilleure des manières.

Compte-tenu de la structure urbaine de Lausanne mise en avant par le PDCom (cf. illustration ci-dessous), la Ville de Lausanne reconnaît la nécessité d'intervenir de manière différenciée sur son territoire.

Sont ainsi distingués :

- le centre-ville ;
- les quartiers ;
- les territoires forains.

1) Actions au centre-ville

L'ambition consiste à considérer le centre-historique dans un périmètre plus large que celui défini par le PGA en vigueur et à tenir compte de la nouvelle centralité générée par la gare. De plus, la Ville de Lausanne souhaite promouvoir une valorisation de la substance patrimoniale de manière différente des protections assurées par le recensement architectural et par les dispositions actuelles du PGA, qui se limitent à définir les bâtiments à préserver et ceux pouvant être démolis et reconstruits dans le même gabarit.

En effet, l'identité du centre-historique élargi de Lausanne se fonde sur des composantes plus riches que les seuls gabarits des constructions. Il se caractérise par :

- ses espaces publics et ses parcs emblématiques qui participent, au moins autant que le bâti, à façonner l'identité de cette partie de Lausanne ;
- ses monuments emblématiques assurant sa renommée touristique ;
- ses ouvrages d'art majeurs mettant en valeur ses particularités topographiques.

Le traitement spécifique du centre historique élargi s'avère d'autant plus pertinent qu'il sera ces prochaines années soumis à une forte pression liée au développement de toute l'agglomération, notamment dans les quartiers autour de la gare (projet Pôle-Gare, Pôle muséal), qui revêtent un intérêt particulier car développés pour et par le chemin de fer.

Dans le cadre du PDCom, il s'agit de :

- reconnaître la grande qualité, tant urbanistique qu'architecturale de cette partie de la ville, renforcée par sa remarquable diversité (de gabarits, de morphologies, de compositions, ...) ;
- renforcer les étroites relations entre le bâti, l'espace public et les espaces verts contribuant à l'urbanité du centre-ville.

Pour cela, la Ville de Lausanne ne promeut pas un gel de l'évolution de ce tissu bâti. Au contraire, elle souhaite entretenir le dynamisme de cette partie de la commune et autoriser son développement. Néanmoins, elle sera attentive à ce que les modalités de ce dernier n'altèrent pas les caractéristiques qui font sa qualité.

2) Actions dans les quartiers

L'identité des quartiers est principalement forgée par :

- la cohérence architecturale et/ou historique, morphologique ;
- le gabarit de leurs constructions ainsi que les relations de ces dernières avec la rue et les espaces publics, (implantation) ;
- la présence d'espaces verts (parcs publics et/ou jardins privés) significatifs ;
- les composantes historiques du réseau viaire ;
- les échappées visuelles sur la ville ou sur le grand paysage ;
- des objets-repères.

De plus, les enjeux de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine du quotidien s'avèrent extrêmement importants.

Le PDCOM vise à les mettre en valeur, notamment par :

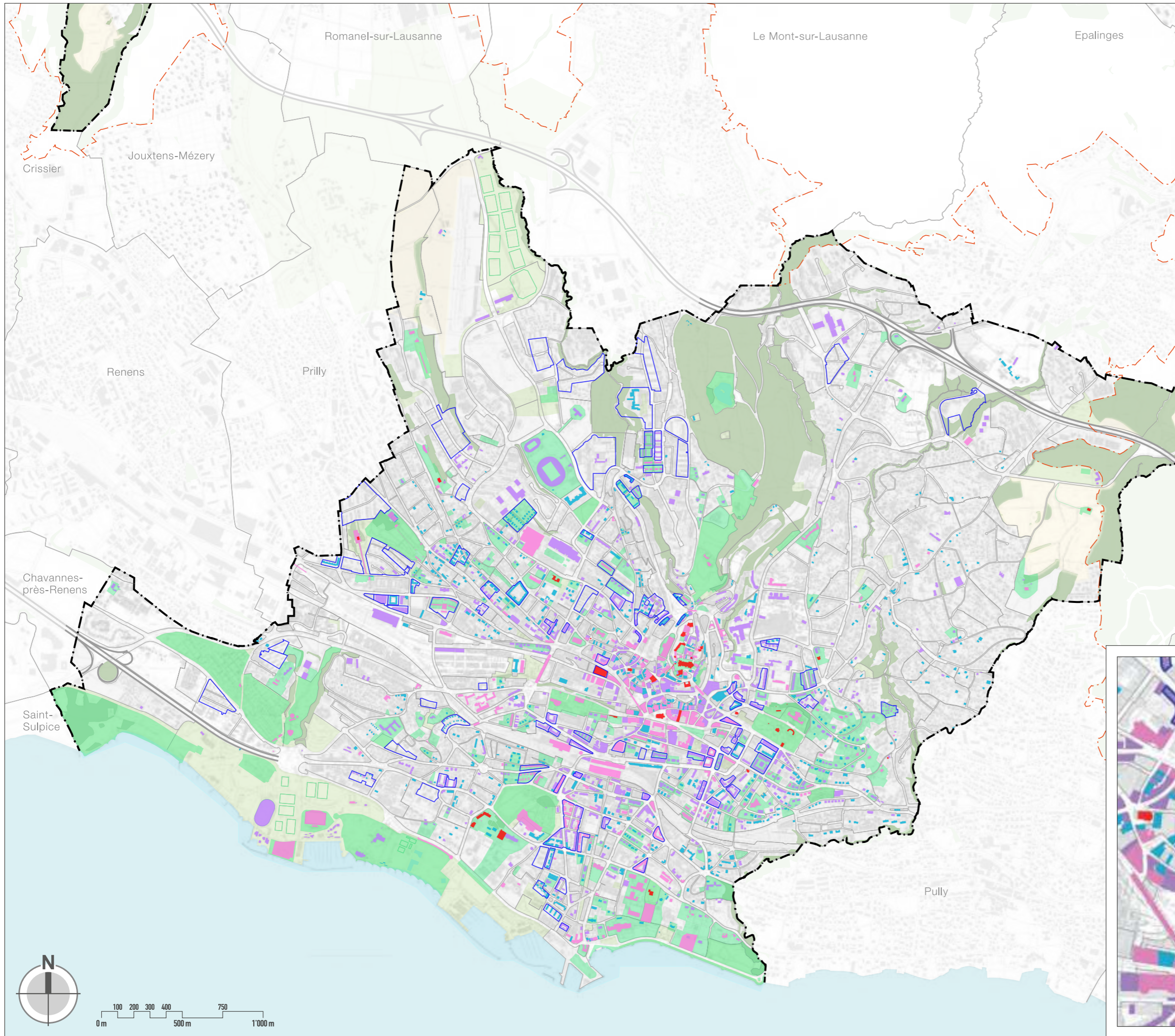
- l'identification des entités urbaines et l'établissement de leur cartographie selon des critères typologiques, morphologiques et architecturaux ;
- la description des composantes participant à la substance de chaque entité (bâti, paysager, infrastructurel, ...) ;
- la définition du potentiel d'évolution de chaque entité et la précision des principes d'intervention spécifiques à chaque entité.

En cohérence avec l'armature urbaine de Lausanne, les centralités constituent des vecteurs majeurs de la substance et de l'identité urbaine de chaque quartier. Comme pour le centre-ville, il ne s'agit pas de geler les caractéristiques actuelles des centralités, mais de veiller à ce que leur évolution ne se fasse pas au détriment de leur identité bâtie, tant urbanistique, morphologique ou architecturale.

3) Actions dans les territoires forains

Dans les territoires forains, le PDCOM préconise une gestion spécifique de chaque site composant cette partie de Lausanne et la mise en valeur d'objets particuliers. Il s'agit en outre de limiter les impacts négatifs de la multiplication de lotissements individuels afin de préserver l'intégrité de plusieurs des territoires forains (notamment Vers-chez-les-Blanc, Chalet-à-Gobet, Vernand, Montheron) possédant une substance toute particulière sur le territoire lausannois.

Au-delà des actions spécifiques que la Ville de Lausanne souhaite mettre en œuvre au centre-ville, dans les quartiers et dans les territoires forains, le programme d'actions « patrimoine » se focalise également sur la mise en scène du paysage urbain lausannois et de ses ouvrages d'art marquants, sur l'identification et la mise en évidence du caractère historique de certaines rues, ainsi que sur la promotion générale du patrimoine.



LES ENSEMBLES BÂTIS ET LES JARDINS HISTORIQUES
Programme d'actions thématiques
Patrimoine

- Limite communale
- Périètre compact du PALM

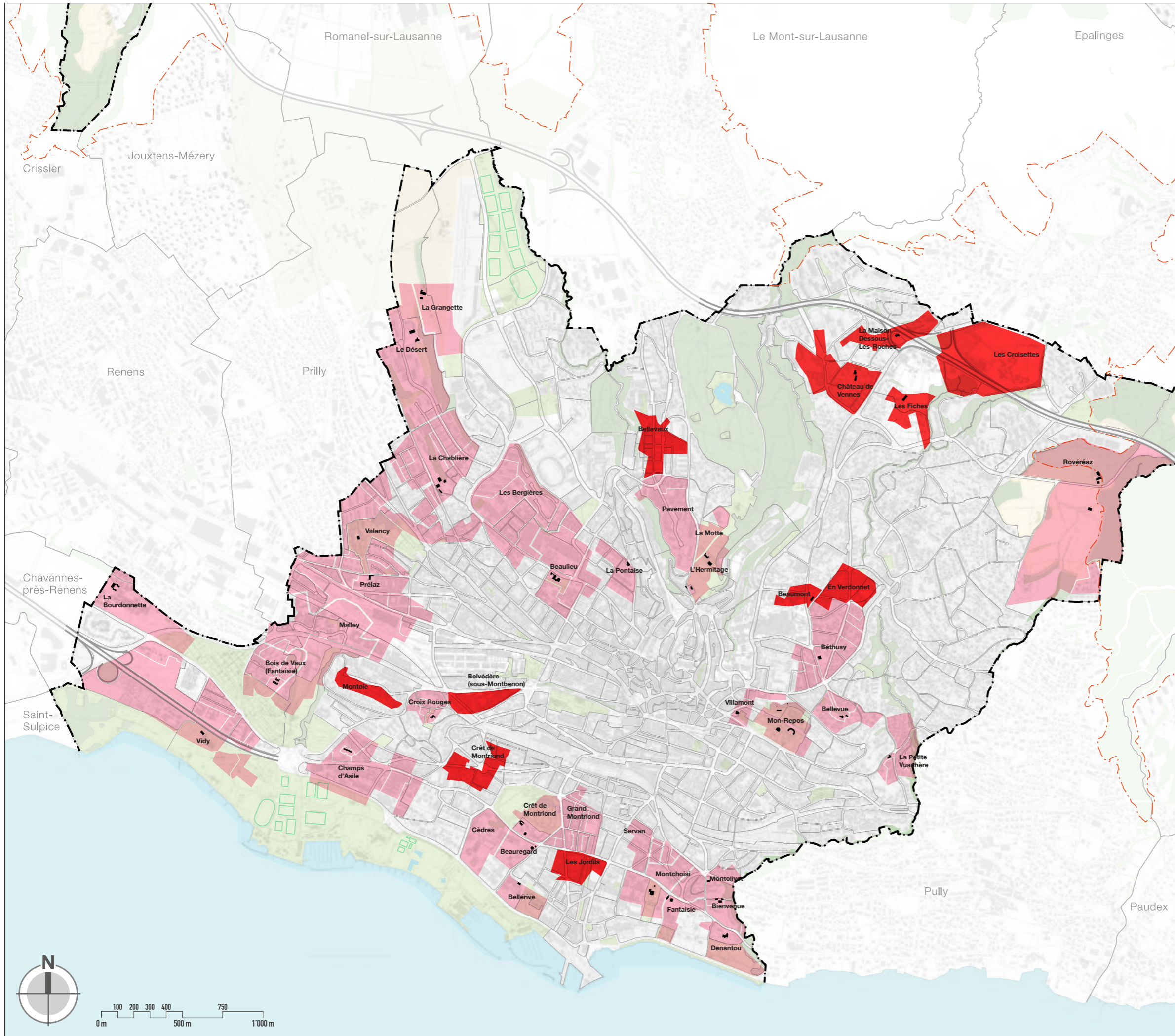
Légende

- Ensembles bâtis
- Jardins historiques
- Recensement architectural note 1
- Recensement architectural note 2
- Recensement architectural note 3
- Recensement architectural note 4

Autres éléments

- Espaces verts
(Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole





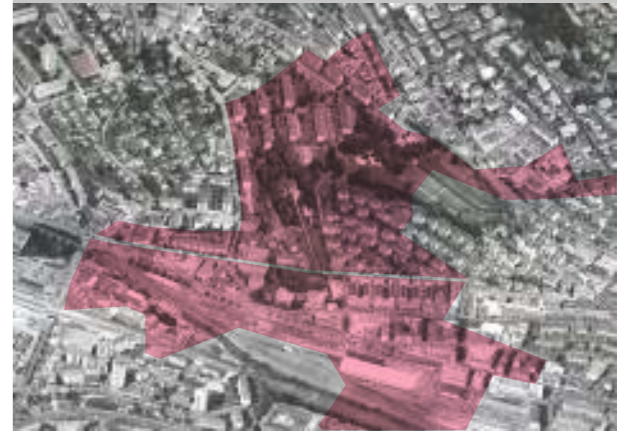
LES ANCIENNES CAMPAGNES
Programme d'actions thématiques
Patrimoine

- — — Limite communale
- - - - - Périmètre compact du PALM

Légende

- Campagnes lausannoises en 1809 selon Jean-Daniel Rickli
- Autres campagnes lausannoises
- Maisons de maître

Valency - Prélaz



Béthusy - En Verdonnet - Beaumont

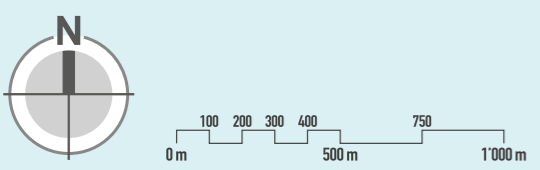


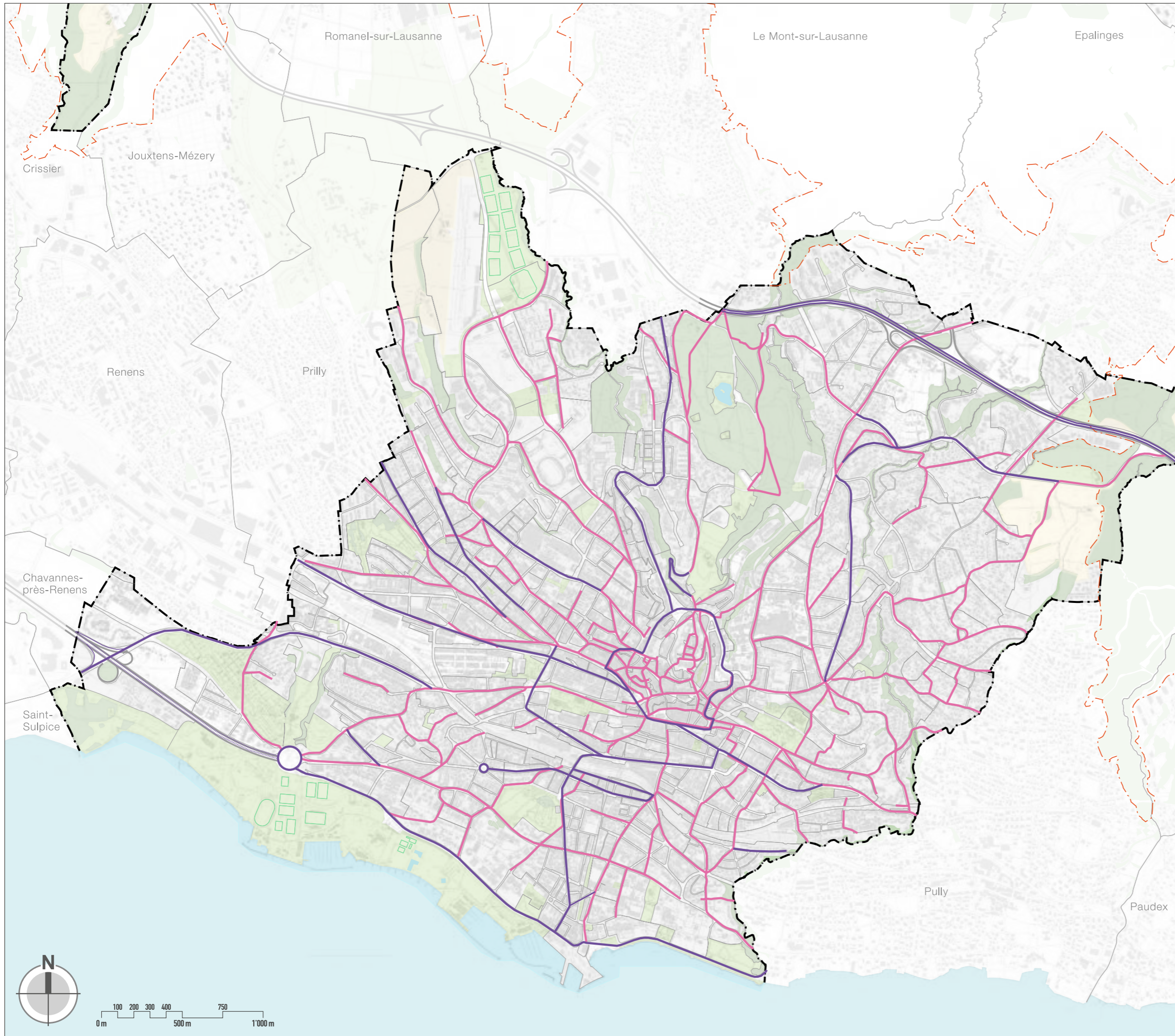
Bellevaux - Pavement - La Motte



Autres éléments

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole





LE RESEAU VIAIRE HISTORIQUE
Programme d'actions thématiques
Patrimoine

- Limite communale
- - - - - Périètre compact du PALM

Légende

- Permanence du tracé des routes de 1838
- Principales voies planifiées

Autres éléments

- Espaces verts
(Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
GENERAL				
Définir, dans le cadre de la révision du PGA, un plan des zones tenant compte de la topographie lausannoise et de la spécificité de son bâti	URB	CADA		N.C. (non concerné)
Elaborer, dans le cadre de la révision du PGA, des règles de construction fondées sur la morphologie urbaine lausannoise	URB			N.C.
Veiller à la qualité des interventions aux abords des monuments protégés (classés monuments historiques et inscrits à l'inventaire)	URB	RM SMS (VD)		N.C.
Tenir compte de l'ISOS dans les processus de planification	URB	SMS (VD)		N.C.
Poursuivre l'actualisation des recensements : ensembles bâtis, architecture, parcs et jardins historiques, thématiques (patrimoine du 20 ^{ème} siècle, par ex.)	URB	ARCH SMS (VD)		Non
Tenir compte des recensements dans les processus de planification, dont la révision du PGA	URB	ARCH SMS (VD)		N.C.
Développer des stratégies de communication et de sensibilisation aux patrimoines à l'attention du public en général ainsi que des professionnels du secteur	URB	BCOM		N.C.
Etablir un guide des interventions dans les jardins historiques privés	URB	ARCH SPADOM		N.C.
CENTRE-VILLE				
Redéfinir le périmètre du centre historique en englobant les territoires urbanisés suite à l'arrivée du chemin de fer au 19 ^{ème} siècle, et à la création de la petite ceinture	URB	ARCH SMS (VD)		N.C.
Elaborer des règles adaptées aux particularités des sous-secteurs	URB			N.C.
QUARTIERS				
Identifier des éléments repères (bâtiments publics, écoles, arbres majeurs, etc.) et les valoriser	URB	ARCH SPADOM		N.C.
Etablir une cartographie des entités urbaines selon des critères historiques, morphologiques, typologiques et architecturaux	URB	ARCH SPADOM		N.C.
Etablir des règles d'intervention spécifiques et définir des objectifs de conservation pour chaque entité urbaine dans le cadre de la révision du PGA et de planifications sectorielles	URB			N.C.
Définir le potentiel d'évolution de chaque entité urbaine dans le cadre de la révision du PGA et de planifications sectorielles	URB			N.C.
Identifier les typologies urbaines et architecturales spécifiquement liées au démembrement d'anciennes campagnes	URB	ARCH SPADOM		N.C.
Etablir des lignes directrices de valorisation des anciennes campagnes et des guides d'aménagements paysagers correspondants	URB	ARCH SPADOM		N.C.

TERRITOIRES FORAINS				
Identifier le caractère spécifique des noyaux villageois ainsi que des sites bâtis en relation avec le grand paysage	URB	SPADOM SMS (VD)		N.C.
Etablir des principes d'intervention adaptés à chaque site dans le cadre de la révision du PGA et de planifications sectorielles	URB			N.C.
VALORISATION DU PAYSAGE URBAIN LAUSANNOIS				
Compléter les vues identifiées dans le PDCOM 1996 par les ouvertures sur le grand paysage, les échappées, les belvédères et les vues internes emblématiques	SPADOM URB		moyen terme	N.C.
Tenir compte, dans le cadre de la révision du PGA et dans les planifications localisées, des ouvertures sur le grand paysage et des belvédères	URB	SPADOM		N.C.
Respecter, dans le cadre de la révision du PGA et dans les planifications localisées, les percées visuelles liées à l'ordre non contigu	URB			N.C.
Etre attentif aux gabarits dans le cadre de la révision du PGA et dans les planifications localisées afin de préserver les vues emblématiques et une « skyline » cohérente	URB			N.C.
RESEAU VIAIRE				
Etablir une cartographie du réseau viaire historique et identifier les tronçons ayant conservé leur substance	URB	RM SMS (VD)		N.C.
Préserver les qualités bâties et paysagères des tronçons recensés	URB	ARCH SPADOM RM		N.C.
Développer une stratégie d'arborisation différenciée selon les types de voies (historiques, planifiées suivant leur époque)	SPADOM	URB RM	court terme	N.C.
PATRIMOINE ET ESPACE PUBLIC				
Encourager des aménagements qualitatifs dans les espaces publics délimités par des bâtiments de valeur patrimoniale	RM			N.C.
Encourager la conservation et la restauration des éléments bâtis privés de valeur patrimoniale bordant l'espace public par une aide experte ou financière	RM			N.C.
Préserver la qualité et la substance des murs, fontaines, revêtements de sols, etc., de valeur patrimoniale	RM			N.C.
PATRIMOINE INFRASTRUCTUREL ET OUVRAGES D'ARTS				
Etablir une cartographie des ouvrages d'art remarquables (tunnels, ponts, ouvrages de soutènement)	URB	ARCH SMS (VD)		N.C.
Mettre en œuvre des aménagements permettant une meilleure perception des ouvrages d'art (mise en lumière, traitement des revêtements, etc.)	URB			Non

PATRIMOINE IMMATERIEL ET DU QUOTIDIEN				
Mener des actions de sensibilisation à la valeur et au rôle social de ce patrimoine (guet, marché de tradition, Fête du Bois, etc.)	URB	BCOM		Non
Etablir un recensement participatif du patrimoine du quotidien	URB			Non
Soutenir des mesures visant à préserver la substance et l'usage des lieux et objets relevant du patrimoine du quotidien	URB			Non
PROMOTION DU PATRIMOINE				
Développer des campagnes de communication touristique centrée sur le patrimoine	BCOM	URB		Non
Soutenir la restauration d'objets architecturaux et créer un fonds de soutien	URB	FIN		Non

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Espace public du centre-ville Centralités de quartier Armature verte, volets « parcs publics », « promenades » Actions localisées dans les sites majeurs de mutation urbaine Actions localisées dans les sites majeurs de valorisation paysagère		C11 « Patrimoine culturel et développement régional » C12 « Enjeux paysagers cantonaux »	

programmes d'actions
thématiques

> espaces publics
du centre ville

Programmes d'actions thématiques ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE
--

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...
A.2 ... au centre-ville

PRINCIPES ET MESURES

A.2.1. Renforcement des fonctions d'agglomération et de l'attractivité du centre-ville

M.2. Développer le rôle de destination commerciale du centre ville.

M.6. Requalifier les espaces publics majeurs, support de la vie économique, culturelle et sociale de l'ensemble de la commune, dont les places ayant actuellement des fonctions de parking, en offrant des alternatives diversifiées aux usagers.

A.2.2. Maintien d'une vocation résidentielle du centre-ville

M.1. Maintenir la présence et renforcer la diversité de logements au centre-ville.

M.2. Contribuer au maintien des activités, commerces et équipements de proximité.

M.3. Aménager, en complément des espaces publics majeurs, des espaces publics propices à une vie de quartier.

A.2.3. Mise en valeur patrimoniale du centre historique dans son périmètre élargi

M.1. Considérer les valeurs patrimoniales tant bâties que non bâties.

Contextualisation

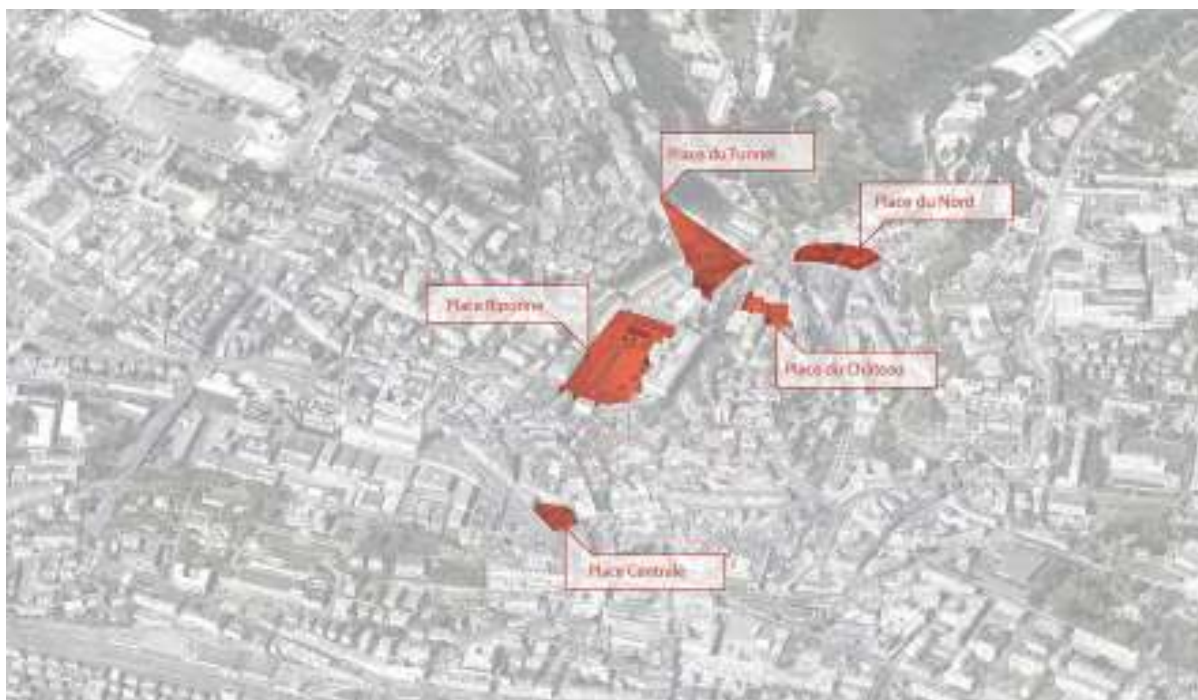
L'espace public lausannois s'inscrit dans des contextes géographiques divers et doit être différencié selon les fonctions et les vocations principales qui s'y développent. Le centre-ville présente une densité et une diversité d'espaces publics remarquables et hautement identitaires, par la mise en valeur des bâtiments emblématiques, des monuments ou des ouvertures paysagères (vers le grand paysage ou vers d'autres points de la ville). L'espace public du centre-ville est en outre caractérisé par :

- une influence importante de la topographie,
- une occupation de certaines places par des espaces de circulation ou de stationnement,
- une activation de l'espace public par les rez-de-chaussée.

L'espace public doit également garantir un équilibre adéquat entre les deux vocations du centre-ville, à la fois lieu de rayonnement intercommunal et fonction résidentielle. Il s'agit alors de pouvoir définir des vocations différenciées en fonction du contexte de chaque espace afin d'offrir des lieux :

- propices à l'affirmation du rôle central que joue Lausanne au niveau régional,
- destinés à favoriser le déroulement d'une vie sociale de proximité riche en rencontres et en échanges,
- préservés des tumultes de la cité, offrant la possibilité à chacun de se ressourcer au cœur-même de Lausanne.

Le centre-ville de Lausanne présente une formidable diversité d'espaces propres à satisfaire ces diverses vocations. Néanmoins, le diagnostic a mis en exergue de forts potentiels non exploités ou non valorisés, dont il résulte une difficile appropriation par la population. Sont identifiés les espaces suivants :



- **La place de la Riponne** : délimitation peu claire, coupures marquées par les voies d'accès au parking, fronts peu actifs.
- **La place du Tunnel** : forte emprise des voies de circulation et du stationnement, fonction de l'espace central peu clair.
- **La place du Château** : forte emprise du stationnement, fonction de l'esplanade peu claire.
- **Les place et rue Centrale** : forte emprise du stationnement sur la place, forte présence du trafic automobile, alors que ces espaces sont régulièrement sollicités pour accueillir des grandes manifestations culturelles.
- **La place du Nord** : forte emprise du stationnement, manque de visibilité depuis les rues adjacentes.

Explicatif

Le PDCoM distingue les actions à mener sur les rues et sur les espaces majeurs (places et parcs) qui composent le centre-ville.

Les rues

Composantes linéaires de l'espace public, les rues constituent :

- un vecteur important des ambiances urbaines, en lien avec les fronts bâtis qui les bordent ;
- le support de déplacements tous modes ;
- le lieu des aménagements paysagers au cœur de la ville.

Le PDCoM poursuit les buts suivants concernant les rues du centre-ville :

- elles doivent être délimitées par des fronts bâtis imposés, continus ou non (discontinuité des constructions à coordonner avec les échappées paysagères possibles, vers le grand paysage ou vers d'autres points de la ville) ;
- elles doivent être aménagées de manière à permettre la cohabitation de tous les modes de déplacements pour autant que :
 - la mobilité active soit favorisée dans les aménagements prévus ;
 - l'espace dévolu aux transports individuels motorisés soit limité autant que possible ;
 - elles bénéficient de traitements paysagers spécifiques, établis en cohérence avec la largeur de voirie et les gabarits des constructions.

Les espaces majeurs (places et parcs)

L'action sur les places et parcs du centre-ville cherche à mettre en résonance chaque lieu avec l'ensemble des autres espaces du centre-ville, du point de vue de sa vocation dominante.

Par vocation dominante est sous-entendue la fonction principale de chaque espace, complémentaire à d'autres fonctions parallèles et complémentaires.

A l'échelle du centre-ville élargi de Lausanne (périmètre comprenant le secteur d'Ouchy) sont définies quatre vocations dominantes. L'ensemble des espaces identifiés plus haut a été classé dans l'une ou l'autre de ces catégories (cf. pages suivantes).

LES SCÈNES

Vocation

Les scènes sont les espaces emblématiques ainsi que les vitrines du centre de Lausanne.

Elles participent au rayonnement extérieur de la ville.

Qualités associées à cette vocation dominante

- dimensions importantes.
- polyvalence des aménagements.
- accessibilité multimodale.
- programmation emblématique et événementielle.

Principes d'aménagements

- minimiser la segmentation spatiale (voirie, étage, seuils) et privilégier l'aménagement d'un espace vaste et flexible ;
- occuper le vide et éviter la présence d'éléments ou dispositifs spatiaux disparates contraignant son utilisation (mobiliers, édicules, ...)
- aménager dans leurs marges des espaces de plus petites dimensions à des fins de détente. Pour la place Centrale, une qualité paysagère particulière sera recherchée.



LES INTERFACES

Vocation

Les interfaces sont caractérisées par une forte concentration de réseaux de transports publics et piétons.

Elles relient les lieux d'interconnexions intermodales avec le contexte urbain.

Qualité associées à cette vocation dominante

- fluidité des cheminements et lisibilité des aménagements ;
- intégration des infrastructures à l'espace urbain ;
- repères urbains et lieux de rendez-vous.

Principes d'aménagements

- minimiser les obstacles pouvant contraindre la liberté des cheminements piétons (y.c. pour PMR et repères pour malvoyants) au sein de l'interface et avec son contexte urbain ;
- favoriser la compacité de l'interface par l'imbrication des différents modes de transports ;
- prévoir une programmation urbaine cohérente avec le rôle d'interface (restauration, services rapides, ...).



LES AGORAS

Vocation

Les agoras se distinguent par une forte concentration de programmes et d'activités à vocation publique ainsi qu'une importante concentration de flux piétons. Elles sont les supports de la vie publique urbaine au quotidien.

Qualités associées à cette vocation dominante

- rapport spatial entre le plein (le bâti) et le vide
- complémentarité programmatique entre les rez-de-chaussée (commerces, etc.) et l'espace public (marché, etc.) ;
- activités génératrices d'une forte intensité urbaine ;
- supports de flux piétons.

Principes d'aménagements

- aménager des espaces exclusivement piétons ;
- créer des conditions propices à « l'arrêt » (terrasses, bancs, ...) ;
- prévoir des aménagements à dominante minérale ;
- ne pas contraindre les usages pour favoriser l'appropriation de l'espace.



LES OASIS

Vocation

Les oasis constituent des espaces de respiration et de détente au cœur de la ville.

Qualités associées à cette vocation dominante

- ambiance calme et propice à la détente ;
- localisation au cœur de la ville ;
- protection des nuisances urbaines pourtant proches.

Principes d'aménagements

- minimiser leur programmation ;
- déconnecter de l'espace urbain environnant ;
- aménager comme
- zones de repos (mobilier adapté, etc.)
- prévoir des aménagements à dominante végétale.



Illustrations d'actions potentielles sur certains espaces

La liste des exemples présentés à valeur illustrative n'est pas exhaustive.

Pour chaque exemple sont présentés les freins à leur vocation et les opportunités de mise en valeur de leurs atouts.

Les scènes

- Place de la Riponne
- Place du Château
- Place Centrale
- Place de la Navigation.

Les interfaces

- Place de l'Europe
- Place de la Gare.

Les agoras

- Place du Tunnel
- Place Benjamin Constant
- Place Saint-François (Nord)
- Place des Saugettes
- Place Bel-Air.

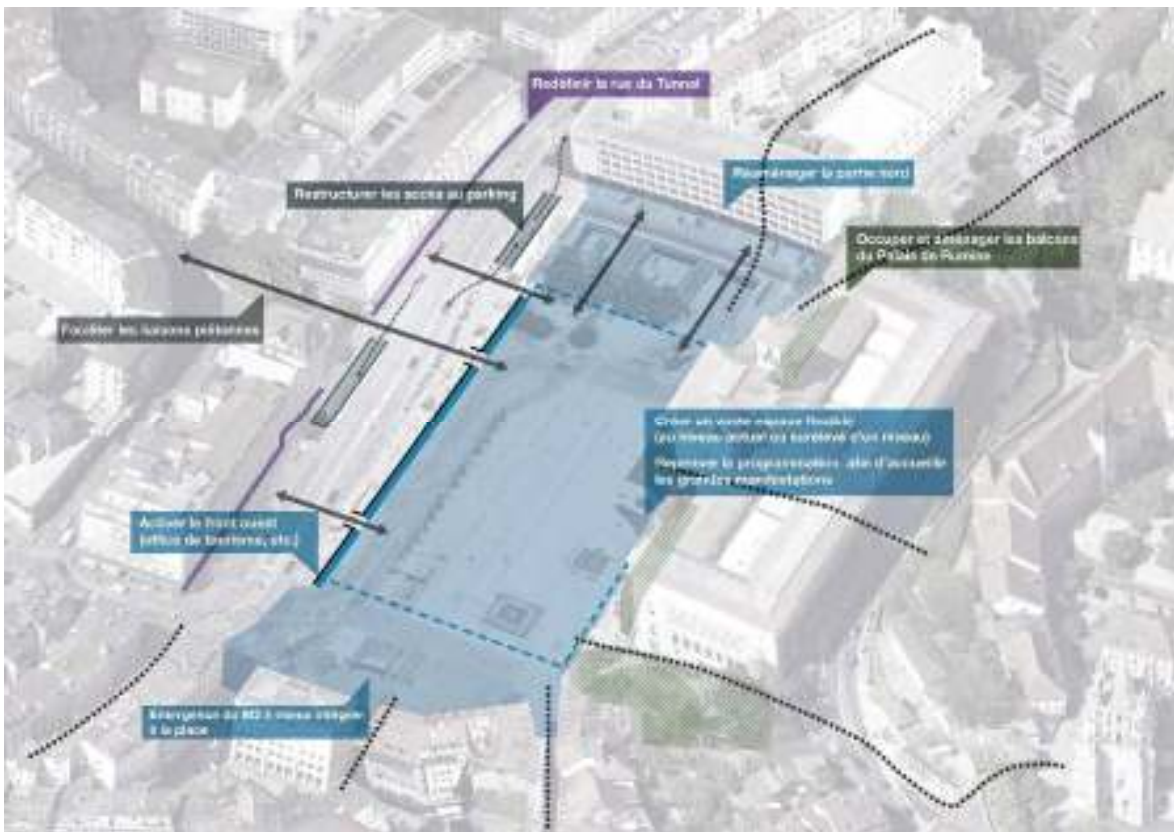
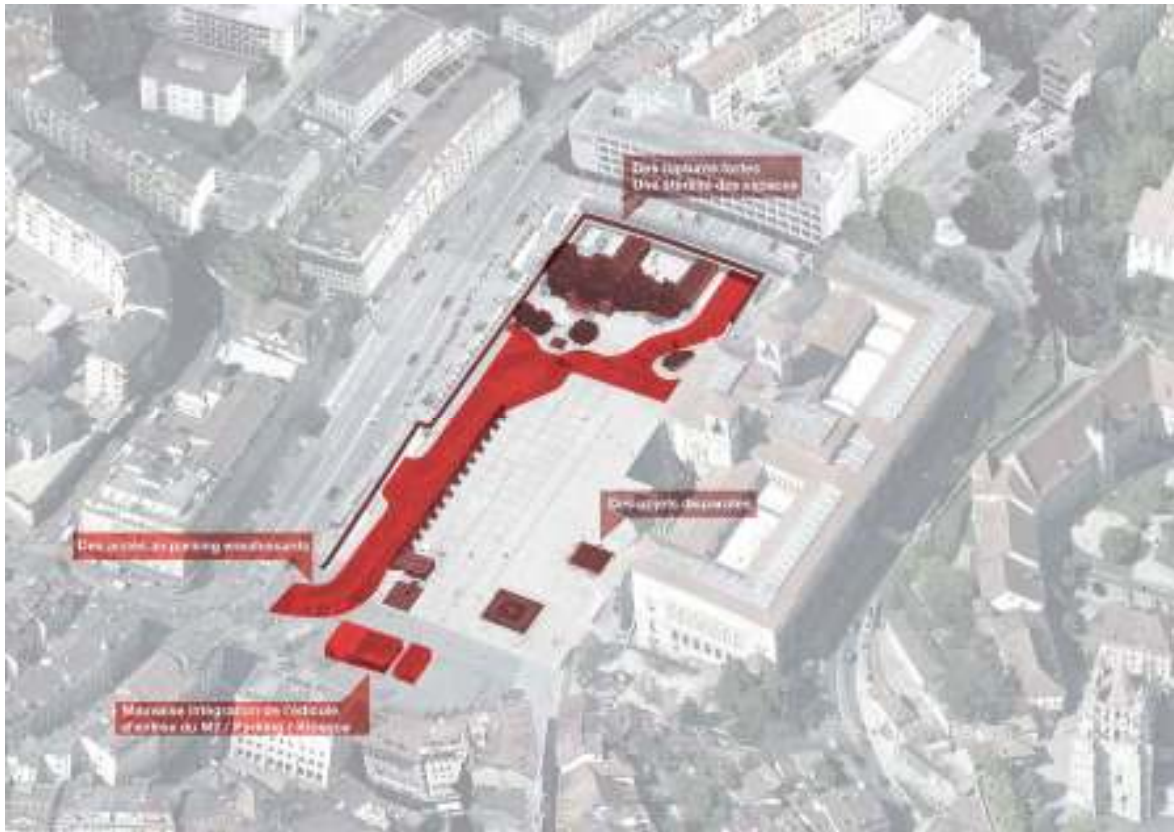
Les oasis

- Place du Nord
- Promenade Derrière-Bourg
- Promenade de la Solitude
- Place Chauderon (Nord)

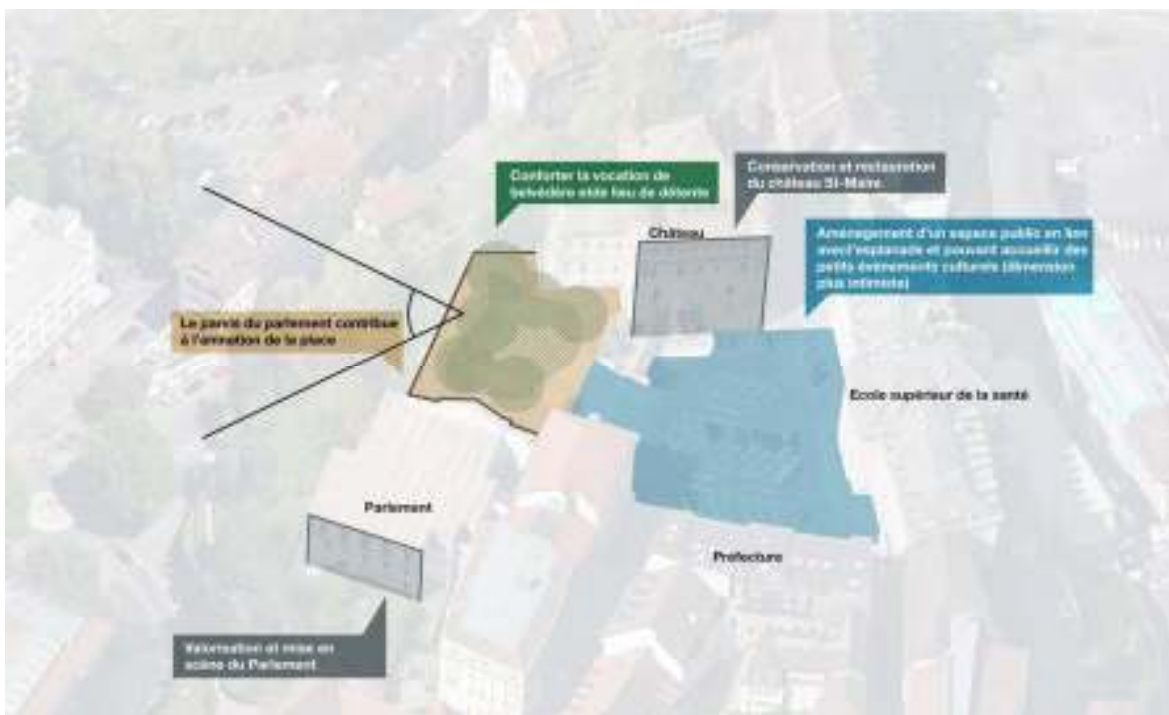
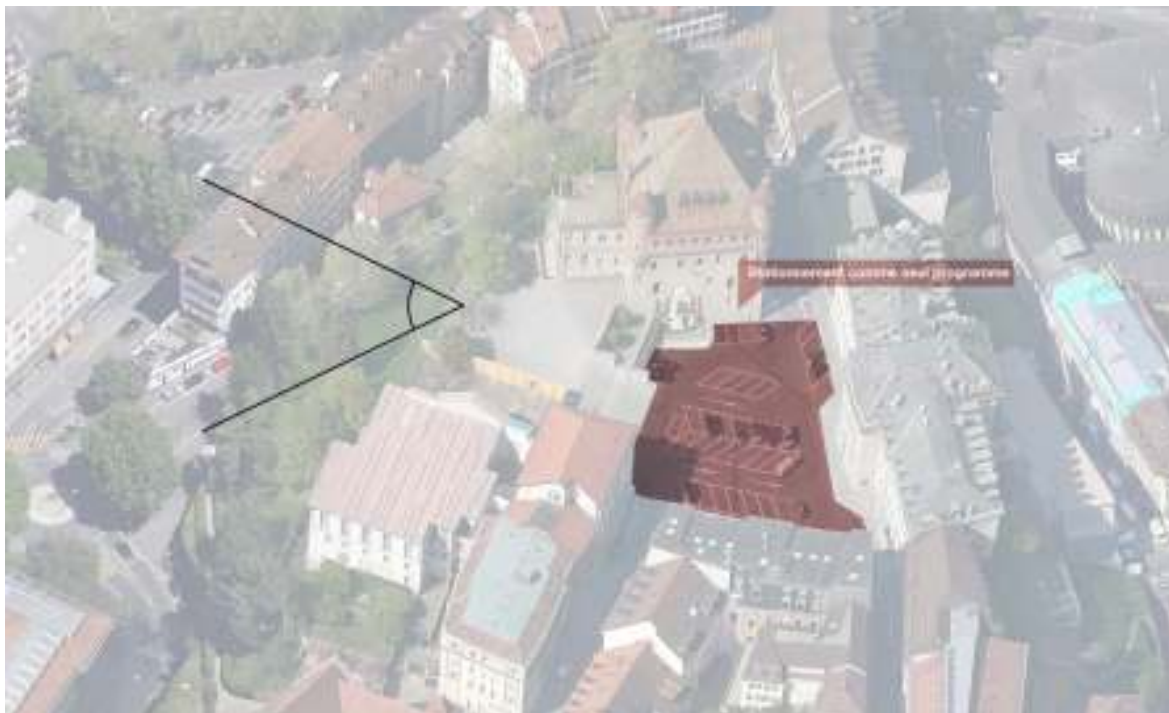
LES SCÈNES



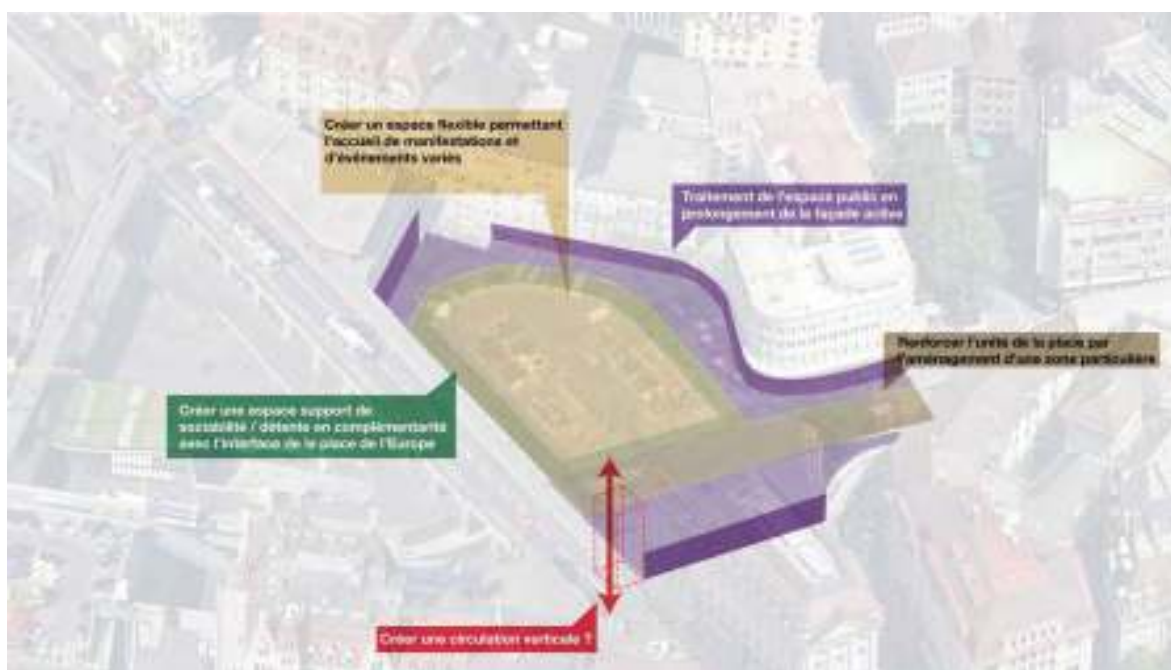
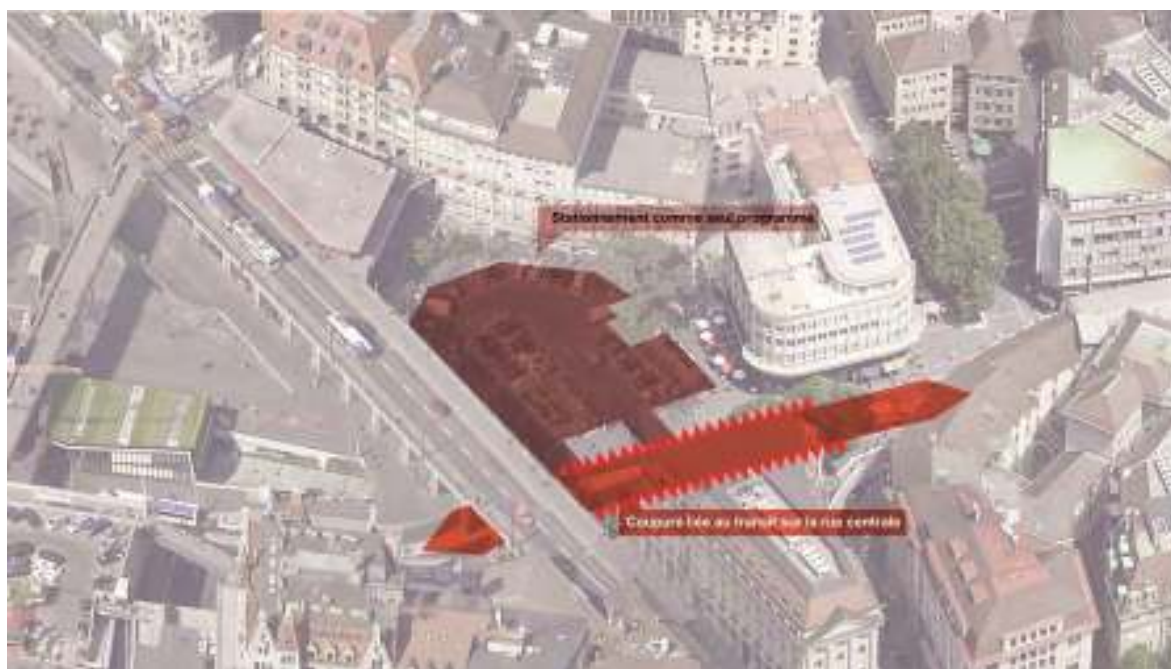
RIPONNE



PLACE DU CHÂTEAU



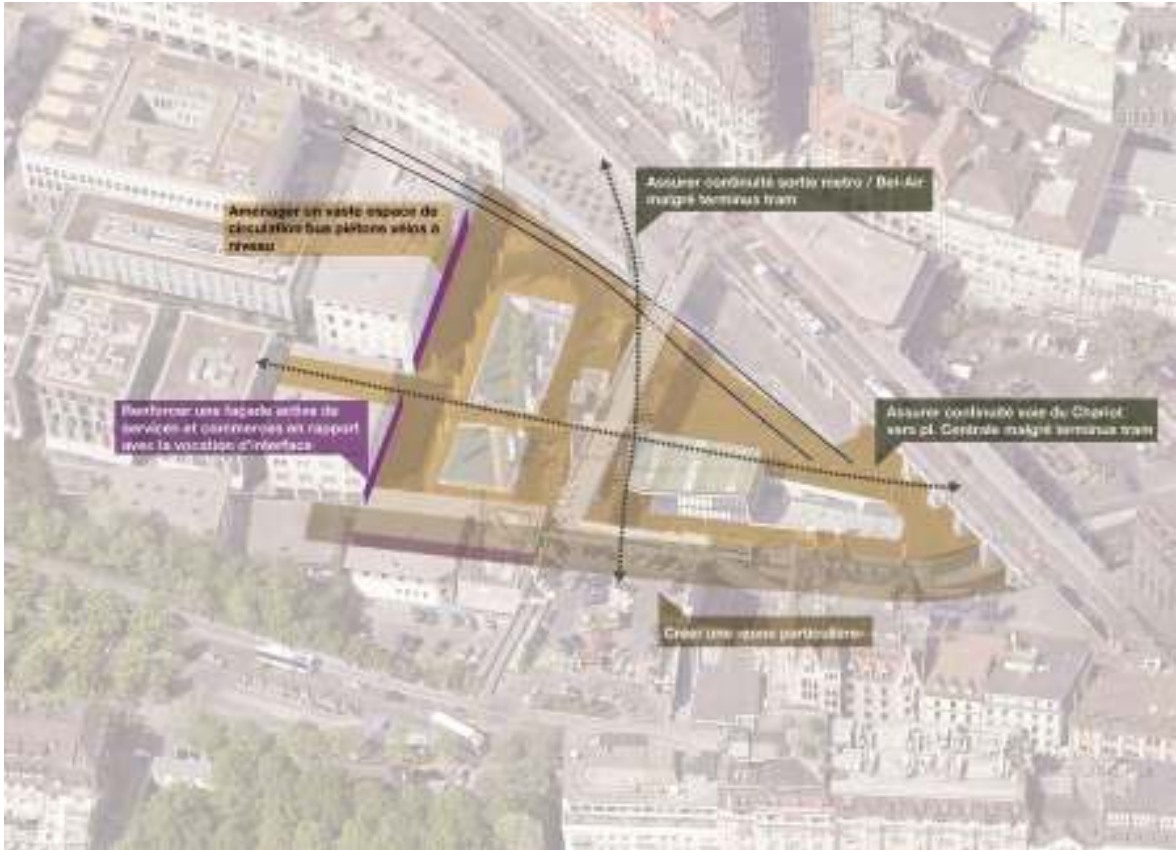
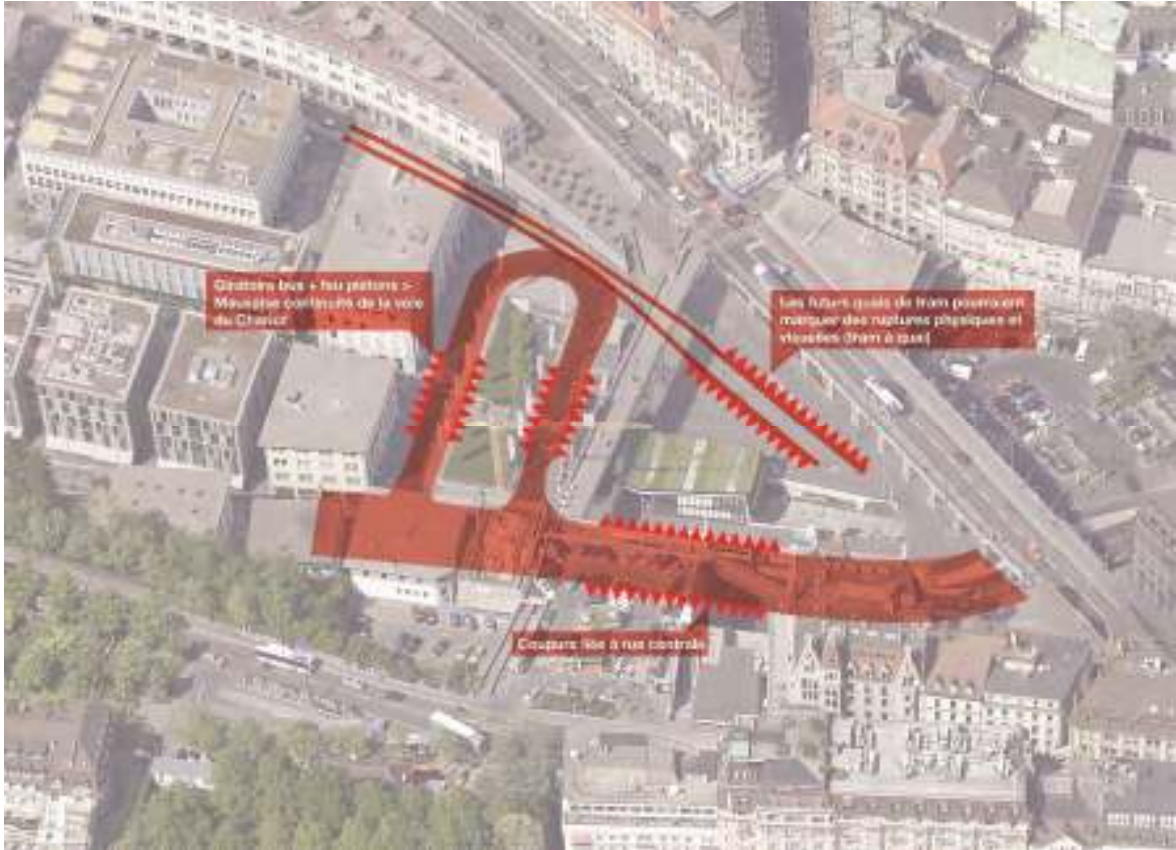
PLACE CENTRALE



LES INTERFACES



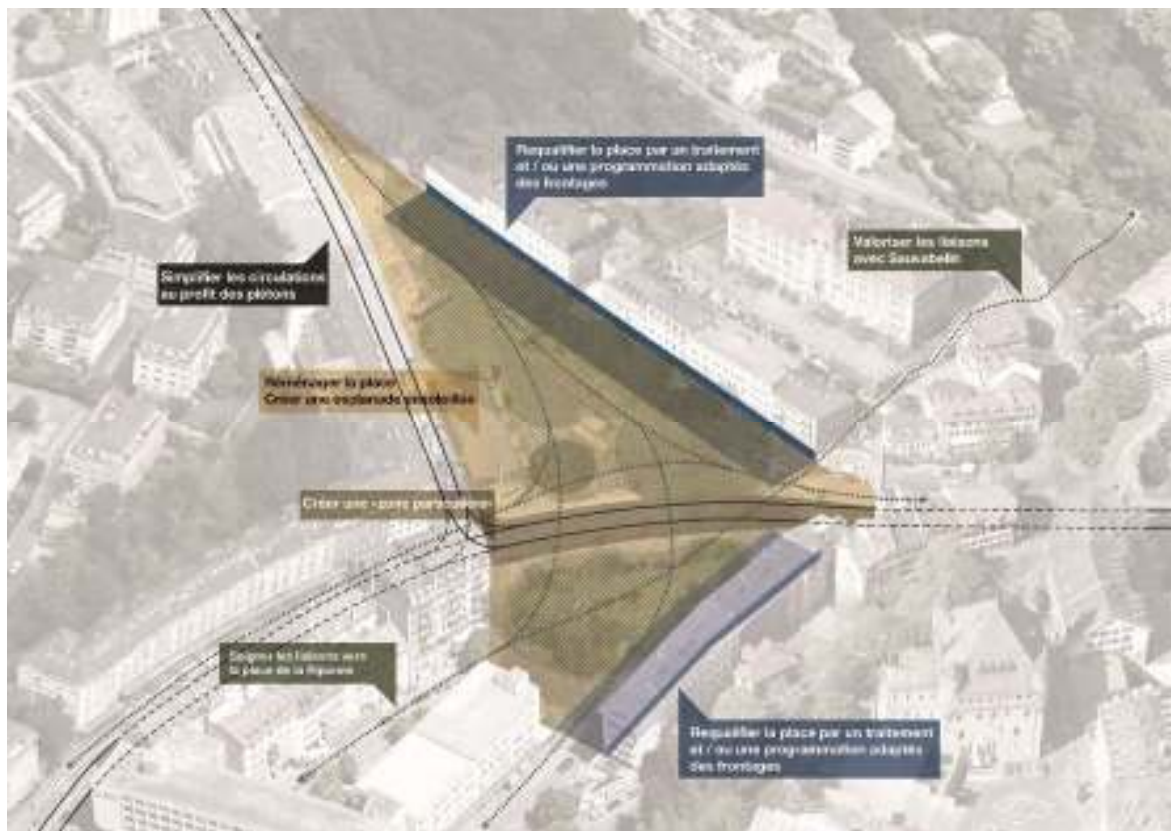
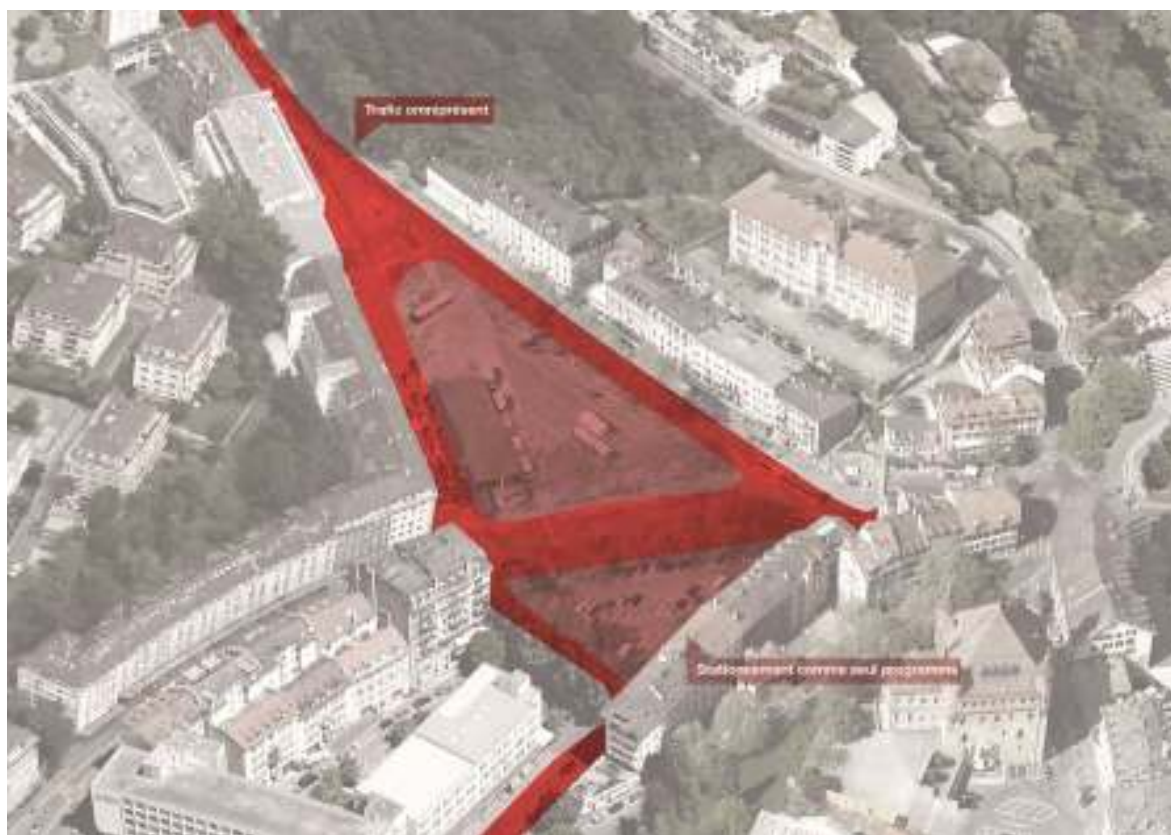
PLACE DE L'EUROPE



LES AGORAS



PLACE DU TUNNEL



LES OASIS



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Elaborer des projets d'aménagement en lien avec les vocations relevées : <ul style="list-style-type: none"> scènes ; interfaces ; agoras ; oasis. 	RM	BCOM SPORTS		en partie
Assurer une gestion coordonnée de l'espace public (aménagement paysagers, aménagements routiers, mobilier, collecteurs de déchets, matériaux de revêtement, infrastructures techniques) et des bâtiments adjacents (lors de projets de rénovation ou de construction)	RM ARCH			N.C.
Mettre en œuvre et développer le Plan lumière	SIL	RM		
Promouvoir la présence de l'art dans le cadre du réaménagement des espaces publics majeurs, par le biais, notamment, du pourcentage culturel	CULT ARCH	RM		N.C.
Valoriser le patrimoine architectural et artistique de la ville par le biais d'actions spécifiques culture (p.ex. : guide de l'art en ville)	CULT		projet réalisé mais appelé à se prolonger	Non
Mettre sur pied un concept de gestion nocturne coordonnée des espaces publics en lien avec les activités de loisirs du centre-ville	CULT SLJ	RM CP SIL	court terme	Non
Développer, en complément des « poches de tranquillité », un concept de « poches de tolérance » dans le domaine des nuisances sonores au bénéfice des manifestations culturelles et sportives (notamment au centre-ville). Faire en sorte que la vocation également résidentielle du centre-ville s'exprime sans limiter sa vocation culturelle et sportive	CULT SPORTS	CP URB	court terme	Non
Mettre en scène les cultures urbaines et les musiques actuelles par des événements ponctuels dans l'espace public	CULT	RM		
Réaménager l'espace public en faveur des modes doux en lien avec les projets : <ul style="list-style-type: none"> de transports publics routiers (mise en œuvre de la nouvelle hiérarchie du réseau) 	RM			
Réaliser des aménagements flexibles, parfois de nature expérimentale et/ou éphémères	RM			
Poursuivre la coopération interservices pour les aménagements,	RM			

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Logements Activités économiques / commerces / tourisme Equipements Armature verte – volets « parcs publics, espaces verts à usages publics spécifiques, nature en ville, promenades, arbres en ville » Patrimoine Mobilité – volets « politique générale, politique piétons, politique vélos, politique transports publics, politique transports individuels motorisés, politique transports publics » Adaptations aux changements climatiques	Site stratégique J : Lausanne	B34 « Espaces publics	

programmes d'actions
thématiques

> centralités de
quartier

Programmes d'actions thématiques
CENTRALITES DE QUARTIER

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.3 ... dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)

PRINCIPES ET MESURES

A.3.2. Renforcement et création de nouvelles centralités de quartiers, lieux privilégiés de socialisation, d'activités et d'ancrage identitaire

- M.1. Confirmer les centralités de quartiers en cohérence avec l'armature urbaine.
- M.2. Revaloriser l'espace public et les espaces collectifs privilégiant le lien social.
- M.3. Renforcer les activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée et favoriser la convivialité.
- M.4. Encourager la réalisation de pieds d'immeubles attractifs offrant un espace de respiration aux habitants (plantes, herbes, arbres, etc.).
- M.5. Contribuer au maintien des services et commerces de proximité et conforter les centralités commerciales principales (Chailly, Grancy, Bergières, etc.).
- M.6. Développer une offre culturelle et socioculturelle de proximité.

A.3.4. Développement d'une vision citoyenne partagée de la ville et de son évolution

- M.1. Encouragement à la participation de la population. (NB : principe valable également pour les trois autres volets du PDCoM, dès lors qu'ils impliquent des transformations importantes du cadre de vie).

A.6 ... Le long des axes AFTPU

PRINCIPES ET MESURES

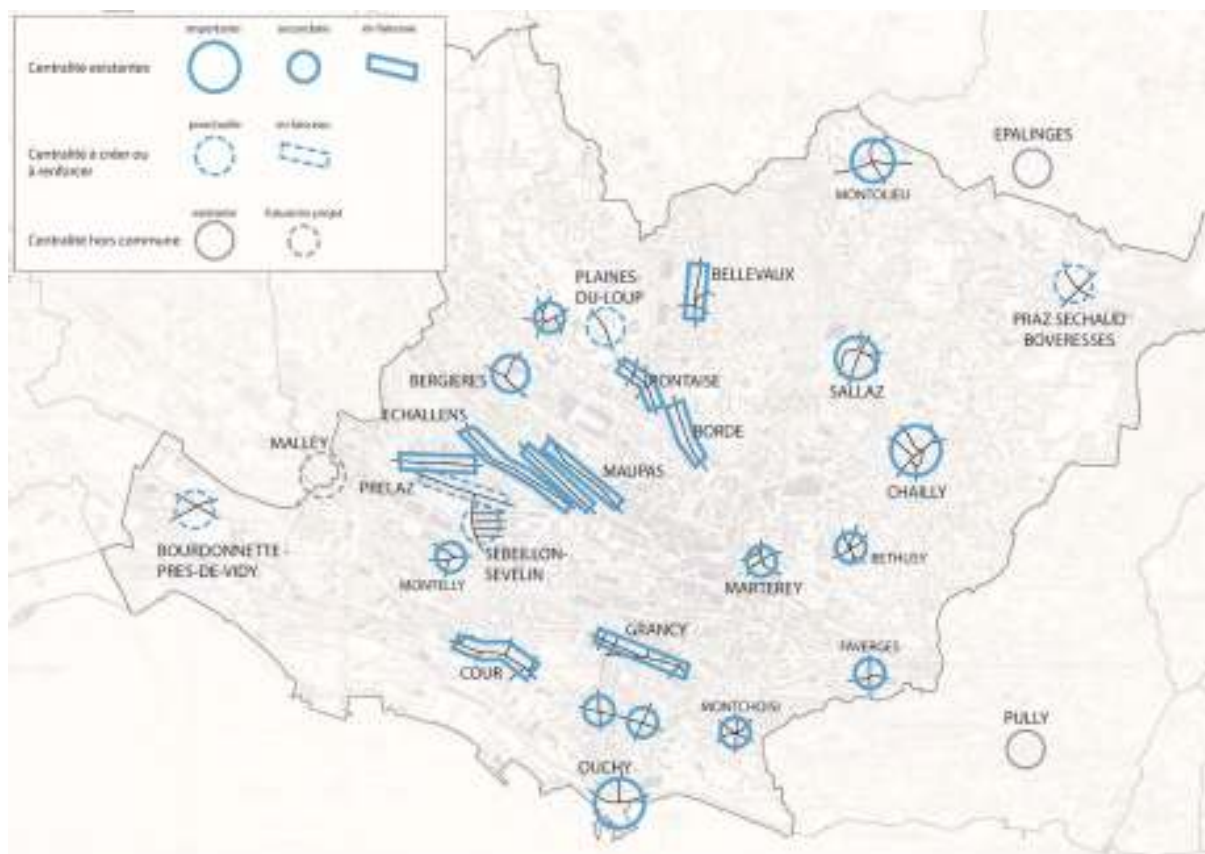
A.6.1. Développement différencié des tissus urbains proches des AFTPU

- M.1. Revaloriser l'espace public et les espaces collectifs privilégiant le lien social.
- M.2. Profiter de la réalisation des infrastructures TP pour engager le réaménagement qualitatif des espaces publics impactés, aussi bien de façon linéaire pour accompagner l'infrastructure (promenades) que ponctuellement, à l'endroit des arrêts (squares, places, etc.).
- M.3. Renforcer les activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée.
- M.4. Contribuer au maintien des services et commerces de proximité.
- M.5. Promouvoir la mobilité active et faciliter les accès aux arrêts et stations des AFTPU.
- M.6. Valoriser le patrimoine bâti et non bâti.
- M.7. Encadrer les dynamiques spéculatives afin de préserver localement l'identité patrimoniale/sociale spécifique.

Contextualisation

L'armature urbaine de Lausanne comporte de multiples polarités concentrant des fonctions économiques et commerciales, équipements et services de proximité. La répartition des centralités à l'échelle communale, leur organisation interne sont grandement tributaires de la topographie et du processus d'urbanisation de la ville.

Ces « centralités de quartier » sont des vecteurs importants de l'identité de chaque quartier. Bien desservies par les réseaux de transports, elles constituent des repères dans le territoire (la plupart du temps situés sur des axes majeurs du réseau) et offrent des conditions favorables à une mixité programmatique significative. L'aménagement de ces centralités doit refléter leur caractère spécifique, voire emblématique et renforcer leur rôle de « relais fonctionnels du centre-ville », d'espaces de rencontre, de sociabilité et de supports de la vie de quartier.



Au nord des voies CFF, les centralités s'inscrivent le long des principaux axes de communications radiaux, les reliant directement au centre-ville de Lausanne. Elles sont les relais de l'intensité urbaine de par leur aménagement et leur rôle de support de la vie de quartier. Elles peuvent prendre une forme :

- ponctuelle avec une concentration des équipements fonctionnant comme des « cœurs de village » au milieu de tissus presque exclusivement résidentiels (nord-est : p.ex. Sallaz, Pont-de-Chailly, Faverges principalement) ;
- linéaire, le long d'axes structurants avec des intensités urbaines diffuses au gré de l'offre en équipements et commerces (nord-ouest : p.ex. avenue d'Echallens et Bellevaux).

Au sud des voies CFF, la structure urbaine est plus orthogonale, caractérisée par une forte continuité du bâti et des fonctions, favorable à une diffusion des équipements. Localement, des lieux d'intensité plus importants s'y sont développés de manière ponctuelle (p.ex. avenues de Montchoisi et d'Ouchy) ou linéaire (est-ouest : avenue de Cour et boulevard de Grancy).

En complément aux centralités principales, d'autres centralités secondaires complètent le maillage de l'armature urbaine. Leur importance est cependant moindre et leur aire d'influence réduite (p.ex. Béthusy, Pierreflour, Harpe, etc.). Si la plupart se localisent le long d'axes principaux, d'autres s'en trouvent à l'écart (notamment Praz-Séchaud, Bourdonnette ou Montolieu). Ces centralités présentent souvent une « programmation incomplète », ne possédant largement pas les aménités caractéristiques inhérentes à ce type d'espace urbain.

Explicatif

Des actions en faveur de l'espace public

Afin de renforcer les centralités existantes et en créer de nouvelles, dans le but de les intensifier en tant que supports fonctionnels, lieux privilégiés de socialisation et d'ancrage identitaire, la Ville de Lausanne souhaite déployer des efforts et des moyens significatifs pour y concrétiser des espaces publics de qualité au moyen d'aménagements paysagers et urbains. La Ville promeut, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, des processus participatifs qui permettent de renforcer le lien social et le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier.

Pour rendre possible la constitution de fortes polarités locales, le PDCom préconise l'approche suivante :

- Pour les centralités ponctuelles, un aménagement de type « place du village » est à concrétiser. Se situant à l'intersection de plusieurs axes de mobilité, les centralités ponctuelles sont actuellement souvent envahies par du trafic automobile et du stationnement. L'idée phare est de constituer un espace public identitaire assurant un équilibre judicieux entre les aménagements (supports de socialisation et d'identification) dédiés à la déambulation, au délassement, à la circulation automobile et au stationnement.
- Pour les centralités en faisceau, un espace-rue ouvert est préconisé, permettant de satisfaire les impératifs à la fois liés aux transports (assurer la fluidité des flux) et aux échanges induits par la densité et la mixité des programmes implantés de part et d'autre de la rue. Dans ce type de centralité, il s'agit d'augmenter la perméabilité des voiries aux flux piétons perpendiculaires, de faciliter les traversées et la déambulation et d'atténuer l'effet de coupure de la chaussée.

Dans tous les cas, la Ville veillera à ce que les aménagements futurs assurent une modération du trafic.

Des actions en faveur d'une programmation mixte

La Ville de Lausanne souhaite renforcer la mixité programmatique des centralités de quartier. Il est important que les bâtiments bordant l'espace public des centralités possèdent des rez-de-chaussée actifs, afin d'instaurer un rapport particulier entre le public et le semi-public, entre les espaces ouverts et fermés. Ainsi, l'activation des rez-de-chaussée par leurs activités ouvertes au public sont des leviers importants de dynamisation des centralités. Cette activation peut résulter de programmes divers, commerciaux, équipements publics - socioculturels, centres de quartiers, activités sportives, etc.

La Ville souhaite conjointement renforcer les centralités en les dotant d'équipements publics et de services de proximité adaptés aux diverses situations.

Au final, l'encouragement de la mixité à la fois fonctionnelle et sociale permettra aux centralités de quartier de former le cœur de la vie des quartiers et des lieux majeurs de la socialisation locale.

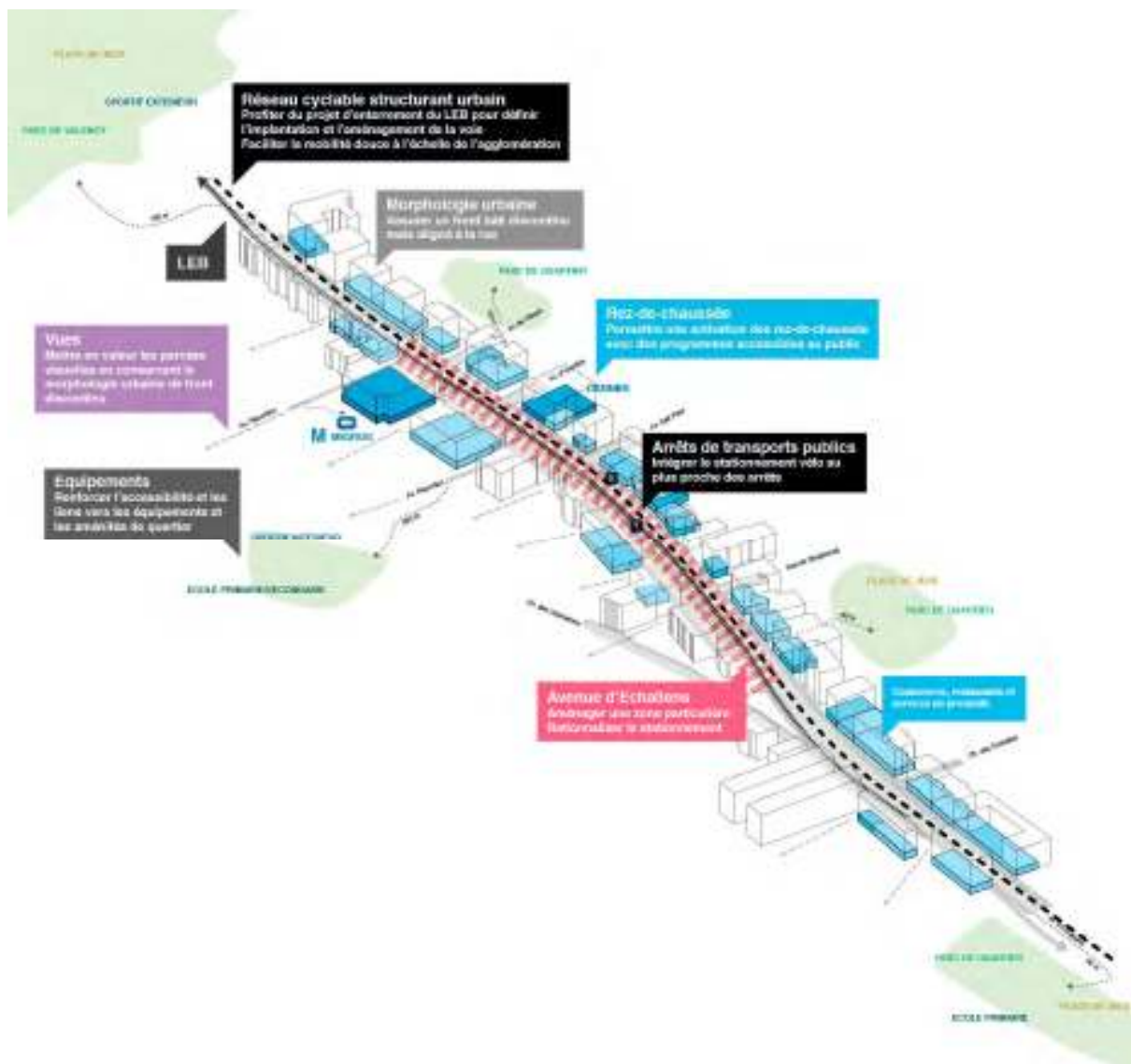
Des actions en faveur du rôle identitaire des centralités

Les centralités de quartier, repères urbains, lieux identitaires, sont du point de vue patrimonial des lieux d'affectation. Le PGA en vigueur propose comme mesure spécifique des dispositions relatives aux tronçons commerciaux, lesquels peuvent être redéfinis en fonction de l'évolution de la ville. En cela, le PDCom pose les bases de la prochaine révision du PGA, dans lequel la mise en valeur, la préservation et le renforcement des spécificités locales (morphologiques, identitaires, etc.) seront à prendre en compte.

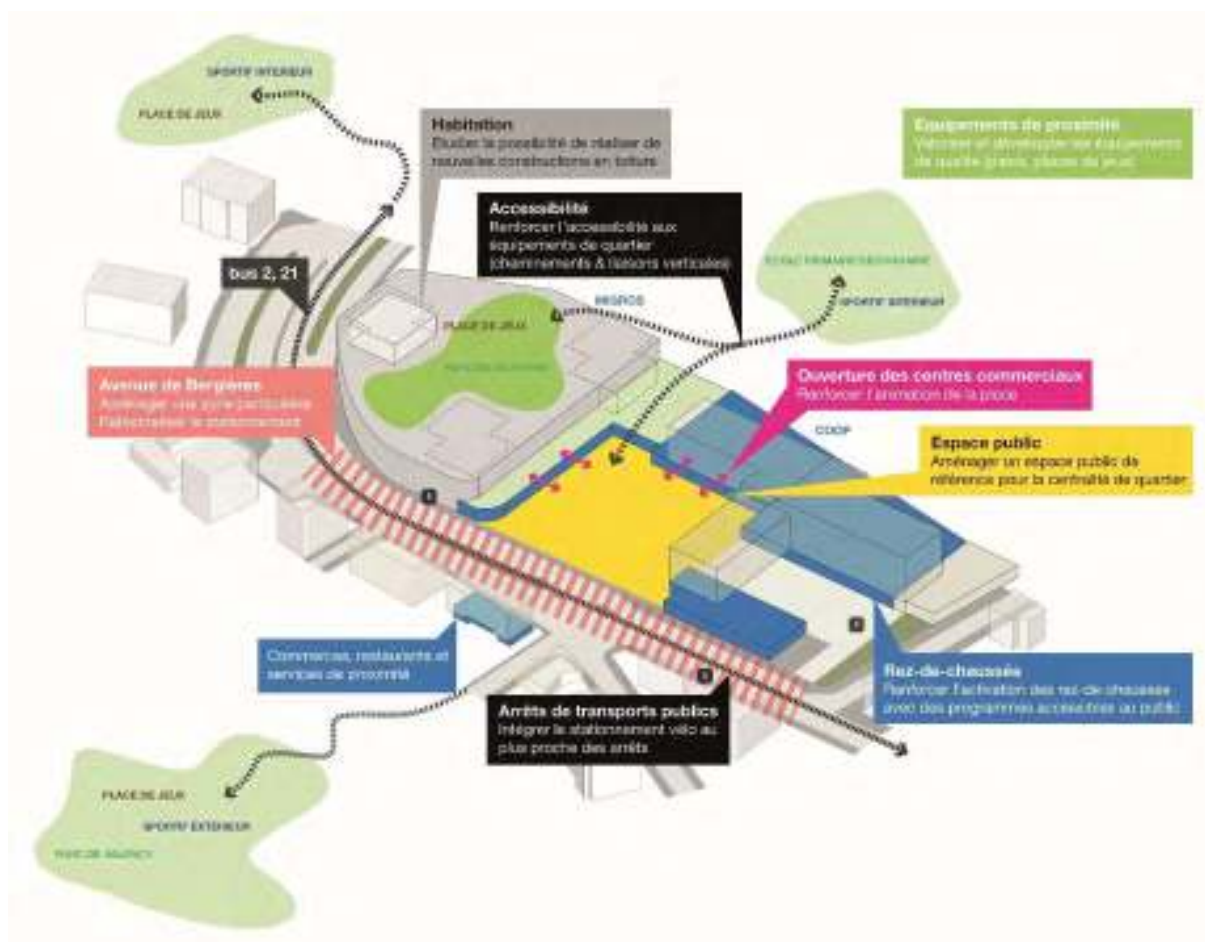
Le PDCom préconise un traitement des centralités de quartier au travers une approche adaptée, à la fois capable de respecter leurs sensibilités et de leur permettre une évolution dynamique du bâti en cohérence avec le contexte.

Illustrations d'actions potentielles sur certaines centralités de quartier (non exhaustives)

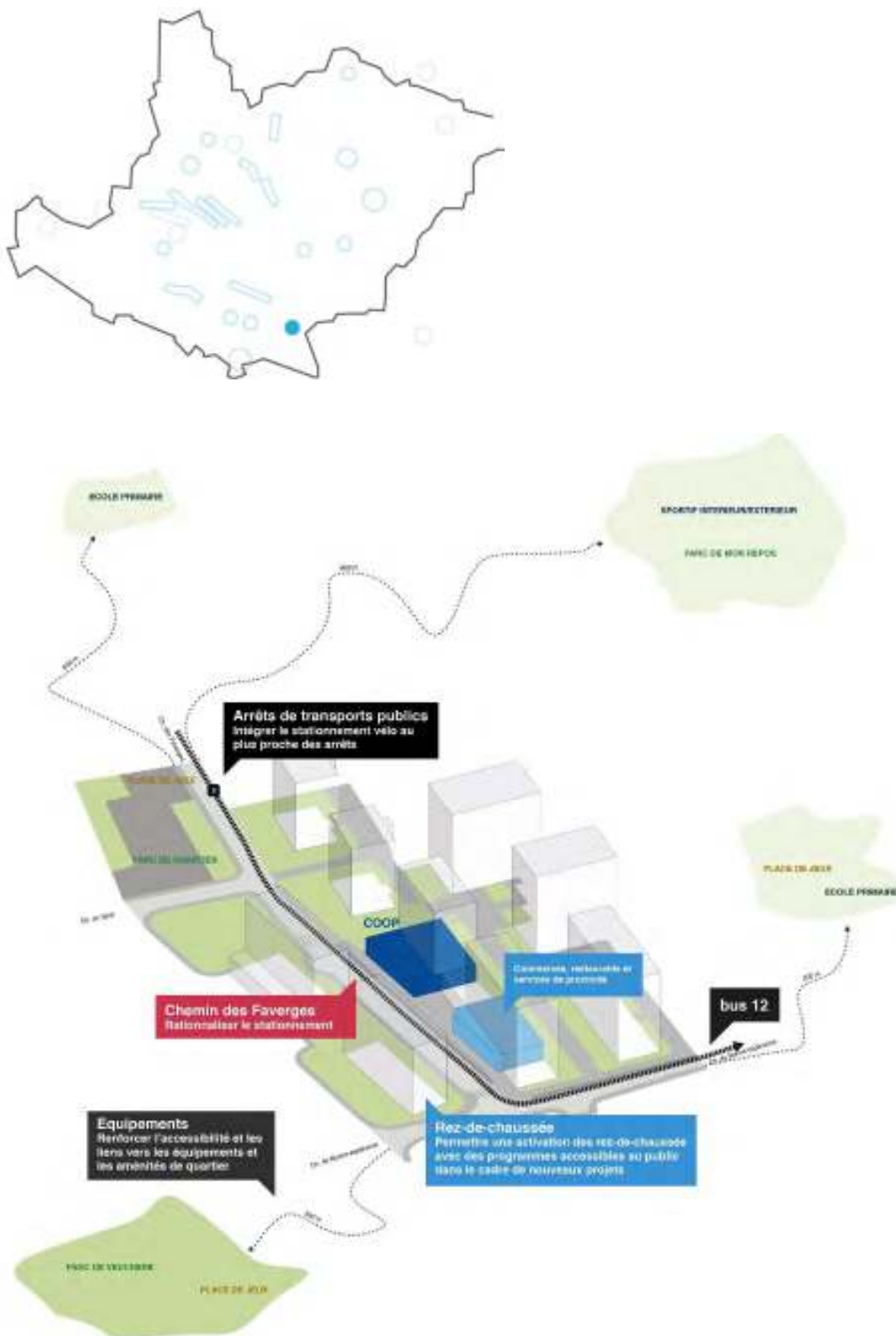
Avenue d'Echallens (centralité principale en faisceau)



Bergières (centralité principale ponctuelle)



Faverges (centralité secondaire)



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
<p>Différencier l'approche des centralités (traitements paysagers et du cadre bâti, aménagements des espaces publics, offres en services de proximité) en fonction de leur position dans la structure urbaine lausannoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> centralités ponctuelles principales ; centralités ponctuelles secondaires ; centralités en faisceaux (linéaires) 	URB	SPADOM RM ECO RM		N.C.
<p>Renforcer ou concrétiser les centralités de quartier suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Praz-Séchaud ; Boveresses ; Bourdonnette – Prés-de-Vidy ; Plaines-du-Loup ; Sébeillon-Sévelin. 	URB	RM		N.C.
<p>Dans le cadre de la révision du PGA, prévoir des dispositions spécifiques aux centralités de quartier, p.ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> zones d'affectations particulières aux centralités de quartier possédant des caractères urbains identitaires et avec beaucoup de substance ; une affectation des rez-de-chaussée ouverte au public (non résidentielle), voire une hauteur sous-plafond assurant leur polyvalence (p.ex. 4 m minimum) ; des dispositifs architecturaux assurant une ouverture visuelle des rez-de-chaussée sur l'espace public ; une certaine mixité logements-activités à respecter. 	URB			N.C.
<p>Lors de projets de réaménagement des espaces publics, veiller à assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise en relation directe de l'espace public et des fronts bâtis (pas de cloisonnement de l'espace privé) ; la prise en compte prioritaire des modes doux ; la cohérence et l'adéquation du mobilier urbain et des matériaux ; l'aménagement adapté aux enfants ou aux personnes à mobilité réduite ; la recherche d'une sécurité de proximité ; la mise en scène d'œuvres d'art. <p>Lorsque la centralité se trouve sur le réseau principal ou de distribution, appliquer les modalités d'aménagement des zones particulières.</p>	RM			N.C.
Réaliser des aménagements flexibles, parfois de nature expérimentale et/ou éphémères.	RM			En partie
Promouvoir l'aménagement d'équipements permettant la pratique du sport (surfaces aménagées en libre accès).	RM	SPORTS		

Promouvoir l'aménagement de locaux communs à la disposition d'associations ou de la population.	EJQ	ST (BLI)	moyen et long terme	partiellement (pas de montants pour la maison des associations)
Promouvoir l'installation de bibliothèques de quartier en cohérence avec une stratégie d'implantation à l'échelle communale.	BAVL	CULT		
Mettre des locaux à disposition d'ateliers d'artistes de petites entreprises culturelles (galeries d'art, label musicaux, etc.) et de compagnies de théâtre et de danse (locaux administratifs, de répétitions et de stockage).	CULT		court ou moyen terme	Non
Mettre en œuvre le Plan lumière	SIL	RM		

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Logements Activités économiques / commerces / tourisme Equipements Armature verte – volets « parcs, publics, espaces verts à usages publics spécifiques, nature en ville, arbres en ville » Patrimoine Mobilité – volet « politique transports individuels motorisés » Adaptations aux changements climatiques Programmes d'actions dans les sites majeurs de mutation urbaine	Stratégie sectorielle « urbanisation » / Centralités	B33 « Affectations mixtes » B34 « Espaces publics »	Plan lumière de la Ville de Lausanne

programmes d'actions
thématiques

- > activités
économiques
- > commerce
- > tourisme

Programmes d'actions thématiques

ACTIVITES ECONOMIQUES / COMMERCE / TOURISME**A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...****A.2 ... au centre-ville**

PRINCIPES ET MESURES

A.2.1. Renforcement des fonctions d'agglomération et de l'attractivité du centre-ville

- M.1. Développer la diversité de l'offre culturelle et de loisirs de rang central.
- M.2. Développer le rôle de destination commerciale du centre-ville.
- M.3. Assurer une attractivité commerciale sur l'ensemble du centre-ville.
- M.4. Renforcer les activités dans les rez-de-chaussée ainsi que la diversité des types de commerces.
- M.5. Favoriser l'accueil et le développement d'entreprises, administrations et services de rang central.
- M.6. Requalifier les espaces publics majeurs, support de la vie économique, culturelle et sociale de l'ensemble de la commune, dont les places ayant actuellement des fonctions de parking, en offrant des alternatives diversifiées aux usagers.

A.2.2. Maintien d'une vocation également résidentielle du centre-ville

- M.2. Contribuer au maintien des activités, commerces et équipements de proximité.
- M.3. Aménager, en complément des espaces publics majeurs, des espaces publics propices à une vie de quartier.

A.3 ... dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)

PRINCIPES ET MESURES

A.3.2. Renforcement et création de nouvelles centralités de quartiers, lieux privilégiés de socialisation, d'activité et d'ancrage identitaire

- M.1. Confirmer les centralités de quartiers en cohérence avec l'armature urbaine.
- M.2. Revaloriser l'espace public et les espaces collectifs privilégiant le lien social.
- M.3. Renforcer les activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée.
- M.4. Encourager la réalisation de pieds d'immeubles attractifs offrant un espace de respiration aux habitants (plantes, herbes, arbres, etc.).
- M.5. Contribuer au maintien des services et commerces de proximité et conforter les centralités commerciales principales (Chailly, Grancy, Bergières, etc.).
- M.6. Développer une offre culturelle et socioculturelle de proximité.

A.3.3. Garantie d'une offre diversifiée et accessible de logements de qualité

- M.1. Construire des logements répondant aux besoins des diverses générations et catégories sociales en tenant compte des aspects d'accessibilité universelle.
- M.2. Favoriser les acquisitions foncières publiques pour la construction de logements.
- M.3. Promouvoir la construction et la rénovation de logements énergétiquement efficaces et respectant les principes de la société à 2000 watts.
- M.4. Promouvoir des logements protégés des nuisances urbaines et respectueux de l'intimité des habitants.

A.4 ... dans les territoires forains hors périmètre compact

PRINCIPES ET MESURES

A.4.2. Préservation et valorisation des ressources économiques, sportives, culturelles et de loisirs

- M.2. Promouvoir des opportunités de développement économique dans les sites propices, en cohérence avec le système de gestion des zones d'activités cantonal (SGZA) et en favorisant la conception et la gestion durable des zones concernées.

A.6 ... le long des axes AFTPU

PRINCIPES ET MESURES

A.6.1. Développement différencié des tissus urbains proches des AFTPU

- M.1. Revaloriser l'espace public et les espaces collectifs privilégiant le lien social.
- M.2. Profiter de la réalisation des infrastructures TP pour engager le réaménagement qualitatif des espaces publics impactés, aussi bien de façon linéaire pour accompagner l'infrastructure (promenades) que ponctuellement, à l'endroit des arrêts (squares, places, etc.).
- M.3. Renforcer les activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée.
- M.4. Contribuer au maintien des services et commerces de proximité.
- M.5. Promouvoir la mobilité active et faciliter les accès aux arrêts et stations des AFTPU.
- M.6. Valoriser le patrimoine bâti et non bâti.
- M.7. Encadrer les dynamiques spéculatives afin de préserver localement l'identité patrimoniale/sociale spécifique.

Contextualisation

Comme d'autres villes, Lausanne connaît une situation économique contrastée.

Lausanne bénéficie des retombées du développement de l'Arc lémanique. Elle est ainsi devenue un lieu de choix en matière d'opportunités d'investissement, grâce au nombre fort important de grands projets annoncés. Elle jouit d'une situation concurrentielle, centre géographique de Suisse romande, pôle national et international dans l'éducation supérieure ; pôle croissant dans le secteur de la santé ; Capitale olympique et site mondialement privilégié par l'administration du sport international ; capitale culturelle de rayonnement national et international, siège de grandes sociétés internationales ; centre de tourisme de congrès et d'affaires.

Lausanne se caractérise par un taux de chômage significativement plus élevé par rapport à la moyenne cantonale, par une pression sur les dispositifs d'aide sociale et au logement, par une faiblesse de la capacité contributive moyenne de sa population, avec une part significative de situations fiscalement modestes ou précaires. Son rôle de ville-centre génère aussi les charges par habitant les plus élevées du canton, notamment induites par l'offre en équipements et activités culturels et sportifs.

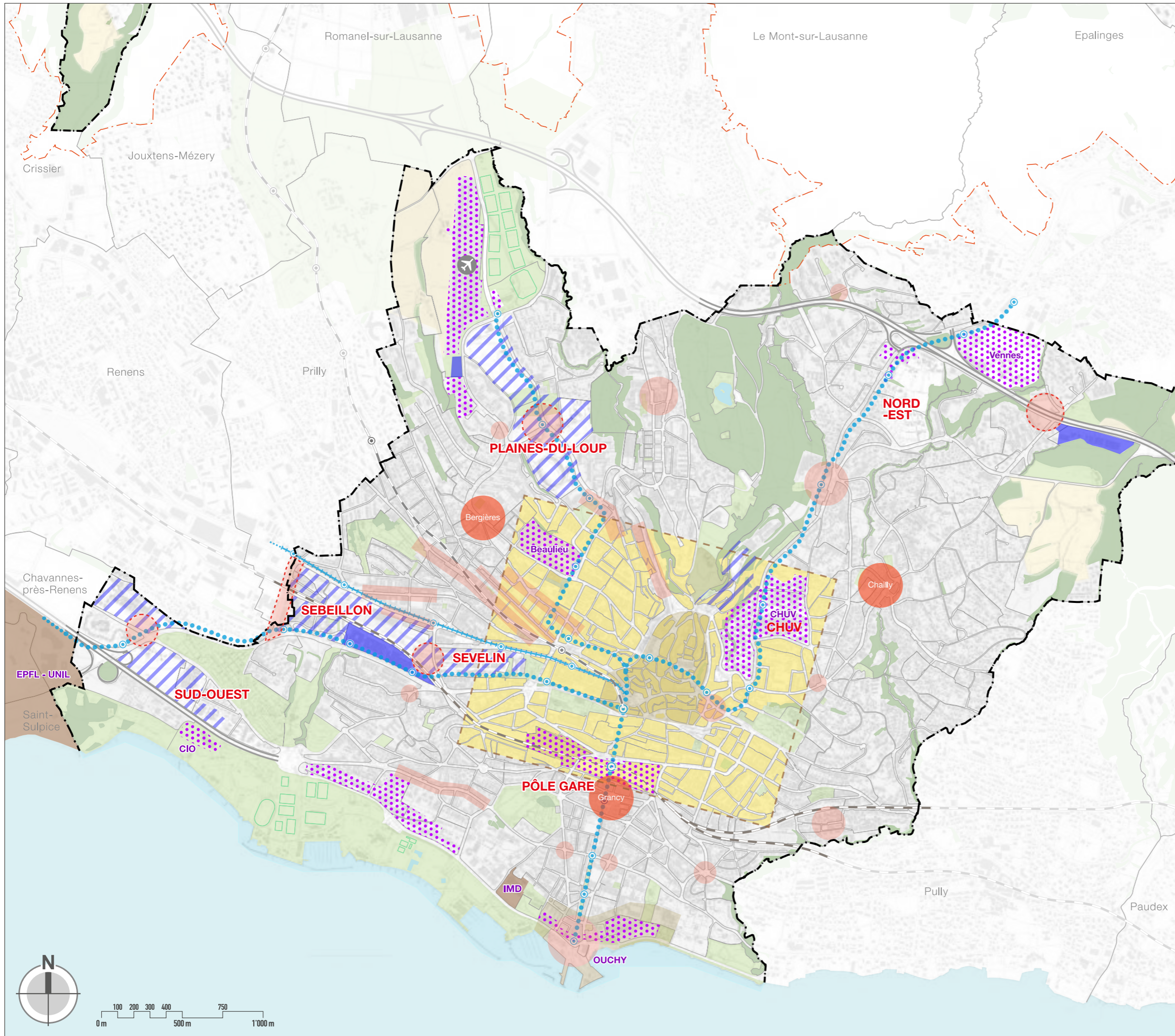
Explicatif

Afin de compenser la faiblesse de la contribution des personnes physiques à l'assiette fiscale lausannoise, la Ville souhaite renforcer l'apport des personnes morales. Pour cela, elle vise à intégrer pleinement, dans ses planifications, toute intervention propice à la préservation et à l'amélioration des avantages recherchés par les acteurs économiques, notamment :

- disponibilité de terrains adaptés aux besoins des acteurs économiques ;
- offre résidentielle adéquate (compte tenu des fonctionnalités économiques de rang central de Lausanne) ;
- renforcement de l'attractivité des pôles économiques lausannois ;
- qualité urbanistique, paysagère et architecturale ;
- offre culturelle ;
- sécurité.

Une attention égale est accordée aux infrastructures déterminantes pour l'attractivité de la ville, pour le tourisme de congrès et d'affaires, comme pour l'administration du sport international. A ce titre et afin de renforcer l'image et le rayonnement de Lausanne, Capitale olympique, le PDCOM ambitionne une plus grande visibilité de ce statut unique, notamment par l'aménagement des espaces publics.

Le PDCOM cherche, dans la mesure du possible, à faciliter les activités commerciales et les services de proximité. Il recommande alors la prise en compte précoce des problématiques économiques dans tout projet d'aménagement ou de construction susceptibles de renforcer les centres de quartiers. Dans cette optique, la Commune participe à la stratégie cantonale en matière d'ICFF (mesure D13) en vue de renforcer l'attractivité économique du centre et des centres de quartier en parallèle avec une desserte efficace en transports publics.



TERRITOIRE URBAIN
Programme d'actions thématiques
Activités économiques / commerce / tourisme

- — — Limite communale
- - - - - Périètre compact du PALM

Légende

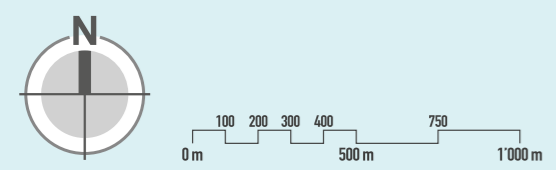
- Secteur concentrant les activités de niveau métropolitain
- Centralités commerciales principales
- Centralités de quartier existantes (en faisceaux / ponctuelles)
- Centralités de quartier à créer (en faisceaux / ponctuelles)
- Principaux moteurs économiques
- Pôle touristique
- Centre de formation à rayonnement international
- Secteurs à prédominance activités PME - PMI (existants ou à développer)
- Principaux secteurs à mixité fonctionnelle activités - logements (existants ou à développer)

Mobilité

- Voies ferrées CFF et LEB
- Tram
- Réseau autoroutier
- Métro

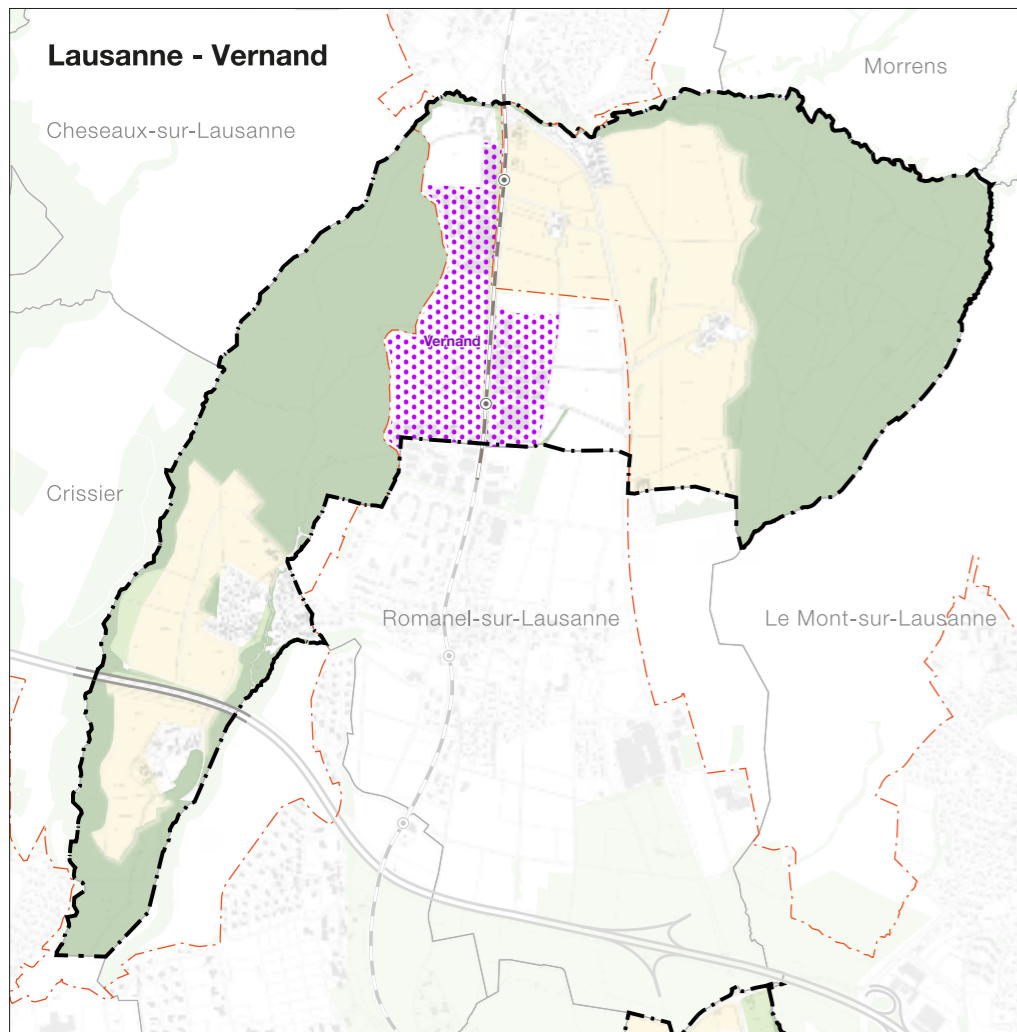
Autres éléments

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole

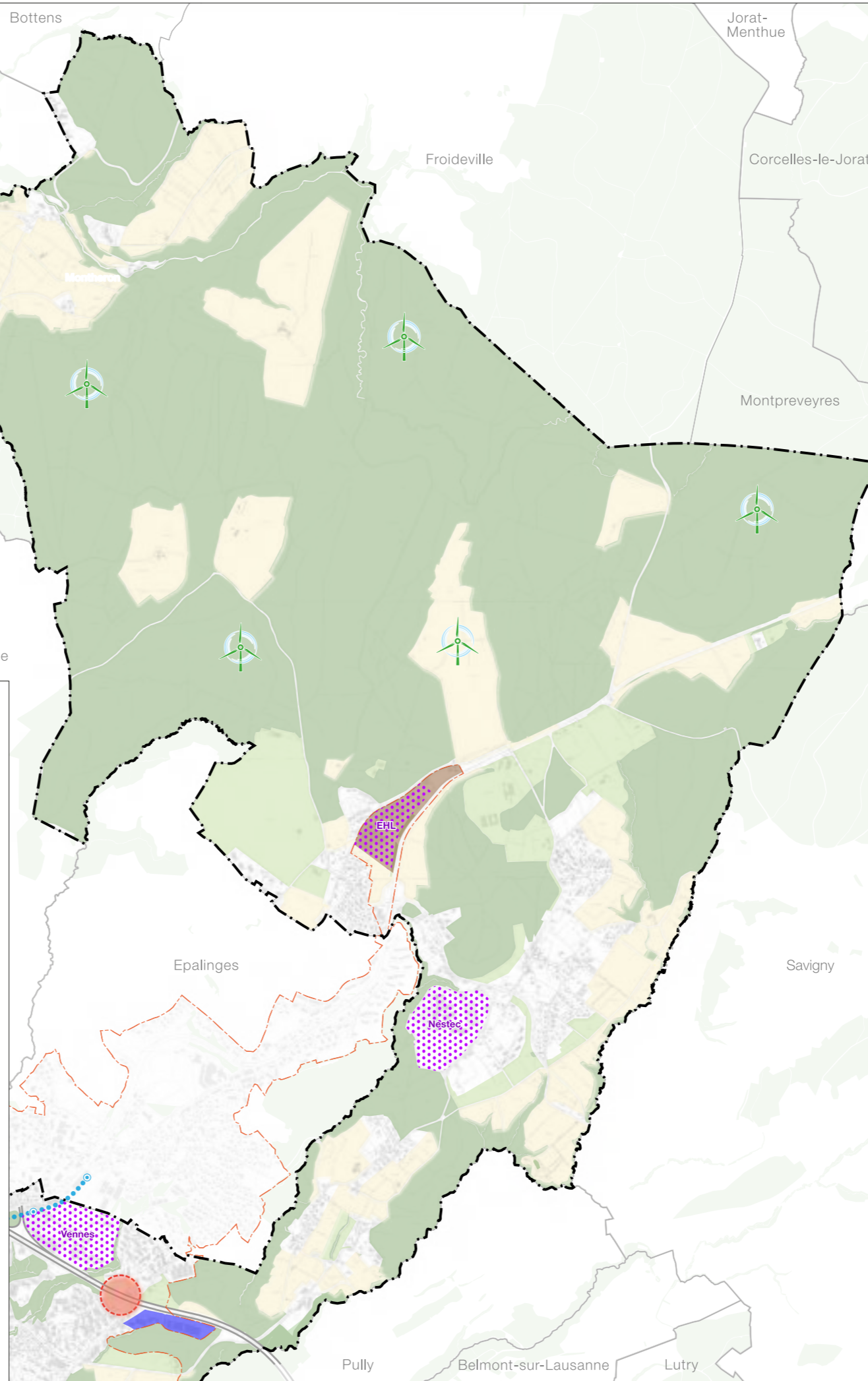




Lausanne - Nord



Lausanne - Vernand



TERRITOIRES FORAINS
Programme d'actions thématiques
Activités économiques / commerce / tourisme

- Limite communale
- - - Périmètre compact du PALM

Légende

- Centralités de quartier à créer (en faisceaux / ponctuelles)
- Principaux moteurs économiques
- Pôle touristique
- Centre de formation à rayonnement international
- Secteurs à prédominance activités PME - PMI (existants ou à développer)

Mobilité

- Voies ferrées CFF et LEB
- Réseau autoroutier
- Métro

Nature - Paysage

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts (Valorisation sylvicole)
- Zone à vocation agricole
- Potentiel éolien (Localisation indicative)

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Amélioration de l'assiette fiscale communale par le biais des politiques foncière et du logement	ECO	URB SLG SFIN Commission immobilière		N.C.
(Re)constitution des réserves foncières susceptibles d'accueillir des entreprises à haut potentiel économique et des institutions du sport international	Commission immobilière	URB ECO	pérenne	oui (préavis séparé)
Promotion d'une offre de logement en adéquation avec les fonctionnalités économiques de rang central de la ville	SLG	ECO, URB, Commission immobilière	en fonction des opportunités	Non
Amélioration ou mise en place de la configuration urbanistique la plus propice à la fréquentation commerciale des centres de quartier	URB	RM SPADOM		N.C.
Préservation ou amélioration des infrastructures déterminantes pour favoriser l'attractivité de la ville dans le secteur du tourisme de congrès et d'affaires en particulier en développant les sites (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> • de Beaulieu ; • du CHUV ; • du Biopôle de Vennesses ; • du Pôle-Gare 	ECO	URB RM SPADOM Commission immobilière		N.C.
Rendre symboliquement et physiquement visibles, par des marqueurs territoriaux adéquats, la ou les composantes fondamentales de l'identité et du rayonnement de la ville (en particulier son statut de Capitale olympique)	URB	SE SPORTS ARCH, SGLEA		N.C.
Préservation ou amélioration des avantages comparatifs (sécurité, offre locative, qualité urbanistique et paysagère, offre culturelle, accessibilité) recherchés par tous les acteurs économiques	ECO	URB RM Police SPADOM, CULT SLG Commission immobilière, ARCH		N.C.
Dans le cadre de la révision du PGA et des plans d'affectations communaux, définir les affectations répondant aux principes définis par le système de gestion des zones d'activités cantonal (SGZA).	URB	ECO		N.C.

<p>Participer à la stratégie cantonale en matière d'ICFF</p> <p>A ce stade, aucun établissement répondant aux critères des ICFF n'est envisagé sur le territoire communal de Lausanne. Cependant, au cas où, dans les 15 ans à venir, un projet d'ICFF viendrait à se concrétiser, les exigences suivantes seront recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier des emplacements desservis par une offre en transports publics performante et bénéficiant d'une zone de chalandise de proximité importante - Limiter l'accès en transports individuels motorisés - Réguler les accès livraisons pour limiter les nuisances <p>Privilégier les accès en TP ou en MD</p>	ECO	URB RM SPADOM		N.C.
--	-----	---------------------	--	------

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Logements Espace public du centre-ville Centralités de quartier Patrimoine Zone à bâtir hors périmètre compact Adaptations aux changements climatiques Programmes d'actions des sites majeurs de mutation urbaine	Stratégie sectorielle « urbanisation » - centralités - sites stratégiques d'urbanisation - répartition des activités	D11 « Pôles de développement économique » D12 « Zone d'activités » D13 « Installations à forte fréquentation » D21 « Réseaux touristiques et de loisirs » B33 « Affectations mixtes »	SGZA

programmes d'actions
thématiques

> logements

Programmes d'actions thématiques
LOGEMENTS

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.2. ... au centre-ville

PRINCIPES ET MESURES

A.2.2. **Maintien d'une vocation également résidentielle du centre-ville**

M.1. Maintenir la présence et renforcer la diversité de logements au centre-ville.

A.3. ... dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)

PRINCIPES ET MESURES

A.3.3. **Garantie d'une offre diversifiée et accessible de logements de qualité**

M.1. Construire des logements répondant aux besoins des diverses générations et catégories sociales en tenant compte des aspects d'accessibilité universelle.

M.2. Favoriser les acquisitions foncières publiques pour la construction de logements.

M.3. Promouvoir la construction et la rénovation de logements énergétiquement efficaces et respectant les principes de la société à 2000 watts.

M.4. Promouvoir des logements protégés des nuisances urbaines et respectueux de l'intimité des habitants.

Contextualisation

Malgré une intense dynamique de construction, principalement initiée par les pouvoirs publics, Lausanne souffre d'une pénurie de logements, qui se traduit par un taux de vacance très faible (0.14% au 1^{er} juin 2015).

Afin d'enrayer cette situation, la Ville de Lausanne mène une politique du logement proactive et dynamique qu'il s'agit de confirmer et de renforcer. Cette politique repose sur quatre piliers : une politique foncière proactive ; la promotion de la mixité sociale ; la mise sur le marché de logements à loyers abordables et contrôlés ; le respect des exigences de la société à 2000 watts.

A l'heure actuelle, environ 9'000 futurs logements sont planifiés sur des terrains propriétés de la Ville. Cette action volontaire de la collectivité contribue avantageusement à la détente progressive du marché.

Une détente du marché du logement est aussi observée, avec un taux de vacance en hausse au 1^{er} juin 2016.

Explicatif

Afin de soutenir, confirmer et renforcer sa politique du logement, la Ville de Lausanne souhaite tirer parti du PDCom pour développer de nouvelles actions, dans le prolongement du préavis « 3'000 logements ».

La Ville souhaite confirmer son rôle croissant sur les marchés fonciers et immobiliers. La Municipalité a en outre obtenu du Conseil communal, pour la législature 2016-2021, 40 millions de francs pour acquérir de nouveaux immeubles et terrains. Ce montant démontre la volonté politique d'être un acteur dynamique dans le secteur immobilier. L'acceptation par le peuple, le 12 février 2017, de la LPPPL devrait également renforcer les actions de la Ville sur ledit marché.

La Ville souhaite accroître le rôle des sociétés et fondations lui appartenant, et intensifier les collaborations avec les coopératives, tout ceci afin d'agir de façon plus efficace et concertée sur le marché du logement et répondre aux besoins diversifiés des demandeurs et notamment aux besoins de la classe moyenne.

La Ville de Lausanne souhaite d'ores et déjà tirer parti des futurs plans d'affectation (PA) afin d'y intégrer de nouvelles dispositions en faveur du logement, par exemple : des pourcentages minimaux de logements d'utilité publique dans certains secteurs de la ville ou des règles spécifiques au centre-ville afin de maintenir, voire d'augmenter la part de logements.

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Construire de nouveaux logements avec la poursuite du programme « 3000 logements »	SLG	URB	court terme	N.C.
Poursuivre la politique foncière d'acquisition et de valorisation sous forme de DDP Développer l'offre en logements d'utilité publique par l'intermédiaire des sociétés et des fondations appartenant à la Ville (SILL ; FLCL, ...)	SLG	sociétés et fondations propriétés de la Ville	court terme	N.C.
Saisir l'opportunité à chaque révision des droits à bâtir (Plans d'affectation) pour développer des contreparties en termes de politique du logement	SLG	URB	court terme	N.C.
Fixer des conditions strictes en termes de rendement et de contrôle des loyers lors de l'octroi des droits distincts et permanents de superficie (DDP) sur des parcelles communales	SLG		court terme	N.C.
Exiger le respect de critères de durabilité ambitieux sur l'ensemble des opérations développées sur des parcelles communales, l'objectif étant de se rapprocher du standard de la société à 2000 watts	SLG		court terme	N.C.
Donner un rôle accru aux coopératives et plus largement à l'habitat d'utilité publique (sociétés et fondations publiques ou privées pratiquant des loyers fondés sur les coûts avec un contrôle des loyers et une rémunération raisonnable des fonds propres)	SLG	coopératives	court terme	N.C.
Favoriser la mixité sociale en offrant des logements avantageux et adaptés à tous les groupes de la population (logements : attractifs pour les familles, communautaires, pour étudiants, protégés, d'utilité publique, subventionnés, de secours)	SLG	coopératives	court terme	N.C.
Lors de l'élaboration de nouveaux plans d'affectation (PA), fixer : <ul style="list-style-type: none"> des dispositions assurant le maintien et la création de nouveaux logements au centre-ville ; des pourcentages minimaux de logements d'utilité publique (cf. LPPPL). 	URB	SLG		N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Activités économiques / commerces / tourisme Espace public du centre-ville Centralités de quartier Patrimoine Energie Sous-sol Adaptations aux changements climatiques Programmes d'actions sur les sites majeurs de mutation urbaine	Stratégie « urbanisation »	A13 « Réserves foncières » B31 « Habitat collectif »	

programmes d'actions
thématiques

> équipements

Programmes d'actions thématiques
EQUIPEMENTS

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.2 ... au centre-ville

PRINCIPES ET MESURES

A.2.1. Renforcement des fonctions d'agglomération et de l'attractivité du centre-ville

- M.1. Développer la diversité de l'offre culturelle et de loisirs de rang central.
- M.6. Requalifier les espaces publics majeurs, support de la vie économique, culturelle et sociale de l'ensemble de la commune, dont les places ayant actuellement des fonctions de parking, en offrant des alternatives diversifiées aux usagers.

A.2.2. Maintien d'une vocation également résidentielle du centre-ville

- M.2. Contribuer au maintien des activités, commerces et équipements de proximité.

A.3 ... dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)

PRINCIPES ET MESURES

A.3.1. Cadrage de l'évolution des quartiers afin de respecter et de valoriser leur identité

- M.5. Renforcer les équipements de proximité (préscolaires, scolaires, parascolaires, socioculturels, sportifs et de loisirs).

A.3.2. Renforcement et création de nouvelles centralités de quartier, lieux privilégiés de socialisation, d'activités et d'ancrage identitaire

- M.3. Renforcer les activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée.
- M.5. Contribuer au maintien des services et commerces de proximité et conforter les centralités commerciales principales (Chailly, Grancy, Bergières, etc.).
- M.6. Développer une offre culturelle et socioculturelle de proximité.

A.3.4. Développement d'une vision citoyenne partagée de la ville et de son évolution

- M.1. Encouragement à la participation de la population. (NB : principe valable également pour les trois autres volets du PDCOM, dès lors qu'ils impliquent des transformations importantes du cadre de vie).

Contextualisation

Compte-tenu de la croissance attendue à Lausanne ces 15 prochaines années, le renforcement des équipements publics et des services offerts à la population constitue un enjeu de taille auquel Lausanne devra répondre, cela d'autant plus que la Ville est actuellement bien pourvue. Qu'il s'agisse d'infrastructures destinées à répondre aux besoins liés à l'enfance (accueil préscolaire, écoles, APEMS), d'installations sportives, d'institutions culturelles, d'espaces destinés aux échanges entre habitants d'un même quartier (telles les maisons de quartiers), tous les équipements participent à la qualité du cadre de vie offert aux Lausannois.

Explicatif

La Ville de Lausanne souhaite poursuivre et renforcer les politiques sectorielles actuellement menées :

- au niveau préscolaire et scolaire : compléter et augmenter l'offre d'accueil préscolaire et extrafamilial, accompagner l'augmentation de la population par l'accroissement de la capacité scolaire, adapter les sites scolaires aux nouveaux modes de vie (journée continue notamment), ... ;
- au niveau culturel : repenser certains lieux culturels d'importance, promouvoir des offres culturelles de proximité dans les quartiers, poursuivre les aides à la création artistique, répondre aux besoins de stockage des institutions culturelles majeures, ... ;
- au niveau sportif : concrétiser les infrastructures majeures intégrées au projet Métamorphose, développer la dotation des quartiers en installations sportives afin de s'adapter à la croissance de la population, asseoir le statut de Capitale olympique en renforçant les avantages concurrentiels de Lausanne, notamment par la mise à disposition de terrains pour des fédérations sportives à même de renforcer le « cluster du sport international », ... ;

- au niveau des équipements de jeux : promouvoir l'appropriation temporaire de certains espaces par les enfants (à l'image de la « Roulotte enchantée »), favoriser des micro-aménagements de jeux dans les quartiers, offrir un terrain d'aventure dont la localisation reste à définir, ... ;
- au niveau socioculturel : renforcer la dotation des quartiers en espaces de rencontre et d'échange (maisons de quartier, centres socioculturels et leurs antennes, ...) ;
- au niveau des lieux de spiritualité : maintenir les lieux de culte historiques tout en identifiant les espaces dont l'affectation pourrait évoluer, ...

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE				
Garantir d'ici 2020-2025 une place d'accueil extrafamilial pour tous les enfants de plus de deux ans dont les parents en font la demande	SPE			non
Poursuivre le développement de l'accueil préscolaire (moins de 4 ans) en utilisant le plus systématiquement possible l'installation de ces structures au rez-de-chaussée de tout nouveau bâtiment d'habitation ou commercial	SPE	SLG opérateurs privés		N.C.
ECOLES				
Adapter les sites scolaires afin de permettre l'école à journée continue (prévoir des équipements scolaires et parascolaires sur le même site)	SEP			
Améliorer l'aménagement des préaux scolaires, notamment en termes de jeux, et maintenir leur ouverture au public	SEP, SPADOM	SEP	moyen terme	Non
Concevoir les écoles comme des lieux structurants des quartiers, favorisant le vivre ensemble et l'intégration, dans les quartiers existants ainsi que dans ceux en cours de planification	SEP		moyen terme	
CULTURE				
Poursuivre la politique culturelle de la Ville telle que définie dans le « plan directeur de la culture lausannoise »	CULT		court terme	N.C.
Créer ou agrandir des lieux culturels d'importance suprarégionale, voire internationale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Capitole : rénovation et mise aux normes (capacité supplémentaire, espaces d'accueil, de consultation et d'exposition), création d'une salle annexe • Collection de l'art brut : rénovation, extension, aménagement de la cour et des salles d'accueil • Théâtre de Vidy : réaménagement de la salle Apothélos et de la cage de scène 	CULT		court terme moyen terme court terme	oui non non
Dans les centralités de quartier, créer ou mettre à disposition des locaux adaptés (administration, répétitions, stockage) aux entreprises culturelles (ateliers d'artistes, galeries d'art, labels musicaux) et aux compagnies de théâtre ou de danse	CULT	URB	moyen ou court terme	non
Développer une offre culturelle de proximité dans les centralités de quartier Adapter/bâtir de nouveaux espaces sociaux culturels pouvant, à l'image de la maison de quartier de Chailly, accueillir de petites formes professionnelles dans le domaine des arts de la scène (théâtre, danse, musique, marionnettes) : <ul style="list-style-type: none"> • dans les nouveaux quartiers (Plaines-du-Loup, Prés-de-Vidy, 	EJQ	CULT URB SLG ARCH	moyen ou long terme	non

Vallon) <ul style="list-style-type: none"> sous gare : maison de quartier sous gare, CPO (en lien avec l'église de la Croix-d'Ouchy) Bourdonnette 				
Fournir des aides à la création artistique professionnelle et soutenir des projets faisant preuve d'originalité	CULT	SFIN		
Renforcer le soutien aux manifestations destinées à un large public	CULT	SFIN	court terme	N.C.
Mettre en place des programmes de diffusion du travail des artistes lausannois	CULT		court terme	Non
Lancer des campagnes de sensibilisation du jeune public à la culture	EJQ CULT	SGCD	court terme	Non
Identifier des sites pouvant accueillir des surfaces de dépôts pour les grandes institutions culturelles de la Ville	CULT	URB	*	Non
Promouvoir la présence de l'art dans le cadre des différents projets de réaménagement des espaces publics	CULT	RM		N.C.
SPORTS				
Mettre en œuvre le Plan directeur du Sport	SPORTS			N.C.
<u>A la Tuilière nord. construire :</u> <ul style="list-style-type: none"> 9 terrains de football, 3 terrains en gazon naturel et 6 en synthétique ; un bâtiment, abritant des vestiaires, buvette, locaux administratifs et divers locaux ; un anneau d'athlétisme comprenant quatre couloirs autour de l'un des terrains de football 	SPORTS	BDM		Oui
<u>A la Tuilière sud. construire :</u> <ul style="list-style-type: none"> un stade de football d'une capacité de 12'000 places assises 	SPORTS	BDM		
<u>Aux Plaines-du-Loup :</u> Construire : <ul style="list-style-type: none"> une patinoire couverte dans le nouvel écoquartier pour les clubs sportifs, les écoles et le public un bâtiment fermé pour accueillir le In-Line hockey (piste, vestiaires, sanitaires) un centre de tennis comprenant, 10 courts extérieurs et 2 courts couverts, un bâtiment avec vestiaires, restaurants et locaux administratifs Y relocaliser : <ul style="list-style-type: none"> le club de judo situé actuellement à Mon-Repos le club d'haltérophilie situé actuellement à Baulieu 	SPORTS	BDM		oui oui oui
<u>A Vidy :</u> Le stade Pierre-de-Coubertin qui accueille l'athlétisme va devoir être transformé et agrandi. Il est prévu de l'équiper avec des gradins et d'une capacité de 6'000 places fixes et de pouvoir augmenter le nombre de spectateurs à 12'000 places lors du meeting d'Athletissima	SPORTS	BDM		
<u>A Malley :</u> Agrandir le centre sportif actuel et y prévoir les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> une nouvelle patinoire avec une capacité de 10'000 spectateurs 	SPORTS	BDM		oui

<ul style="list-style-type: none"> une piscine avec un bassin olympique, un bassin non-nageur et une pataugeoire <p>Y relocaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> le centre de tennis de table situé actuellement à Kléber-Méleau le bâtiment de l'escrime actuellement sur le site de Malley 				
<p><u>A Praz-Séchaud :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Construire un terrain de football supplémentaire dans le secteur du centre sportif de Praz-Séchaud 	SPORTS			
<p>Sur l'ensemble de la ville, créer de nouvelles infrastructures sportives afin de continuer à répondre à la demande et aux besoins d'une population en augmentation constante et des associations/clubs sportifs</p> <p>Dédier des terrains destinés à renforcer le « cluster du sport international »</p>	SPORTS			non
<p>Identifier des sites permettant l'accueil des sièges ou de centres de compétence mondiaux de fédérations sportives</p>	SPORTS	URB		N.C.
<p>Sur l'ensemble de la ville, créer de nouvelles infrastructures permettant la pratique du sport libre, en particulier dans les parcs publics, parcs de quartier et les espaces verts à usage spécifique</p>	SPADOM SPORTS	URB	court terme	non
<p>Adapter l'affectation du sol aux différents projets d'infrastructure sportive, dans le cadre de la révision du PGA ou de l'élaboration de plans d'affectation ad hoc.</p>	URB	SPORTS		N.C.
JEUX				
<p>Développer des équipements de jeux et des micro-aménagements de rencontre pour les enfants et leurs parents dans les quartiers de la Borde, de César-Roux et de la Cité</p>	EJQ SPADOM	RM	moyen terme	non pour SGEJQ
<p>Promouvoir et développer l'usage temporaire de places, de parcs et de rues pour des activités à l'adresse des enfants et des jeunes, tels festivals, libre accueil socioculturel, « places au soleil », terrains d'aventure</p>	EJQ	RM Police du commerce	moyen terme	oui et N.C.
<p>Aménager un ou deux nouveaux terrains d'aventure et préciser leur localisation</p>	EJQ	SPADOM	moyen et long terme	oui pour le TA II, non pour le TA aux PDL
<p>Rénover le skatepark de Sévelin et y créer une maison des cultures et des sports urbains</p>	EJQ	CULT, ST, URB	moyen et long terme	non et oui pour Skatepark (PI 1,8 millions)
EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS				
<p>Redéfinir l'affectation et la vocation du centre socioculturel « Pôle-Sud » (avenue Jean-Jacques Mercier 3 – quartier du Flon)</p>	EJQ	SLG	moyen et long terme	N.C.
<p>Maintenir et rénover le bâtiment de Sévelin 36 ainsi que sa destination comme lieu d'accueil d'associations à but non lucratif, de micro entreprises de jeunes, d'activités musicales et de culture alternative</p>	EJQ	CULT ARCH SLG URB	moyen et long terme	oui
<p>Maintenir les centres socioculturels et développer les maisons de quartier</p>	EJQ	ARCH URB	moyen et long terme	oui

Créer des maisons de quartier à Prélaz, Pierrefleur et au Vallon	EJQ	ARCH URB SLG	court et moyen terme (Pierrefleur), long terme (Prélaz, Vallon)	oui pour Prélaz et Pierrefleur, non pour le Vallon
Créer une salle de quartier dans le quartier des Fiches et de la Feuillère	EJQ SEP SPE	SLG	court terme	
Créer une maison de quartier ou un centre socioculturel dans les secteurs liés à Métamorphose, aux Prés-de-Vidy et Plaines-du-Loup	EJQ	BDM ARCH URB		oui
Maintenir la salle communale de Vers chez-les-Blanc	EJQ		court et moyen terme	N.C.
LIEUX DE SPIRITUALITE ET DE CULTE				
Identifier et maintenir les lieux nécessaires à de l'exercice de la spiritualité	EJQ	URB	moyen et long terme	oui
Conserver les lieux de cultes historiques et se doter de moyens humains et financiers nécessaires à leur gestion et leur entretien	EJQ	URB	moyen et long terme	non
Identifier les lieux de culte dont l'usage n'est plus effectif et redéfinir leur affectation	EJQ	URB	moyen et long terme	N.C.
Redéfinir l'affectation et la vocation de l'église de la Croix-d'Ouchy et du centre pluriculturel d'Ouchy	EJQ	CULT	moyen et long terme	non
SCOUTS ETC.				
Transformer un ou plusieurs bâtiments sis dans les territoires forains (p.ex. Ancien rural du Chalet des enfants) en lieu pour les camps de vacances ou scolaires	EJQ	SPADOM	moyen et long terme	à voir avec Spadom
Mettre à la disposition des brigades de scouts lausannoises des lieux adaptés (p.ex. cabane de Bois-Clos, baraque de la Tuilière, sur le territoire de la Commune du Mont)	EJQ	SPADOM	moyen et long terme	non

* L'achat d'une halle pouvant bénéficier aux musées est en cours. Les institutions œuvrant dans le domaine des arts de la scène (Opéra, Vidy, BBL) font face à une urgence à court terme

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCoM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Espace public du centre-ville Centralités de quartier Territoires forains Armature verte – volets « parcs publics », « espaces verts à usages publics spécifiques » Actions localisées dans les sites majeurs de mutation urbaine	Stratégie sectorielle « urbanisation » - polarités de la vie publique	A14 « Projets d'intérêt public » B41 « Ecole obligatoire »	

programmes d'actions
thématiques

> dimensionnement
de la zone à bâtir

Programmes d'actions thématiques

DIMENSIONNEMENT DE LA ZONE A BATIR**A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...****A.4 ... dans les territoires forains hors périmètre compact**

PRINCIPES ET MESURES

A.4.1. Valorisation du tissu bâti existant et cadrage de l'évolution de l'urbanisation conformément au PDCn et au PALM

- M.1. Adapter la zone à bâtir aux besoins prévus à quinze ans afin d'atteindre un dimensionnement conforme à la mesure A11 du Plan directeur cantonal.
- M.2. Préserver et mettre en valeur le caractère patrimonial des anciens centres villageois et de sites tels que Montheron, Vernand-Dessus, Vernand-Dessous et le Chalet-à-Gobet.

Contextualisation

Selon la Loi sur l'aménagement du territoire révisée (LAT) et son ordonnance (OAT), les perspectives de croissance démographiques sont établies selon des scénarios à 15 et 25 ans. Dans ce cadre, la 4^{ème} adaptation du PDCn détermine la croissance admise dans le canton à ces horizons, en l'adaptant aux différents espaces géographiques du territoire cantonal. Les dispositions de la 4^{ème} adaptation du PDCn accordent la priorité au développement à l'intérieur des centres et des agglomérations, c'est-à-dire le tissu urbain déjà largement bâti, et proche des transports publics (cf. mesure A11 du PDCn). Le potentiel dans les réserves existantes en zone à bâtir doit être valorisé. Une densification adaptée au contexte est recherchée et doit s'accompagner d'une exigence marquée pour l'intégration du bâti et la création d'espaces publics. Ainsi, la densification doit contribuer à une amélioration de la qualité de vie.

Le territoire de Lausanne présente la particularité d'être compris à la fois dans le périmètre compact d'une agglomération (territoire urbain, enclave de Vernand et En Cojonnex) et hors de ce même périmètre (zones foraines, soit les secteurs de Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Montblésson, Le Taulard, etc.). Au sens du PDCn, deux régimes d'urbanisation distincts s'appliquent donc sur le territoire communal.

A l'intérieur du territoire compact déterminé par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le développement est désormais limité par le PDCn, ce qui marque un changement de paradigme et « la fin de la croissance illimitée des centres ». Ainsi, pour le PALM (périmètre compact), les valeurs de référence des perspectives de croissance démographiques accordées par le PDCn s'élèvent au maximum à :

- 75'810 nouveaux habitants pour la période 2015-2030 ;
- 4'260 nouveaux habitants par an, dès 2031.

Le projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PALM 2016) a précisé les modalités de mise en conformité des potentiels de développement avec l'enveloppe de croissance attribuée par le PDCn, cette enveloppe étant à répartir entre toutes les communes concernées.

Le PDCom de Lausanne est conforme aux objectifs et à la planification définis dans ce cadre. Il confirme la programmation des potentiels de développement lausannois à 2030 et à 2040, établie de concert avec les partenaires du projet d'agglomération. Ces projections sont également mises en cohérence avec la planification des infrastructures de transports.

Hors du périmètre compact du PALM, la croissance démographique est fortement restreinte afin de lutter contre le mitage du territoire, l'étalement urbain et la sur-utilisation des moyens de transports individuels motorisés. Le PDCn n'autorise qu'une croissance maximum de 0,75% par année d'ici à 2036 pour ces territoires (sur la base de la population de 2015). Si ces derniers possèdent des capacités de croissance excédant le développement admis par le PDCn, la mesure A11 exige que les communes procèdent à un redimensionnement de la zone à bâtir afin de la rendre conforme aux taux de développement alloués pour les espaces « village et quartiers hors centre ».

Sur le territoire communal hors périmètre compact, la zone à bâtir actuellement légalisée est surdimensionnée selon les critères cantonaux en vigueur.

Explicatif

Dans le périmètre compact

Conformément au PDCn, l'évaluation du potentiel d'accueil en périmètre compact effectuée dans le cadre du PALM 2016, tient compte de l'ensemble des possibilités d'accueil de nouveaux habitants, en englobant :

- les réserves en zone à bâtir mixtes et de logement déjà affectées (parcelles non bâties ou partiellement bâties, état au 31.12.2013) ;
- le potentiel de densification (correspond aux droits à bâtir non utilisés dans un plan d'affectation en vigueur) ;
- les potentiels dans les nouveaux plans d'affectation légalisés depuis fin 2013 ;
- les potentiels selon les projets en cours (nouveaux plans partiels d'affectation, plans de quartier, etc.) et les intentions de développement.

Les projets de développement sont priorisés afin de tenir compte des limites de croissance définies par le PDCn, et de la nécessité de valoriser aussi le potentiel de densification et les réserves existantes. La programmation dans le temps des projets est établie en fonction de leur conformité au cadre légal et aux planifications supérieures, de leur degré de maturité et de faisabilité, de leur desserte en transports publics (TP), de leur intérêt public et de leur caractère intercommunal, en lien avec les principes et la gouvernance mis en place pour répartir le potentiel d'accueil des communes du PALM à l'horizon 2030.

Les projets de développement lausannois figurent au titre de mesures d'urbanisation dans le PALM 2016, ce qui atteste de leur pertinence. La majorité des projets se situent d'ailleurs dans les sites stratégiques du PALM (sites A, B, C, D, E1) ou à l'intérieur de la centralité principale d'agglomération. Le solde des projets est situé en dehors des sites prioritaires identifiés par le PALM, mais reste localisé dans un tissu urbain dense et très bien desservi par les transports publics.

En l'état, selon les modalités définies dans le PALM 2016, il n'est toutefois pas garanti que l'ensemble des projets inventoriés avant 2030 pourra être légalisé. Dès que le plafond de croissance sera atteint dans l'agglomération, la légalisation de nouveaux plans d'affectation deviendra impossible. Les plans d'affectation ayant déjà été soumis à l'enquête publique ne sont pas soumis à cette restriction.

	Potentiels d'accueil	
	Nouveaux habitants	Nouveaux emplois
Réserves en zones à bâtir existantes (bilan à fin 2018)	7'543	Non évalué
Potentiels de densification (bilan à fin 2018)	5'669	Non évalué
Total des projets de développement en chantier ou en planification (état 2020)	17'159	16'584
Total	30'371	16'584

Synthèse du potentiel d'accueil de la commune de Lausanne avant 2030, par type, dans le périmètre compact du PALM (état 2018 pour les données DGTL et 2020 pour les projets).

Le potentiel d'accueil de la commune entre 2018 et 2030 est donc évalué à quelques 30'000 habitants supplémentaires. Environ 16'000 emplois supplémentaires s'ajoutent à ce potentiel, qui totalise près d'1/3 de l'enveloppe attribuée pour le périmètre compact de l'agglomération à l'horizon 2030.

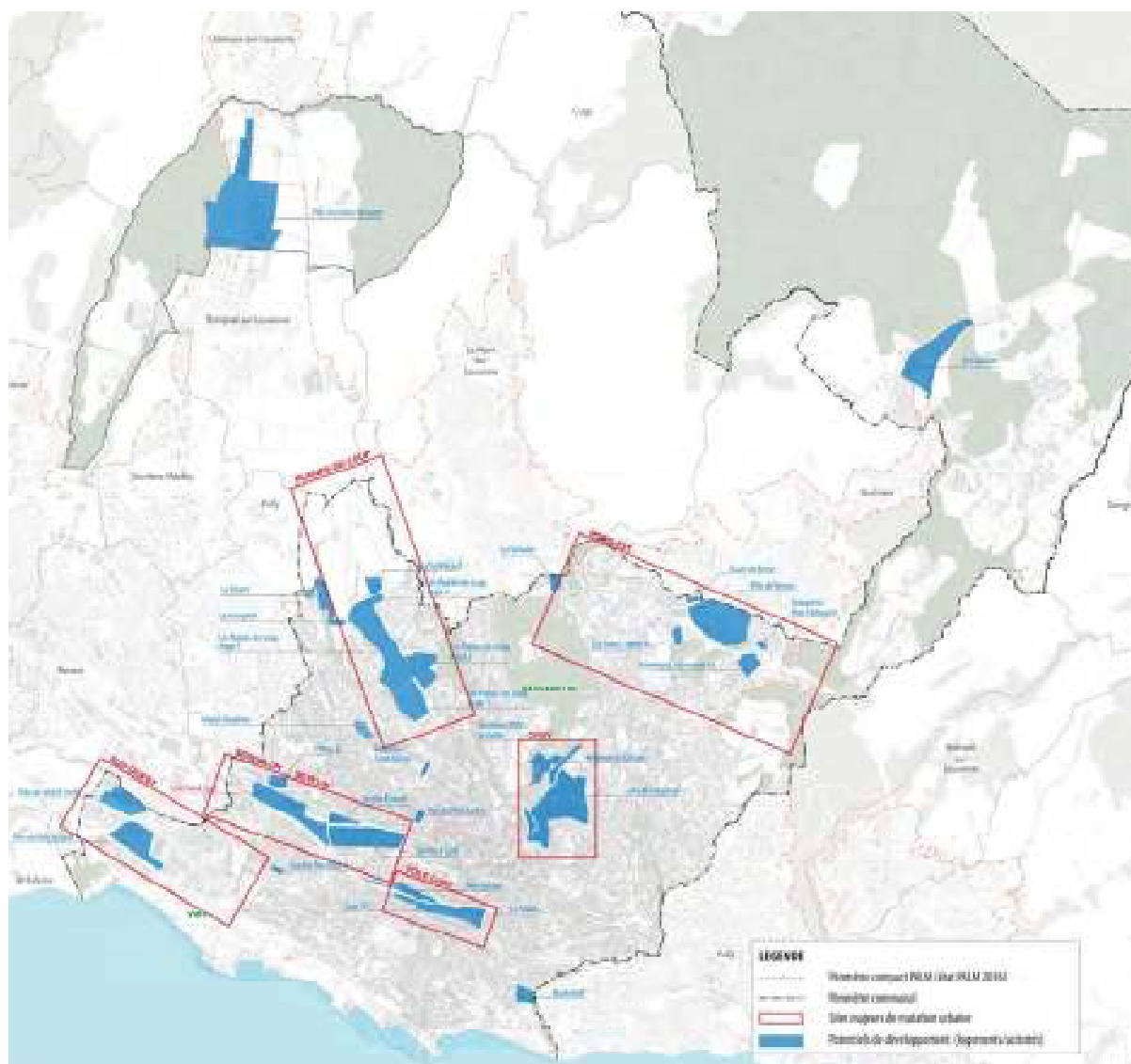
NB : Les valeurs des potentiels d'accueil à l'horizon 2030 et 2040 sont indicatives. Le potentiel de développement communal est dépendant des modalités de gestion de l'enveloppe de croissance PALM avec tous les partenaires. La part entre habitants et emplois est notamment susceptible d'évoluer, en fonction de la nécessité de maintenir des zones d'activités industrielles et artisanales en périmètre compact d'agglomération. Conformément au Plan directeur cantonal, les besoins pour ce type de zones sont précisés dans le cadre des stratégies régionales de gestion des zones d'activités.

Divers projets destinés à des équipements publics accompagnent ces développements dans le même horizon. Plusieurs font l'objet de procédures de planification spécifiques (notamment : école des Fiches, et du patrimoine, stade

de Coubertin, etc.). Le plus souvent, afin d'assurer une mixité fonctionnelle dans les projets de nouveaux quartiers, la réalisation des infrastructures nécessaires est toutefois intégrée dans les plans d'affectation destinés aux nouveaux quartiers.

Les équipements n'entrent cependant pas dans le cadre du dimensionnement de la capacité d'accueil au sens du PDCn, seul le nombre d'habitants étant déterminant. Les projets n'augmentant pas le potentiel en habitants et faisant l'objet de procédure ad hoc sont les suivants :

- PA Petit Château
- PA Stade Pierre de Coubertin
- PA Rovéréaz
- PA Gottetaz
- PPA EolJorat.



Carte des principaux projets de développement prévus, dans le périmètre compact du PALM (état PALM 2016, Septembre 2018)

Hors périmètre compact

Sur le territoire de la commune compris en dehors du périmètre compact du PALM, le taux de croissance de 0.75% par année s'applique. Toutefois, selon le bilan des réserves en zone à bâtir, la zone à bâtir de la commune est surdimensionnée hors du périmètre compact. En effet, les réserves excèdent largement la croissance maximale autorisée par le PDCn

Population hors périmètre compact selon l'année de référence (2018)	3'187 habitants
Population hors périmètre compact au 31.12.2018	3'432 habitants
Taux de croissance autorisée par le PDCn pour la période 2016-2036	0.75%
Population maximale à l'horizon 2036	3'689 habitants

Tableau de synthèse de la croissance admise hors périmètre compact, sur la base de la population 2016

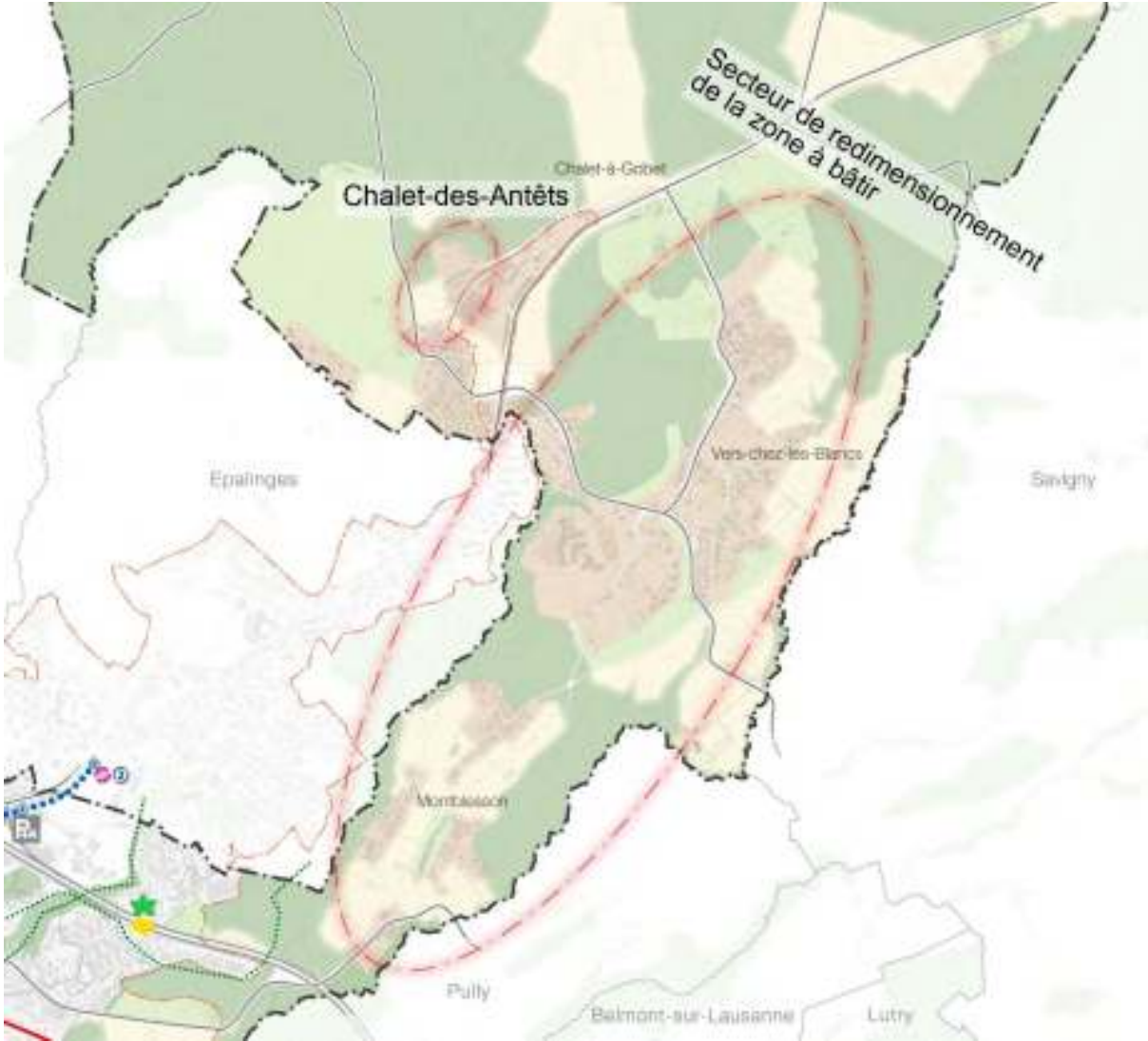
Afin de se conformer à l'article 15 LAT, la Ville de Lausanne est donc tenue de redimensionner sa zone à bâtir hors du périmètre compact, en rendant inconstructibles les parcelles et parties de parcelles encore libres de construction, et ce, avant le 20 juin 2022.

Les critères suivants sont pris en considération pour déterminer les parcelles concernées :

- la localisation des parcelles et leur environnement immédiat (bâti, forêt, zone agricole, etc.) ;
- la qualité de la desserte en transports publics ;
- les projets en cours (coups partis) au moment de l'élaboration de la stratégie municipale pour le redimensionnement de la zone à bâtir.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé d'engager des mesures pour mettre en œuvre le redimensionnement. Elles sont de deux types :

- dans le cas de grandes parcelles libres, comprises dans un périmètre cohérent (secteur des Antêts), des procédures de plans partiels d'affectation permettent des déclassements ciblés ;
- Dans les secteurs surdimensionnés (Pra Roman, Vers-chez-les-Blanc, Chalet à Matthey, Montblesson, Flon Morand), qui mêlent bâti et surfaces libres, des études de détail doivent être menées dans le cadre de la révision du PGA. Dans l'intervalle, une zone réservée a été mise en place.



Stratégie du redimensionnement de la zone à bâtir

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
En périmètre compact : participer à la mise en place d'un système de suivi des projets au niveau du PALM	URB	DGTL, schémas directeurs	court terme	N.C
En périmètre compact : adapter les projets de développement en fonction des limitations de croissance établies à l'échelle de l'agglomération et suivre leur évolution	URB	DGTL, schémas directeurs	court terme	N.C
Hors périmètre compact : appliquer la stratégie de la commune en matière de redimensionnement de la zone à bâtir, en lien avec le Canton	URB	DGTL	court terme	N.C.
Hors périmètre compact : créer une zone réservée sur les zones à bâtir de Montblesson et Vers-chez-les-Blanc et terminer la procédure de redimensionnement au Chalet des Antêts	URB	SLG	court terme	N.C.
Hors périmètre compact : organiser des séances d'information auprès des propriétaires concernés	URB	Propriétaires	court terme	N.C

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
	Stratégie « urbanisation »	A11 « Zones d'habitation et mixtes »	

programmes d'actions
localisés

site majeur de
mutation urbaine

> sud-ouest

Programmes d'actions localisés

Site majeur de mutation urbaine - SUD-OUEST (Maladière – Sablons – Prés-de-Vidy – Bourdonnette)

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.5 En cohérence avec le développement urbain de chaque secteur :

PRINCIPES ET MESURES

A.5.1. En cohérence avec le développement urbain de chaque secteur

Mesures communes à tous les quartiers – à créer / à restructurer :

- M.1. Constitution de nouvelles centralités de quartier.
- M.2. Maintien et/ou développement de l'animation et de la mixité fonctionnelle, en veillant à éviter les conflits d'usage et lorsque cela est compatible avec la vie de quartier, en cohérence avec le système de gestion des zones d'activités cantonal.
- M.3. Développement des activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée. Traitement qualitatif des rez-de-chaussée en lien avec l'espace public.
- M.4. Création de nouveaux parcs de quartier.
- M.5. Aménagement de nouveaux cheminements inter-quartiers de mobilité active.
- M.6. Mise en place de nouveaux franchissements des barrières naturelles ou infrastructurelles.
- M.7. Constitution de nouvelles continuités paysagères.
- M.8. Requalification des principaux axes routiers.
- M.9. Promotion de la nature en ville.
- M.10. Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti.
- M.11. Intégration des aspects environnementaux.
- M.12. Promotion de la société à 2000 watts et valorisation des ressources souterraines.
- M.13. Anticipation de l'adaptation aux changements climatiques.
- M.14. Modération du trafic à l'intérieur des quartiers en tenant compte de la hiérarchie du réseau routier.
- M.15. Développer une offre de logements, d'équipements et d'activités favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.
- M.16. Intégration des aspects d'accessibilité universelle.

A.5.3. Sud-ouest (Maladière – Sablons – Prés-de-Vidy – Bourdonnette)

- M.1. Constitution d'un quartier cohérent sur l'ensemble du site.
- M.2. Création de logements et accueil d'entreprises notamment à haute valeur ajoutée.

La Ville souhaite tirer profit des dynamiques urbaines en cours et à venir au sud-ouest de Lausanne. Ce secteur va être l'objet de mutations spatiales importantes. D'abord sur le territoire communal, aux Prés-de-Vidy où la Ville de Lausanne envisage la création d'un nouveau quartier mixte destiné à répondre aux besoins de logements et à l'accueil d'emplois de rang central. A Chavannes, le long de la limite communale ensuite, sur les sites d'En Dorigny et des Côtes de la Bourdonnette, définis par l'Etat comme Pôle de développement économique d'importance cantonale où des projets urbains sont en cours. Bien desservi par les transports publics (métro M1, bus 25), ce secteur verra son accessibilité renforcée par le déploiement d'une ligne de bus à haut niveau de service et le renforcement de la ligne 25.

Dans ce contexte, le PDCom propose une vision territoriale cohérente et coordonnée à une échelle plus large, sur un territoire s'étendant de la limite communale à l'ouest de la Bourdonnette jusqu'au giratoire de la Maladière intégrant les serres de la Ville et le cimetière du Bois-de-Vaux. L'objectif est de permettre :

- le déploiement d'une urbanisation nouvelle sur des secteurs disponibles ou facilement mutables ;
- la restructuration ou la densification de quartiers existants souffrant de déficits qualitatifs ou d'inadéquation entre leurs caractéristiques actuelles et leur localisation dans la ville ;
- la valorisation des synergies avec le campus des Hautes écoles (activités de rang central, logements étudiants, etc.).

Ce développement permettra la création d'une véritable centralité de quartier, d'une offre en commerces, services de proximité et équipements publics complétant la faible dotation actuelle de cette partie de Lausanne.

Dans l'optique d'améliorer les conditions de résidence dans ce secteur et d'offrir un cadre de vie de qualité et protégé des nuisances, le PDCom coordonne le développement urbain prévu avec des mesures de protection contre les

nuisances environnementales (notamment sonores). De plus, il prévoit la création d'un parc urbain, lieu de délasserement de proximité au cœur de la ville. Les interventions territoriales sur cette partie de la ville concrétiseront une partie du réseau écologique lausannois.

Le PDCOM vise à réduire l'enclavement de ce secteur en améliorant ses relations avec le reste de Lausanne. Sont prévus : le renforcement des liaisons piétonnes entre les différentes poches de cette partie de la ville, la création de transversales adéquates en faveur de la mobilité active et du franchissement des principales infrastructures routières.

Cette partie de Lausanne étant majoritairement intégrée au site stratégique D du PALM, les densités humaines minimales définies par ce dernier (250 habitants-emplois/hectare) sont à respecter lors de tout projet urbain. Le potentiel minimal de ce secteur s'élève à 4'200 habitants et emplois (données PALM 2016).



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Elaborer un MEP pour tester le potentiel du site et préciser les orientations d'aménagement	BDM/ URB	ECO / RM / SPADOM / BDM / ARCH	2016-2017	oui, préavis 2013/27
Organiser une démarche participative pour impliquer la population, notamment celle du quartier de la Bourdonnette et des Sablons	BDM/ URB	URB SGCD / RM / SPADOM / BDM	2017	oui, préavis 2013/27
Associer les différents partenaires économiques, académiques, institutionnels et administratifs ainsi que des experts au développement du site	BDM	EPFL / Unil / Canton / Communes voisines/ Services de la Ville / CIO / Vidy-Med	2017	N.C.oui, préavis 2013/27
Etablir une vision directrice du site servant de bases aux projets futurs (plans d'affectation, projets d'espaces publics, parcs, etc.)	BDM/ URB	ECO / RM / SPADOM / BDM	2017	oui, préavis 2013/27
Tester la faisabilité financière du projet.	BDM	BDM	2016-2017	N.C.
Etudier l'impact des fouilles archéologiques et les possibilités de cofinancement	BDM	URB / BDM / SIPAL	2016-2017	non
Poursuivre les réflexions sur l'avenir de l'établissement horticole en lien avec le MEP et la vision directrice	SPADOM	BDM/ URB	2017-2018	non
Engager le développement du quartier par la mise en œuvre d'un ou de plusieurs PA	URB	BDM	2018	en partie, préavis 2013/27
Création d'un parc urbain	SPADOM	BDM	2020	oui
Intégrer les différentes contraintes environnementales et techniques dans les études de projet (OPAM, OPB, ORNI)	ENV	URB / BDM	dès 2016	N.C.oui, préavis 2013/27
Réaliser les franchissements pour la mobilité active de l'autoroute A1 et de l'avenue du Chablais en tenant compte des contraintes économiques et industrielles liées à la présence de la STEP	RM	URB / BDM	moyen terme/long terme	-
Requalifier la route de Chavannes et réaliser des aménagements cyclables	RM	URB / BDM	court terme/moyen terme	-
Intégrer les réflexions sur l'interface TP de la Bourdonnette dans les études de projet	RM	URB / BDM	long terme	-
Requalifier l'avenue du Chablais, tronçon Provence – Bourdonnette	RM	URB / BDM	long terme	Non PALM 2016 (horizonC)

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

En Dorigny

Assurer une coordination intercommunale

Etablissement horticole

Intégrer l'établissement horticole dans la conception du futur quartier

Etudier les possibilités d'urbaniser et de déplacer une partie de l'établissement

Etudier les connexions spatiales avec le quartier de la Bourdonnette et le développement des Côtes de la Bourdonnette

Bois-de-Vaux

Créer une perméabilité mobilité douce

Prés-de-Vidy

Créer un nouveau quartier mixte

Préciser la répartition programmatique :

- Répondre aux besoins de logements en favorisant la mixité sociale
- Répondre à l'accueil d'emplois de rang central

Intégrer les contraintes environnementales (réseau routier, STEP, ORNI, etc.)

Etudier les synergies possibles avec les Hautes Ecoles et le Campus Santé

Structurer le quartier autour d'une trame d'espaces publics et paysagers qui offrent des connexions à l'échelle du site majeur

Dorigny

Suivi du PAC 229 dans le cadre de la COH

Sablons

Initier un processus de transformation à long terme vers un quartier mixte

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Installations à risques
Intégrer les risques potentiels dans le cadre d'un projet de planification

Axes routiers
Intégrer les contraintes liées au bruit routier

Chauffage à distance
Etendre le réseau dans le cadre d'un projet de planification

Périmètre de consultation OPAM
(100 m de part et d'autre)
Intégrer les risques potentiels dans le cadre d'un projet de planification

Zone favorable à l'installation de pieux énergétiques
Intégrer les potentiels d'exploitation dans le cadre d'un projet de planification

Axe routier à assainir
Appliquer des mesures d'assainissement

STEP
Appliquer des mesures d'assainissement pour réduire les nuisances

Zone favorable à l'exploitation de la chaleur des eaux souterraines
Intégrer les potentiels d'exploitation dans le cadre d'un projet de planification

Réserve souterraine
Réserver les espaces souterrains nécessaires à la future réalisation de bâtiments et infrastructures énergétiques, techniques et de transports

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Sous-réseau biologique
Liaisons continues à consolider ou à renforcer par des relais ponctuels

Promenade des Côtes et Coteaux
Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Sous-réseau biologique
Éléments surfaciques à conserver et à renforcer

Parc urbain
Créer un nouveau parc urbain au centre du futur quartier

Liaisons mobilité douce
Améliorer les continuités paysagères et la mobilité douce entre la Vallée de la Jeunesse et le lac

SITE MAJEUR DE MUTATION URBAINE SUD-OUEST
Programme d'actions localisées
Maladière - Sablons - Prés-de-Vidy - Bourdonnette

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Cheminements

Créer des liaisons de mobilité douce pour mettre en relation les différents sous secteurs



Franchissement

Etudier le franchissement de l'autoroute

Franchissement

Etudier le franchissement de l'avenue du Chablais

Avenue du Chablais

Requalifier l'Avenue du Chablais

Jonction de Malley - Nord

Nouvelle bretelle autoroutière à intégrer au plan de quartier

Franchissement

Etudier le franchissement de l'autoroute

Route de Chavannes

Requalifier la route en rue ou boulevard
Intégrer le réseau cyclable structurant

Réseau cyclable structurant urbain

Définir l'implantation et l'aménagement de la voie
Faciliter la mobilité douce à l'échelle de l'agglomération

programmes d'actions
localisés

site majeur de
mutation urbaine

> sébeillon -
sévelin

Programmes d'actions localisés

Site majeur de mutation urbaine - SEBEILLON-SEVELIN**A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...****A.5 En cohérence avec le développement urbain de chaque secteur :**

PRINCIPES ET MESURES

A.5.1. En cohérence avec le développement urbain de chaque secteur

Mesures communes à tous les quartiers – à créer / à restructurer :

- M.1. Constitution de nouvelles centralités de quartier.
- M.2. Maintien et/ou développement de l'animation et de la mixité fonctionnelle, en veillant à éviter les conflits d'usage et lorsque cela est compatible avec la vie de quartier, en cohérence avec le système de gestion des zones d'activités cantonal.
- M.3. Développement des activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée. Traitement qualitatif des rez-de-chaussée en lien avec l'espace public.
- M.4. Création de nouveaux parcs de quartier.
- M.5. Aménagement de nouveaux cheminements inter-quartiers de mobilité active.
- M.6. Mise en place de nouveaux franchissements des barrières naturelles ou infrastructurelles.
- M.7. Constitution de nouvelles continuités paysagères.
- M.8. Requalification des principaux axes routiers.
- M.9. Promotion de la nature en ville.
- M.10. Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti.
- M.11. Intégration des aspects environnementaux.
- M.12. Intégrer les objectifs énergétiques et ceux liés à la valorisation des ressources souterraines.
- M.13. Anticipation de l'adaptation aux changements climatiques.
- M.14. Modération du trafic à l'intérieur des quartiers en tenant compte de la hiérarchie du réseau routier.
- M.15. Développer une offre de logements, d'équipements et d'activités favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.
- M.16. Intégration des aspects d'accessibilité universelle.

A.5.4. Sébeillon-Sévelin

- M.1. Constitution de quartiers cohérents sur l'ensemble du site.
- M.2. Maintien et renforcement des vocations actuelles (enseignement, culture, activités artisanales et industrielles, moyennement gênantes et compatibles avec la localisation, etc.) et diversifications (logement, équipements, services).

Cette partie de Lausanne s'étend entre le Flon et Malley, le long du faisceau des voies ferrées. Il est le support des plus importantes dynamiques de développement et de mutation urbaine observable à l'échelle du PALM. De nombreux projets amorcent la mue de ce territoire (PA Sévelin, projet Sébeillon est, requalification de l'avenue du Chablais, développement de la Plaine de Malley, déploiement du centre sportif de Malley, concrétisation du tram t1 en direction de Renens).

En plus des projets engagés, le PDCom vise à garantir leur mise en cohérence et leur intégration dans l'espace urbain lausannois. Ces anciens territoires à vocation industrielle ayant fonctionné sans réelle relation spatiale avec les tissus bâtis adjacents doivent aujourd'hui muter et devenir partie intégrante de la ville.

Le PDCom met l'accent sur la création de supports de la vie de quartier, sous forme de nouvelles centralités en lien avec les futurs développements (entre Sébeillon et Sévelin ainsi que le long de l'avenue du Chablais), ou naturels et paysagers, nouveaux parcs urbains aménagés en cohérence avec le réseau écologique lausannois. Le but est d'atténuer la coupure entre le nord et le sud du territoire. Sont prévus plusieurs franchissements des voies ferrées. Parmi ceux-ci, la mise en relation de la Vallée de la Jeunesse et du Parc de Valency revêt une importance majeure tant dans la concrétisation du réseau écologique que dans la mise en valeur paysagère de Lausanne.

Au-delà des projets en cours, la Ville lance des pistes d'actions dans différentes parties de ce territoire:

- prévoir la reconversion d'une friche industrielle en quartier mixte (Sébeillon), en valorisant l'ancienne gare de marchandises comme point d'ancrage du quartier.
- imaginer les potentiels de densification de secteurs, à potentiel économique important lié à la qualité de la desserte (Provence),
- repenser la structure de quartiers en déficit d'identité et en manque d'espaces publics de qualité, supports de socialisation (Martinet, Grand-Pré).

Ce territoire est majoritairement intégré au site stratégique E1 du PALM ; les densités humaines minimales définies par ce dernier (250 habitants-emplois/hectare) sont à respecter lors de tout projet urbain. Le potentiel minimal de ce secteur s'élève à environ 5'400 habitants et emplois supplémentaires.



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Initier la mutation du quartier de Sévelin par la mise en œuvre de deux PA	URB	SLG, RM, SPADOM, EJQ, Travail, CULT, Ecole / SIPAL	2016-2020	oui
Réaménager les espaces publics de Sévelin en coordination avec la restructuration/densification du quartier	RM	SPADOM, URB, SLG	court terme	certaines projets
Créer le nouveau Parc de Sévelin (Square des platanes)	SPADOM	URB	2020	oui
Compléter le réseau de liaisons mobilité active et paysagère par la création notamment d'une promenade des Voies ferrées, d'une promenade du Flon et d'une promenade du Galicien	RM	SPADOM, URB	moyen terme	certaines projets
Etablir un document d'orientation pour la restructuration progressive du site du Martinet	URB	SPADOM, RM	2021	-
Etablir un document d'orientation pour la restructuration progressive du site de Provence	URB	SPADOM, RM	2021	-
Créer un ascenseur entre Sévelin et la Rue de Sébeillon	RM	URB, SPADOM, ARCH	court terme	PALM
Créer un ascenseur entre Sévelin et l'ERACOM	RM	URB, SPADOM, ARCH	moyen terme	-
Créer une continuité fonctionnelle (mobilité active) et paysagère sous le Pont Chauderon pour lier les quartiers du Flon et de Sévelin	RM	URB, SPADOM	long terme	-
Requalifier l'avenue de Sévelin en zone particulière type « Parkway »	RM		long terme	-
Requalifier l'avenue de Provence en « Parkway »	RM		long terme	-
Requalifier l'avenue du Chablais en zone particulière secteur Malley	RM		moyen terme	-
Requalifier l'avenue de Morges et la route de Genève en lien avec les axes forts	RM		court terme	oui
Créer une passerelle « mobilité active » au-dessus des voies CFF reliant le site Sévelin-Sébeillon à l'arrêt M1 Montelly	RM		long terme	non
Créer un nouveau quartier mixte sur le site de Sébeillon, en tenant compte notamment des contraintes OPAM et ORNI	URB	SLG, ECO / CFF	2030	-
Créer un nouveau parc urbain sur le site de Sébeillon	SPADOM	URB	2030	oui
Valoriser l'ancienne gare de marchandises comme point d'ancrage du quartier	URB		2030	-

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

**SITE MAJEUR DE MUTATION URBAINE
SEBEILLON - SEVELIN**
Programme d'actions localisées

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Valency / Vallée de la jeunesse
Assurer une continuité paysagère

Grand Pré
Définir les potentialités d'évolution
en lien avec le site de Malley

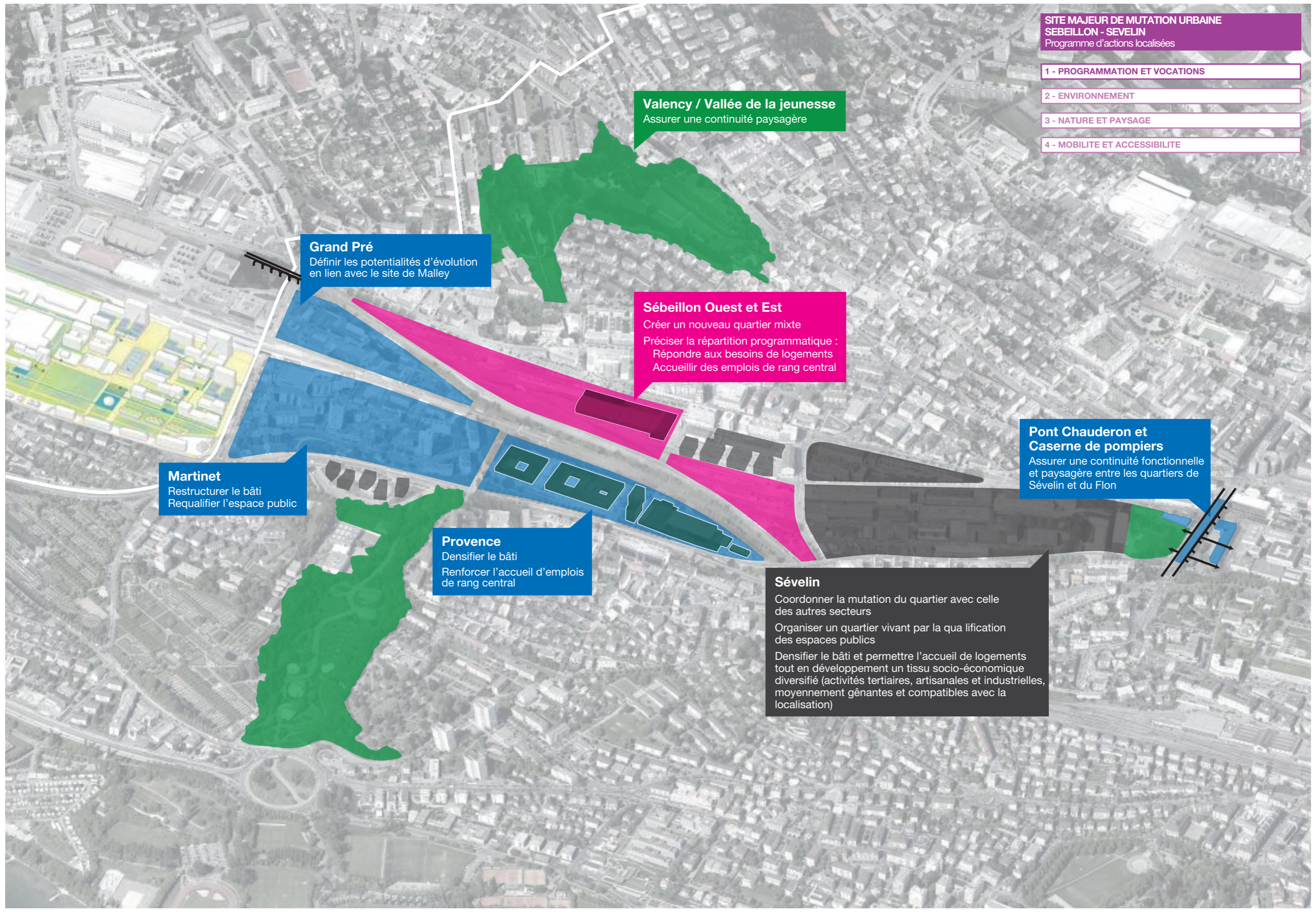
Sébeillon Ouest et Est
Créer un nouveau quartier mixte
Préciser la répartition programmatique :
Répondre aux besoins de logements
Accueillir des emplois de rang central

Martinet
Restructurer le bâti
Requalifier l'espace public

Provence
Densifier le bâti
Renforcer l'accueil d'emplois
de rang central

**Pont Chauderon et
Casernes de pompiers**
Assurer une continuité fonctionnelle
et paysagère entre les quartiers de
Sévelin et du Flon

Sévelin
Coordonner la mutation du quartier avec celle
des autres secteurs
Organiser un quartier vivant par la qualification
des espaces publics
Densifier le bâti et permettre l'accueil de logements
tout en développant un tissu socio-économique
diversifié (activités tertiaires, artisanales et industrielles,
moyennement gênantes et compatibles avec la
localisation)



**SITE MAJEUR DE MUTATION URBAINE
SEBEILLON - SEVELIN**
Programme d'actions localisées

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Installations à risques

Intégrer les risques potentiels dans le cadre d'un projet de planification

Axes routiers

Intégrer les contraintes liées au bruit routier

Zone favorable à l'installation de pieux énergétiques

Intégrer les potentiels d'exploitation dans le cadre d'un projet de planification

Sites pollués

Intégrer le risque environnemental de pollution

Distance minimale ORNI

Intégrer les contraintes liées aux rayonnements non ionisants

Axe routier à assainir

Appliquer des mesures d'assainissement

Périmètre de consultation OPAM

(100 m de part et d'autre)
Intégrer les risques potentiels dans le cadre d'un projet de planification

**SITE MAJEUR DE MUTATION URBAINE
SEBEILLON - SEVELIN**
Programme d'actions localisées

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Sous-réseau biologique

Eléments surfaciques à conserver et à renforcer

Promenade du Galicien

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Promenade des Crêtes

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Parc urbain

Créer un nouveau parc urbain au croisement des continuités naturelles paysagères et au centre du futur quartier

Parc de quartier (site potentiel)

Reconnaître, connecter et aménager les espaces verts en tant que parc de quartier

Promenade du Flon

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Promenade des Voies Ferrées

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Sous-réseau biologique

Liaisons continues à consolider ou à renforcer par des relais ponctuels

SITE MAJEUR DE MUTATION URBAINE
SEBEILLON - SEVELIN
Programme d'actions localisées

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

t1

t1

t1

t1

t1

t1

Avenue du Chablais

Requalification de l'avenue
Aménager une zone particulière

CFF

Avenue de Morges / Rue de Genève

Requalifier la route en "parkway"
Intégrer le réseau cyclable structurant urbain

Liaisons

Renforcer le lien avec la place
Chauderon et le quartier du Flon

Avenue de Provence

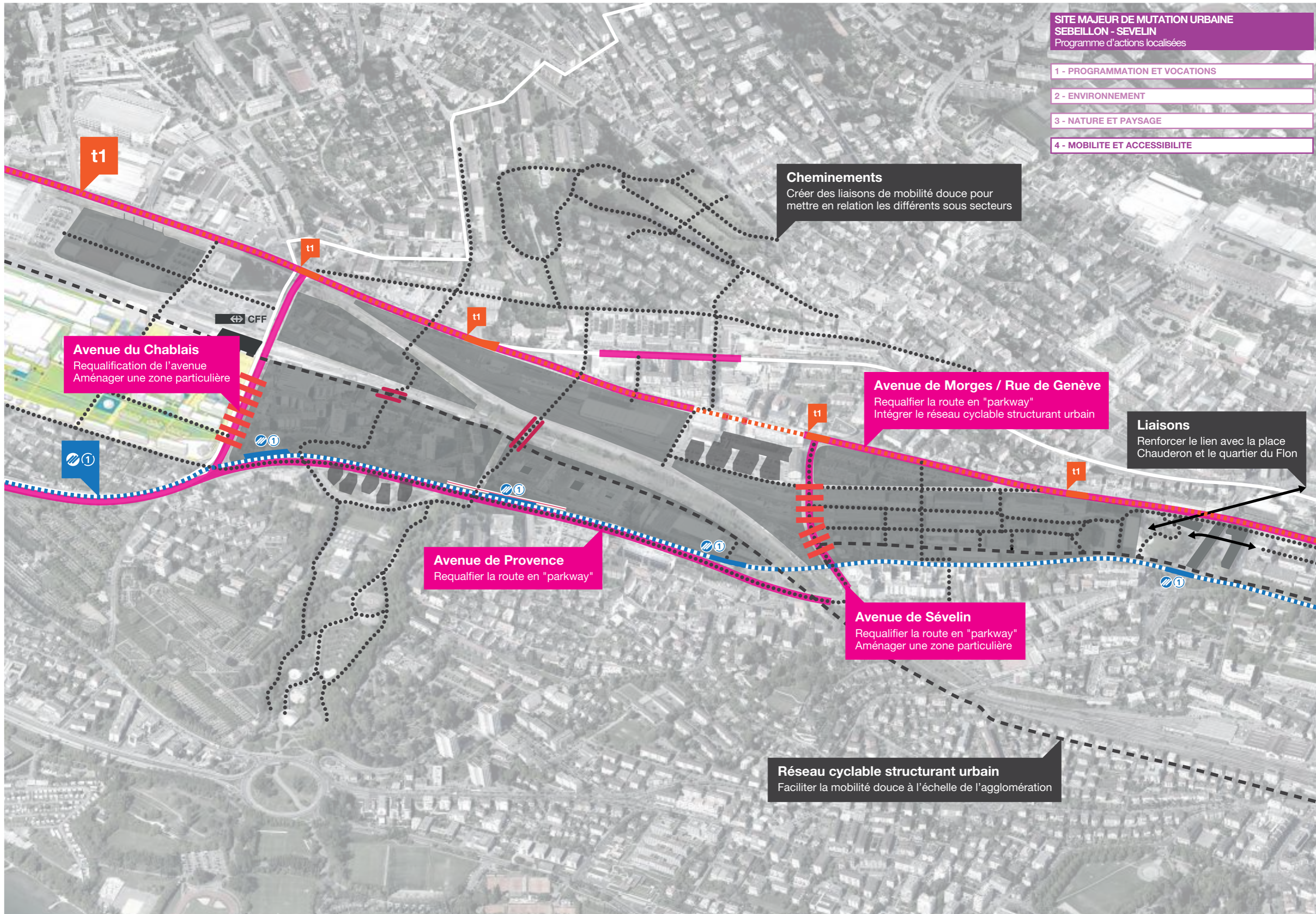
Requalifier la route en "parkway"

Avenue de Sévelin

Requalifier la route en "parkway"
Aménager une zone particulière

Réseau cyclable structurant urbain

Faciliter la mobilité douce à l'échelle de l'agglomération



programmes d'actions
localisés

site majeur de
mutation urbaine

> nord-est

Programmes d'actions localisés

Site majeur de mutation urbaine NORD-EST - Montolieu – Fourmi – Boveresses – Praz-Séchaud – Vennes

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.5 En cohérence avec le développement urbain de chaque secteur :

PRINCIPES ET MESURES

A.5.1. En cohérence avec le développement urbain de chaque secteur

Mesures communes à tous les quartiers – à créer / à restructurer :

- M.1. Constitution de nouvelles centralités de quartier.
- M.2. Maintien et/ou développement de l'animation et de la mixité fonctionnelle, en veillant à éviter les conflits d'usage et lorsque cela est compatible avec la vie de quartier, en cohérence avec le système de gestion des zones d'activités cantonal.
- M.3. Développement des activités ouvertes au public dans les rez-de-chaussée. Traitement qualitatif des rez-de-chaussée en lien avec l'espace public.
- M.4. Création de nouveaux parcs de quartier.
- M.5. Aménagement de nouveaux cheminements inter-quartiers de mobilité active.
- M.6. Mise en place de nouveaux franchissements des barrières naturelles ou infrastructurelles.
- M.7. Constitution de nouvelles continuités paysagères.
- M.8. Requalification des principaux axes routiers.
- M.9. Promotion de la nature en ville.
- M.10. Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti.
- M.11. Intégration des aspects environnementaux.
- M.12. Promotion de la société à 2000 watts et valorisation des ressources souterraines.
- M.13. Anticipation de l'adaptation aux changements climatiques.
- M.14. Modération du trafic à l'intérieur des quartiers en tenant compte de la hiérarchie du réseau routier.
- M.15. Développer une offre de logements, d'équipements et d'activités favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.
- M.16. Intégration des aspects d'accessibilité universelle.

A.5.7. Au nord-est (Montolieu – Fourmi – Boveresses – Praz-Séchaud – Vennes)

- M.1. Mise en relation des différents secteurs.
- M.2. Densification qualitative des secteurs situés à proximité du m2.

Le site majeur de mutation urbaine nord-est s'étend de part et d'autres de la route de Berne. Son périmètre englobe celui du site stratégique « Fiches – Vennes – Croisettes » identifié par le PALM. Ce territoire, en situation de porte d'entrée nord de la commune, est directement branché sur un axe majeur de transports publics (le m2) et sur l'autoroute.

Ce site présente de nombreux enjeux :

- la densification et la diversification fonctionnelle pour tirer parti de la situation et de la desserte de ce site,
- le renforcement de l'armature urbaine localement par la création de centralités de quartier attractives,
- la création de coutures entre des pièces urbaines en situation d'enclavement relatif en raison de barrières infrastructurelles ou topographiques (par la réalisation de nouvelles liaisons de mobilité active et d'une couverture autoroutière notamment),
- la réalisation d'équipements publics pour accompagner l'accueil de nouveaux habitants et emplois,
- la valorisation d'un patrimoine vert à renforcer et à interconnecter.



Opérationnalisation

Action	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Etudier la faisabilité financière du projet de couverture de l'autoroute entre les Boveresses et Praz-Séchaud	URB	BDI	en cours	-
Cas échéant, mettre en œuvre le développement du projet de couverture de l'autoroute entre les Boveresses et Praz-Séchaud par la réalisation d'un plan partiel d'affectation	URB	SLG, RM, SPADOM, EAU	2020	non
Cas échéant, réaliser un nouveau parc urbain sur le site Boveresses – Praz-Séchaud en lien avec le projet de couverture de l'autoroute	SPADOM	URB, RM	2025	oui
Etablir un document d'orientation pour la densification et la diversification des tissus bâtis le long de la route de Berne en valorisant la desserte par le métro M2	URB	SPADOM, RM	2020	-
Accompagner la densification en situation d'entrée de Ville à la route de Berne (PA Route de Berne – La Villa ronde)	URB	SPADOM, RM	2020	-
Etablir un document d'orientation pour la restructuration progressive du site de Montolieu	URB	SPADOM, RM	2020	-
Compléter le développement du quartier des Fiches par la réalisation des équipements et espaces publics nécessaires	Ecole, RM	URB, SPADOM, ARCH	en cours	oui
Aménager les espaces verts du site de Montolieu comme un parc de quartier	SPADOM	URB, RM	2020 ?	?
Etudier la création d'un parc urbain sous l'autoroute au niveau du passage du Flon	SPADOM	URB, RM	2020 ?	?
Compléter le réseau de liaisons mobilité active par la création de promenades paysagères (promenade du Flon, de la Vuachère, des falaises)	RM, SPADOM	SEP	court terme	non
Connecter les quartiers Boveresses et Praz-Séchaud à l'espace vert de Rovéréaz par la création de nouvelles liaisons de mobilité active	RM	SPADOM, URB	long terme	oui
Créer des itinéraires cyclables le long de l'autoroute et de La Sallaz à Rovéréaz et le long de la route de Berne (réseau cyclable structurant urbain)	RM	SPADOM, URB	court terme	oui

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Grand-Vennes

Initier un processus de transformation à long terme vers un quartier mixte dense et attractif
Relier et requalifier les espaces ouverts d'usage public
Renforcer les liaisons sous l'autoroute

Route de Berne / Vennes

Poursuivre la densification et la diversification du tissu bâti en cours
Assurer les connexions avec le m2 et les équipements publics

PAC Vennes

Suivi du PAC Vennes dans le cadre de la COG EST

SITE MAJEUR DE MUTATION URBAINE NORD-EST

Programme d'actions localisées
Montolieu - Fourmi - Boveresses - Praz-Séchaud - Vennes

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Quartier des Fiches

Finaliser le quartier des Fiches
Réaliser les équipements nécessaires (école, espaces publics, liaisons MD nord-sud et est-ouest)

Boveresses - Praz-Séchaud

Créer une centralité de quartier
Renforcer les continuités urbaines et écologiques
Saisir l'opportunité de couvrir l'autoroute
Requalifier les espaces ouverts

Zone artisanale

Confirmer la vocation artisanale
Limiter un processus de densification et de restructuration du tissu bâti

SITE MAJEUR DE MUTATION URBAINE NORD-EST
Programme d'actions localisées
Montolieu - Fourmi - Boveresses - Praz-Séchaud - Vennes

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Axes routiers
Intégrer les contraintes liées au bruit routier

Distance minimale ORNI
Intégrer les contraintes liées aux rayonnements non ionisants

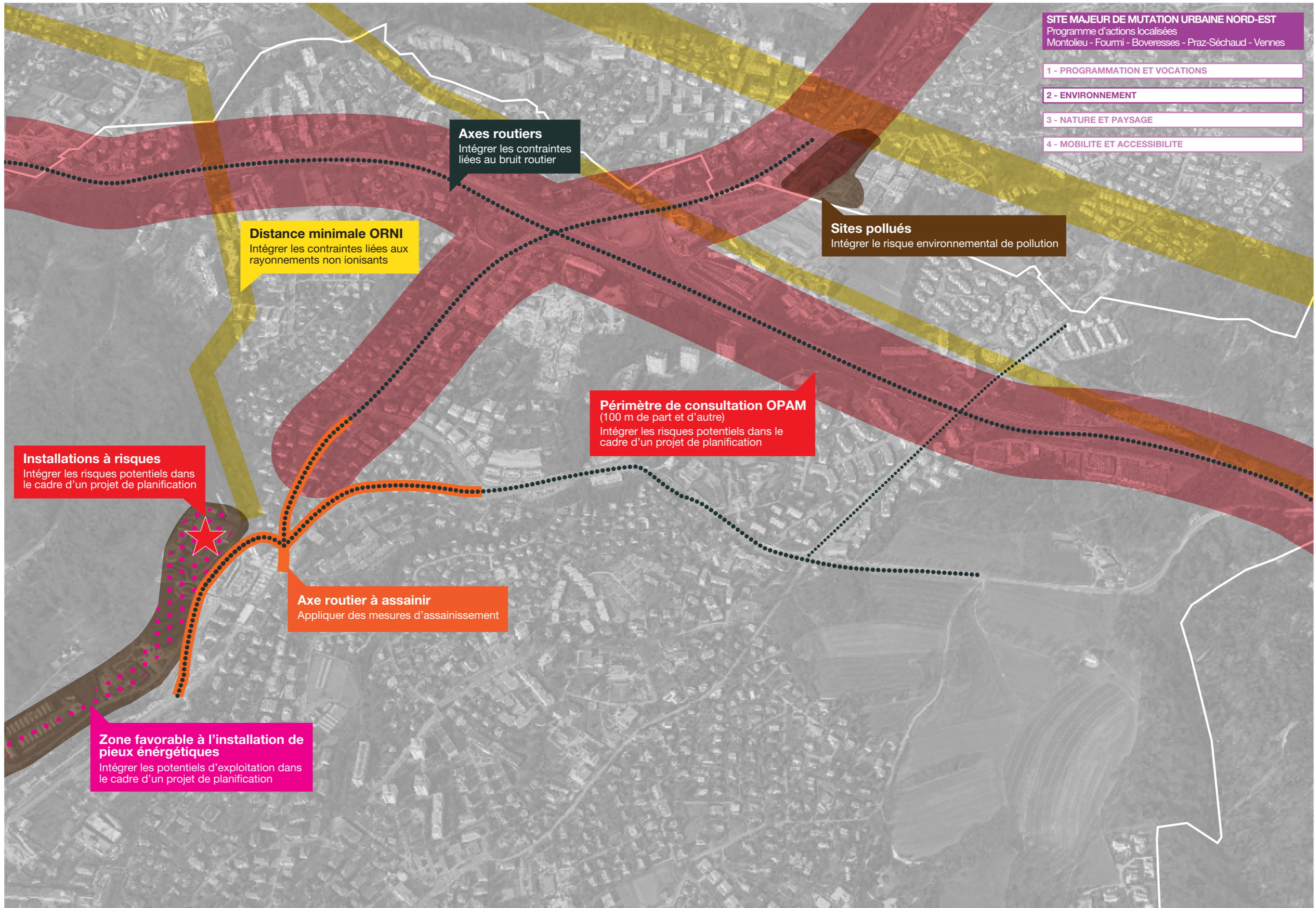
Sites pollués
Intégrer le risque environnemental de pollution

Périmètre de consultation OPAM
(100 m de part et d'autre)
Intégrer les risques potentiels dans le cadre d'un projet de planification

Installations à risques
Intégrer les risques potentiels dans le cadre d'un projet de planification

Axe routier à assainir
Appliquer des mesures d'assainissement

Zone favorable à l'installation de pieux énergétiques
Intégrer les potentiels d'exploitation dans le cadre d'un projet de planification



1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Parc urbain

Créer un parc de proximité sous l'autoroute
Créer un réseau continu et diversifié d'espaces verts

Sous-réseau biologique

Liaison biologique forestière prioritaire
Liaison continue à consolider ou à renforcer par des relais ponctuels

Promenade de la Vuachère

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Promenade des Bois

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Reliques du paysage

Intégrer les composantes naturelles et paysagères dans le territoire construit et les projets d'urbanisation

Promenade du Flon

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

Parc urbain

Profiter de la couverture de l'autoroute pour créer un parc urbain

Sous-réseau biologique

Liaison biologique forestière prioritaire
Liaison continue à créer

Parc de quartier (site potentiel)

Reconnaître, connecter et aménager les espaces verts en tant que parc de quartier
Aménager de nouveaux parcs de quartier

Vuachère

Zone stratégique pour les milieux secs et forestiers
Éléments surfaciques et qualité à maintenir et renforcer

Campagne de Rovéréaz

Renforcer l'ouverture du site paysager par un traitement des franges

Flon

Zone stratégique pour les milieux secs et humides
Éléments surfaciques et à maintenir et renforcer

Sous-réseau biologique

Liaison biologique prioritaire forestière et humide
Liaison continue à consolider ou à renforcer par des relais ponctuels

Rovéréaz

Zone stratégique pour les milieux agricoles
Éléments surfaciques et à maintenir
Valeurs biologiques à valoriser

Promenade des Falaises

Définir l'implantation et l'aménagement de la promenade

1 - PROGRAMMATION ET VOCATIONS

2 - ENVIRONNEMENT

3 - NATURE ET PAYSAGE

4 - MOBILITE ET ACCESSIBILITE

Franchissement

Créer un franchissement
en prolongeant la passerelle

Route de Berne

Requalifier la route en "parkway"
Intégrer le réseau cyclable structurant urbain

Carrefour

Faciliter les traversées piétonnes
Adapter au futur contexte urbain

Franchissement

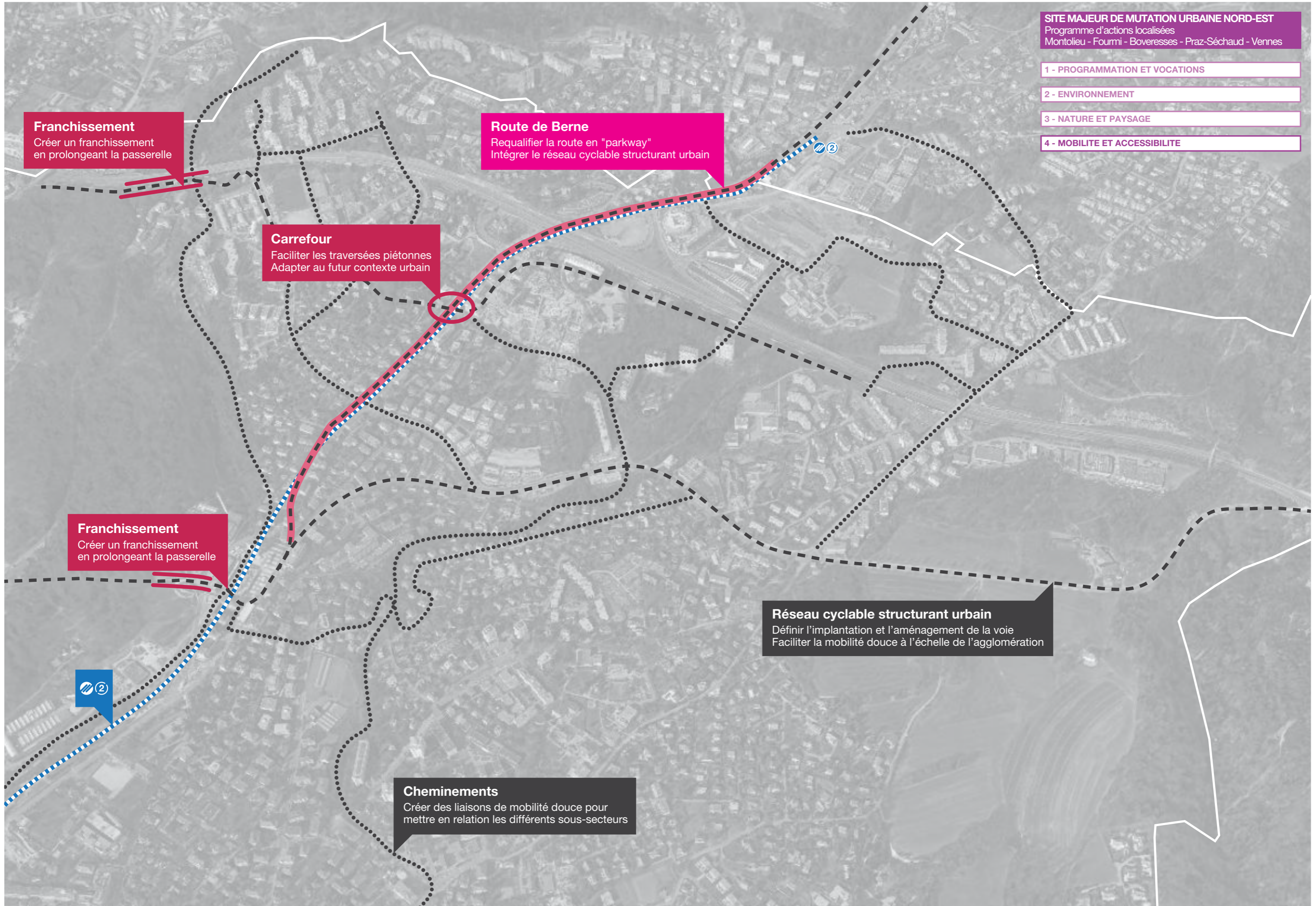
Créer un franchissement
en prolongeant la passerelle

Réseau cyclable structurant urbain

Définir l'implantation et l'aménagement de la voie
Faciliter la mobilité douce à l'échelle de l'agglomération

Cheminements

Créer des liaisons de mobilité douce pour
mettre en relation les différents sous-secteurs





MOBILITE

PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES

> MOBILITE	117
> politique générale	119
> piétons	123
> vélos	129
> transports publics	135
> transports individuels motorisés	141
> stationnement	147
> territoires forains	151

Programmes d'actions thématiques

Mobilité - POLITIQUE GENERALE

B Mettre en réseau le territoire par la poursuite d'une politique de mobilité durable

B.1 Politique générale

PRINCIPES ET MESURES

- B.1.1. Création d'un réseau de déplacement durable et performant basé prioritairement sur les transports publics, la mobilité active (piétons et vélos) et leur complémentarité**
- B.1.2. Garantie de l'accessibilité au centre-ville (centre d'agglomération), aux centralités de quartiers et aux pôles d'attraction importants, en favorisant la mobilité durable**
- B.1.3. Définition d'une vue d'ensemble qui vise à mieux organiser les déplacements dans une vision multimodale de l'espace public, à assurer la sécurité de tous les usagers et à limiter les atteintes à l'environnement**
- M.1. Hiérarchiser les modes de déplacement donnant la priorité à la mobilité durable (piétons, transports publics, vélos) sur les transports individuels motorisés.
- M.2. Développer des réseaux de transports publics performants.
- M.3. Développer des réseaux de mobilité active attractifs.
- M.4. Encourager le report modal des transports individuels motorisés sur la mobilité durable (piétons, transports publics, vélos).
- M.5. Mettre en place des mesures d'assainissement en tenant compte du Plan des mesures OPair et de l'OPB.
- M.6. Mieux répartir l'espace public en faveur d'une mobilité durable et d'une mise en valeur de l'espace-rue.
- M.7. Hiérarchiser le réseau de transports en tenant compte de la vocation du territoire et des contraintes environnementales.

Contextualisation

La politique générale de mobilité définie dans le PDCom s'inscrit dans une perspective de développement durable en intégrant les atouts des différents modes de transports, dans des contextes différents liés aux territoires de la ville.

Les réflexions du PDCom sont encadrées par les réflexions et documents de planification supérieure que sont le PALM, le Plan OPair ainsi que le PDCn. Le PDCom apporte de la cohérence à l'échelle de la ville aux principes et projets énoncés au niveau cantonal ou d'agglomération et affine des problématiques plus locales.

Ce document fixe le cadre pour la gestion de la mobilité pour l'administration au quotidien et pour les grands projets.

Explicatif

Le programme de « politique générale » de mobilité rassemble les moyens nécessaires à la mise en place du concept de mobilité défini auparavant. Il se décline en quelques actions d'ordre général et des actions spécifiques par modes (piétons, vélos, transports publics, transports individuels motorisés) qui constituent les volets décrits dans les fiches suivantes.

Pour rappel, le concept de mobilité s'articule autour :

- d'un centre-ville prioritairement piétonnier, à la fois destination et grande interface de transports publics, où les principales actions à mener sont au profit des piétons, des transports publics et des vélos ;
- d'un réseau ferroviaire performant assurant une accessibilité régionale et nationale à la ville et à son centre ;
- d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU) assurant la mobilité entre les quartiers de l'agglomération et le centre-ville, entre la gare et les principales centralités de la ville, complétés par une desserte fine des quartiers par des bus connectés aux principaux arrêts et interfaces de ces AFTPU ;
- de voies cyclables inter-quartiers, en complémentarité d'un réseau structurant cyclable d'agglomération, pour assurer les liaisons avec les établissements scolaires, les centralités de quartier, les zones de loisirs et les autres pôles d'utilité publique ;
- d'un réseau de voirie pour les transports individuels motorisés, qui s'appuie sur une ossature principale orientée sur les jonctions autoroutières et à partir desquelles le territoire est desservi par bassins versants, ainsi que sur des radiales d'accès aux parkings ouverts au public situés en bordure du centre-ville ;
- d'une modération et tranquillisation du trafic dans les quartiers, au profit des déplacements en modes doux ;

- de zones particulières sur le réseau de voirie structurant, où des actions ponctuelles favorisent piétons et transports publics ;
- de parkings-relais situés aux nœuds « jonctions autoroutières / axes forts de TP », destinés aux usagers des transports individuels motorisés sans alternative rationnelle plus proche de leur domicile.
- L'application de ce concept nécessite donc une approche multimodale. Concrètement, cela se traduit par un guide de recommandations d'aménagement¹ qui propose différents équilibres dans l'aménagement de la voirie et de l'espace public, entre les différents modes, en fonction du niveau hiérarchique des routes.

La mise en place de ce concept nécessite un suivi continu, de la part de l'administration communale, des mesures réalisées et de leur effet sur les comportements de mobilité dans la ville. Un des outils à disposition, essentiel, est constitué par l'Observatoire de la mobilité, mis sur pied en 2012. L'analyse des accidents et de leur évolution est notamment à intégrer dans ce suivi.

Avec l'évolution des comportements et de la technologie, et avec la connaissance d'expériences faites ailleurs, en Suisse ou à l'étranger, il sera pertinent d'imaginer et tester des solutions innovantes en matière de mobilité.

¹ Réseau routier de l'agglomération – Recommandations d'aménagement, PALM, Septembre 2010

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Appliquer le concept de mobilité	RM	DGMR, OFROU, TL	court et moyen terme	N.C.
Aménager le réseau de voirie en fonction du niveau hiérarchique	RM	RM TL	court et moyen terme	oui partiel
Poursuivre l'observatoire de la mobilité	RM	-	court terme	N.C.
Elaborer une carte d'accidentologie multimodale (TIM, TC, vélos et piétons)	RM	CP	court terme	N.C.
Mettre en œuvre la gestion centralisée du trafic d'agglomération (GCTA)	RM	CP, Canton, OFROU	court terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements).

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Mobilité – Politique piétons Mobilité – Politique vélos Mobilité – Politique transports publics Mobilité – Politique transports individuels motorisés Mobilité – Politique stationnement Territoires forains – Mobilité Espace public du centre-ville	Stratégie sectorielle "mobilité" Réseau routier de l'agglomération – Recommandations d'aménagement	A21 "Infrastructures de transports publics" A22 "Réseaux routiers" A23 "Mobilité douce" A24 "Interfaces de transports et parkings d'échange" A25 "Politique de stationnement et plans de mobilité" B34 "Espaces publics" B35 "Interfaces de transports"	Observatoire de la mobilité, Ville de Lausanne – Routes et mobilité

Programmes d'actions thématiques
Mobilité - PIÉTONS

B Mettre en réseau le territoire par la poursuite d'une politique de mobilité durable

B.2 Piétons

PRINCIPES ET MESURES

B.2.1. Favorisation des déplacements à pied

B.2.2. Augmentation de la part des déplacements réalisés à pied

B.2.3. Amélioration de la complémentarité entre la marche et les transports publics

- M.1. Adapter un réseau d'itinéraires piétonniers continus, sans obstacle, sûrs et confortables par l'amélioration des liaisons existantes et la création de nouvelles liaisons, en cohérence avec les mesures du PALM.
- M.2. Prendre en compte les piétons et leur sécurité lors de la conception de tout aménagement ou réaménagement routier pour favoriser un report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité active.
- M.3. Aménager et exploiter les espaces publics en vue de renforcer la priorité aux déplacements à pied par rapport aux transports individuels motorisés.
- M.4. Poursuivre la mise en œuvre d'itinéraires permettant un accès aisé aux interfaces de transports publics ou de favoriser les liens inter-quartiers.
- M.5. Poursuivre la mise en œuvre de connexions piétonnières facilitées à l'intérieur des interfaces de transports publics.
- M.6. S'appuyer sur la topographie, la structure paysagère, les pôles d'activités, les écoles et autres équipements publics dans l'élaboration du réseau piétonnier.
- M.7. Convenir d'un droit d'usage en faveur des déplacements à pied sur les liaisons stratégiques situées sur des parcelles privées.
- M.8. Créer et valoriser les aménagements en faveur de l'« immobilité douce » (bancs publics, placettes, etc.).
- M.9. Garantir les déplacements pour tous, selon les principes de l'accessibilité universelle.
- M.10. Valoriser les liaisons existantes par l'aménagement et la signalisation des itinéraires.

Contextualisation

En ville, les déplacements à pied représentent la majorité des déplacements effectués (les modes doux représentaient 42% des déplacements des habitants de la ville de Lausanne en 2015, avec une très faible part du vélo²), en particulier dans le centre-ville et dans les secteurs des grandes interfaces de transports publics.

La marche à pied s'inscrit dans les objectifs d'une mobilité durable puisqu'il s'agit du mode le moins consommateur d'espace et d'énergie et accessible au plus grand nombre.

En lien avec le concept de mobilité, qui vise une mobilité multimodale, et avec la tendance actuelle à la complexification des chaînes de déplacements (succession de trajets mobilisant parfois des moyens différents), il est primordial de soigner les cheminements piétons dans les interfaces de transports.

² Analyse micro recensement Mobilité et Transports 2015, comparaison avec les années 2000, 2005 et 2010, bureau 6t pour l'Etat de Genève et l'Etat de Vaud.

Explicatif

Le concept général piéton vise à définir des axes préférentiels de déplacements piétons :

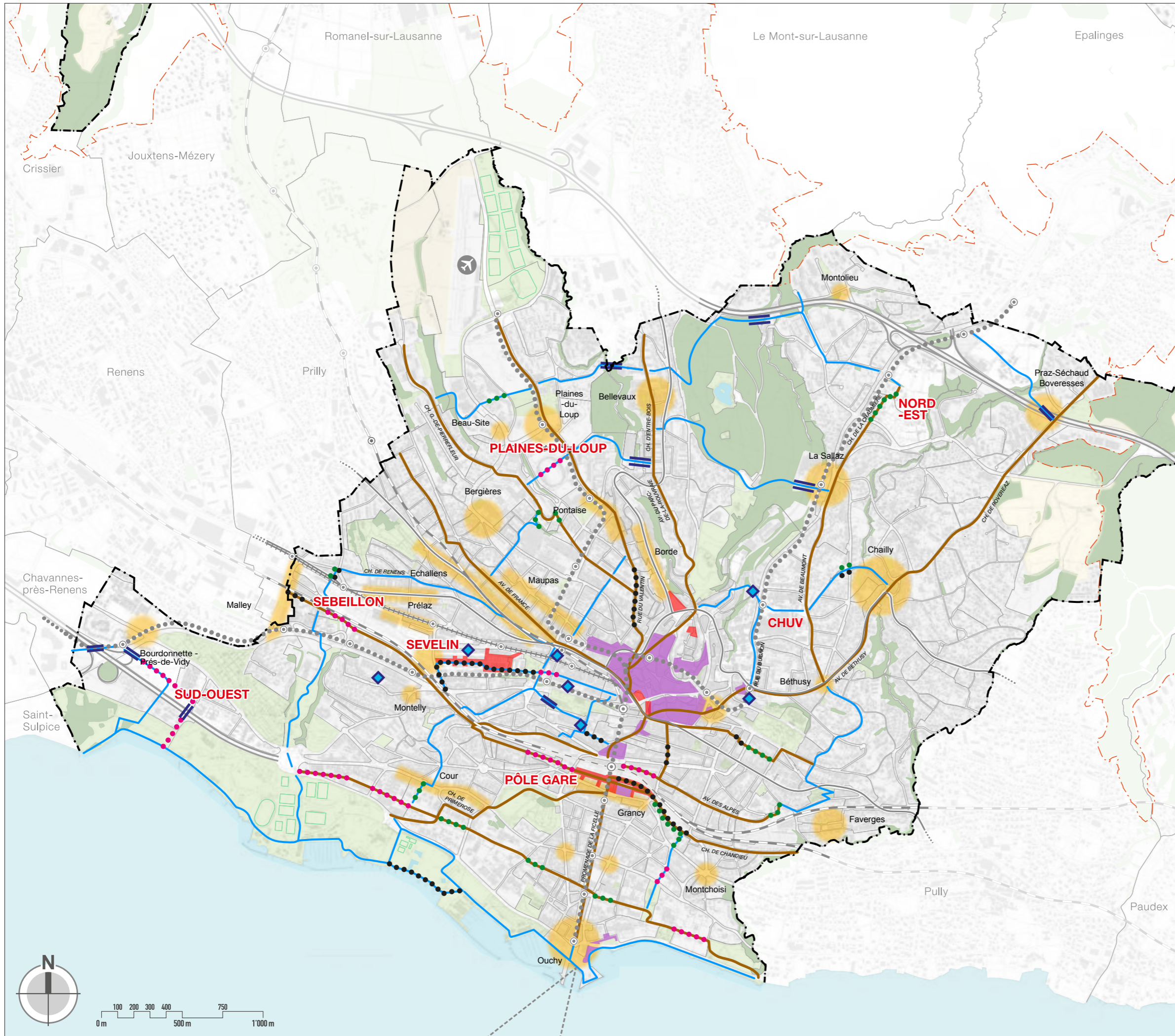
- axes nord-sud : déplacements fonctionnels liés au centre-ville et à la gare, et déplacements également axés sur les loisirs, en particulier à l'est et à l'ouest du territoire lausannois ;
- axes est-ouest : itinéraires inter-quartiers et d'accès aux interfaces de transports publics et infrastructures scolaires et de loisirs.

Ces axes principaux et structurants sont complétés par un réseau dense de cheminements piétons favorisant notamment l'accessibilité aux centralités de quartier, aux équipements scolaires et programmes de quartier ainsi qu'aux arrêts de transports publics.

Ces itinéraires nécessitent des aménagements parfois importants, en particulier dans cette ville à la topographie marquée. De nouveaux franchissements (passerelles et passages inférieurs) et liaisons verticales mécaniques (ascenseurs et escaliers roulants) sont identifiés dans la carte de synthèse ci-après.

Un autre moyen d'action consiste à travailler et améliorer l'existant, le réseau de cheminements piétons lausannois étant déjà très étoffé. En particulier, il s'agit de résoudre les points noirs actuels et d'étendre les zones destinées aux piétons. Un lien peut être fait avec les extensions de zones modérées proposées dans le programme d'actions « Mobilité – Politique transports individuels motorisés ». Le confort des piétons étant une priorité, il est nécessaire de traiter les espaces qui leur sont dédiés par des aménagements de qualité.

Finalement, des mesures sont également nécessaires pour promouvoir les déplacements à pieds, par le biais d'une politique d'information ciblée mettant en avant les avantages de ce mode de déplacement (temps de parcours concurrentiels au centre-ville, bienfaits sur la santé, convivialité, etc.). Dans cette perspective, un parcours santé a été défini pour l'ensemble du territoire urbain lausannois sous la forme d'un parcours nature



PIETONS
Programme d'actions thématiques
Mobilité

- — — Limite communale
- - - - - Périètre compact du PALM

Légende

- Liaisns piétonnes principales
- Liaisns piétonnes secondaires
- Tronçons spécifiques à créer
- Tronçons spécifiques à améliorer
- Tronçons spécifiques à rendre publics

Accessibilité favorisée

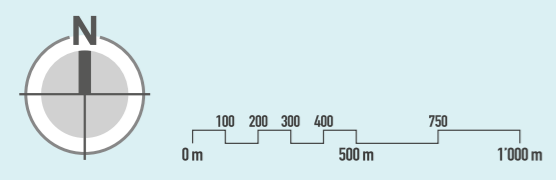
- Centralités de quartier existantes ou à créer
- Zones piétonnes existantes
- Zones à vocation piétonne à réaliser
- Franchissements modes doux à réaliser (passerelles, passages inférieurs)
- Liaisns verticales à réaliser

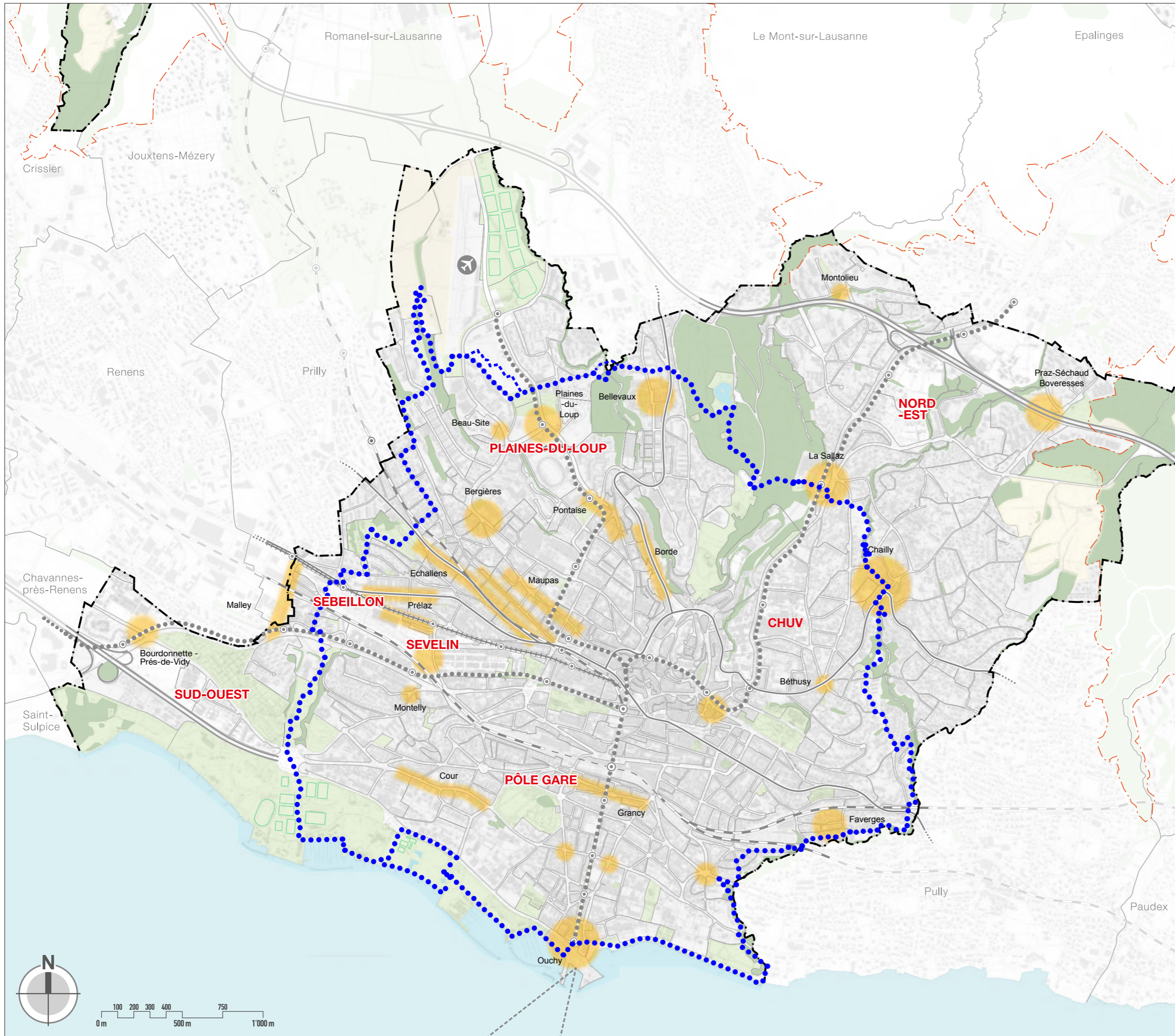
Mobilité

- Réseau autoroutier
- Voies ferrées CFF et LEB
- Méto
- BHNS
- Tram
- CGN

Autres éléments

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole





GRAND TOUR DE LAUSANNE
Programme d'actions thématiques
Mobilité

- Limite communale
- Périmètre compact du PALM

Légende

- Grand tour de Lausanne
- Grand tour de Lausanne en projet

Accessibilité favorisée

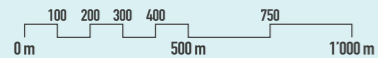
- Centralités de quartier existantes ou à créer

Mobilité

- Réseau autoroutier
- Voies ferrées CFF et LEB
- Métro
- BHNS
- Tram
- CGN

Autres éléments

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Assainir et créer de nouveaux cheminements y compris sur des parcelles privées	RM	CADA RM	court et moyen terme	oui partiel
Identifier et assainir les points noirs piétons	RM	RM	court terme	oui partiel
Etendre des zones piétonnes	RM	RM	court et moyen terme	oui partiel
Aménager des espaces de rencontre	URB	RM	court et moyen terme	oui partiel
Réaliser de nouvelles passerelles et franchissements inférieurs	RM	SEP	court et moyen terme	oui partiel
Planifier de nouvelles liaisons verticales (ascenseurs, escaliers roulants)	RM	SEP	court et moyen terme	oui partiel
Cartographier des chemins piétonniers en direction des écoles, interfaces TP et autres pôles d'activité	RM	Ecoles CADA	court terme	N.C.
Valoriser les aménagements par des mesures de promotion adaptées (cartes des itinéraires, signalisation directionnelle, etc.)	RM	SGCD	court terme	N.C.
Porter une attention particulière au traitement de sol, au mobilier urbain (adapté aux PMR), à l'arborisation et à la signalisation	RM RM	SPADOM, SEP	court et moyen terme	oui partiel
Prévoir un éclairage public des cheminements et des traversées en lien avec le Plan lumière	RM	SIL	court et moyen terme	oui partiel
Prendre en compte l'aménagement des promenades paysagères	SPADOM	RM	court et moyen terme	N.C.
Mettre en œuvre des aménagements adaptés, flexibles et parfois de nature expérimentale	RM	SPADOM	court et moyen terme	oui partiel
Poursuivre la collaboration avec les associations et groupes d'intérêts concernés	RM		court et moyen terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Mobilité – Politique piétons Mobilité – Politique vélos Mobilité – Politique transports publics Mobilité – Politique transports individuels motorisés Mobilité – Politique stationnement Territoires forains – Mobilité Espace public du centre-ville Armature paysagère – Promenades	Stratégie sectorielle "mobilité": la mobilité douce Stratégie sectorielle "mobilité": services de mobilité intégrée Réseau routier de l'agglomération – Recommandations d'aménagement	A23 "Mobilité douce" B34 "Espaces publics" B35 "Interfaces de transports"	Observatoire de la mobilité, Ville de Lausanne – Routes et mobilité

Programmes d'actions thématiques
Mobilité - VELOS

B Mettre en réseau le territoire par la poursuite d'une politique de mobilité durable

B.3 Vélos

PRINCIPES ET MESURES

B.3.1. Favorisation des déplacements à vélo

B.3.2. Augmentation de la part des déplacements réalisés à vélo

B.3.3. Création d'une offre attractive en stationnement pour vélos

B.3.4. Amélioration de la complémentarité entre les vélos et les transports publics

- M.1. Mettre en œuvre, en cohérence avec les mesures du PALM, un réseau d'itinéraires cyclables sûrs, continus, directs et confortables, par l'amélioration des liaisons existantes et la création de nouvelles liaisons.
- M.2. S'appuyer sur la topographie, la structure paysagère, les centralités de quartiers, les pôles d'activités, les écoles et autres équipements publics dans l'élaboration du réseau cyclable.
- M.3. Aménager et exploiter les espaces publics en vue de renforcer la priorité aux déplacements à vélo par rapport aux transports individuels motorisés.
- M.4. Prendre en compte le vélo et sa sécurité lors de la conception de tout aménagement ou réaménagement routier pour favoriser un report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité active.
- M.5. Développer des contresens pour vélos dans les rues à sens unique pour favoriser la continuité des itinéraires et offrir des alternatives.
- M.6. Poursuivre la mise en œuvre d'itinéraires permettant le rabattement sur les interfaces de transports collectifs.
- M.7. Définir un concept de stationnement pour vélos attractif, sûr et en suffisance, notamment dans les quartiers et les interfaces de transports publics, ainsi qu'aux abords des équipements publics.
- M.8. Dans le cadre de la révision du PGA et l'élaboration des plans d'affectation, imposer la réalisation d'une offre en stationnement pour vélos, adaptée quantitativement et qualitativement, pour les constructions privées.
- M.9. Convenir d'un droit d'usage en faveur des déplacements à vélo sur les liaisons stratégiques situées sur des parcelles privées.

Contextualisation

Les déplacements à vélo ne représentent encore qu'une infime partie des déplacements en ville de Lausanne et le réseau des déplacements à vélo est encore souvent critiqué, bien qu'en développement constant depuis les années 2000.

Le potentiel du vélo, mode de déplacement s'inscrivant dans la politique de durabilité visée, est important mais nécessite des aménagements adéquats pour faciliter la cohabitation avec les modes de transports motorisés et qui tiennent compte de la topographie.

De même que la création d'une offre attractive en stationnement pour vélos, le rabattement des itinéraires cyclables sur les interfaces de transports reste un objectif à poursuivre.

Explicatif

Le concept général vélo distingue trois réseaux de déplacement à vélo selon la typologie suivante :

- un réseau cyclable d'agglomération, permettant la traversée de la ville et la connexion avec les autres communes de l'agglomération, selon plusieurs axes est-ouest calqués au mieux sur la topographie et interconnectés pour offrir également des liaisons nord-sud ;
- un réseau cyclable urbain, assurant la connexion entre les quartiers et l'accessibilité au centre-ville ainsi qu'aux pôles générateurs de déplacements (arrêts de transports publics, équipements scolaires, autres équipements publics, etc.), venant en complément du réseau d'agglomération ;
- un réseau cyclable de desserte (le reste du réseau de voiries et cheminements), qui a pour fonction principale de permettre l'accessibilité locale, tout en offrant des itinéraires alternatifs aux cyclistes les plus fragiles ou les plus agiles, selon le cas.

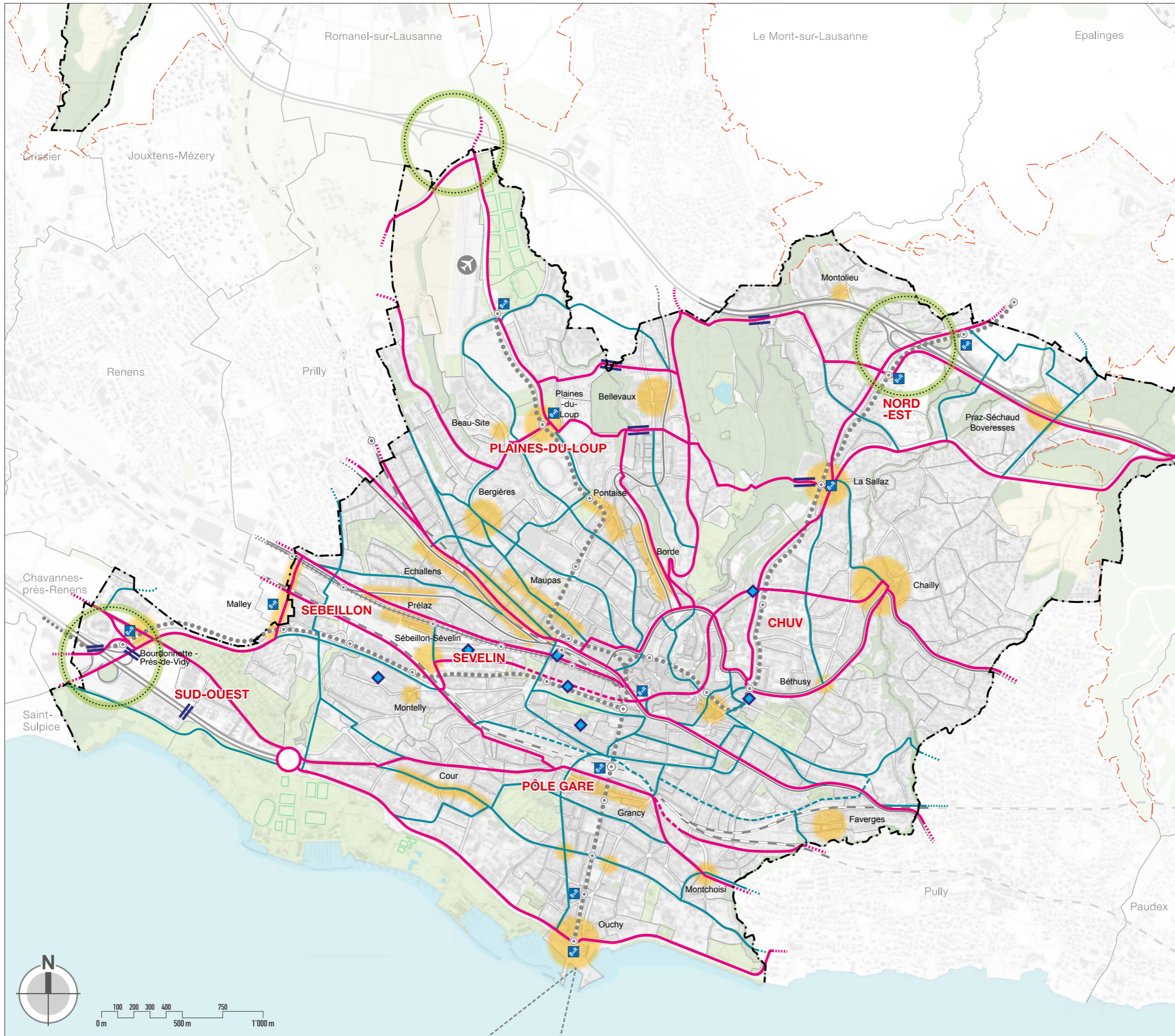
Pour ces trois types de réseau, des recommandations d'aménagement sont proposées dans la figure de synthèse.

Les itinéraires ainsi identifiés peuvent nécessiter des aménagements importants (franchissements et liaisons verticales), en particulier dans les zones à la topographie marquée. Ces aménagements sont conçus et localisés de manière à répondre également à des besoins de liaisons piétonnes. Les itinéraires ont été développés en valorisant une offre existante qui doit être améliorée et complétée. La qualité de ces itinéraires dépend également du traitement des carrefours et traversées d'axes par une régulation et un aménagement favorables aux vélos, assurant une bonne sécurité tout en limitant les temps d'attente.

Un volet des actions en faveur du vélo porte sur le stationnement. En particulier, du stationnement doit être proposé dans les centralités de quartier, les interfaces de transports et au centre-ville, avec des caractéristiques adaptées aux besoins relatifs aux différentes localisations (sécurisation plus ou moins grande, stationnement intérieur ou extérieur, couvert ou non).

Le développement d'un réseau de vélos en libre service à l'échelle de la ville, complétant l'offre existante, contribuerait à modifier l'image de ce mode de déplacements, en touchant un public plus large que les cyclistes affirmés.

Toutes ces mesures d'aménagement et d'exploitation doivent être accompagnées de mesures de promotion (information sur les itinéraires, signalétique, campagnes de sensibilisation, communication et formation sur la pratique du vélo en ville, etc.) et d'un suivi, à la fois de la mise en œuvre et de la demande observée.



VELOS
Programme d'actions thématiques
Mobilité

- — — Limite communale
- - - - Périmètre compact du PALM

Réseau cyclable

- Réseau cyclable d'agglomération
- Réseau cyclable urbain
- - - - Itinéraire à créer
- Itinéraire à sécuriser autour des jonctions autoroutières

Accessibilité favorisée

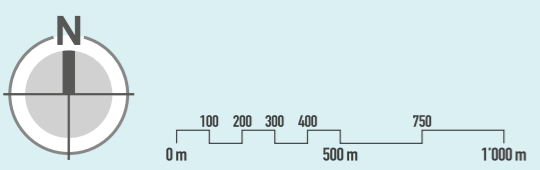
- /// Franchissements modes doux à réaliser (passerelles, passages inférieurs)
- ◆ Liaisons verticales à réaliser

Mobilité

- Réseau autoroutier
- Voies ferrées CFF et LEB
- Métro
- BHNS
- Tram
- - - - CGN

Autres éléments

- Centralités de quartier existantes ou à créer
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Prendre en compte les besoins de tous les cyclistes à travers la réalisation d'un plan sectoriel vélo	RM	CP Associations, TL	court terme	N.C.
Améliorer la qualité et l'attractivité des aménagements cyclables	RM	RM	court, moyen et long terme	oui partiel
Poursuivre la mise en place d'une régulation favorable offrant des traversées sûres, confortables et performantes de carrefours et d'axes à orientation trafic	RM	CP	court et moyen terme	oui partiel
Créer des voies pour vélos confortables et performantes à travers la ville	RM	RM	moyen terme	oui partiel
Développer des itinéraires sûrs pour l'accès aux écoles et aux équipements de proximité	RM	RM Ecoles	moyen terme	oui partie
Réaliser de nouvelles passerelles et franchissements inférieurs	RM	SEP	court, moyen et long terme	oui partiel
Planifier de nouvelles liaisons verticales (ascenseurs, escaliers roulants)	RM	SEP	court, moyen et long terme	oui partiel
Développer un réseau de vélos en libre service et privilégier l'implantation des stations dans les centralités de quartier et les interfaces de transports	RM	SEP, PALM	court terme	oui
Créer des stations B+R, des vélos-stations et des stationnements couverts dans les centralités de quartier et dans les interfaces de transports	RM	RM	court et moyen terme	oui partiel
Valoriser les aménagements par des mesures de promotion adaptées (cartes des itinéraires, signalisation directionnelle, etc.)	RM SGCD		court et moyen terme	N.C.
Poursuivre le soutien à des actions de promotion du vélo et de sensibilisation	RM SGCD	CP, associations	court et moyen terme	Non
Développer des outils de suivi de la mise en œuvre	RM		court terme	N.C.
Coordonner le réseau structurant vélo avec les promenades paysagères	RM	SPADOM	court terme	N.C.
Mettre en œuvre des aménagements adaptés, flexibles et parfois de nature expérimentale	RM		court terme	N.C.
Poursuivre la concertation et la collaboration avec les associations et groupes d'intérêt (GDRL)	RM	SEP CP	court terme	N.C.
Mettre en œuvre le jalonnement des itinéraires cyclables sur le terrain	RM	DGMR, PALM	court terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Mobilité – Politique piétons Mobilité – Politique vélos Mobilité – Politique transports publics Mobilité – Politique transports individuels motorisés Mobilité – Politique stationnement Territoires forains – Mobilité Espace public du centre-ville Armature paysagère – Promenades	Stratégie sectorielle “mobilité”: la mobilité douce Stratégie sectorielle “mobilité”: services de mobilité intégrée Réseau routier de l’agglomération – Recommandations d’aménagement	A23 “Mobilité douce” B34 “Espaces publics” B35 “Interfaces de transports”	Observatoire de la mobilité, Ville de Lausanne – Routes et mobilité

Programmes d'actions thématiques
Mobilité - TRANSPORTS PUBLICS

B Mettre en réseau le territoire par la poursuite d'une politique de mobilité durable

B.4 Transports publics

PRINCIPES ET MESURES

- B.4.1. Poursuite du développement des transports publics et augmentation de leur vitesse commerciale et de leur attractivité.**
- B.4.2. Augmentation de la part des déplacements réalisés en transports publics.**
- M.1. Etendre le réseau d'AFTPU, en cohérence avec les mesures du PALM, afin de constituer une ossature performante (cf. m3, tramway Lausanne-Flon – Croix-Péage, BHNS).
- M.2. Aménager et exploiter les espaces publics en vue de renforcer la priorité aux transports publics par rapport aux transports individuels motorisés.
- M.3. Poursuivre l'amélioration de l'offre des transports publics (fréquence, couverture territoriale, vitesse commerciale, etc.) et le développement de certaines liaisons inter-quartiers.
- M.4. Renforcer les interfaces de transports publics facilitant l'échange entre les différentes lignes et la mobilité active.
- M.5. Garantir des interfaces de transports publics conçues selon les principes de l'accessibilité universelle.
- M.6. Encourager la complémentarité entre transports publics et vélos (agencement des véhicules, tarification, horaires, stationnement, etc.).

Contextualisation

Ces dernières années ont vu une forte augmentation de la part modale des transports publics en ville de Lausanne : elle est passée de 29% des déplacements motorisés à 47% entre 1995 et 2014 au cordon du centre-ville, et de 20% à 41% au cordon de la ville.

La mise en service du métro m2 en 2008, entre Ouchy et Croisettes, a eu un effet particulièrement important sur la demande en transports publics observée. Les nombreux projets en cours visent à poursuivre le développement de ce type d'offre, très attractive : métro m3, tramway Lausanne-Flon – Croix-Péage et plusieurs BHNS. En parallèle, l'amélioration constante de la desserte fine par bus constitue un autre objectif.

Le report modal sur les transports publics contribue à une mobilité plus durable et à répondre à l'augmentation du flux de personnes en ville.

Le réseau de transports publics doit être conçu en complémentarité avec les autres modes de transports. A ce titre, un grand soin doit être apporté aux interfaces de transports.

Explicatif

Le concept transports publics s'appuie sur l'armature ferroviaire constituée par le réseau CFF d'une part (grandes lignes et RER), avec les gares de Lausanne et Prilly-Malley, et le LEB d'autre part. La gare de Lausanne est un nœud ferroviaire très important à l'échelle nationale, ce qui offre à la Ville une accessibilité nationale particulièrement favorable. Dans le cadre du projet CFF Léman 2030, la gare devrait voir sa capacité d'accueil fortement augmenter, par la création d'une 4ème voie entre Lausanne et Renens, mais aussi au niveau de la gare par l'agrandissement des quais, la construction d'un passage inférieur supplémentaire et l'assainissement des passages inférieurs existants, etc.). Tous les abords de la gare sont appelés à connaître une forte mutation, qu'il s'agit d'accompagner de près, au niveau de la Ville, pour optimiser l'intégration de ce projet dans le tissu urbain.

Lausanne est également située au cœur de l'agglomération et de la région avec une offre de trains régionaux encore limitée comparativement à d'autres villes de Suisse, mais en forte augmentation depuis quelques années et pour les années à venir (fréquence au quart d'heure sur toutes les lignes dès décembre 2018). La Ville est notamment concernée par le développement du LEB, qui a des incidences sur les conditions de circulation des autres modes de transports sur l'avenue d'Echallens, tronçon fortement accidentogène et lieu de nombreux conflits. Le projet de mise en souterrain du train constitue une priorité pour résoudre les problèmes actuels.

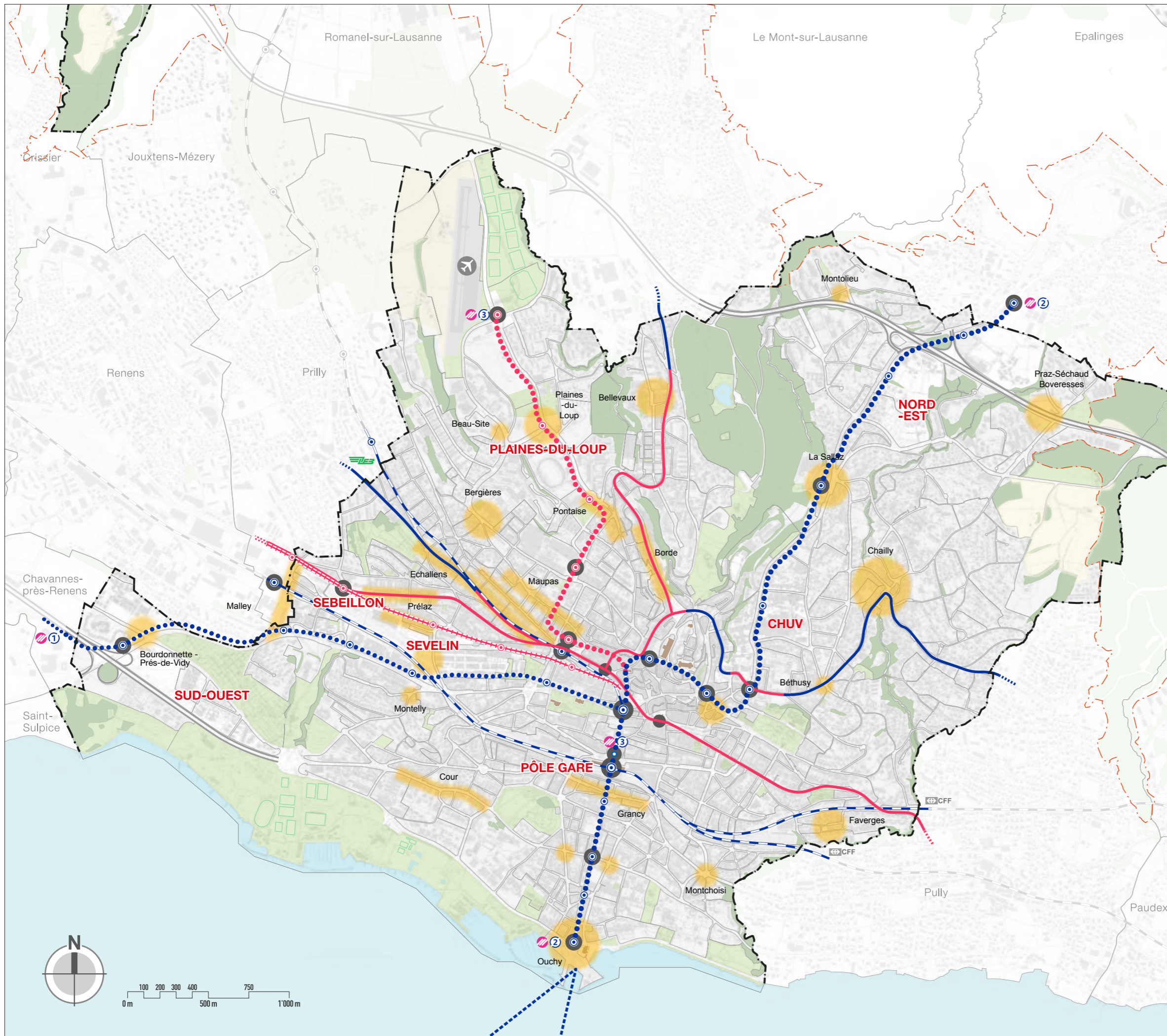
A l'échelle de l'agglomération, les AFTPU (métros, tramway et BHNS) forment une ossature structurante reliant les pôles et centralités de l'agglomération, notamment les sites de grands projets, avec le centre-ville de Lausanne, selon

une organisation radiale autour de ce centre, avec des lignes présentant des cadences élevées, des véhicules à forte capacité et des vitesses commerciales concurrentielles (objectif minimum de 18 km/h). La liaison avec la gare de Lausanne est assurée par les deux métros m2 et m3 depuis le Flon. La carte de synthèse ci-après illustre ce réseau et propose des intentions à plus long terme, notamment par deux variantes de prolongement du tramway.

La desserte en transports publics est complétée par un réseau plus fin de desserte des quartiers par des bus connectés aux principaux arrêts et interfaces de ces axes forts. Le réseau de bus nécessitera une restructuration continue en parallèle à la mise en service des axes forts, que ce soit en termes d'itinéraires ou de fréquences.

Les vitesses commerciales constituent une priorité d'amélioration, pour les axes forts en premier lieu, mais aussi pour les bus de desserte fine. Cela passe notamment par une régulation adaptée des carrefours.

Enfin, toutes ces réorganisations vont énormément changer les caractéristiques de desserte ainsi que la fréquentation de toutes les principales interfaces de transports publics. Des réaménagements de ces dernières permettant de gérer tous ces flux sont indispensables.



TRANSPORTS PUBLICS

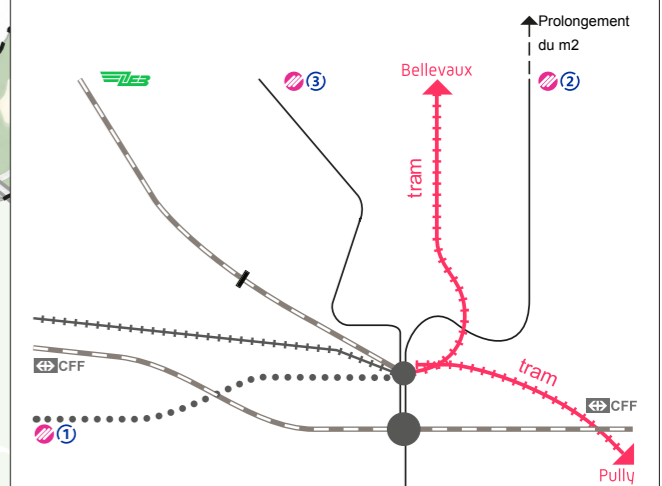
Programme d'actions thématiques
Mobilité

- Limite communale
- - - Périimètre compact du PALM

Réseau de transports publics

- Voies ferrées CFF et LEB
- Métro
- Métro à créer
- BHNS
- BHNS à créer
- - - Tram à créer
- - - CGN
- ⊙ Arrêts de transports publics
- ⊙ Arrêts de transports publics à créer
- Principales interfaces de transports publics

Intentions à plus long terme



Mobilité

- Réseau autoroutier

Autres éléments

- Centralités de quartier existantes ou à créer
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Concrétiser les projets d'axes forts de transports publics suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Métro M3 Grancy – Blécherette • Tram Renens – Lausanne-Flon • BHNS Saint-François – Malley – EPFL • BHNS Tunnel – Bellevaux • BHNS Saint-François – Pully • BHNS Echallens 	RM	SEP TL DGMR	moyen terme court terme court et long terme moyen terme moyen terme moyen terme	oui oui oui partiel non oui oui
Adapter le tracé du LEB au milieu urbain et l'enterrer sous l'avenue d'Echallens	RM	SEP LEB DGMR	court terme	N.C.
Restructurer le réseau de bus (itinéraires, fréquences, ...) en lien avec les axes forts de transports publics	RM	TL	court et moyen terme	non
Réaménager les principales interfaces de transports publics, notamment gare CFF, Saint-François, Flon, Chauderon, Blécherette, Bourdonnette	RM	SEP TL DGMR	court et moyen terme	oui partiel
Accompagner la mutation de la Gare de Lausanne dans le cadre du projet CFF Léman 2030 (agrandissement des quais, passages inférieurs, 4 ^{ème} voie, etc.)	SGLEA (Pôle Gare)	RM SEP CFF DGMR	court et moyen terme	oui
Mettre en place un système de régulation des carrefours priorisant les transports publics	RM	TL	court et moyen terme	oui partiel
Elaborer une cartographie des points noirs en termes de vitesse commerciale	RM	TL	court terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Mobilité – Politique piétons Mobilité – Politique vélos Mobilité – Politique transports publics Mobilité – Politique transports individuels motorisés Mobilité – Politique stationnement Territoires forains – Mobilité Espace public du centre-ville	Stratégie sectorielle "mobilité": les transports publics Réseau routier de l'agglomération – Recommandations d'aménagement	A21 "Infrastructures de transports publics" A24 "Interfaces de transports et parkings d'échange" B35 "Interfaces de transports"	Observatoire de la mobilité, Ville de Lausanne – Route et mobilité

Programmes d'actions thématiques

Mobilité - TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

B Mettre en réseau le territoire par la poursuite d'une politique de mobilité durable

B Transports individuels motorisés

PRINCIPES ET MESURES

- B.5.1. Maintien d'une accessibilité aux quartiers par poches autour des jonctions autoroutières et des principales pénétrantes**
- B.5.2. Réduction progressive de l'usage des transports individuels motorisés pour les déplacements où une alternative durable et performante existe**
- B.5.3. Maintien d'une accessibilité aux principales poches concentrant le stationnement**
- B.5.4. Dissuasion systématique du trafic de transit au centre et dans les quartiers**
- B.5.5. Mise en œuvre d'une stratégie de régulation pour maîtriser les flux de circulation dans le but de favoriser la mobilité durable (transports publics, piétons et vélos) et de limiter les nuisances dans les quartiers, en lien avec la centrale d'agglomération (GCTA)**
- M.1. Adapter le réseau de transports individuels motorisés en fonction des principes d'accessibilité et de hiérarchisation retenus.
- M.2. Maîtriser les flux des pendulaires motorisés et des visiteurs à la journée.
- M.3. Canaliser le trafic individuel motorisé sur les axes principaux afin de dissuader le trafic de transit et d'éviter du trafic parasite dans les quartiers.
- M.4. Etendre la politique de modération aux zones particulières.
- M.5. Poursuivre une politique de modération du trafic dans les poches résidentielles et dans les zones de loisirs.
- M.6. Tendre vers une limitation à 30km/h sur l'ensemble du réseau routier que ce soit par l'aménagement de zones de modération ou de limitation de vitesses.
- M.7. Mettre au clignotant certains carrefours la nuit afin d'améliorer la fluidité du trafic tout en garantissant la sécurité des piétons
- M.8. Supprimer certaines installations de régulation afin d'améliorer la convivialité des espaces publics au profit de la mobilité active.

Contextualisation

Ces dernières années ont vu une diminution nette de la part des transports individuels motorisés (automobile, deux roues motorisés et poids lourds) dans les flux motorisés de la ville. Ce mode de transport reste cependant très utilisé.

Dans le cadre d'une politique de mobilité durable, un des objectifs est de continuer à diminuer le trafic individuel motorisé au profit de modes ayant un impact moindre sur l'environnement. Ainsi, la maîtrise du trafic constitue un enjeu essentiel pour limiter les nuisances liées aux flux des transports individuels motorisés tout en assurant une bonne accessibilité aux quartiers, au centre-ville et autres pôles d'attractivité. De plus, la répartition de l'espace public entre les différents moyens de transports doit faire l'objet d'une attention particulière.

Explicatif

La hiérarchisation du réseau routier est la base fondamentale de la stratégie de maîtrise du trafic en ville. Selon la typologie arrêtée dans le cadre du PALM, cinq niveaux de réseaux sont définis, avec des fonctions et des recommandations d'aménagement (dépendant du tissu bâti traversé) spécifiques à chacun :

- le réseau autoroutier ;
- le réseau principal d'agglomération ;
- le réseau principal urbain ;
- le réseau de distribution ;
- le réseau de desserte.

Type de réseau	Fonctions principales	Caractéristiques générales (agglomération, réseau quartier)
RESEAU AUTOROUTIER 	<ul style="list-style-type: none"> Collecter et évacuer le trafic automobile en transit par rapport à l'agglomération. Orienter et distribuer le trafic en échange avec l'agglomération. Assurer certains déplacements internes à l'agglomération (liens entre secteurs urbains éloignés). 	<ul style="list-style-type: none"> Proximité à la stabilité des circulations automobiles et à la capacité routière. Pas de carrefours, mais des échangeurs et des jonctions, avec des voies d'injection, de sortie et de pré-allocation. Axes autoroutiers à 2x2 ou 3x3 voies de circulation.
RESEAU PRINCIPAL D'AGGLOMERATION 	<ul style="list-style-type: none"> Relier les secteurs urbains de l'agglomération entre eux et avec les secteurs "hors-agglomération" et être peu accessibles par le réseau autoroutier. Assurer la liaison entre les secteurs urbains de l'agglomération et le réseau autoroutier. 	Logique de hiérarchie des flux <ul style="list-style-type: none"> Priorité aux transports publics et aux flux de circulation automobiles, maîtrise du trafic par régulation lumineuse (contrôle d'accès). Carrefours giratoires, à feux, sans dénivelé, présence de présélections. Aménagements spécifiques pour les modes doux permettant un niveau de visibilité élevé (travaux, passages piétons protégés, bandes cyclables, voir vélos, ...).
RESEAU PRINCIPAL URBAIN 	<ul style="list-style-type: none"> Collecter et distribuer le trafic à l'intérieur des secteurs urbains de l'agglomération. Assurer les liaisons entre les quartiers. Protéger l'intérieur des quartiers des nuisances dues au trafic de transit. 	
RESEAU DE DISTRIBUTION 	<ul style="list-style-type: none"> Collecter le trafic local des quartiers et en assurer la distribution. Connecter le réseau routier local des quartiers au réseau principal. 	Logique de hiérarchie des flux <ul style="list-style-type: none"> Proximité à la fluidité des transports publics et aux déplacements en modes doux, la capacité routière est fortement réduite. Carrefours giratoires, à feux et à portée de priorité. Axes urbains d'intérêt local, le trafic automobile est maîtrisé à des degrés de voirie et à un nombre de voies limité. Moyens pour les modes doux à prendre localement en fonction des besoins.
RESEAU DE DESSERTE 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la desserte fine des quartiers. Jouer un rôle important dans la vie des quartiers grâce à un aménagement adapté, à échelle humaine. 	

Fonctions et recommandations d'aménagement selon la typologie des axes routiers.
(Source Réseau routier de l'agglomération – Recommandations PALM / 2010).

Plus le niveau hiérarchique est élevé, plus la fonction trafic des axes en question est importante (réseau autoroutier et réseau principal). Plus le niveau hiérarchique est bas, plus la mixité entre les divers modes est significative et facilite le développement d'une vie de quartier (réseau de desserte, et dans une certaine mesure, réseau de distribution).

Les zones situées en dehors des axes principaux et de distribution sont propices à l'aménagement de zones modérées, en particulier autour des zones résidentielles et des centralités de quartier. Si un grand nombre de zones 30 et quelques zones de rencontre ont été mises en place depuis le dernier PDCOM, des extensions et de nouvelles zones sont encore planifiées.

Afin de tenir compte des autres fonctions que le simple écoulement du trafic sur les axes principaux et de distribution, trois types d'actions sont définis dans le PDCOM :

- une diminution de la vitesse de circulation en entrées de ville sur les axes encore réglementés à des vitesses supérieures à 50 km/h, en lien avec l'urbanisation prévue en ces lieux (sous réserve de l'accord du Canton) ;
- le traitement par zones particulières des endroits sensibles tels que les traversées de centralités, où la vie de quartier est à valoriser, ou les principales interfaces de transports publics, présentant une forte concentration de flux piétons ;
- la requalification générale de certains axes pénétrants en ville, dont le contexte bâti a passablement changé ces dernières années (et va continuer à évoluer), afin de favoriser les autres modes de déplacements et les autres fonctions de la route, mais aussi de prendre en compte les besoins d'assainissement du bruit routier.

La nouvelle hiérarchie du réseau prévoit certaines modifications structurantes :

- des compléments de jonctions à la Blécherette et à Malley, afin d'augmenter l'attractivité et la capacité d'écoulement du réseau autoroutier ;
- la fermeture des axes Chauderon – Saint-François et de la rue de Genève, en lien avec les projets d'AFTPU ;
- la suppression du concept de petite ceinture autour du centre-ville, en dédiant les tronçons la constituant à des fonctions d'échanges inter-quartiers ;
- tendre vers une limitation à 30km/h sur l'ensemble du réseau routier que ce soit par l'aménagement de zones de modération ou de limitation de vitesses.

Un autre volet important de la stratégie de maîtrise du trafic individuel motorisé repose sur le concept de régulation. Celui-ci est défini dans le cadre de la centrale d'agglomération (GCTA), qui regroupe la gestion des carrefours de l'agglomération (y compris les carrefours cantonaux) et des routes nationales. Il propose un concept de contrôle d'accès à toute l'agglomération, au niveau des jonctions autoroutières, et des écrans de protection supplémentaires (contrôle d'accès à la ville de Lausanne notamment). Il s'appuie sur des carrefours coordonnés en certains secteurs stratégiques, et d'autres carrefours isolés, pour canaliser le trafic sur les axes du réseau principal, et pour offrir les priorités adéquates aux modes de déplacements durables.

Améliorer l'accessibilité multimodale en ville suppose un compromis entre les différents modes de transports. L'importance hiérarchique des modes est la suivante :

1) Modes durables (TP, piétons, cyclistes)

2) Transports individuels motorisés (TIM).

Pour chaque mode, les objectifs poursuivis par le biais du concept de régulation sont les suivants :

- *Transports publics* :
 - Prioriser au maximum les TP sur le réseau structurant.
 - Améliorer la vitesse commerciale (par la diminution des temps d'attente aux carrefours) et stabiliser l'horaire.
- *Piétons* :
 - Minimiser les temps d'attente.
 - Assurer le maximum de confort possible.
 - (Exemples : annonces permanentes dans l'hypercentre ; éviter les traversées en deux temps ; diminuer les conflits).
- *Cyclistes* :
 - Minimiser les temps d'attente.
 - Assurer le maximum de confort possible.
 - (Exemples : inter-verts adéquats ; sas vélos et bandes cyclables ; lignes d'arrêt avancées ; contresens vélos ; mouvements indirects).
 - Assurer une détection adéquate.
- *Transports individuels motorisés* :
 - Maîtriser le trafic entrant en ville pour éviter les encombrements (contrôles d'accès).
 - Coordonner certains axes (diminution de la pollution de l'air et du bruit).
 - Orienter le trafic sur les axes structurants (réduction du trafic de transit dans les quartiers).



HIÉRARCHIE DU RÉSEAU

Programme d'actions thématiques
Mobilité - transports individuels motorisés

- — — Limite communale
- - - - Périmètre compact du PALM

Réseau routier

- Réseau autoroutier
- Réseau principal d'agglomération
- Réseau principal urbain
- Réseau de distribution
- Réseau de desserte

Zones particulières

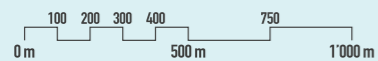
- ||||| Traversées de centralité de quartiers sur les axes principaux et de distribution

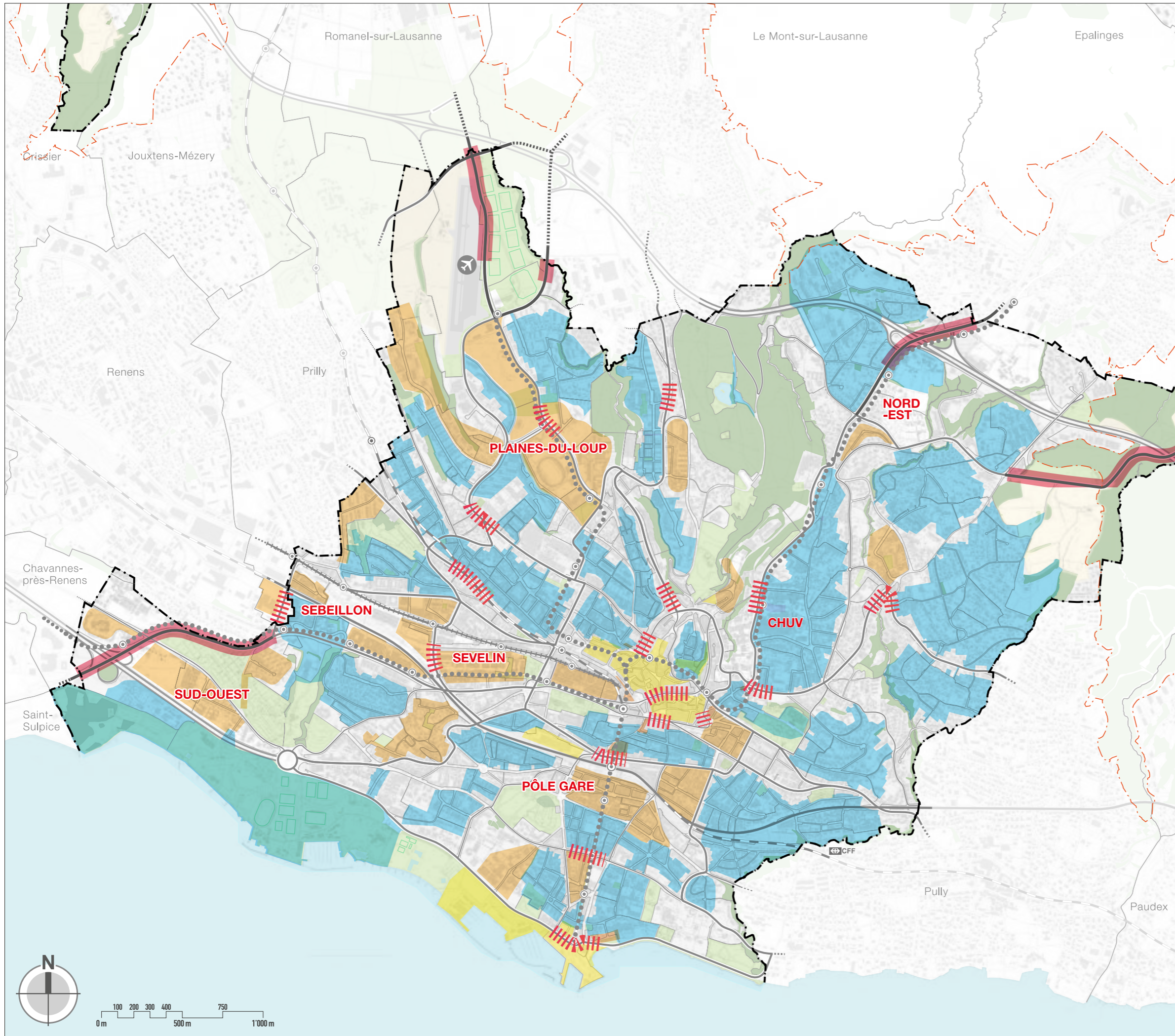
Réseau de transports publics

- Voies ferrées CFF et LEB
- Métro
- Tram
- Interfaces de transports publics

Autres éléments

- Centralités de quartier existantes ou à créer
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole





ZONES MODÉRÉES
Programme d'actions thématiques
Mobilité - transports individuels motorisés

- Limite communale
- - - Périètre compact du PALM

Réseau routier

- ==== Réseau autoroutier
- ==== Réseau principal d'agglomération
- ==== Réseau principal urbain
- ==== Réseau de distribution

Zones particulières

- ||||| Traversées de centralités de quartier sur les axes principaux et de distribution

Zones

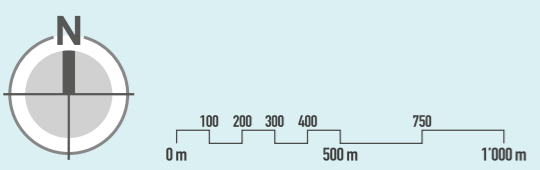
- Zones modérées (zones 30 et de rencontre)
- Potentielles futures zones modérées (zones 30 et de rencontre)
- Zones piétonnes actuelles et futures
- Axes où la vitesse est actuellement supérieure à 50 km/h (volonté de l'abaisser en relation avec le bâti)

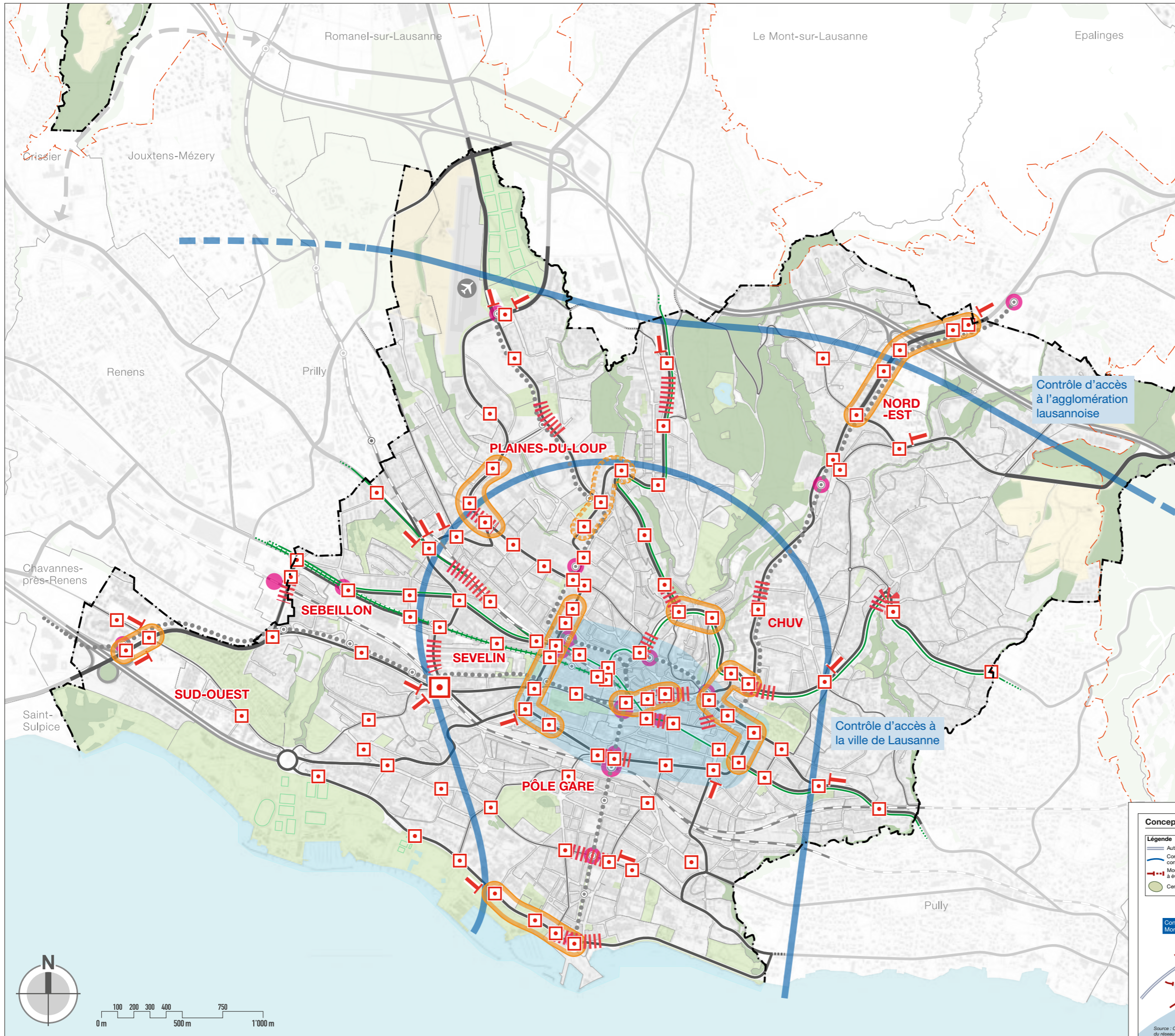
Mobilité

- Voies ferrées CFF et LEB
- Métro
- Tram

Autres éléments

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole





RÉGULATION

Programme d'actions thématiques
Mobilité - transports individuels motorisés

- Limite communale
- - - Périimètre compact du PALM

Réseau routier

- == Réseau autoroutier
- == Réseau principal d'agglomération
- == Réseau principal urbain
- == Réseau de distribution

Zones particulières

- ||||| Traversées de centralités de quartier sur les axes principaux et de distribution

Centrale d'agglomération (GCTA)

Gestion centralisée de la régulation: les installations de signaux lumineux sont toutes raccordées à la centrale lausannoise de trafic. A terme, la centrale d'agglomération (GCTA) reprendra ce rôle avec l'ajout des carrefours cantonaux et la gestion des routes nationales.

Principes de régulation

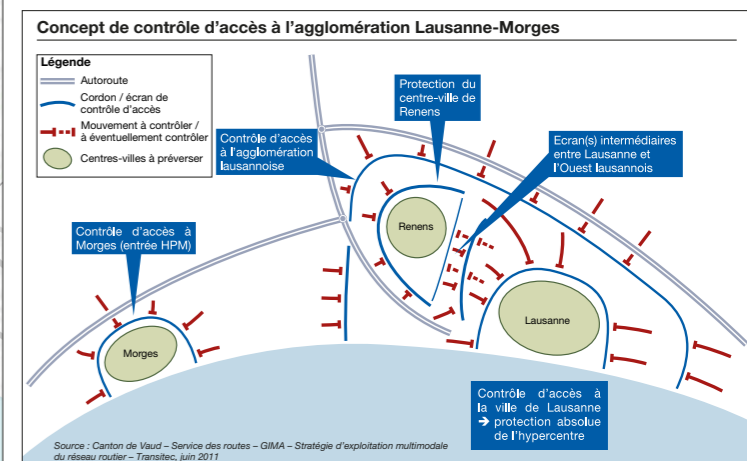
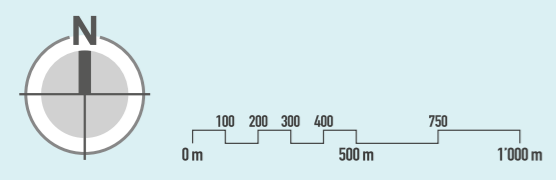
- Carrefours et passages piétons régulés
- Périimètre des contrôles d'accès
- Principaux contrôles d'accès
- Zone de coordination des carrefours (permet de réduire la pollution de l'air et le bruit)
- Périimètre de l'hypercentre avec annonce continue pour les piétons en journée (ce principe peut également s'appliquer dans les zones particulières et les interfaces TP)

Transports publics

- Métro
- Tram et BHNS (réseau structurant)
- Voies ferrées CFF et LEB
- Interfaces de transports publics

Autres éléments

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole



Source : Canton de Vaud - Service des routes - GIMA - Stratégie d'exploitation multimodale du réseau routier - Transitex, juin 2011

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Etendre les zones de modération	RM	SEP	court et moyen terme	oui partiel
Créer ou compléter des jonctions autoroutières : <ul style="list-style-type: none"> • Blécherette • Malley 	OFROU	RM	moyen terme long terme	N.C. oui partiel
Requalifier certains axes routiers : <ul style="list-style-type: none"> • Route de Berne • Avenue du Chablais : Tronçon Galicien – Provence Tronçon Provence – Bourdonnette • Route des Plaines-du-Loup • Route de Neuchâtel – RC 401b • Route de Chavannes ouest (Bourdonnette – Léman) • Route de Chavannes est (Bourdonnette – Bois-de-Vaux) • Certains tronçons de la Petite Ceinture, mesures d'accompagnement des axes forts 	RM	SEP	court terme moyen terme long terme moyen terme moyen terme long terme long terme	Oui oui non oui (BDM) non non non
Fermer certains axes à la circulation des transports individuels motorisés : <ul style="list-style-type: none"> • l'axe Chauderon – Saint-François ; • Rue de Genève (tronçon parking du Centre – place de l'Europe) 	RM	RM	court terme	oui oui
Poursuivre la mise en œuvre de la hiérarchie du réseau	RM	RM	court et moyen terme	oui partiel
Concrétiser les zones particulières définies : y réaliser un aménagement compatible avec une vie de quartier importante (centralités de quartier) et/ou la concentration de flux piétons (interfaces de transports)	RM	RM	court et moyen terme	oui partiel
Homogénéiser les régimes de vitesse sur les entrées de ville	RM	Canton	court et moyen terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte par le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Mobilité – Politique piétons Mobilité – Politique vélos Mobilité – Politique transports publics Mobilité – Politique transports individuels motorisés Mobilité – Politique stationnement Territoires forains – Mobilité Espace public du centre-ville Environnement – Air et bruit	Stratégie sectorielle "mobilité": les transports individuels motorisés et le réseau routier Réseau routier de l'agglomération – Recommandations d'aménagement Chantier 2 – Stratégie d'accessibilité multimodale, annexe au Schéma Directeur du Nord Lausannois GCTA	A22 "Réseaux routiers"	Observatoire de la mobilité, Ville de Lausanne – Route et mobilité

Programmes d'actions thématiques
Mobilité - STATIONNEMENT

B Mettre en réseau le territoire par la poursuite d'une politique de mobilité durable

B.6 Stationnement

PRINCIPES ET MESURES

Offre publique

- B.6.1. Garantie d'une politique du stationnement contribuant aux objectifs des planifications supérieures (report modal, limitation des nuisances et mobilité durable).**
- B.6.2. Destination des PLD en priorité pour le stationnement des visiteurs et des P+R pour les visiteurs et pendulaires ne disposant pas d'offre TP de qualité.**
- B.6.3. Etude des besoins de la clientèle des commerces et services du centre-ville et dans les centralités de quartier (places à durée limitée et/ou payantes).**
- B.6.4. Maintien d'une alternative pour les résidents ne disposant pas d'une place sur domaine privé (macarons).**
- B.6.5. Prise en compte des besoins spécifiques pour les manifestations.**
- B.6.6. Maîtrise du stationnement des deux-roues motorisés (motos, scooters,).**
- B.6.7. Garantir une offre suffisante pour les personnes à mobilité réduite et favoriser les usages professionnels (taxis, livraisons, cars, poids lourds, etc.).**

Offre privée :

- B.6.8. Report autant que possible du stationnement des habitants sur le domaine privé (utilisation du potentiel).**

Offre publique :

Habitants places macarons :

- M.1. Conserver le principe du découpage par zone.
- M.2. Evaluer le potentiel de l'offre privée pour ajuster l'offre en places accessibles aux détenteurs de macarons.
- M.3. Adapter les taux de couverture (ratios macarons/places) en fonction de la qualité de l'offre privée (suroffre).

Pendulaires et visiteurs P+R :

- M.4. Accompagner la politique cantonale et régionale et mettre en place progressivement des conditions d'octroi pour les abonnés P+R.
- M.5. Disposer d'une offre à terme avec les P+R de Vennes et de la Tuilière.

Stationnement manifestations, cars et poids lourds :

- M.6. Développer, en collaboration notamment avec les organisateurs des manifestations, un concept de renvoi sur les principales aires de stationnement (P+R, secteur Bellerive, parkings en ouvrage) ; rechercher des espaces de stationnement complémentaires, potentiellement au nord de l'autoroute, reliés aux nouvelles lignes tl de rabattement sur le m3.
- M.7. Disposer d'une offre en périphérie.

Visiteurs et clients :

- M.8. Etendre les zones payantes dans les centralités de quartier.

Zones foraines :

- M.9. Maîtriser le stationnement dans les zones foraines des résidents, des pendulaires et des visiteurs.

Deux-roues motorisés :

- M.10. Encourager le report d'une partie de l'offre de stationnement dans les parkings en ouvrage.

Places handicapés, taxis et livraisons :

- M.11. Poursuivre la collaboration active avec les associations représentant les personnes à mobilité réduite, les taxis, les entreprises et les commerçants. Mise en œuvre d'un macaron pour les entreprises.

Offre privée :

Domaine privé :

- M.12. Promouvoir les initiatives telles que plans de mobilité d'entreprise, auto-partage, etc.
- M.13. Développer un monitoring du stationnement privé.
- M.14. Adapter les règles du stationnement privé dans le cadre de la révision du PGA, de l'élaboration de PA, en limitant l'offre lorsque le contexte et la desserte en transports publics le permettent.

Contextualisation

Ces dernières années, on constate une diminution nette de la part des transports individuels motorisés dans les flux motorisés de la ville, même si ce mode de déplacement reste très utilisé.

Dans le cadre d'une politique de mobilité durable, un des objectifs est de continuer à diminuer le trafic individuel motorisé au profit des modes ayant un impact moindre sur l'environnement. Ainsi, la maîtrise du stationnement constitue un enjeu essentiel pour limiter les nuisances liées au flux des transports individuels motorisés tout en assurant une bonne accessibilité pour les habitants et visiteurs, et aux commerces etc.

Explicatif

La stratégie du stationnement est un des leviers fondamentaux de la politique de mobilité. En effet, il incombe de trouver les bonnes réponses aux demandes, parfois antagonistes, des habitants, visiteurs, pendulaires, commerçants, etc.

Au niveau des habitants, les zones macarons couvrent l'entier du territoire urbain et satisfont l'objectif prévu qui est d'offrir une alternative pour les habitants ne disposant pas de place privée. Néanmoins, des ajustements sont prévus dans la zone de l'hypercentre et dans certains secteurs.

Le développement des zones payantes dans les centralités de quartier permettra d'accompagner la mutation de la cité et offrira du stationnement pour la clientèle des commerces.

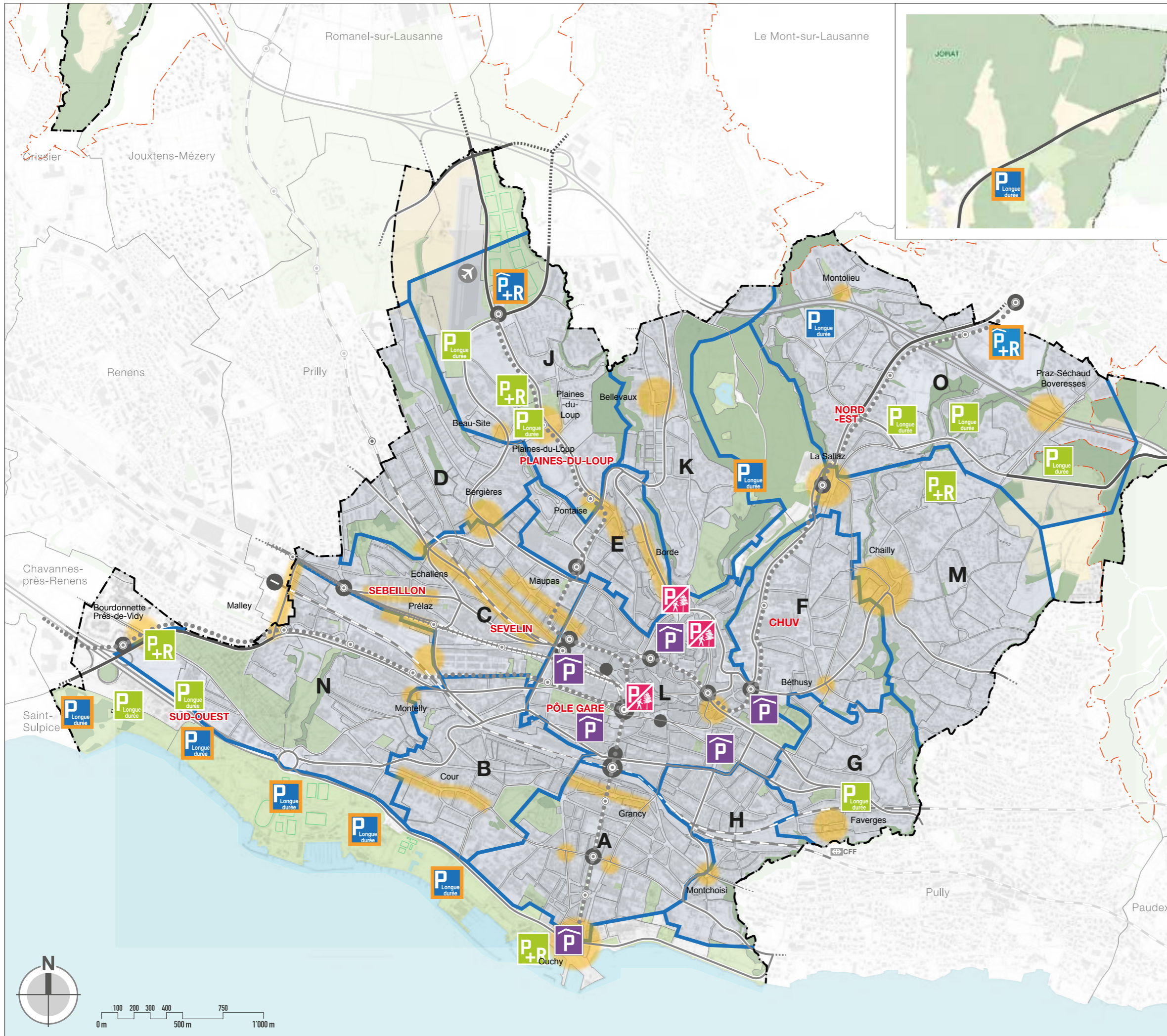
Pour les visiteurs et surtout pour les pendulaires, un ajustement de l'offre et la mise en place de conditions d'octroi s'avèrent indispensables pour accompagner la politique cantonale des P+R.

S'agissant des manifestations, l'objectif consiste à favoriser la complémentarité avec les P+R, PLD et les grands parkings publics existants.

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Développer le stationnement payant dans les centralités de quartier	RM	CP	court et moyen terme	oui (autorisations d'achats)
Mettre en place des conditions d'octroi dans les P+R et les PLD	RM	CP, exploitants	court et moyen terme	N.C.
Ajuster la politique des macarons	RM	URB, CP	court et moyen terme	N.C.
Recenser les places de stationnement privées	RM/URB	URB/RM	court terme	Non.
Accompagner la mutation du stationnement périphérique (P+R et PLD) en lien avec les grands projets (Métamorphose)	RM	BDM, CP	court et moyen terme	oui (BDM)

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)



STATIONNEMENT

Programme d'actions thématiques
Mobilité

- Limite communale
- - - Périmètre compact du PALM

Offre de stationnement public

- o Zones macarons
- P+R Parking relais en ouvrage
- P+R Parking relais en surface
- P Longue durée Parking longue durée
- P Parking à terme
- P Parking en mutation (exploitation modifiée, remplacement par des logements, bureaux, parcs, etc.)
- P Parking utilisé lors de manifestation
- P Zone de stationnement sur des espaces publics à fort potentiel de requalification

Offre de stationnement public

- P Grands parkings privés à usage public du centre-ville et d'Ouchy

Réseau routier

- == Réseau autoroutier
- == Réseau principal d'agglomération
- == Réseau principal urbain
- == Réseau de distribution

Mobilité

- Voies ferrées CFF et LEB
- Métro
- Tram
- o Principales interfaces de transports publics

Autres éléments

- o Centralités de quartier existantes ou à créer
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole



Programmes d'actions thématiques

Mobilité - TERRITOIRES FORAINS

B Mettre en réseau le territoire par la poursuite d'une politique de mobilité durable

ENSEMBLE DES PRINCIPES ET MESURES

Contextualisation

Si la caractéristique commune aux territoires forains de la ville de Lausanne est leur situation en marge de la ville, deux grands secteurs peuvent être distingués :

- d'une part le secteur de Vernand, pôle stratégique d'activités desservi par le LEB,
- d'autre part le secteur Jorat (Vers-chez-les-Blanc, Chalet-à-Gobet et Montheron), en-dehors du périmètre compact de l'agglomération, abritant quelques entreprises et notamment l'Ecole hôtelière de Lausanne, mais sans qu'il y ait une volonté de poursuivre ces développements.

La zone du Chalet-à-Gobet a une vocation de zone de loisirs particulièrement marquée : elle centralise de nombreuses activités sportives avec un manège, un golf, des parcours de vélos tout terrain (VTT), un télésiège, une halle de tir-à-l'arc, etc.

Les principaux enjeux en termes de mobilité sont les suivants :

- une mobilité durable à Vernand,
- la sécurité dans les zones d'habitation,
- le stationnement et l'accessibilité en transports publics dans les zones de détente et de loisirs.

Explicatif

Le programme d'actions « mobilité » pour les territoires forains se situe dans la poursuite de la politique appliquée au reste de la ville, en s'appuyant sur les spécificités de ces territoires.

Dans le secteur de Vernand, il s'agit de s'appuyer sur l'armature de transports publics offerte par le LEB en créant un réseau de rabattement sur ses haltes, pour les piétons et les cyclistes, plus les connexions de mobilité active aux centralités (réseau vélo en direction de Cheseaux et Romanel).

En complément, des liaisons de transports publics bus en rabattement sur le métro m3 à la Blécherette permettront de relier le nord de la Ville, plus réseau cyclable PALM.

En termes de réseau routier, le complément de la jonction de la Blécherette va entraîner certaines modifications dans la hiérarchie des réseaux.

Le secteur Jorat a pour principale vocation les loisirs. Une des principales problématiques dans les zones de détente et de loisirs se situe au niveau du stationnement des voitures, avec une part importante de stationnement « sauvage » observée, générant des nuisances au niveau des bords de routes (gêne pour les promeneurs ou pour les autres véhicules, impacts sur la végétation, détérioration des bas côtés, etc.). L'offre de places en différents endroits bien identifiés permettra de recadrer cette situation.

La desserte en transports publics de ces territoires du nord-est lausannois est prévue par des bus se rabattant sur le terminus du métro m2, aux Croisettes, comme c'est le cas actuellement.

En termes de réseau routier, le secteur est essentiellement concerné par la requalification de la route de Berne et de nouveaux itinéraires vélos.

Enfin, les territoires forains sont particulièrement concernés par la mobilité de loisirs (comme destination) : dans ce cadre, la promotion des différents itinéraires piétons et vélos de loisirs fait partie des actions à mener, tout comme leur accessibilité à favoriser par les transports publics (y.c. embarquement des vélos) et les connexions mobilité active depuis la ville et les centralités proches.

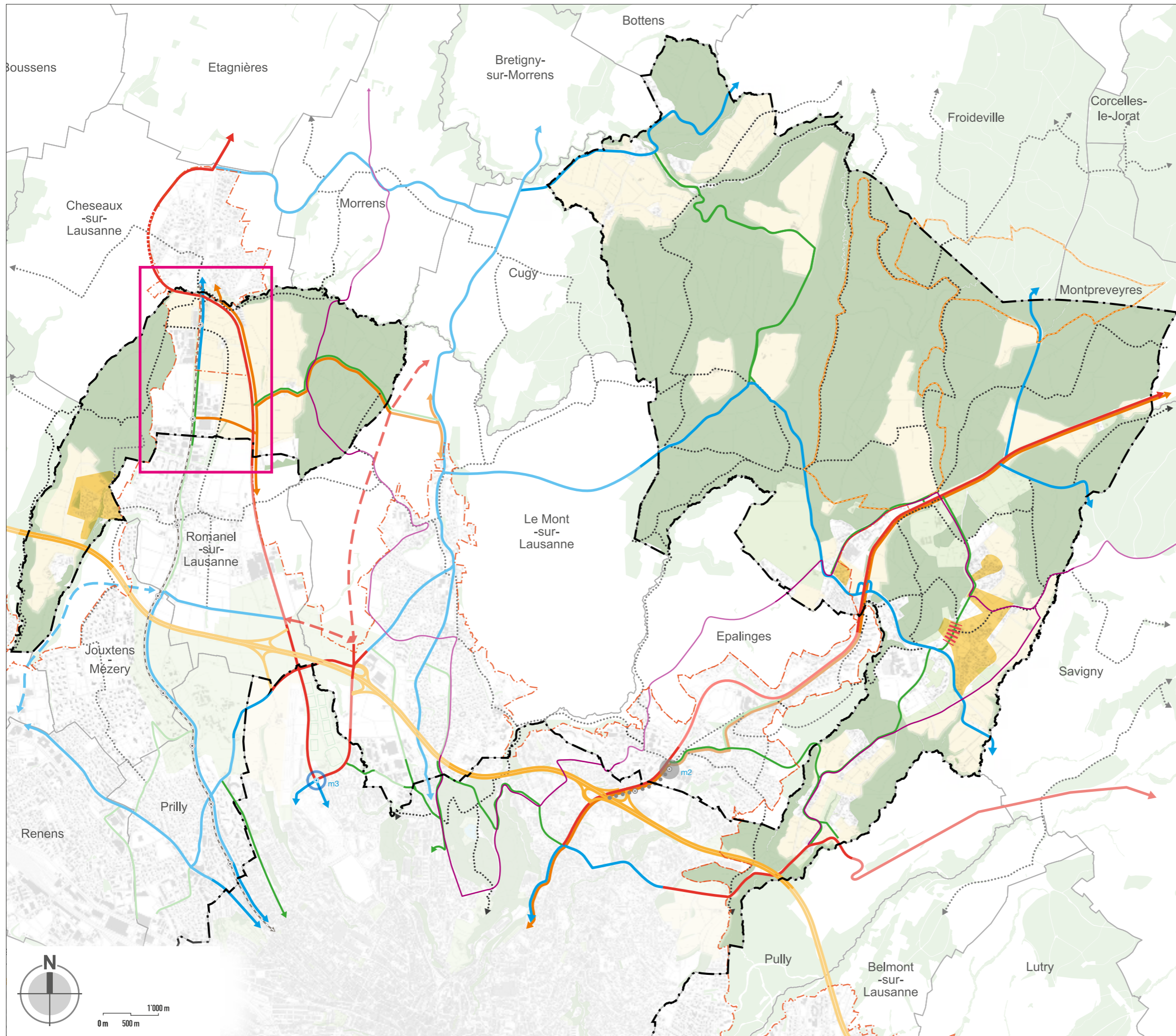
Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Créer des axes de mobilités actives en rabattement sur les axes de transports publics structurants, en particulier le LEB, et des axes reliant les centralités	RM	Communes d'Epalinges, Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne	court et moyen terme	non
Assurer les liaisons de transports publics bus vers les interfaces de transports publics structurantes (Croisettes pour le m2 et Blécherette pour le m3), ainsi que la mise en œuvre du réseau vélo PALM	RM	TL	court et moyen terme	non
Requalifier la route de Berne	RM	Canton RM	court terme	oui
Planifier une offre en stationnement cadrée pour les besoins des loisirs, en particulier pour les promeneurs	RM	CP	court terme	N.C.
Valoriser l'accessibilité transports publics et autres modes de la zone de loisirs du Chalet-à-Gobet (réseau vélo PALM)	RM	SPORTS TL	court terme	non
Promouvoir l'utilisation des itinéraires piétons et vélos (VTT notamment) de loisirs	RM	SPORTS, SPADOM	court et moyen terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Mobilité – Politique piétons Mobilité – Politique vélos Mobilité – Politique transports publics Mobilité – Politique transports individuels motorisés Mobilité – Politique stationnement Territoires forains – Mobilité	Stratégie sectorielle "mobilité" Réseau routier de l'agglomération – Recommandations d'aménagement Chantier 2 – Stratégie d'accessibilité multimodale, annexe au Schéma Directeur du Nord Lausannois	A21 "Infrastructures de transports publics" A22 "Réseaux routiers" A23 "Mobilité douce" A24 "Interfaces de transports et parkings d'échange" A25 "Politique de stationnement et plans de mobilité" B34 "Espaces publics" B35 "Interfaces de transports"	Observatoire de la mobilité, Ville de Lausanne – Routes et mobilité



TERRITOIRES FORAINS
Programme d'actions thématiques
Mobilité

- Limite communale
- - - Périètre compact du PALM

Réseau routier

- ▬▬▬ Réseau autoroutier
- ▬▬▬ Réseau principal d'agglomération
- ▬▬▬ Réseau principal urbain
- ▬▬▬ Réseau de distribution
- ▬▬▬ Réseau de desserte
- ▬▬▬ Nouveaux tronçons Opportunités à étudier

Zones particulières

- ▬▬▬▬▬ Traversées de centralités de quartier sur les axes principaux et de distribution

Mobilité active

- ▬▬▬ Réseau cyclable d'agglomération structurant
- ▬▬▬ Parcours VTT officiels 10 & 20 km
- ▬▬▬ Itinéraires «La Suisse à vélo»
- ⋯⋯⋯ Itinéraires piétons préférés

Réseau de transports publics

- ▬▬▬ Voies LEB
- ⋯⋯⋯ Métro
- Interfaces de transports publics (métro et bus)

Autres éléments

- Zones modérées existantes, à développer
- Hiérarchie du réseau à préciser en fonction des études urbanistiques futures
- / Centralités de quartier existantes ou à créer
- ▬▬▬ Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- ▬▬▬ Forêts
- Zone à vocation agricole



NATURE – PAYSAGES - AGRICULTURE

PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES

> ARMATURE VERTE ET BLEUE	159
> parcs publics	161
> espaces verts à usages publics spécifiques	165
> nature en ville	171
> promenades	179
> arbres en ville	185
> transitions	191
> ressources naturelles	195
> zones protégées	199
> forêts	203

PROGRAMMES D' ACTIONS LOCALISES

> SITES MAJEURS DE VALORISATIONS PAYSAGERES	205
> Vidy	207
> Rovéraz	215
> Sauvabelin	221

programmes d'actions

> armature verte et bleue

> parcs publics	163
> espaces verts à usages publics spécifiques	167
> nature en ville	173
> promenades	181
> arbres en ville	185
> transitions	191
> ressources naturelles	195
> zones protégées	199
> forêts	203

Programmes d'actions thématiques

ARMATURE VERTE ET BLEUE

Préambule

Une ville verte, un cadre de vie de qualité

Lausanne est une ville verte dont plus de 360 ha de son territoire sont occupés par des parcs et des jardins publics en zone urbaine et plus de 2300 ha de forêt et de zone agricole dans les territoires forains. Au sein de la ville, les espaces végétalisés privés (jardins, pieds d'immeubles, forêt) jouent également leur rôle dans la structure végétale de la ville. En effet, les forêts privées représentent 20% de la surface forestière en zone urbaine et les jardins privés couvrent une surface de 453 ha, soit 24% de la surface totale du territoire urbain de la ville. L'ensemble de ces éléments garantit une qualité urbaine pour tous les écosystèmes se développant sur le territoire communal et interagissant avec lui.

Des services environnementaux à garantir dans un contexte de densification

La planification urbaine se doit aujourd'hui d'intégrer l'ensemble des éléments constitutifs de l'armature verte, notamment dans une perspective de lutte contre les îlots de chaleur. Dans la mesure du possible les composantes vertes et bleues existantes doivent être maintenues et renforcées.

Lorsque de nouveaux secteurs sont planifiés et tout particulièrement lorsque des processus de densification sont engagés, il est nécessaire d'intégrer, en amont, dans l'analyse globale, l'éventuelle perte de surfaces vertes, laquelle implique souvent une diminution des services environnementaux tels que la régulation de la température, la filtration de l'air, l'éclosion de la biodiversité, la mise en réseau, la régulation des apports en eau météorique (perméabilité des sols), etc. Ces services, ou apports, ne peuvent que difficilement être compensés, les atteintes à l'armature verte ont donc un impact direct sur la qualité des espaces urbains et périurbains, dans l'immédiat comme à long terme, localement comme à large échelle. La diminution de ces services doit être compensée.

Mettre en scène la nature

La perception des composantes paysagères (topographie, réseau hydrographique, végétal), formant le socle de notre environnement, a été largement perturbée lors du développement des villes. De par ses espaces verts et sa topographie mouvementée, Lausanne possède malgré tout une identité topo-végétale propre et particulière qu'il s'agit de préserver et de valoriser.

La nature au service de la santé humaine

Les espaces verts urbains contribuent autant à la santé et au bien être des humains qu'à la qualité environnementale. Des études dans le domaine de la psychologie environnementale ont démontré l'importance des espaces naturels, plus encore de la biodiversité, pour le renouvellement des capacités physiques, psychologiques et sociales de l'homme, lui permettant de mieux résister aux pressions du quotidien (Terry, 2005). De même, il a été démontré que les expériences en milieu naturel favorisent le développement cognitif, moteur et social des enfants.

Des espaces verts, des espaces de socialisation

La nature en ville remplit encore d'autres fonctions importantes. Outre la santé et le bien-être exposés ci-dessus, les espaces verts offrent un potentiel socioculturel élevé. Les jardins, places et parcs sont des lieux de rencontre et de communication attractifs, favorisant l'appartenance à un lieu, les relations de voisinage et les réseaux sociaux informels. Ce sont encore des témoins d'époques et des marqueurs du temps.

Considérer l'armature verte dans une perspective globale

Jusqu'ici, les processus d'urbanisation ont trop souvent dissocié, voire mis en concurrence, espaces naturels et espaces construits. La ville se construit dans une mise en relation et un équilibre de l'ensemble de ses composantes. Donner une place à la nature en ville, intégrer une vision globale de l'armature verte, l'inscrire dans le PDCom, c'est miser sur une plus grande responsabilité environnementale.

Programmes d'actions thématiques
Armature verte et bleue – PARCS PUBLICS

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.3 dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)

PRINCIPES ET MESURES

A.3.1. Cadrage de l'évolution des quartiers afin de respecter et de valoriser leur identité

- M.2. Reconnaître l'architecture des bâtiments ainsi que la substance des parcs et jardins historiques (publics et privés) en tant que valeurs patrimoniales et culturelles des quartiers.
- M.6. Préserver les parcs existants selon leurs valeurs paysagères, historiques, culturelles et naturelles.
- M.7. Reconnaître certains espaces verts existants comme parcs de quartier et les aménager en conséquence.
- M.8. Créer de nouveaux parcs de quartier et espaces verts de proximité, en cohérence avec les composantes naturelles et paysagères de la ville, dans les secteurs déficitaires en espaces verts.

C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...

C.1 ... sur l'ensemble de la commune

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1. Valorisation des composantes naturelles et paysagères

- M.1. Préserver et valoriser l'arborisation et les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.).
- M.2. Préserver, renforcer et créer des continuités entre les composantes paysagères et entre les réservoirs de biodiversité.
- M.3. Reconnaître la topographie comme fondement de l'identité lausannoise.
- M.4. Valoriser les vues internes sur la ville et les échappées sur le grand paysage.
- M.5. Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères du territoire construit.
- M.6. Revitaliser et préserver les cours d'eau.
- M.7. Revitaliser les embouchures des cours d'eau dans le lac en coordination avec les services cantonaux compétents.
- M.8. Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.
- M.9. Mettre en œuvre la stratégie Municipale pour le patrimoine arboré et forestier. Promouvoir l'arbre en ville, notamment dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique.
- M.10. Préserver les espaces de pleine terre et favoriser les revêtements perméables.
- M.11. Créer un réseau de promenades paysagères reliant les principales entités paysagères de la ville.
- M.12. Réaliser un biomonitoring des éléments constituant de l'armature verte et bleue.
- M.13. Développer l'armature verte et bleue dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique (augmentation de la biomasse, développement de la canopée des arbres, concept de ville éponge, ombrage, mise en valeur de l'eau, stockage de CO₂, choix d'essences adaptées, etc.).

C.1.2. Encourager la création d'espaces verts et de délassement

- M.1. Créer de nouveaux parcs urbains dans les sites majeurs de mutation urbaine.
- M.2. Planifier des parcs de quartier pour l'ensemble des quartiers lausannois.
- M.3. Offrir des places de jeux de qualité sur l'ensemble de la commune.
- M.4. Encourager les diverses formes d'agriculture urbaine (jardins familiaux, potagers, plantages, fermes urbaines), par la mise en œuvre de la politique agricole urbaine : des balcons aux champs.

C.1.3. Intégration des dimensions naturelles et paysagères dans les quartiers

- M.1. Développer les qualités écologiques et paysagères des surfaces vertes privées.
- M.2. Mettre en œuvre le Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne³.
- M.3. Sensibiliser les habitants et usagers des quartiers aux enjeux nature et paysages.

³ Rapport-préavis N°2018/42_Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne

Contextualisation

Au sein de la commune de Lausanne, trois types de parcs à trois échelles différentes (macro, méso, micro), avec des enjeux spécifiques, peuvent être identifiés. Succinctement définis et délimités par le PALM, les « parcs d'agglomération » (Vidy, Blécherette, Sauvabelin, Rovéréaz) possèdent des qualités à la fois paysagères, naturelles et patrimoniales. Leur importance à large échelle (macro) réside également dans leur positionnement dans l'agglomération et dans leurs valeurs d'usage. Au sein même de l'espace urbanisé (méso), Lausanne dénombre plusieurs grands parcs urbains facilement accessibles et permettant aux habitants de se détendre et de profiter d'espace végétalisé de qualité au centre de la ville. Finalement, à la fois poumons verts dans le maillage fin du tissu urbain, relais du réseau écologique (micro) et espaces privilégiés de la socialisation de proximité, les parcs de quartier viennent terminer le tissage de la trame verte assurant l'équilibre dans une complexité urbaine jouant avec la dualité de ses composantes végétales et minérales.

Explicatif

Les quartiers lausannois peuvent s'appuyer sur un réseau dense de parcs. Il importe de renforcer leur insertion dans l'armature verte et de les hiérarchiser de façon cohérente avec leurs différentes échelles d'influences (macro, méso, micro). Les grands parcs urbains (méso), ayant une force paysagère particulière, se caractérisent autant par leur aménagement et leur situation que par leur programmation. Les parcs de quartier (micro), permettent de tisser des liens avec le quartier et la centralité tout en étant le support de la vie de quartier. En ce sens, une programmation minimale adaptée ainsi qu'un projet d'aménagement minimum adéquat doivent être définis pour chaque parc de quartier lors de la planification de détail, en lien avec le rôle qu'il occupe dans la vie de quartier. Certains secteurs de la ville ne bénéficient pas de parc ou ne possèdent qu'un espace vert insuffisamment aménagé et programmé pour assumer ses fonctions (biologique, récréative, « empaysagement »). Le programme d'actions est ici destiné à réduire ces carences par l'optimisation et la création de nouveaux parcs. Les potentiels des parcs existants doivent ainsi être judicieusement exploités pour assumer leur rôle dans le paysage urbain.

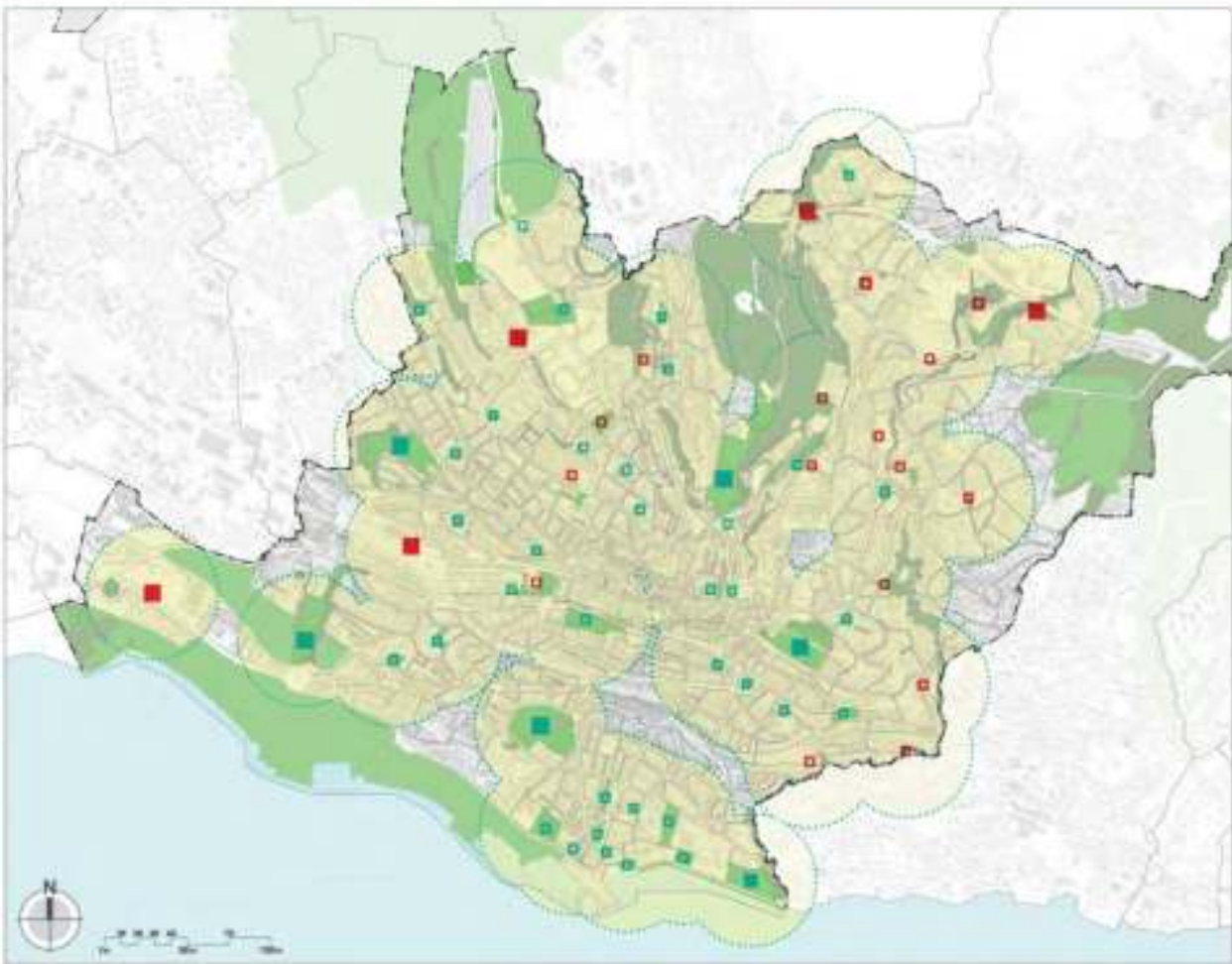
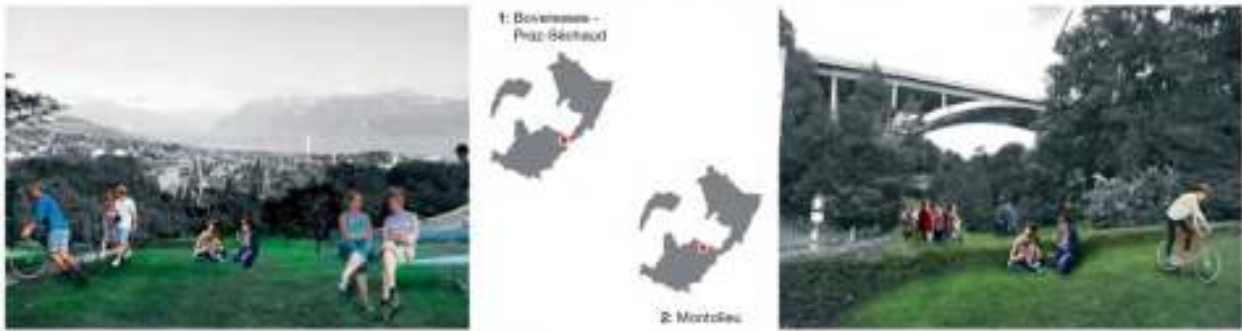
Nouveaux parcs urbains et parcs de quartiers

Lausanne compte un nombre important de parcs – parcs d'agglomérations (Vidy, Blécherette, Sauvabelin, Rovéréaz), parcs urbains et parcs de quartier – desservant de manière adéquate le territoire urbain. La création de nouveaux parcs urbains et de quartier permettra à terme d'offrir à la très grande majorité des habitants un accès à un espace vert de proximité en cinq minutes à pied environ (correspondant à une distance approximative de 400 m).

Avec cette planification, seules cinq petites poches urbanisées resteront éloignées de plus de 400 m d'un parc : le secteur immédiatement au sud de la gare, la route de Berne au nord de l'A9, le quartier de villas au sud de l'avenue de Chailly, le bas de l'avenue de Morges et les Côtes-de-la-Bourdonnette. Dans ces secteurs, une attention particulière devra être portée à la valorisation et la mise en réseau des micro-espaces verts publics et privés existants, et plus généralement à la qualification des espaces ouverts.

CONCEPT - NOUVEAUX PARCS URBAINS

Des poumons verts, lieux de délasserment en lien avec un cadre paysager unique



- Légende:**
- Parcs urbains existants
 - Nouveaux parcs urbains
 - Parcs de quartier existants
 - Espaces verts à reconnaître comme parcs de quartier
 - Aire d'attraction du parc (5 min. à pied)

CONCEPT - NOUVEAUX PARCS DE QUARTIERS

Des espaces à programmer pour répondre aux aspirations de la population des quartiers



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Mettre en place une stratégie pour préserver la quantité générale d'espaces verts sur le territoire communal	SPADOM	URB	révision PGA	N.C.
Créer de nouveaux parcs urbains dans les sites majeurs de projet de mutation urbaine suivants : <ul style="list-style-type: none"> • au sud-ouest ; • à Sébeillon-Sévelin ; • au nord-est • aux Plaines-du-Loup 	SPADOM	URB	moyen terme	métamorphose + montants au pi pour 4 parcs
Réaliser de nouveaux parcs de quartier sur des parcelles en priorité communales en cohérence avec des critères : <ul style="list-style-type: none"> • naturels (cohérence avec le réseau écologique ; relations potentielles avec d'autres parcs de quartier proches) • paysagers (cohérence avec le réseau de promenades) • urbains (cohérence avec le réseau de centralités) 	SPADOM		moyen terme	certaines projets
Préserver et valoriser les parcs historiques	SPADOM	court terme	2016	certaines projets

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
Espace public du centre-ville Centralité de quartier Armature verte – volets « espaces verts à usages publics spécifiques, nature en ville, promenades, arbres en ville » Patrimoine Environnement – volets « air et bruit, eau » Adaptations aux changements climatiques	Stratégie sectorielle « Urbanisation » : centralités et une urbanisation dense et de qualité Stratégie sectorielle « Paysage » : la trame paysagère : une structure vivifiante à renforcer Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : de la nature en ville – biodiversité et patrimoine naturel, protection de l'air et du climat	A31 Qualité de l'air B33 Affectations mixtes B34 Espaces publics C11 Patrimoine culturel et développement régional E11 Patrimoine naturel et développement régional E12 Parcs régionaux et autres parcs E11 Patrimoine naturel et développement régional E22 Réseau écologique cantonal	

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – ESPACES VERTS A USAGES PUBLICS SPECIFIQUES

A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...

A.3 dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)

PRINCIPES ET MESURES

A.3.1. Cadrage de l'évolution des quartiers afin de respecter et de valoriser leur identité

- M.2 Reconnaître l'architecture des bâtiments ainsi que la substance des parcs et jardins historiques (publics et privés) en tant que valeurs patrimoniales et culturelles des quartiers.
- M.6 Préserver les parcs existants selon leurs valeurs paysagères, historiques, culturelles et naturelles.
- M.7 Reconnaître certains espaces verts existants comme parcs de quartier et les aménager en conséquence.
- M.8 Créer de nouveaux parcs de quartier et espaces verts de proximité, en cohérence avec les composantes naturelles et paysagères de la ville, dans les secteurs déficitaires en espaces verts.

C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...

C.1 ... sur l'ensemble de la commune

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1 Valorisation des composantes naturelles et paysagères

- M.1 Préserver et valoriser les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.).
- M.2 Préserver, renforcer et créer des continuités entre les composantes paysagères et entre les réservoirs de biodiversité.
- M.3 Reconnaître la topographie comme fondement de l'identité lausannoise.
- M.4 Valoriser les vues internes sur la ville et les échappées sur le grand paysage.
- M.5 Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères du territoire construit.
- M.6 Revitaliser et préserver les cours d'eau.
- M.7 Revitaliser les embouchures des cours d'eau dans le lac en coordination avec les services cantonaux compétents.
- M.8 Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.
- M.9 Mettre en œuvre la stratégie Municipale pour le patrimoine arboré et forestier. Promouvoir l'arbre en ville, notamment dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique.
- M.10 Préserver les espaces de pleine terre et favoriser les revêtements perméables.
- M.11 Créer un réseau de promenades paysagères reliant les principales entités paysagères de la ville.
- M.12. Réaliser un biomonitoring des éléments constituant de l'armature verte et bleue.
- M.13. Développer l'armature verte et bleue dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique (augmentation de la biomasse, développement de la canopée des arbres, concept de ville éponge, ombrage, mise en valeur de l'eau, stockage de CO₂, choix d'essences adaptées, etc.).

C.1.2 Encourager la création d'espaces verts et de délassement

- M.1 Créer de nouveaux parcs urbains dans les sites majeurs de mutation urbaine.
- M.2 Planifier des parcs de quartier pour l'ensemble des quartiers lausannois.
- M.3 Offrir des places de jeux de qualité sur l'ensemble de la commune.
- M.4 Encourager les diverses formes d'agriculture de proximité (jardins familiaux, potagers, plantages, fermes urbaines), par la mise en œuvre de la politique agricole urbaine : des balcons aux champs.

C.1.3 Intégration des dimensions naturelles et paysagères dans les quartiers

- M.1 Développer les qualités écologiques et paysagères des surfaces vertes privées.
- M.2 Mettre en œuvre le Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne⁴.
- M.3 Sensibiliser les habitants et usagers aux enjeux nature et paysage.

⁴ Rapport-préavis N°2018/42_Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne

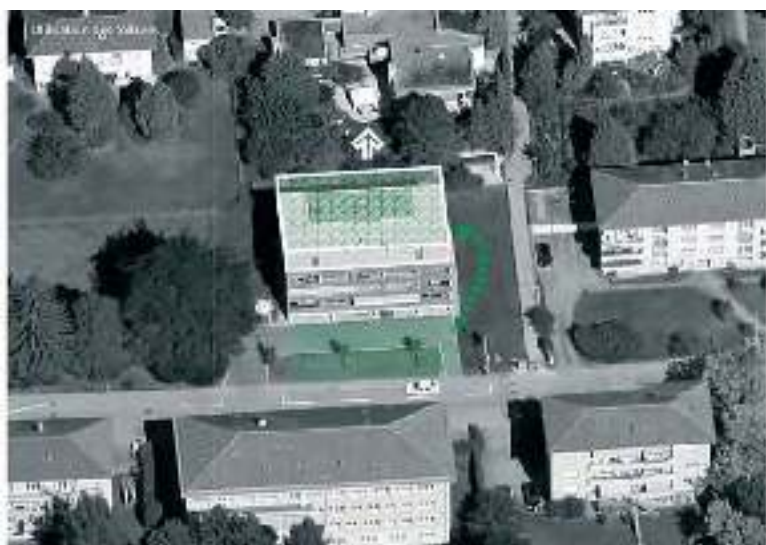
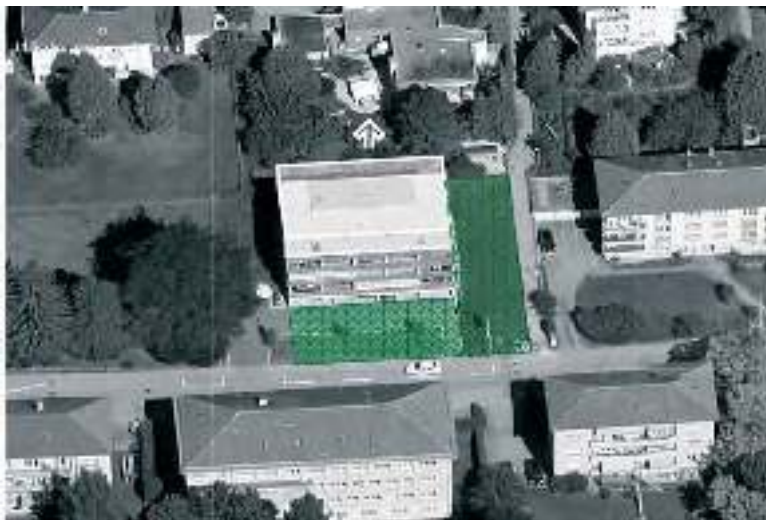
Contextualisation

L'enjeu principal du programme d'actions « espaces verts à usages publics spécifiques » est de maintenir et développer un cadre de vie de qualité en préservant et renforçant la place des espaces verts à usages publics spécifiques tels que les jardins familiaux et potagers, les plantages, les places de jeux et les jardins de poche dans l'espace urbain lausannois. Il s'agit de renforcer leur rôle pédagogique et de socialisation dans la ville. En identifiant les enjeux relatifs à chaque type d'espace, il fixe la base permettant la réalisation d'actions à différentes échelles.

Explicatif

Dans le cadre du programme « armature verte – espaces verts à usages publics spécifiques », des actions ponctuelles sont définies afin de générer des effets à l'échelle locale (quartier). Le programme mise notamment sur le développement de la culture potagère au sein des quartiers, la valorisation des espaces verts résiduels (pieds d'immeuble, toitures, jardins d'entreprise), l'optimisation et la création de places de jeux judicieusement réparties sur l'ensemble de la commune. Les mesures conjuguées assurent un accès à des espaces verts de qualité pour l'ensemble des habitants de Lausanne, tout en favorisant le lien social.

Culture potagère (Exemples) – Cultiver un maximum de surfaces urbaines



Jardins de poches (exemples) – Investir et s'appropriier les interstices de la ville



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Général				
Mettre en place une stratégie pour préserver la quantité générale des espaces verts sur le territoire communal	SPADOM	URB	PACOM	N.C.
Agriculture de proximité				
Soutenir les projets d'agriculture de proximité, de maraîchage et les fermes pédagogiques	SPADOM	SJL SEP SPE	en cours	oui (Rovéréaz)
Mettre en œuvre le Plan directeur des jardins familiaux et potagers	SPADOM	SLG	2013-2018	oui
Promouvoir l'usage des toitures plates pour la production maraîchère	SPADOM		court terme	
Places de jeux				
Mettre en application le préavis « places de jeux »	SPADOM	SJL	2013-2017	oui
Assurer le renouvellement et la mise aux normes des places de jeux existantes	SPADOM	SJL	en cours	oui
Créer de nouvelles places de jeux pour accompagner l'accroissement de la population	SPADOM	SJL	en cours	oui
Créer un fonds de compensation pour la création de places de jeux	SPADOM	SFIN	PACOM	N.C.
Sport libre				
Créer de nouvelles surfaces de sport libre pour accompagner l'accroissement de la population	SPADOM, SPORTS	SPORTS	En cours	certaines projets
Mise à disposition d'espaces verts				
Améliorer l'aménagement des préaux scolaires, notamment en termes de jeux, et maintenir leur ouverture au public	SPADOM, SEP	SEP	en cours	-
Favoriser l'appropriation de l'espace public de quartier par les habitants (placettes, rues, ...)	SPADOM	SJL	en cours	N.C.
Décloisonner et donner une valeur d'usage aux espaces verts privés des « pieds d'immeubles »	SPADOM	Privés	court terme	N.C.
Ouvrir les jardins d'entreprises aux habitants des quartiers	SPADOM	Privés	moyen terme	N.C.
Encourager de différentes manières les plantages et les micro-jardins sur des terrains communaux mis à disposition, p.ex. à des associations (carrés potagers, pieds d'arbres) et promouvoir des aménagements éphémères	SPADOM	USDL	en cours	N.C.
Etudier les potentialités d'utilisation publique des toitures	SPADOM	SIL, Privés	court terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

ESPACES VERTS À USAGES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Armature verte – parcs publics Armature verte – ressources naturelles Armature verte – nature en ville Armature verte – arbres en ville Équipements Centralités de quartier Espace public du centre-ville Patrimoine	Stratégie sectorielle « Urbanisation » : centralités et une urbanisation dense et de qualité Stratégie sectorielle « Paysage » : espaces verts et loisirs doux Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : l'agriculture en agglomération, protection de l'air et du climat	A31 Qualité de l'air B33 Affectations mixtes B34 Espaces publics C11 Patrimoine culturel et développement régional E11 Patrimoine naturel et développement régional E22 Réseau écologique cantonal F21 Zones agricoles spécialisées F22 Produits du terroir	Plan directeur des jardins familiaux et potagers Préavis « Places de jeux »

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – NATURE EN VILLE**C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...****C.1 ... sur l'ensemble de la commune**

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1. Valorisation des composantes naturelles et paysagères

- M.1. Préserver et valoriser l'arborisation et les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.).
- M.2. Préserver, renforcer et créer des continuités entre les composantes paysagères et entre les réservoirs de biodiversité.
- M.3. Reconnaître la topographie comme fondement de l'identité lausannoise.
- M.4. Valoriser les vues internes sur la ville et les échappées sur le grand paysage.
- M.5. Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères du territoire construit.
- M.6. Revitaliser et préserver les cours d'eau.
- M.7. Revitaliser les embouchures des cours d'eau dans le lac en coordination avec les services cantonaux compétents.
- M.8. Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.
- M.9. Mettre en œuvre la stratégie Municipale pour le patrimoine arboré et forestier. Promouvoir l'arbre en ville, notamment dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique.
- M.10. Préserver les espaces de pleine terre et favoriser les revêtements perméables.
- M.11. Créer un réseau de promenades paysagères reliant les principales entités paysagères de la ville.
- M.12. Réaliser un biomonitoring des éléments constituant de l'armature verte et bleue.
- M.13. Développer l'armature verte et bleue dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique (augmentation de la biomasse, développement de la canopée des arbres, concept de ville éponge, ombrage, mise en valeur de l'eau, stockage de CO₂, choix d'essences adaptées, etc.).

C.1.3. Intégration des dimensions naturelles et paysagères dans les quartiers

- M.1. Développer les qualités écologiques et paysagères des surfaces vertes privées.
- M.2. Mettre en œuvre le Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne⁵.
- M.3. Sensibiliser les habitants et usagers des quartiers aux enjeux nature et paysage.

⁵ Rapport-préavis N°2018/42_Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne

Contextualisation

Bien que largement construite, Lausanne possède plusieurs réservoirs de biodiversité. Souvent isolés au milieu du tissu urbain, il s'agit d'assurer les connexions écologiques nécessaires à leur mise en réseau à l'échelle de la ville, des territoires forains et de l'agglomération. Dès lors, il importe, à l'aide de l'ensemble des ressources végétales, d'interconnecter ses diverses composantes.

Explicatif

Le programme d'actions « armature verte – nature en ville » vise la mise en réseau des sites écologiques prioritaires par la création de liaisons stratégiques au sein de la commune de Lausanne. Le but principal est de favoriser un échange et un brassage dynamique du vivant sur l'ensemble du territoire et d'encourager l'éclosion de la biodiversité en ville et dans les territoires forains. En ce sens, la préservation et le renforcement des continuités entre les réservoirs et les niches écologiques et la création d'un maillage intégré à toute l'agglomération et au Réseau Ecologique Cantonal est nécessaire. Ainsi, la préservation des surfaces vertes privées, la végétalisation des murs, des façades et des toitures sont promues pour assurer une mise en réseau optimale et une réduction efficace des effets des changements climatiques en milieu urbain.

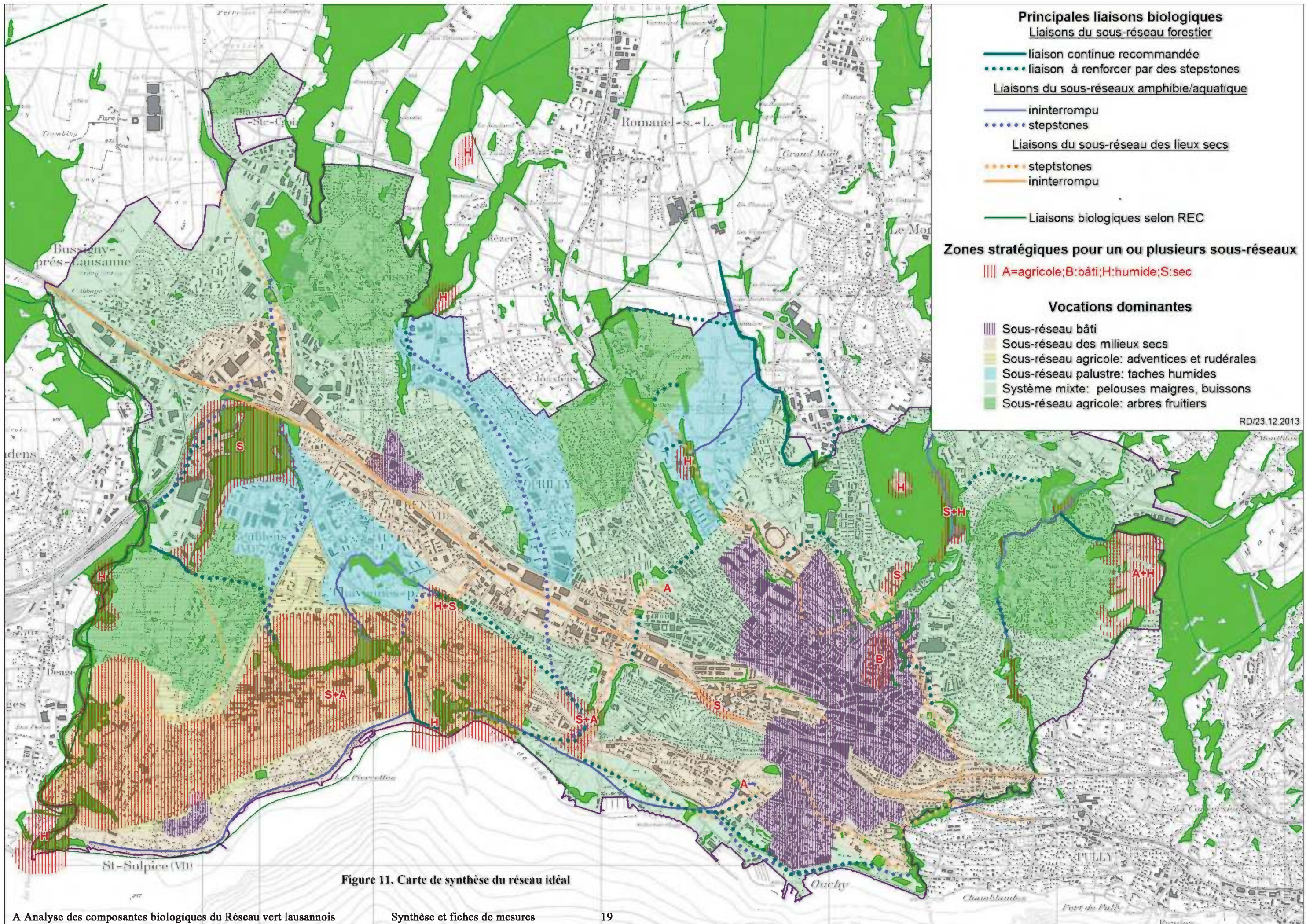


Figure 11. Carte de synthèse du réseau idéal

NATURE EN VILLE

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Réaliser les connexions écologiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Vallée-de-la-Jeunesse/Sébeillon/Valency • Voies CFF est-ouest • Grangette/Valmont/Sauvabelin • Bois-Mermet/Borde/Cité • Vuachère/Mon-Repos/Sauvabelin • Valmont/Pont-de-Chailly/Gottettaz 	SPADOM		PA/PACom en fonction des opportunités	non
Prendre en compte le réseau écologique dans les différents niveaux de planification urbaine	SPADOM	URB	PA/PACom	N.C.
Coordonner les réseaux écologiques urbains avec les réseaux écologiques agricoles	SPADOM		court-moyen terme	N.C.
Protéger les sols urbains pour permettre une végétalisation optimale (protection des sols en connexion avec la végétalisation des façades et maintien d'arbres majeurs sur l'ensemble du territoire communal)	SPADOM	URB	court terme	N.C.
Mettre en place des sources de financement pour la réalisation du réseau écologique	SPADOM	SFIN URB	PACom	N.C.
Mettre en œuvre l'entretien écologique différencié et tenir compte du réseau écologique dans la gestion des espaces verts publics	SPADOM		en cours	N.C.
Promouvoir l'agriculture urbaine sous toutes ses formes ; sensibiliser et former les jardiniers urbains sur le mode de culture biologique	SPADOM	Privés	en cours	N.C.
Affecter des ressources (financières, prestation-conseil, aménagement didactique) pour valoriser les surfaces vertes privées en sensibilisant les propriétaires	SPADOM		court terme	non
Lors de la révision du PGA ou de l'établissement de PA : <ul style="list-style-type: none"> • définir et maintenir un pourcentage minimal de surfaces vertes de qualité • imposer la végétalisation extensive des toitures plates non accessibles sous réserve d'autre utilisation ou protection du patrimoine • protéger les berges des cours d'eau par la délimitation et la protection de l'espace cours d'eau 	URB	SPADOM	PACom	N.C.
Lors de la révision du PGA, établir des dispositions relatives à la qualité des espaces verts et la contribution au réseau écologique (p.ex. à travers un système de compensation écologique en nature et financier ou un système incitatif tel un bonus sur la SBP en cas d'aménagement en faveur du réseau écologique)	URB	SPADOM	PACom	N.C.
Entreprendre des démarches incitatives auprès des privés pour la réalisation de toitures végétalisées ou d'aménagements verts de qualité	SPADOM	Privés	en cours	oui
Promouvoir l'utilisation différenciée des espaces verts privés communs (p.ex. à travers un guide de recommandations sur la qualité des espaces verts en milieux bâtis et des visites de	SPADOM	Privés	court terme	oui

bonnes pratiques)				
Encourager une végétalisation ou (et) la culture adaptée des toitures plates ainsi que la végétalisation des murs par des plantes grimpantes comme contribution à la régulation du microclimat urbain et à la sauvegarde de la biodiversité en ville	SPADOM	Privés	court terme	oui
Imposer la végétalisation des toitures plates dans le cadre des autorisations de construire lors de rénovations p.ex. (compatibilité possible avec l'installation de panneaux solaires)	URB	SPADOM	PACOM	N.C.
Contrôler et interdire les néophytes envahissantes et sensibiliser le public	SPADOM		court terme	N.C.
Identifier et mettre en œuvre des plans d'actions en faveur des milieux et espèces prioritaires	SPADOM		court terme	oui
Identifier et réaliser les opportunités de renaturation des cours d'eau anthropisés	SPADOM		court terme	non
Mettre en œuvre un projet de gestion du Bourget et de renaturation de la Chambronne	SPADOM		en cours	Financement des études par le Canton
Mettre en œuvre un projet de renaturation de la Bressonne	SPADOM		moyen terme	oui
Contribuer aux projets de revitalisation de cours d'eau pilotés par le Canton (embouchure de la Chamberonne et de la Vuachère, le Flon à Sauvabelin, la Chandelar, la Pétause et la Mèbre à Vernand, le ruisseau de Moille Saugeon dans le Jorat)	Canton	SPADOM	moyen terme	oui
Etendre la réserve des Vieux-Chênes à Sauvabelin	SPADOM		court terme	-
Valoriser les espaces verts résiduels comme contribution au réseau écologique	SPADOM		court terme	N.C.
Impliquer la population dans la gestion d'espaces verts publics	SPADOM		court terme	N.C.
Maintenir des parcelles forestières urbaines et racheter des parcelles forestières privées	SPADOM		court terme	oui
Contribuer à la mise en œuvre du projet du Parc Naturel Périurbain du Jorat	SPADOM		court terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

NATURE EN VILLE

Liens

Autres programmes d'actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
<p>Espace public du centre-ville</p> <p>Tous les autres programmes d'actions « Armature verte »</p> <p>Environnement – volets « air et bruit, eau »</p> <p>Adaptations aux changements climatiques</p> <p>Zones à bâtir hors périmètre compact</p>	<p>Stratégie sectorielle « Paysage » : les grands paysages de référence, parcs d'agglomération, espaces verts et loisirs doux</p> <p>Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : De la nature en ville – Biodiversité et patrimoine naturel, énergie, agriculture en agglomération, protection de l'air et du climat</p>	<p>A31 Qualité de l'air</p> <p>B34 Espaces publics</p> <p>C12 Enjeux paysagers cantonaux</p> <p>E11 Patrimoine naturel et développement régional</p> <p>E12 Parcs régionaux et autres parcs</p> <p>E22 Réseau écologique cantonal</p> <p>F12 Surfaces d'assolement (SDA)</p> <p>F31 Espaces sylvicoles</p>	<p>Parc naturel péri-urbain du Jorat</p> <p>Concept directeur nature en ville</p>

PROMENADES

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – PROMENADES**A Valoriser et accompagner la mutation du territoire par des actions territoriales différenciées ...****A.3 ... dans les quartiers (à l'exception du centre-ville)**

PRINCIPES ET MESURES

A.3.1. Cadrage de l'évolution des quartiers afin de respecter et de valoriser leur identité

- M.2. Reconnaître l'architecture des bâtiments ainsi que la substance des parcs et jardins historiques (publics et privés) en tant que valeurs patrimoniales et culturelles des quartiers.
- M.6. Préserver les parcs existants selon leurs valeurs paysagères, historiques, culturelles et naturelles.
- M.7. Reconnaître certains espaces verts existants comme parcs de quartier et les aménager en conséquence.
- M.8. Créer de nouveaux parcs de quartier et espaces verts de proximité, en cohérence avec les composantes naturelles et paysagères de la ville, dans les secteurs déficitaires en espaces verts.

C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...**C.1 ... sur l'ensemble de la commune**

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1. Valorisation des composantes naturelles et paysagères

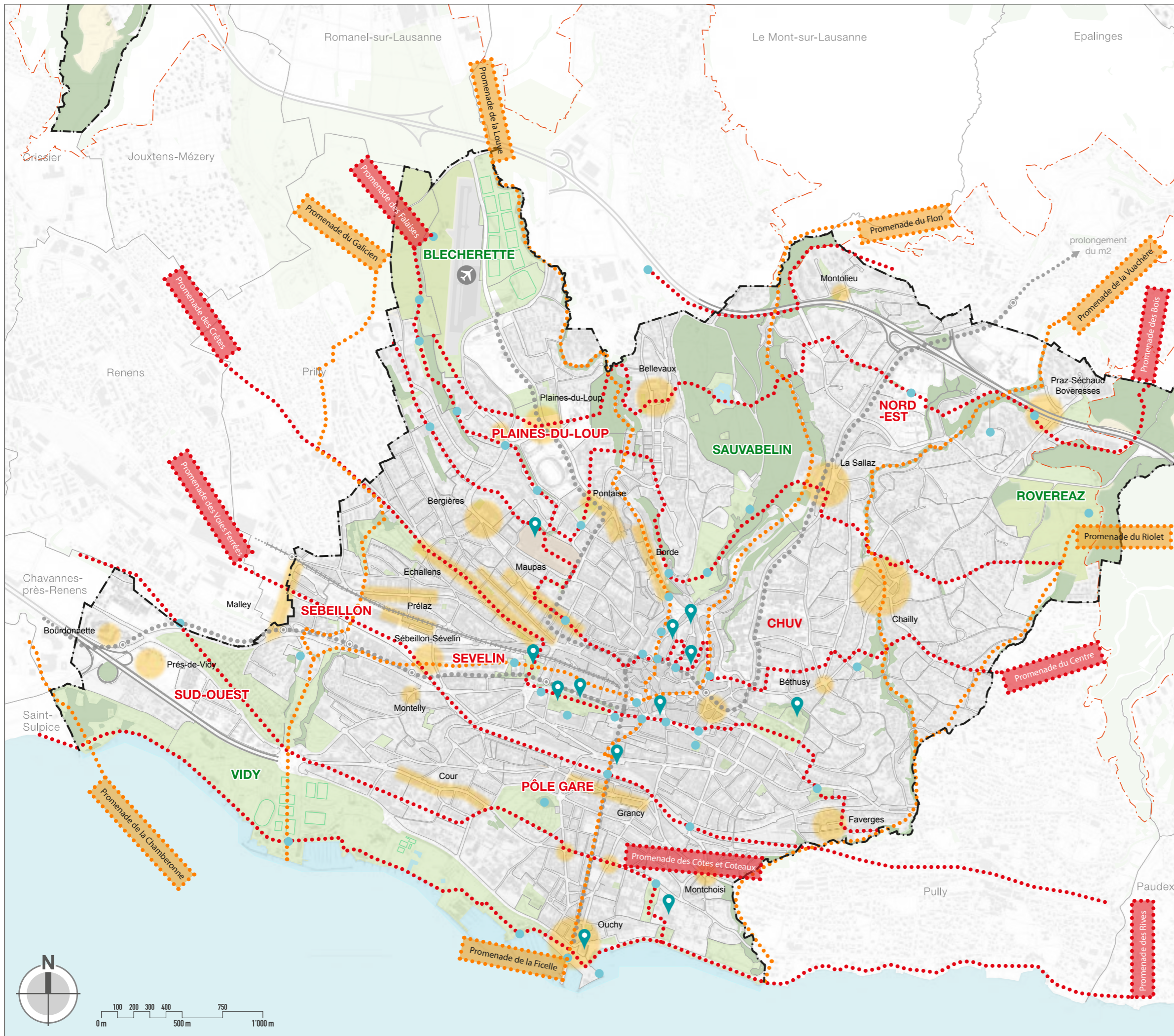
- M.1. Préserver et valoriser l'arborisation et les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.).
- M.2. Préserver, renforcer et créer des continuités entre les composantes paysagères et entre les réservoirs de biodiversité.
- M.3. Reconnaître la topographie comme fondement de l'identité lausannoise.
- M.4. Valoriser les vues internes sur la ville et les échappées sur le grand paysage.
- M.5. Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères du territoire construit.
- M.6. Revitaliser et préserver les cours d'eau.
- M.7. Revitaliser les embouchures des cours d'eau dans le lac en coordination avec les services cantonaux compétents.
- M.8. Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.
- M.9. Mettre en œuvre la stratégie Municipale pour le patrimoine arboré et forestier. Promouvoir l'arbre en ville, notamment dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique.
- M.10. Préserver les espaces de pleine terre et favoriser les revêtements perméables.
- M.11. Créer un réseau de promenades paysagères reliant les principales entités paysagères de la ville.
- M.12. Réaliser un biomonitoring des éléments constituant de l'armature verte et bleue.
- M.13. Développer l'armature verte et bleue dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique (augmentation de la biomasse, développement de la canopée des arbres, concept de ville éponge, ombrage, mise en valeur de l'eau, stockage de CO₂, choix d'essences adaptées, etc.).

Contextualisation

La capitale vaudoise bénéficie de composantes paysagères remarquables et contribuant largement à renforcer l'identité de la ville. Si chacune des composantes de la mise en scène urbaine possède évidemment des qualités et des intérêts qui lui sont propres, la mise en résonance générale du paysage lausannois agit comme un véritable révélateur de l'espace urbain.

Explicatif

Le développement des promenades, déplacements à but non fonctionnel, met en valeur les richesses du paysage lausannois, sa topographie, les vues sur le grand paysage, la découverte de la ville, de ses « joyaux », tout autant pour les autochtones que pour les touristes. Outre leur rôle de révélateur de l'identité paysagère lausannoise, les promenades permettent de relier, du nord au sud ou de l'est à l'ouest, les espaces verts, les parcs remarquables, ainsi que les éléments emblématiques du patrimoine urbain. La concrétisation d'un réseau de promenades au cœur de la ville est un atout de taille pour Lausanne, riche en contrastes et diversités.



PROMENADES
Programme d'actions thématiques
Armature verte

- Limite communale
- - - - Périimètre compact du PALM

Promenades

- Promenades paysagères liées aux cours d'eau (Nord-Sud)
- Promenades paysagères liées à la topographie (Est-Ouest)

Éléments urbains identitaires

- Espaces verts liés aux promenades
- Points de vue remarquables
- 📍 Objets patrimoniaux de référence
- 📍 Centralités de quartier existantes ou à créer

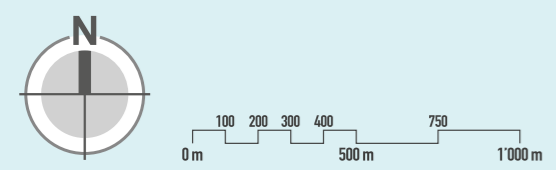
Mobilité

- Métro
- +—+—+—+—+—+—+—+—+—+ Tram
- ==== Réseau autoroutier

Autres éléments

- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole
- Parcs d'importance régionale (Blécherette - Vidy - Rovéréaz - Sauvabelin - Parc naturel périurbain du Jorat)

VIDY



PROMENADES

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Créer un réseau de promenades paysagères qui mette en valeur l'identité lausannoise (topographie, points de vue, éléments patrimoniaux, lien ville-campagne) et relie les grands parcs entre eux	SPADOM	URB RM RM	en fonction des opportunités	non
Créer et améliorer les promenades nord-sud	SPADOM	URB RM RM	en fonction des opportunités	non
Créer et améliorer les promenades est-ouest	SPADOM	URB RM RM	en fonction des opportunités	non
Mettre en réseau les diverses promenades existant dans les forêts joratoises	SPADOM	RM	moyen terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
Espace public du centre-ville Armature verte – volets « parcs publics, espaces verts à usages publics spécifiques, nature en ville, arbres en ville, forêts » Patrimoine Mobilité – volets « politique piétons, politique vélos » Adaptations aux changements climatiques Zones à bâtir hors périmètre compact	Stratégie sectorielle « Urbanisation » : centralités et une urbanisation dense et de qualité Stratégie sectorielle « Mobilité » : la mobilité douce Stratégie sectorielle « Paysage » : les grands paysages de référence, la trame paysagère : une structure vivifiante à renforcer Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : de la nature en ville – biodiversité et patrimoine naturel, protection de l'air et du climat	A23 Mobilité douce A31 Qualité de l'air B33 Affectations mixtes B34 Espaces publics C11 Patrimoine culturel et développement régional E11 Patrimoine naturel et développement régional E22 Réseau écologique cantonal	

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – ARBRES EN VILLE**C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...****C.1 ... sur l'ensemble de la commune**

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1. Valorisation des composantes naturelles et paysagères

- M.1. Préserver et valoriser l'arborisation et les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.)
- M.2. Préserver, renforcer et créer des continuités entre les composantes paysagères et entre les réservoirs de biodiversité.
- M.3. Reconnaître la topographie comme fondement de l'identité lausannoise.
- M.8. Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.
- M.9. Promouvoir l'arbre en ville.
- M.10. Préserver les espaces de pleine terre et favoriser les revêtements perméables.
- M.11. Créer un réseau de promenades paysagères reliant les principales entités paysagères de la ville.
- M.12. Réaliser un biomonitoring des éléments constituant de l'armature verte et bleue.
- M.13. Développer l'armature verte et bleue dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique (augmentation de la biomasse, développement de la canopée des arbres, concept de ville éponge, ombrage, mise en valeur de l'eau, stockage de CO₂, choix d'essences adaptées, etc.).

C.1.3. Intégration des dimensions naturelles et paysagères dans les quartiers

- M.2. Mettre en œuvre le Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne⁶.
- M.3. Sensibiliser les habitants et usagers des quartiers aux enjeux nature et paysage.

Contextualisation

Composante essentielle dans l'armature verte lausannoise, l'arbre possède de multiples atouts à valoriser : urbanistique (renforçant la structure urbaine), paysager (élément de repère), esthétique, social, favorisant le bien-être, environnemental (lutte contre les îlots de chaleur, écologique, économique). Il s'agit d'un élément structurant donnant son sens à la trame végétale urbaine. En outre, l'arbre peut être utilisé sous diverses formes :

- en isolé comme « arbre remarquable » (marqueurs du temps dans la mémoire collective urbaine),
- en accompagnement d'avenues (alignement continu ou ponctuel selon les cas),
- dans les parcs publics et privés (poumons verts au cœur de la ville).

Ces diverses formes d'arborisation favorisent la mise en valeur du patrimoine, bâti et naturel de la ville et peuvent, intrinsèquement, en faire partie. Pour que les arbres puissent jouer pleinement leurs rôles, ils doivent être intégrés à tous les stades des réflexions urbanistiques afin qu'ils puissent bénéficier des meilleures conditions de croissance, notamment dans une perspective de développement maximal de leurs canopées.

Explicatif

Face aux enjeux du renouvellement du tissu urbain et d'une possible densification autorisée par le Plan général d'affectation en vigueur, il est nécessaire d'accompagner cette évolution de mesures qualitatives. Pour ce faire la Municipalité a développé une « stratégie Municipale pour le patrimoine arboré et forestier », qui prévoit les mesures suivantes :

- **Outils administratifs-réglementaires et cadre juridique :**
 - Plan de gestion forestier lausannois
 - Plan d'affectation communal (PACom)
 - Règlement de protection des arbres
 - Régies de gestion du Fonds des arbres
 - Inventaire de la pleine terre
 - Protection des fruitiers

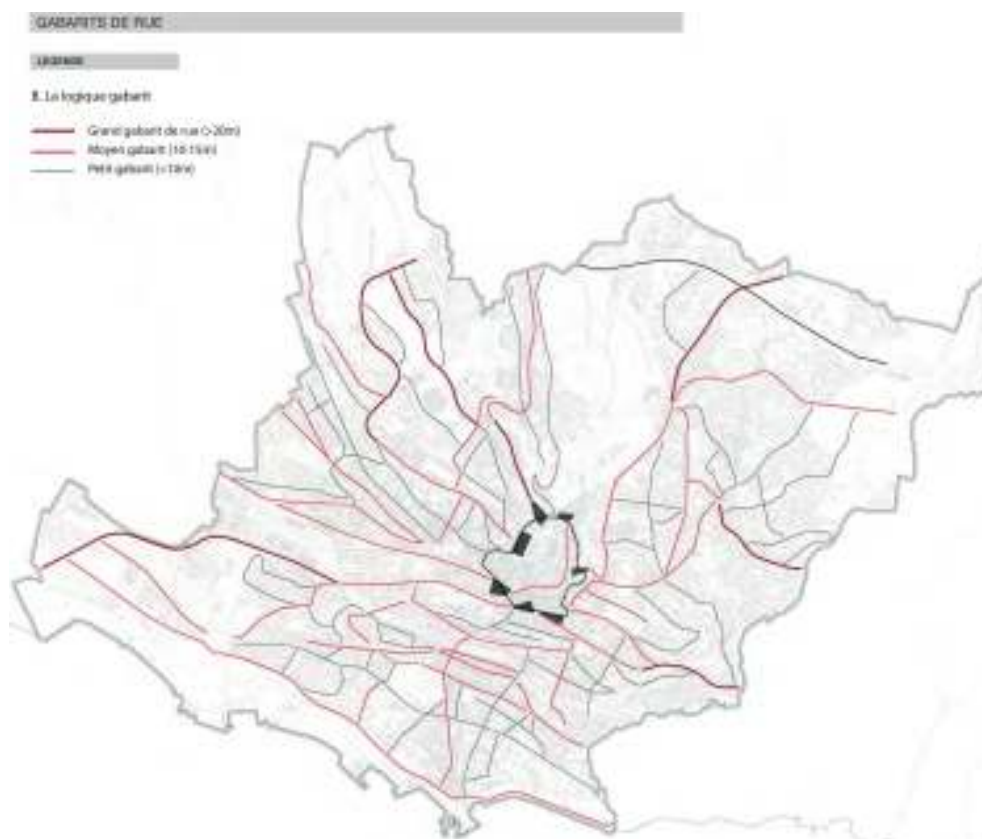
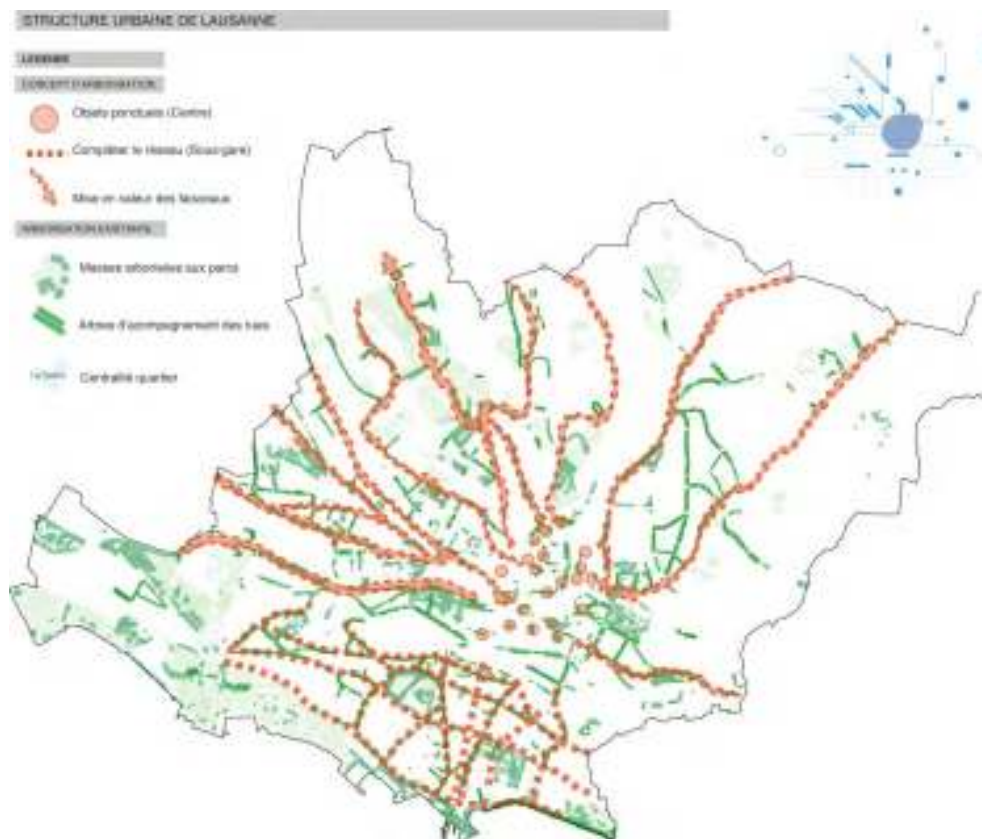
⁶ Rapport-préavis N°2018/42_Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne

- **Garantir et renforcer les qualités de l'arbre et de la forêt**
 - Plantation de nouveaux arbres
 - Taille raisonnée
 - Diagnostic de la croissance
 - Choix des essences et climat
 - Pépinières publiques et locales
 - Fruitières en expansion
 - Vieux arbres / réseaux écologique forestier
 - Parc naturel périurbain du Jorat (PNP)
- **Valoriser les produits issus de la forêt**
 - Bois de construction et directive bois
 - Bois énergie
- **Accentuer la participation, l'éducation et la communication**
 - Les 100 arbres de demain
 - Guichet cartographique pour le public
 - Étiquetage systématique arbres particuliers
 - Promotion de pratiques exemplaires
 - Réédition brochure « Les arbres à Lausanne »
 - Une école de l'arbre et de la forêt

L'ensemble de ces dispositions permet de maintenir un haut ratio d'éléments structurants végétaux, mais également d'intégrer la gestion du patrimoine arboré dans les programmes liés à l'amélioration de la qualité de vie, du climat, du paysage et de la biodiversité en ville.

ARBRES EN VILLE

Pistes de réflexion

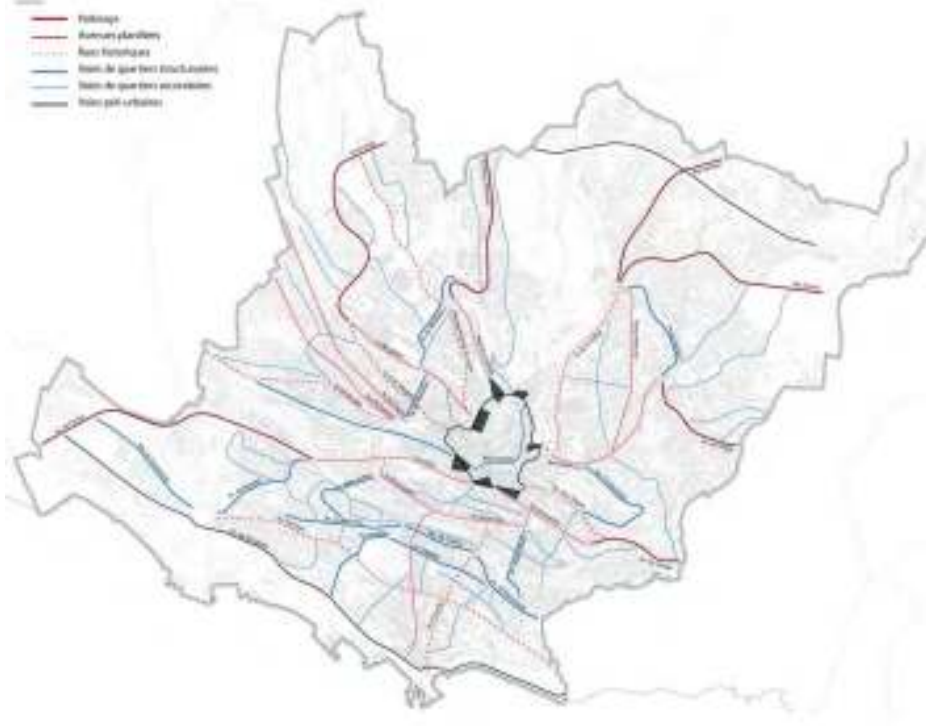


TYPES DE RUE

LEGÈRE

C. La topologie

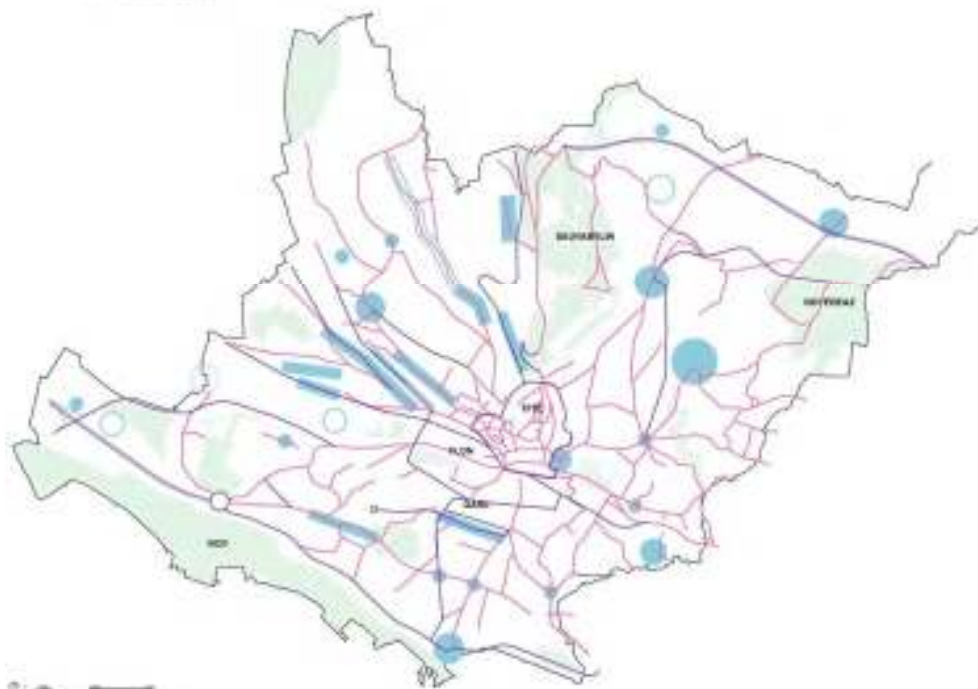
- Village
- Avenue principale
- Rue formelle
- Rue de quartier structurante
- Rue de quartier secondaire
- Rue piétonnière



EXTENSION

LEGÈRE

- périmètre de base des zones de 1000
- périmètre des zones
- localités de quartier



ARBRES EN VILLE

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Promouvoir l'arbre en milieu urbain et ses rôles paysagers, esthétiques, sociaux, environnementaux, écologiques et économiques ; le considérer comme dispensateur de bien-être	SPADOM		en cours	N.C.
Elaborer une stratégie d'arborisation des rues et places mettant en scène l'identité de Lausanne et sa structure urbaine en fonction de critères : <ul style="list-style-type: none"> • de gabarit • techniques • patrimoniaux • contextuels 	SPADOM	URB RM RM	en cours	N.C.
Planifier la stratégie d'arborisation de manière coordonnée avec les projets de renouvellement de la voirie et utiliser l'arbre comme outil de requalification des voiries en lui offrant des conditions de développement généreuses	SPADOM	URB RM RM	en cours	N.C.
Elaborer une charte de l'arbre en milieu construit	SPADOM	URB	en cours	N.C.
Elaborer un plan de gestion du patrimoine arboré des parcs lausannois	SPADOM		court terme	N.C.
Poursuivre la politique de protection des arbres du RPGA en vigueur	SPADOM	URB	en cours	N.C.
Privilégier les provenances locales et régionales (circuits courts) pour la fourniture des arbres	SPADOM		en cours	N.C.
Assurer la protection des arbres patrimoniaux face au droit à bâtir, sur la base d'un classement des arbres à établir selon leur valeur dendrologique (âge, taille, essence, rareté), historique, paysagère et écologique dans le cadre de la révision du PGA	SPADOM		en cours	N.C.
Planter des arbres pour les générations futures	SPADOM		en cours	oui
Mettre en œuvre la stratégie Municipale pour le patrimoine arboré et forestier	SPADOM		en cours	

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCoM	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
<p>Espace public du centre-ville</p> <p>Centralités de quartier</p> <p>Armature verte – volets « parcs publics, espaces verts à usages publics spécifiques, nature en ville, promenades, ressources naturelles, forêts »</p> <p>Patrimoine</p> <p>Mobilité – volets « politique piétons, politique vélos»</p> <p>Environnement – volets « air et bruit, eau »</p> <p>Adaptations aux changements climatiques</p>	<p>Stratégie sectorielle « Urbanisation » : centralités et une urbanisation dense et de qualité</p> <p>Stratégie sectorielle « Mobilité » : la mobilité douce</p> <p>Stratégie sectorielle « Paysage » : espaces verts et loisirs doux</p> <p>Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : de la nature en ville – biodiversité et patrimoine naturel, protection de l'air et du climat</p>	<p>A23 Mobilité douce</p> <p>A31 Qualité de l'air</p> <p>B33 Affectations mixtes</p> <p>B34 Espaces publics</p> <p>C11 Patrimoine culturel et développement régional</p> <p>E11 Patrimoine naturel et développement régional</p> <p>E22 Réseau écologique cantonal</p>	

TRANSITIONS

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – TRANSITIONS**C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...****C.1 ... sur l'ensemble de la commune**

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1. Valorisation des composantes naturelles et paysagères

M.5. Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères du territoire construit.

M.8. Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.

C.2 ... dans les territoires forains

PRINCIPES ET MESURES

C.2.1. Préservation de l'intégrité paysagère et naturelle des territoires forains

M.5. Intégrer les constructions dans le paysage.

Contextualisation

Si le paysage urbain de Lausanne est majoritairement minéral, les limites de son urbanisation - zones de transitions - méritent une attention particulière. Les transitions peuvent se singulariser par des éléments biologiques sensibles et riches en diversités telles que lisières forestières, franges et clairières agricoles. Souvent peu pris en compte, ces espaces méritent une mise en valeur, que ce soit en milieu urbain (micros-massifs forestiers « reliques » du paysage) ou dans les territoires forains (franges agricoles et forestières). Un réel dialogue entre le bâti et les espaces naturels doit y être préconisé et développé dans le respect de chaque entité.

Explicatif

Le programme d'actions « armature verte – transitions » vise un traitement cohérent et un respect de la valeur paysagère et biologique de chaque zone de transition. Le renforcement de la qualité paysagère des franges urbaines prend en compte leurs fonctions : production agricole et sylvicole, espaces de loisirs de proximité, contribution aux réseaux écologiques, etc. Dans les territoires forains, la Ville soutient la valorisation des espaces sensibles que sont les clairières agricoles, par la pérennisation de l'exploitation de leurs ressources, notamment agricoles et éoliennes, tout comme la recherche d'une transition douce entre l'urbanisation existante et les espaces agricoles adjacents. Au sein des territoires urbains, le but est de marquer une césure entre l'urbanisation et les espaces agricoles afin de freiner l'étalement des surfaces hybrides.

Transition : Limites entre urbanisation et forêt

Faire entrer le paysage boisé dans les quartiers



Transition : Les franges urbaines

Souligner et valoriser les franges urbaines



Intégrer un archipel d'identités bâties au cœur du paysage agricole



Transition : Les clairières agricoles

Maintenir les clairières agricoles en définissant clairement leurs limites



TRANSITIONS

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Coordonner la préservation des surfaces agricoles avec le traitement des franges urbaines	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
Assurer une distance minimale suffisante entre lisières et constructions	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
Etablir un cahier des charges ou une charte pour le traitement des espaces de transition et l'appliquer non seulement aux projets de développement urbain, mais aussi aux franges existantes	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
Dans les quartiers contigus à des massifs ou cordons boisés urbains, promouvoir un aménagement paysager des espaces ouverts assurant une transition douce entre forêt et urbanisation : dispositions en ce sens à intégrer dans la révision du PGA ou dans l'établissement de PA	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
Dans les territoires forains, promouvoir un aménagement paysager des espaces ouverts favorisant une transition douce entre urbanisation et espaces agricoles	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
En territoire urbain, promouvoir des aménagements paysagers des espaces ouverts marquant une transition nette entre urbanisation et espaces agricoles	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
Promouvoir la (ré)implantation de vergers hautes-tiges	SPADOM		court terme	N.C.
Aménager les espaces de transition avec les terrains agricoles en coordination avec les instruments de la politique agricole (Contribution à la qualité du paysage - CQP, réseaux écologiques – OQE)	SPADOM		moyen terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
Armature verte – volets « nature en ville, ressources naturelles, zones protégées, forêts » Environnement – volets « eau, sols et sites pollués » Adaptations aux changements climatiques Zones à bâtir hors périmètre compact	Stratégie sectorielle « Paysage » : du bâti au grand paysage, parcs d'agglomération, espaces verts et loisirs doux Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : De la nature en ville – Biodiversité et patrimoine naturel, l'agriculture en agglomération	C12 Enjeux paysagers cantonaux E11 Patrimoine naturel et développement régional E12 Parcs régionaux et autres parcs E21 Pôles cantonaux de biodiversité F12 Surfaces d'assolement (SDA) F31 Espaces sylvicoles	

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – RESSOURCES NATURELLES**C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...****C.2 ... dans les territoires forains**

PRINCIPES ET MESURES

C.2.2. Préservation et valorisation des ressources des territoires forains

- M.1. Valoriser les ressources énergétiques (bois, biomasse, hydraulique, éolien).
- M.2. Valoriser les ressources nourricières au travers de l'appui aux circuits courts et aux filières de proximité, par la mise en œuvre de la politique agricole urbaine : des balcons aux champs.
- M.3. Valoriser les ressources hydriques.
- M.4. Protéger les captages (zones et secteurs de protection des eaux).
- M.5. Promouvoir les activités de délasserment et de loisirs dans le respect des qualités des sites.

Contextualisation

La commune de Lausanne, ses territoires forains en particulier, est un réservoir remarquable de ressources naturelles à valoriser dans le respect des qualités paysagères :

- Les ressources sylvicoles constituent un potentiel important d'approvisionnement en bois (énergie et matériel de construction). La forêt est exploitée dans un objectif de pérennisation. Chaque année, près de 18'000 m³ de bois sont produits. La forêt joue également un rôle important dans le stockage de CO₂.
- Le potentiel énergétique éolien de Lausanne est en cours de développement avec le projet Eoljorat, lequel vise à couvrir, à terme, les besoins énergétiques d'environ 22'800 ménages.
- La Commune est propriétaire de plus de 900 ha de terres agricoles vouées à la production et au renforcement du lien ville-campagne.
- Les jardins familiaux et les potagers (privés et publics) sont des ressources nourricières à pérenniser et à exploiter dans un objectif de sécurité alimentaire.
- Le territoire comprend plusieurs nappes phréatiques, dont la protection assure l'intégrité des ressources hydriques et un approvisionnement en eau satisfaisant.

Explicatif

Par la mise en place du programme d'actions « armature verte – ressources naturelles », la Ville vise une exploitation optimale des ressources disponibles sur son territoire. Les espaces forestiers sont fortement valorisés pour leurs rôles multiples dans l'écosystème urbain et naturel. Ainsi, en plus de préserver et renforcer leur fonction de filtre, de réservoir d'eau et de purificateur de l'air (stockage du CO₂ par la photosynthèse), un renforcement de la production indigène de bois-énergie est voulu en l'intégrant à la base du développement urbain (construction, chauffage). Lausanne ambitionne, en outre, une plus grande promotion et utilisation des énergies renouvelables et naturelles locales à l'image du projet Eoljorat, se développant dans les territoires forains. En matière de ressources agricoles, les grandes cultures, la culture maraîchère, l'élevage, la production laitière, les potagers urbains et les vergers sont encouragés afin de produire des aliments de proximité sains, distribués en circuit court avec une traçabilité optimale.

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Mettre en œuvre le projet « Parc naturel périurbain du Jorat »	SPADOM		en cours	N.C.
Coordonner la préservation des surfaces agricoles avec le traitement des franges urbaines	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
Soutenir les projets d'agriculture de proximité, de maraîchage et les fermes pédagogiques à l'exemple de Rovéréaz et aux Amburnex	SPADOM		2015	oui
Renforcer les filières de valorisation des énergies vertes (bois, biomasse, hydraulique)	SPADOM	SIL	en cours	non
Améliorer la gestion de l'eau dans les espaces verts	SPADOM		court terme	N.C.
Poursuivre les mesures de protection des captages et des nappes phréatiques	SPADOM EAU		en cours	N.C.
Améliorer la qualité des eaux des cours d'eau par des mesures visant à limiter leur pollution. Dans certains cas, viser une renaturation	EAU	DGE		
Revoir les planifications en vigueur afin de mettre en place des zones et des dispositions spécifiques à la protection des zones humides ; la protection des zones S de protection des eaux ; la protection de l'intégrité des berges et de leur gabarit hydraulique (espace cours d'eau) ; des modalités différenciées de production agricole (p.ex. agriculture extensive dans et proche des zones S de protection des eaux)	SPADOM	URB	moyen terme	N.C.
Poursuivre les projets durables engagés au domaine des Saugealles et les étendre à d'autres domaines	SPADOM		moyen terme	-
Poursuivre le projet d'accueil « Nature » dans le rural du Chalet-des-Enfants	SPADOM		2020	oui
Réaménager et mettre à disposition du public le refuge de la Fontaine des Meules	SPADOM		court terme	N.C.
Renforcer le rôle de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien » dans la gestion et la valorisation des richesses de ce territoire	SPADOM		en cours	N.C.
Promouvoir et encourager la consommation de produits locaux, notamment dans les structures publiques et privées de restauration collective, p.ex. en soutenant des projets apportant de la valeur ajoutée à ces produits, tels qu'un moulin, un abattoir, une conserverie, une cuisine de 4 ^{ème} gamme, etc.	SPADOM		en cours	-
Poursuivre la politique d'acquisition par la Ville « d'espaces verts »	SPADOM		en cours	
Création d'un site de transformation du bois énergie en forêt (en remplacement du site de la Tuilière)	SPADOM		court terme	-
Reprendre l'entretien des surfaces boisées gérées par d'autres services afin d'unifier le mode de gestion	SPADOM		moyen terme	N.C.
Promouvoir la vente de certificats d'émission de CO ₂	SPADOM		court terme	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

RESSOURCES NATURELLES

Liens

Autres programmes d'actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
<p>Armature verte – volets « espaces verts à usages publics spécifiques, nature en ville, arbres en ville, zones protégées, forêts »</p> <p>Energie</p> <p>Environnement – volet « eau, sols et sites pollués »</p> <p>Adaptations aux changements climatiques</p> <p>Zones à bâtir hors périmètre compact</p>	<p>Stratégie sectorielle « Paysage » : les grands paysages de référence, parcs d'agglomération, espaces verts et loisirs doux</p> <p>Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : De la nature en ville – Biodiversité et patrimoine naturel, énergie, agriculture en agglomération, de l'eau souterraine à l'eau potable, protection de l'air et du climat</p>	<p>A31 Qualité de l'air</p> <p>B34 Espaces publics</p> <p>C12 Enjeux paysagers cantonaux</p> <p>E11 Patrimoine naturel et développement régional</p> <p>E12 Parcs régionaux et autres parcs</p> <p>E22 Réseau écologique cantonal</p> <p>F12 Surfaces d'assolement (SDA)</p> <p>F31 Espaces sylvicoles</p> <p>F44 Eaux souterraines</p> <p>F51 Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie</p>	<p>Parc naturel péri-urbain du Jorat</p>

ZONES PROTÉGÉES

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – ZONES PROTEGEES**C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...****C.1 ... sur l'ensemble de la commune**

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1. Valorisation des composantes naturelles et paysagères

- M.1. Préserver et valoriser l'arborisation et les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.).
- M.2. Préserver, renforcer et créer des continuités entre les composantes paysagères et entre les réservoirs de biodiversité.
- M.3. Reconnaître la topographie comme fondement de l'identité lausannoise.
- M.4. Valoriser les vues internes sur la ville et les échappées sur le grand paysage.
- M.5. Mettre en lien les composantes naturelles et paysagères du territoire construit.
- M.6. Revitaliser et préserver les cours d'eau.
- M.7. Revitaliser les embouchures des cours d'eau dans le lac en coordination avec les services cantonaux compétents.
- M.8. Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.
- M.9. Mettre en œuvre la stratégie Municipale pour le patrimoine arboré et forestier. Promouvoir l'arbre en ville, notamment dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique.
- M.10. Préserver les espaces de pleine terre et favoriser les revêtements perméables.
- M.11. Créer un réseau de promenades paysagères reliant les principales entités paysagères de la ville.
- M.12. Réaliser un biomonitoring des éléments constituant de l'armature verte et bleue.
- M.13. Développer l'armature verte et bleue dans une perspective de lutte et d'adaptation au changement climatique (augmentation de la biomasse, développement de la canopée des arbres, concept de ville éponge, ombrage, mise en valeur de l'eau, stockage de CO2, choix d'essences adaptées, etc.).

C.2 ... dans les territoires forains

PRINCIPES ET MESURES

C.2.1. Préservation de l'intégrité paysagère et naturelle des territoires forains.

- M.1. Sauvegarder et développer la biodiversité.
- M.2. Préserver le grand paysage et les vues.
- M.3. Préserver et valoriser les clairières.
- M.4. Protéger les surfaces forestières dans leur état et leur répartition actuelle.
- M.5. Intégrer les constructions dans le paysage.
- M.6. Préserver, améliorer et renforcer les liaisons biologiques.
- M.7. Préserver et valoriser les éléments patrimoniaux paysagers significatifs.
- M.8. Développer une stratégie pour le traitement des limites de l'urbanisation, en particulier la thématique des franges urbaines.

C.2.2. Préservation et valorisation des ressources des territoires forains

- M.1. Valoriser les ressources énergétiques (bois, biomasse, hydraulique, éolien).
- M.2. Valoriser les ressources nourricières au travers de l'appui aux circuits courts et aux filières de proximité, par la mise en œuvre de la politique agricole urbaine : des balcons aux champs.
- M.3. Valoriser les ressources hydriques.
- M.4. Protéger les captages (zones et secteurs de protection des eaux).
- M.5. Promouvoir les activités de délasserment et de loisirs dans le respect des qualités des sites.

Contextualisation

Lausanne possède plusieurs secteurs dont l'intérêt naturel appelle leur protection (secteurs de protection des eaux, biotopes, ...), principalement localisés dans les territoires forains.

Explicatif

La mise en pratique de ce programme « armature verte – zones protégées » a pour objectif de protéger les espaces verts à enjeux régionaux, faisant le lien entre ville et nature, des impacts de la densification et des pressions de l'urbanisation. Les zones protégées traversant l'ensemble du territoire et les projets de développement urbain sont intégrées aux corridors écologiques. Elles assurent, par leur mise en réseau, la préservation d'un équilibre naturel et le brassage des diversités faunistique et floristique.

ZONES PROTÉGÉES

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Mettre en œuvre la politique agricole fédérale	SPADOM		court terme	N.C.
Promouvoir la transition vers une exploitation biologique des terres agricoles lausannoises	SPADOM		en cours	-
Préserver, voire régénérer la valeur organique et humique des sols agricoles	SPADOM		en cours	N.C.
Assurer la préservation qualitative et quantitative des diverses zones protégées et les assortir au besoin de zones tampons à même de garantir leur bonne fonctionnalité	SPADOM		en cours	N.C.
Intégrer les surfaces des zones protégées dans le dispositif des réseaux écologiques	SPADOM		en cours	N.C.
Développer des mesures de mises en valeur écologique des zones protégées	SPADOM		en cours	N.C.
Gérer l'accès et les usages publics dans les zones protégées en fonction des enjeux prioritaires (protection / loisirs)	SPADOM		en cours	N.C.
Mettre en œuvre le projet du Parc Naturel Périurbain du Jorat	SPADOM		en cours	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
Armature verte – volets « nature en ville, transitions, ressources naturelles, forêts » Environnement – volet « eau » Dangers naturels Adaptations aux changements climatiques Zone à bâtir hors périmètre compact	Stratégie sectorielle « Paysage » : les grands paysages de référence, parcs d'agglomération, espaces verts et loisirs doux Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : De la nature en ville – Biodiversité et patrimoine naturel, l'agriculture en agglomération, de l'eau souterraine à l'eau potable, protection de l'air et du climat	A31 Qualité de l'air C12 Enjeux paysagers cantonaux E11 Patrimoine naturel et développement régional E12 Parcs régionaux et autres parcs E21 Pôles cantonaux de biodiversité E22 Réseau écologique cantonal F12 Surfaces d'assolement (SDA) F31 Espaces sylvicoles F44 Eaux souterraines	Plan directeur forestier Parc naturel périurbain du Jorat

Programmes d'actions thématiques

Armature verte et bleue – FORET

C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...

C.1 ... sur l'ensemble de la commune

PRINCIPES ET MESURES

C.1.1. Valorisation des composantes naturelles et paysagères

- M.1. Préserver et valoriser l'arborisation et les espaces verts existants (forêts, terres agricoles, parcs, etc.).
- M.8. Intégrer les composantes naturelles, paysagères et topographiques dans les projets d'urbanisation.

C.1.3. Intégration des dimensions naturelles et paysagères dans les quartiers

- M.1. Développer les qualités écologiques et paysagères des surfaces vertes privées.
- M.2. Mettre en œuvre le Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne⁷.
- M.3. Sensibiliser les habitants et usagers des quartiers aux enjeux nature et paysages.

C.2 ... dans les territoires forains

PRINCIPES ET MESURES

C.2.1. Préservation de l'intégrité paysagère et naturelle des territoires forains

- M.1. Sauvegarder et développer la biodiversité.
- M.2. Préserver le grand paysage et les vues.
- M.3. Préserver et valoriser les clairières.
- M.4. Protéger les surfaces forestières dans leur état et leur répartition actuelle.
- M.5. Intégrer les constructions dans le paysage.
- M.6. Préserver, améliorer et renforcer les liaisons biologiques.
- M.7. Préserver et valoriser les éléments patrimoniaux paysagers significatifs.
- M.8. Développer une stratégie pour le traitement des limites de l'urbanisation, en particulier la thématique des franges urbaines.

C.2.2. Préservation et valorisation des ressources des territoires forains

- M.1. Valoriser les ressources énergétiques (bois, biomasse, hydraulique, éolien).

Contextualisation

Les propriétés forestières de la Ville de Lausanne, localisées majoritairement dans le Jorat, s'élèvent à 1'900 ha, dont 1'514 ha sur le territoire communal et 143 ha en zone urbaine. À ceci viennent s'ajouter les aires forestières privées représentant environ 20% de la surface forestière recensée en zone urbaine. La forêt est donc une ressource non négligeable grâce à ses diverses fonctions : récréative, protectrice, productrice et paysagère. En outre, il s'agit d'un maillon structurant essentiel dans la mise en réseau des espaces verts assurant une continuité paysagère et une lisibilité du territoire.

Explicatif

Outre une application rigoureuse de la législation, la Commune s'engage à aller plus loin et à satisfaire à des objectifs de durabilité plus élevés. Le programme d'action « armature verte » définit de manière spécifique les actions forestières à entreprendre au niveau du PDCom. Il complète les mesures du plan directeur et du plan de gestion des forêts lausannoises. Dans ce contexte, les forêts sont reconnues comme une ressource urbaine dont les services écologiques contribuent à l'amélioration des conditions de vie en ville.

⁷ Rapport-préavis N°2018/42_Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Mettre en œuvre le plan directeur forestier	SPADOM		en cours	N.C.
Développer les réserves forestières, les îlots de sénescence et les arbres-habitat dans le but de renforcer le maillage écologique forestier	SPADOM		en cours	N.C.
Favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'espace bâti et la lisière forestière en favorisant là ou c'est possible une implantation des bâtiments à plus de 10 m de la lisière forestière	URB	SPADOM	2013-2018	N.C.
Renforcer la qualité écologique de la zone tampon située dans la bande inconstructible à la lisière forestière	SPADOM	URB	2013-2018	-
Etablir un plan stratégique des zones et mesures de compensation dans le domaine de la nature, du paysage, de la forêt et de la biodiversité	SPADOM	URB	2013-2018	N.C.
Promouvoir l'utilisation du bois indigène dans les constructions publiques	URB	SPADOM		
Promouvoir l'utilisation du bois énergie comme source d'énergie renouvelable pour la commune	SIL	SPADOM		
Développer là où c'est possible les réserves forestières, îlots de sénescence et arbres habitats dans les forêts urbaines et périurbaines	SPADOM		en cours	N.C.
Limiter l'accès et la pression du public dans les zones de refuge pour la faune et la flore (ex. vallons boisés, biotope, zones d'intérêt écologique)	SPADOM	URB	en cours	N.C.
Renforcer là où c'est possible l'accessibilité en transports publics des grands espaces naturels et forestiers	RM	TL SPADOM	selon les opportunités	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autre
Tous les autres programmes d'action « Armature verte » Patrimoine Environnement – volets « air et bruit, eau, sols et sites pollués » Dangers naturels Adaptations aux changements climatiques Zone à bâtir hors périmètre compact	Stratégie sectorielle « Urbanisation » : centralités et une urbanisation dense et de qualité Stratégie sectorielle « Paysage » : les grands paysages de référence, la trame paysagère : une structure vivifiante à renforcer Stratégie sectorielle « Environnement et énergie » : de la nature en ville – biodiversité et patrimoine naturel, protection de l'air et du climat	A31 Qualité de l'air B34 Espaces publics C11 Patrimoine culturel et développement régional C12 Enjeux paysagers cantonaux E11 Patrimoine naturel et développement régional E22 Réseau écologique cantonal F31 Espaces sylvicoles F51 Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie	Plan directeur forestier

Programmes d'actions
localisés

site majeur de valorisation
paysagère

> vidy

Programmes d'actions localisés Site majeur de valorisation paysagère - VIDY

C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...

C.3 ... dans des sites de valorisation paysagère

PRINCIPES ET MESURES

C.3.3. Mettre en œuvre le parc d'agglomération de Vidy et revitaliser les rives du lac

- M.1. Renforcement des connexions ainsi que des composantes naturelles et paysagères à la fois transversales et longitudinales.
- M.2. Protection des valeurs naturelles du secteur élargi du Bourget.
- M.3. Mettre en œuvre le projet de renaturation de la Chamberonne en conciliant les fonctions écologiques et d'accueil du public.
- M.4. Pérennisation de l'offre diversifiée en équipements d'agglomération.
- M.5. Augmentation de l'attractivité du secteur de Bellerive, notamment en favorisant l'accès aux rives du lac pour le public.
- M.6. Confirmation de la vocation événementielle, touristique et d'hébergement d'Ouchy.

Le PDCom délimite cinq secteurs le long des rives du lac, selon leurs principales vocations et leur morphologie :

- « Bourget » à l'ouest, espace de « détente et nature »
- « Vidy » dédié aux « sports et loisirs »
- « Bellerive » au caractère plus industriel
- « Ouchy » à la vocation plus touristique
- « Les quais » à l'est, invitant à la promenade

Le parc d'agglomération de Vidy est défini comme un site majeur de valorisation paysagère. Le PDCom y déploie des actions en faveur du paysage et de la nature. Celles-ci visent à assurer la réalité du réseau écologique lausannois. La situation du Parc de Vidy lui confère un statut particulier : Cet espace est autant dédié aux équipements et aux activités qu'à un espace naturel. Cette spécificité est prise en compte dans les actions qui sont envisagées visant à renforcer ses deux qualités principales.

Le PDCom préconise premièrement l'accessibilité du Parc de Vidy. Bien qu'elle doive être garantie en TIM incluant du stationnement eu égard aux vocations du site, les mobilités actives et les transports publics sont privilégiés. Dans cette optique, les actions envisagées visent à hiérarchiser ces accès depuis la ville en :

- définissant des entrées principales coordonnées aux continuités paysagères, aux promenades et aux interfaces de transports ; elles font l'objet d'aménagement paysager spécifique ;
- facilitant les relations entre la ville et le lac par le prolongement du réseau viaire urbain. A l'intérieur du parc, il est proposé d'améliorer la perméabilité piétonne entre les différents secteurs de Vidy.

Pour répondre à la pression supplémentaire induite par la transformation du stade Pierre-de-Coubertin, la Commune a élaboré un schéma directeur des rives occidentales du lac (SDROL). Le SDROL précise les objectifs et principes d'aménagement et de développement selon les vocations des deux secteurs situés à l'ouest :

- « Bourget » : favoriser la nature et la biodiversité, privilégier le calme, diminuer la pression humaine, redimensionner le stationnement, limiter l'accès public aux rives à l'embouchure de la Chamberonne
- « Vidy » : confirmer les activités existantes, améliorer les liaisons de mobilités actives, favoriser l'usage des TP, requalifier les espaces d'entrée au site, relocaliser le stationnement, préconiser des aménagements adaptés au grand paysage, notamment lors de compensations végétales (p.ex. en valorisant la lecture de la vallée du Flon et les échappées visuelles sur le lac), permettre l'accès au lac (p.ex. en prolongeant la plage).

Opérationnalisation

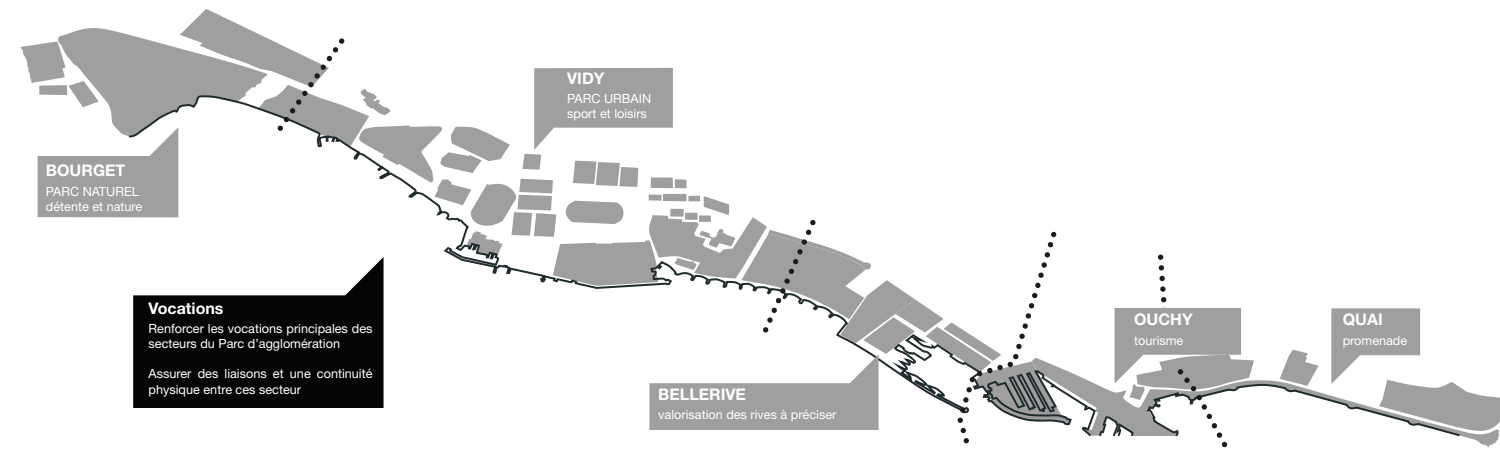
Objectif : Préserver et valoriser le paysage et la nature en premier lieu

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Projet de renaturation de la Chamberonne	SPADOM		moyen terme	non
Projet de renforcement du caractère naturel de la réserve du Bourget			moyen terme (étude en cours)	
Poursuite de la promenade du coteau de Cour			moyen terme (étude en cours)	
Mise en place d'éléments du réseau écologique (petits aménagements)			court terme	
Projet de mise en valeur des entrées dans le site (lien Vallée de la Jeunesse, lien Parc de Milan, lien promenade de la ficelle, lien promenade de la Vuachère)			moyen terme	
Pesée des intérêts selon les secteurs entre accueil du public, activité sportive, nature et mobilité		URB	court moyen et long terme	
Projet de renouvellement de l'arborisation (stratégie à court, moyen et long terme)				
Etude paysagère sur un périmètre élargi autour du Stade Pierre-de-Coubertin afin d'évaluer les mesures de compensations liées au PA« Stade Pierre de Coubertin »	BDM	URB SPADOM	moyen terme	

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

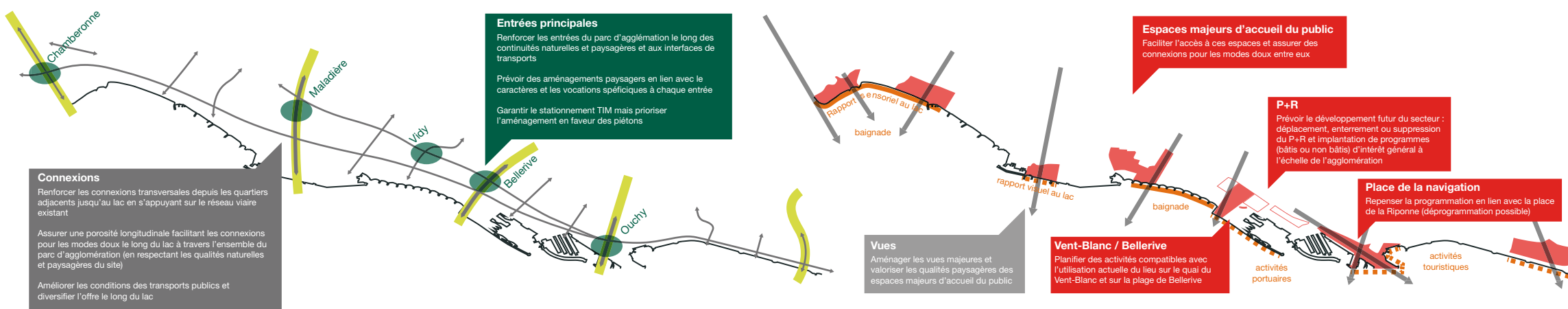
Sauvabelin	Vidy
Roveréaz	
Blécherette	
activités	activités
nature	nature

Parc d'agglomération
Reconnaître le statut spécifique du Parc d'agglomération de Vidy, lieu de forte concentration de programmes qui doivent être respectés et renforcés les qualités naturelles et paysagères

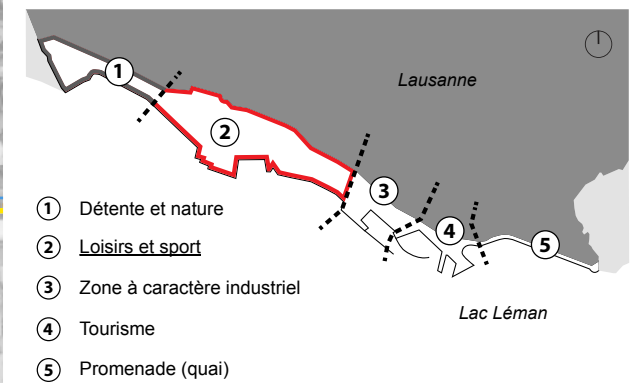


VIDY
Programme d'actions localisées
Site majeur de valorisations paysagères

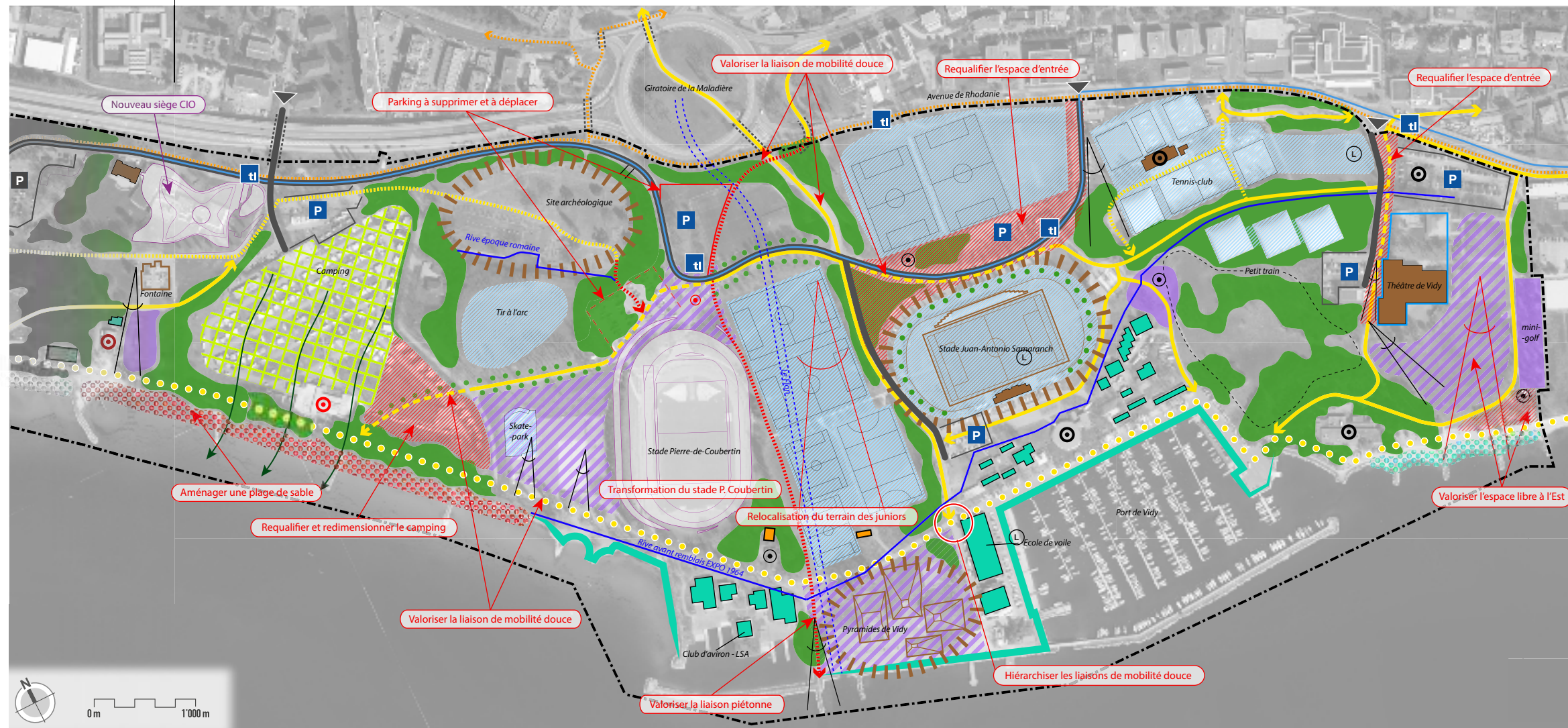
- Promenade paysagère
- Itinéraire MD à créer ou renforcer
- Principales échappées visuelles à valoriser



Secteur 2 - Loisirs et sport



secteur 1: DETENTE ET NATURE | secteur 2: LOISIRS ET SPORTS



Légende

- - - - Périmètre du Schéma directeur des rives occidentales du lac

Paysage

- Bosquet et cordon boisé caractéristiques
- Alignement d'arbres caractéristique
- Echappée visuelle
- Espace structuré privatif (jardins familiaux, camping)
- Intégration et ouverture paysagère à étudier

Vocation

- Sportive
- Culturelle
- Ludique à maintenir / renforcer
- Espace libre polyvalent - intégration paysagère et remise en état à soigner
- Buvette / restaurant existant
- Libre accès

En lien avec le lac

- Plage en libre accès, existante
- Valorisation des espaces en lien avec le port
- Installation (pêche, sport, ateliers)
- Ancienne rive à valoriser

Patrimoine / Contrainte technique

- Bâtiment d'importance patrimoniale
- Élément bâti d'importance patrimoniale
- Site d'importance patrimoniale majeure
- Suprastructure technique (eau, gaz) : ouvrage en superstructure

Mobilité

- Maillage viaire
- Accès principal au site
- Franchissement inférieur
- Parking à maintenir
- Bus et arrêts future ligne «olympique» - tl 24
- Piste cyclable existante à renforcer
- Cheminement continu des rives
- Cheminement mixte de MD existant
- Cheminement mixte de MD à créer
- Cheminement réservé au piéton

Projet / Mesure

- Restructuration des espaces ouverts au public
- Plage en libre accès, à créer
- Cheminement réservé au piéton à créer
- Echappée visuelle à valoriser
- Parking à créer
- Parking à supprimer
- Buvette / restaurant à créer, à améliorer
- Mesure de la vision directrice
- Projet en cours

programmes d'actions
localisés

site majeur de valorisation
paysagère et agricole

> **Rovéréaz**

Programmes d'actions localisés

Site majeur de valorisation paysagère - ROVEREAZ

C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...

C.3 ... dans des sites de valorisation paysagère

PRINCIPES ET MESURES

C.3.2. Mettre en œuvre le parc d'agglomération de Rovéréaz

M.1. Préservation des qualités paysagères existantes ainsi que de la vocation agricole du site et renforcement de ses liens avec les quartiers adjacents.

Le domaine de Rovéréaz est un site exceptionnel, tant du point de vue paysager (clairière agricole ouverte sur le grand paysage en direction du lac et des Alpes) qu'historique (dernière campagne lausannoise restée intacte, préservation des objets patrimoniaux la constituant).

En tant que parc d'agglomération, le site de Rovéréaz doit conserver son caractère agricole et garantir l'accueil du public. A cette fin, la Ville souhaite renforcer le côté multifonctionnel du domaine, tout en axant son exploitation vers un mode de production locale de nourriture.

Les activités et les aménagements prévus sur le domaine de Rovéréaz sont différenciés en fonction :

- des qualités paysagères et patrimoniales du site ;
- de la qualité des sols.

Les liens entre la campagne de Rovéréaz et les quartiers adjacents doivent être renforcés par l'aménagement de cheminements de mobilité active. Rovéréaz joue un rôle important dans la constitution du réseau écologique lausannois.

La cohabitation entre le monde agricole et la biodiversité sera valorisée, notamment en privilégiant les cultures biologiques, diversifiées, et en renforçant les structures paysagères et biologiques de valeur (haies, bosquets plus extensifs, ruisselets, vergers, etc.). La production agricole et maraîchère biologique sera prioritairement à destination de la restauration collective communale.

C'est également un lieu adéquat pour mettre en place une plate-forme de communication destinée à sensibiliser la population lausannoise aux problématiques agricoles.

Opérationnalisation

Objectif : Préserver et valoriser le paysage et la nature en y développant une agriculture de proximité

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Gestion écologique des espaces agricoles Projet de renaturation du Riolet Projet de cheminements (promenades délasserment et accessibilité aux quartiers voisins) et d'accueil du public Projet de mise en valeur des points de vue Projet d'implantation des jardins familiaux	SPADOM		court terme	oui

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Promenade des Bois
Définir l'implantation et
l'aménagement de la promenade

Chemineements
Assurer une accessibilité
aux quartiers environnants

Repenser l'accessibilité
de la ferme depuis la
route d'Oron

Sous-réseau biologique
Liaisons continues à consolider
ou à renforcer par des relais ponctuels

Reliques du paysage
Faire entrer le paysage boisé
dans le territoire construit
et les projets d'urbanisation

Mettre en valeur
les points de vue
sur le grand paysage

Préserver les
objets patrimoniaux

Clairière
Préserver la limite nette
de la clairière agricole

Promenade des Falaises
Définir l'implantation et
l'aménagement de la promenade

Sous-réseau biologique
Eléments surfaciques à conserver et à
renforcer pour les espèces liées aux zones
agricoles biologiques et les milieux humides

Frange urbaine
Renforcer la limite entre
urbanisation et agriculture

Promenade du Riolet
Définir l'implantation et
l'aménagement de la promenade

programmes d'actions
localisés

site majeur de valorisation
paysagère et agricole

> Sauvabelin

Programmes d'actions localisés

Site majeur de valorisation paysagère - SAUVABELIN

C Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles ...

C.3 ... dans des sites de valorisation paysagère

PRINCIPES ET MESURES

C.3.1. Mettre en œuvre le parc d'agglomération de Sauvabelin.

M.1. Renforcement du bois de Sauvabelin comme destination de loisirs doux dans un milieu forestier.

L'attractivité récréative et touristique de Sauvabelin doit être valorisée par la définition de lieux d'intérêt, pour permettre l'accueil du public sans atteinte à l'intégrité naturelle de la forêt. La valorisation des différents lieux destinés à l'accueil du public passe par leur mise en relation avec le parc et la ville. Dans cette optique, un réseau de chemins à la fois utilitaires et de loisirs est défini afin d'éviter une dispersion des visiteurs dans l'ensemble de la forêt ; les entrées du parc sont également marquées de manière claire. Ces cheminements sont en outre conçus de manière à mettre en scène les valeurs paysagères et topographiques du site.

Dans cette optique récréative, le Parc de l'Hermitage constitue un espace particulier. Il est confirmé en tant que grand parc urbain, espace de délasserement pour les habitants du centre-ville et des quartiers adjacents.

Parallèlement, l'intégrité de la forêt est renforcée en réduisant la pression du public. Pour ce faire, une limitation de l'accès aux massifs forestiers en dehors des cheminements prévus et des lieux d'accueil du public est préconisée.

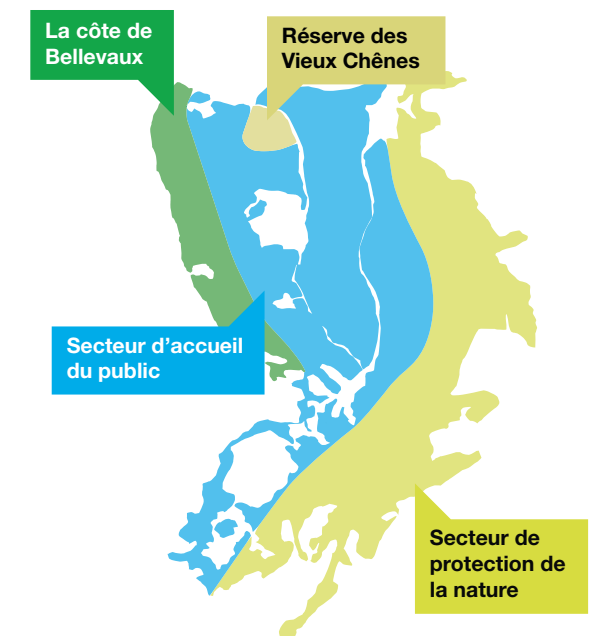
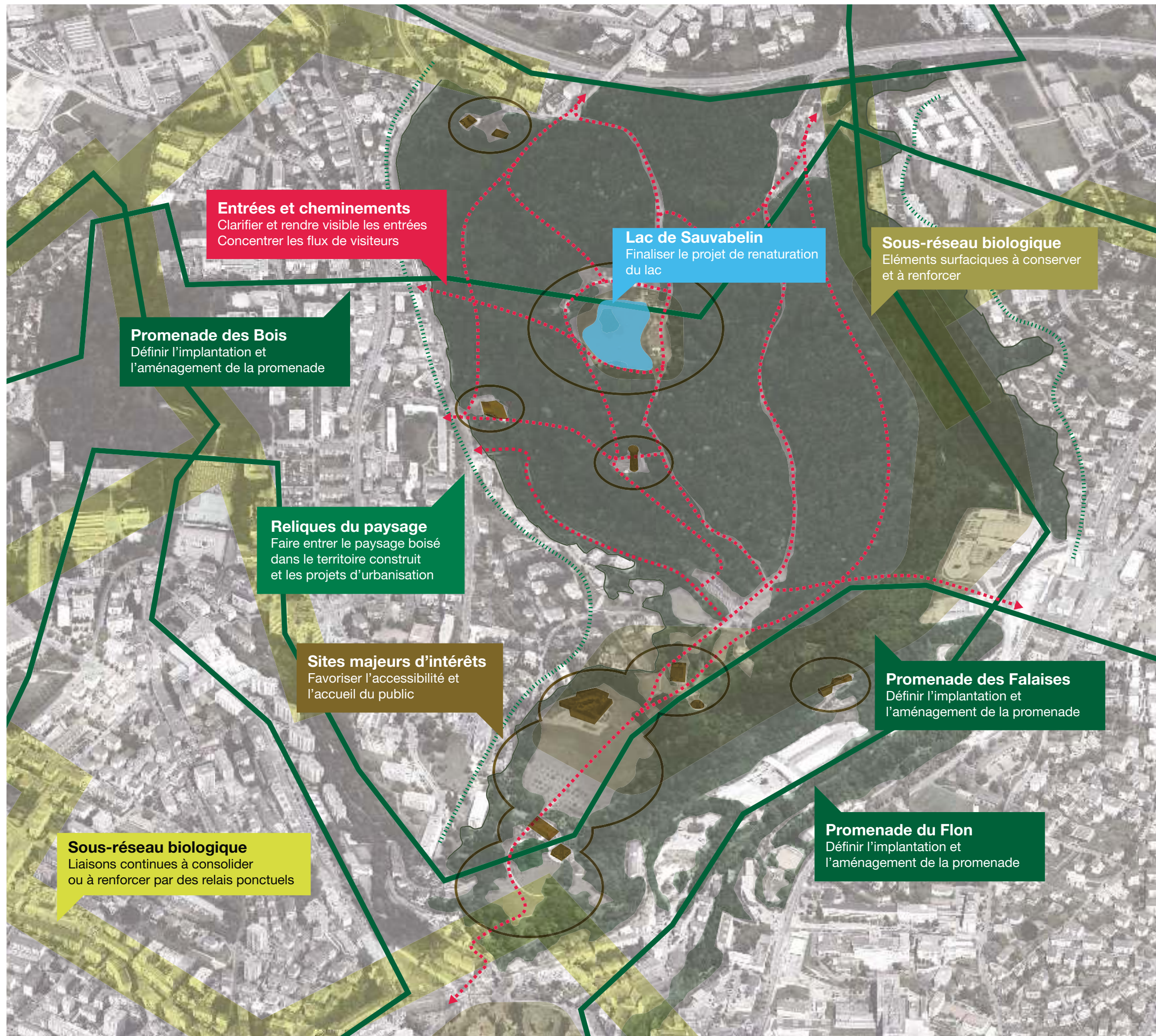
Les rôles de la forêt étant multiples, les actions sur celle de Sauvabelin sont également plurielles. Il est souhaité tout d'abord de maintenir et entretenir, dans leur rôle de protection contre les dangers naturels et de préservation de la biodiversité, les massifs situés dans les parties du parc possédant une topographie marquée (côtes ouest, flancs du Vallon du Flon). Sur le plateau du Sauvabelin ensuite, la Ville souhaite exploiter les ressources sylvicoles afin de valoriser une production de bois au cœur de la ville. Finalement, il est proposé de préserver la réserve naturelle des Vieux-Chênes et à y proscrire tout accès du public.

Opérationnalisation

Objectif : Préserver et valoriser le paysage et la nature en premier lieu

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Projet de renaturation du lac de Sauvabelin Projet d'extension de la réserve des vieux chênes Mise en place du plan de gestion forestier Réflexion sur la hiérarchisation des cheminements (suppressions envisagées dans les secteurs de protection de la nature) Mise en place d'élément du réseau écologique (notamment dans la continuité des aménagements de Tridel)	SPADOM		court terme	

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)





ENVIRONNEMENT

PROGRAMMES D' ACTIONS THEMATIQUES

> ENERGIE	229
> ENVIRONNEMENT	241
> air et bruit	243
> eau	247
> sols et sites pollués	255
> risques technologiques	259
> SURFACE D'ASSOLEMENT	267
> SOUS-SOL	275
> DECHETS	283
> DANGERS NATURELS	287
> CLIMAT	291
> politique générale	293
> réduction des émissions de gaz à effet de serre	297
> adaptation aux changements climatiques	299

programmes d'actions
thématiques

> énergie

Programmes d'actions thématiques
ENERGIE

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.3 ... liés au développement des infrastructures techniques

PRINCIPES ET MESURES

D.3.1. Réduction de l'empreinte énergétique du territoire communal.

- M.1. Valoriser les potentiels en énergies renouvelables du territoire communal.
- M.2. Prioriser les raccordements au chauffage à distance, l'étendre et le densifier afin d'augmenter sa part de marché à 30% à l'horizon 2030.
- M.3. Augmenter la part des énergies renouvelables alimentant le chauffage à distance.
- M.4. Poursuivre une politique de promotion et de participation à des projets énergétiques durables (extra-communaux).
- M.5. Réduire la consommation énergétique, les émissions de polluants et de CO2 par habitant et par bâtiment.
- M.6. Promouvoir l'efficacité énergétique.
- M.7. Augmenter la part de marché du gaz au détriment du mazout.
- M.8. Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables au travers des produits proposés aux clients des SIL.

D.3.2. Garantie de l'approvisionnement en fluides, en énergie et en signaux multimédia de l'ensemble du territoire.

- M.1. Maintenir la fiabilité et la sécurité d'approvisionnement.
- M.2. Entretien et étendre les réseaux.
- M.3. Construire un réseau multimédia en fibre optique.
- M.4. Intégrer des productions d'électricité et de chaleur décentralisées.
- M.5. Construire et exploiter les réseaux de manière pérenne en coordination avec les aménagements urbains.
- M.6. Exploiter les convergences avec la domotique.

D.3.3. Harmonisation et rationalisation de l'éclairage public en lien avec le Plan lumière.

- M.1. Structurer l'espace urbain nocturne avec un éclairage adapté.
- M.2. Réduire et standardiser le matériel.
- M.3. Prendre en compte l'évolution des technologies.
- M.4. Réduire la pollution lumineuse.

D.3.4. Limitation des impacts de l'industrie sur l'environnement.

- M.1. Prendre en compte, dans la mesure du possible, les principes de l'écologie industrielle.

Contextualisation

Les développements et stratégies énergétiques sont au cœur de bien des débats en Suisse, en raison notamment de la libéralisation des marchés de l'énergie. Dans ce contexte, les Services industriels de Lausanne doivent se positionner afin de répondre non seulement aux attentes des consommateurs, mais aussi aux visions stratégiques de la Confédération d'ici 2050. Cette stratégie est liée à de grandes options qui ont été prises par le Conseil et les chambres fédérales. Dans le domaine électrique, un des plus grands défis est de sortir à terme du nucléaire. Pour cela, il s'agit de prévoir une transition qui permette de ne plus recourir à l'électricité d'origine nucléaire. Un important travail de substitution via les nouvelles énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse) est à conduire de pair avec une série d'optimisation des moyens actuels de production d'électricité hydraulique.

Lausanne n'a pas attendu les impulsions de la Confédération pour mettre en place une politique énergétique exemplaire. En effet, la Ville fait partie, depuis 1996, du réseau « Cité de l'énergie » regroupant de nombreuses villes autour de cette problématique. Une politique énergétique globale est préconisée. Elle ne consiste pas uniquement à produire de l'électricité, à transporter de la chaleur et à encourager les économies d'énergie, mais aussi à concevoir autrement la mobilité, l'organisation de l'administration ainsi que la gestion des immeubles occupés et loués par la Ville. Lausanne se place parmi les collectivités publiques les plus actives en matière de développement durable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Sa politique a été plusieurs fois récompensée par divers labels et prix. En 2004, elle a été la première ville européenne à obtenir le label European Energy Award (EEA) gold. Elle a été, en 2009, récompensée une nouvelle fois par ce label confirmant les qualités de sa politique énergétique.

Le télé-réseau « Citycable », construit avec une technologie hybride fibre optique-coaxial (HFC), fournit avec efficacité des prestations de radio-télévision depuis 1976 et des prestations Internet depuis 1999. Le déploiement d'un nouveau

réseau entièrement en fibre optique et la migration des clients du réseau HFC représentent un défi pour Citycable.

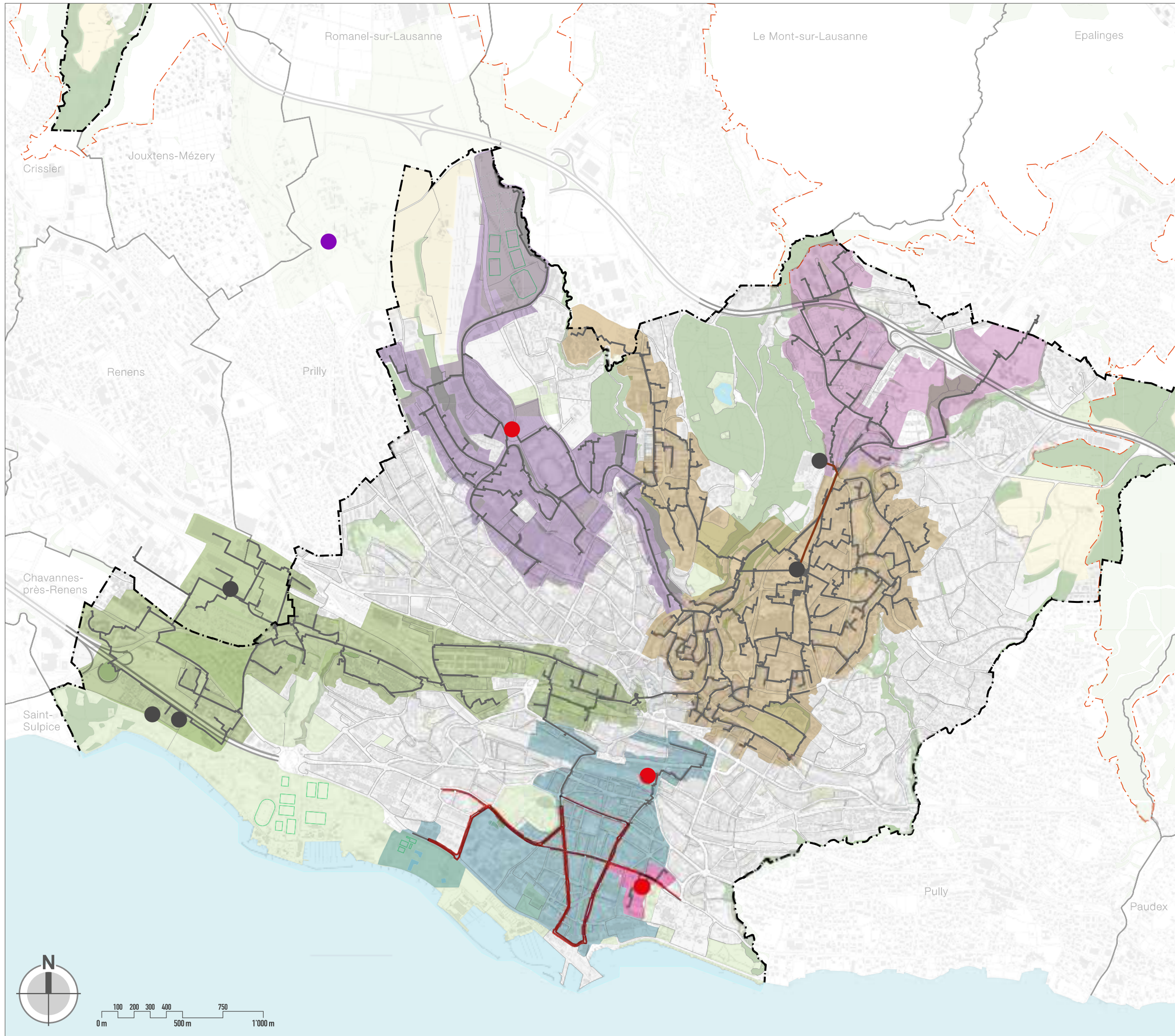
L'électricité est omniprésente dans la vie des Lausannois. En effet, la mobilité urbaine (métro, trolleybus, ascenseur, voiture), les communications (téléphone, ordinateur) ou toutes autres activités mobilisant un appareil nécessitent de l'électricité. Les SIL gèrent et entretiennent le réseau alimentant à chaque instant 230'000 clients, particuliers ou entreprises. Cependant, la nécessité de gestion et de contrôle de l'approvisionnement, l'abandon probable du nucléaire et la croissance de la production d'électricité issue de sources d'énergie renouvelable diverses et fluctuantes entraînent la modification des exigences posées aux réseaux électriques. En effet, les énergies renouvelables, émanant principalement de nombreuses petites unités de production, dépendent des conditions météorologiques (conditions d'ensoleillement, force du vent, débit des cours d'eau, ...). Ceci engendre, d'une part, une difficulté de planification et, d'autre part, une variabilité quantitative significative. Pour pouvoir gérer cela, les réseaux de transport d'électricité doivent devenir plus « intelligents ». Un changement de paradigme en matière d'électricité est nécessaire au travers du développement des « Smart Grids ».

Explicatif

Pour faire face aux différents enjeux qu'attendent les Services industriels, plusieurs projets, basés sur une diversité de ressources énergétiques, sont programmés pour les années à venir. Lausanne vise une optimisation de sa centrale hydraulique de Lavey, la réalisation du grand projet d'éoliennes dans le Jorat (EolJorat), l'utilisation des toits des bâtiments pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques, divers projets dans le domaine de la géothermie ainsi que de « fermes » pour la méthanisation de la biomasse. Elle vise encore une optimisation de l'éclairage public via son Plan lumière et une plus grande sensibilisation de la population aux économies d'énergie (programme de la maîtrise de la demande d'énergie).

En matière de communication, une mutation technologique est initiée par le développement de la fibre optique. Celle-ci permettra de satisfaire la demande d'une société hyper connectée en matière de télévision, de téléphonie et d'internet, en offrant des services à hautes valeurs ajoutées. La fibre optique permettra de faire le lien entre le monde de l'énergie et celui des technologies de l'information, en développant notamment la domotique pour faciliter la vie des habitants et avoir un meilleur contrôle des consommations. Une maison « intelligente » programmable et réglable en fonction du rythme de vie de ses habitants permet une consommation optimisée pour une qualité de vie optimale (chauffage, allumage des appareils électroniques,...).

Concernant l'électricité, le défi se résume en deux mots « Smart Grid » ou « réseaux intelligents ». Exploiter l'énergie avec efficacité tout en permettant le contrôle des sources d'approvisionnement, toujours plus variées et fluctuantes est l'objectif d'une gestion globale de la ressource. L'émergence des « réseaux intelligents » en matière d'électricité passe par une intégration plus importante des nouvelles technologies dans le réseau électrique ; *de facto*, par des solutions informatiques permettant la collaboration entre partenaires de l'énergie et le développement d'outils pour améliorer notamment la gestion des flux d'énergie ou pour mieux visualiser la consommation de courant.



RÉSEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE
Programme d'actions thématiques
Énergie

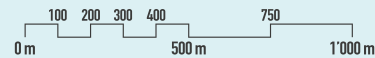
- Limite communale
- - - Périimètre compact du PALM

Réseaux

- Réseau principal
- Réseau TRIDEL
- Trame future
- Périimètre Sud
- Périimètre Sud-Ouest
- Périimètre Pierre-de-Plan
- Périimètre Nord-Ouest (Bossons)
- Périimètre Nord-Ouest (Boissonnet)
- Périimètre Elysée
- Centrale principale
- Centrale en projet
- Usine de biométhanisation

Autres éléments

- == Réseau autoroutier
- Espaces verts
(Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Poursuivre la mise en œuvre du « plan solaire » visant à exploiter le potentiel photovoltaïque des toitures, notamment lausannoises (SI-REN, produit SIL Solanne, év. Solanne contracting ou autres développements)	SI-REN/SIL	SIL, URB SGLEA	en cours	financement par SI-REN pour les grandes installations (>50 ou 100 kW) et par le budget de fonctionnement pour les SIL (Solanne, produite clef en main financé par le client) ou préavis 2016/31 avec investissements au PF (év. Solanne contracting, < 50 ou 100 kW)
Mettre en place des dispositifs de valorisation de l'énergie thermique des eaux en sortie de STEP	PUR	SIL	2018-2020	EPURA SA
Poursuivre la densification et l'extension du chauffage à distance avec pour objectif 30% de part de marché à l'horizon 2030, avec une part de chaleur renouvelable aussi importante que possible (min. 60%)	SIL		en cours	extensions ordinaires et densification du réseau : prévues au plan des investissements Mesures liées à la sécurité d'approvisionnement en fonction de l'accroissement de la demande : financement prévu pour l'extension de la chaufferie de Malley (7 MCHF) Compensation à trouver pour la chaufferie au sud prévue au PI pour 5 MCHF compensés Mesures liées à l'augmentation de la chaleur renouvelable : financement par le Fonds CO ₂ (remboursement de la taxe CO ₂) et par financement alternatif (création de SA)

Poursuivre la densification du réseau de gaz au détriment du mazout et désaffecter les zones attribuées en priorité au chauffage à distance (développement coordonné des réseaux gaz et CAD)	SIL		en cours	Extension ordinaires et densification du réseau : prévues au plan des investissements
Soutenir une mobilité individuelle avec motorisation alternative peu polluante	SIL		En cours	Evaluation de la rentabilité de la prestation GNC en cours. Un montant de CHF 450'000.- figure au PI pour une station GNC supplémentaire. Cet investissement est toutefois en cours de réévaluation.
<p>Concrétiser des projets permettant d'augmenter la production d'énergie à partir de sources renouvelables locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eolien • Photovoltaïque • Valorisation énergétique du bois biométhanisation • Géothermie de moyenne et grande profondeur 	SIL	PUR, SPADOM, RM, SLG, URB	en cours : réalisation : pas avant 2018 au mieux pour les premiers projets (sauf pour le photovoltaïque dont la progression annuelle attendue est de 3 mw/an)	<p>éolien, solaire, biométhanisation agricole : financement par SI-REN</p> <p>biométhanisation industrielle : en suspens pour 10 ans au moins, dépend de la planification cantonale et des objectifs du plan cantonal de gestion des déchets. Ne figure pas au plan des investissements</p> <p>Production de biogaz par méthanisation des boues de STEP (projet financé par Epura SA)</p> <p>valorisation énergétique du bois et géothermie : financement par le Fonds CO₂ (remboursement de la taxe CO₂) et/ou par financement alternatif (création de SA, partenariat avec TRIDEL ou autres tiers). Ne figure pas au plan des investissements</p>

Réaliser le projet Lavey+ et participer au projet hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône	SIL		en cours réalisation en fonction du prix de l'énergie des soutiens fédéraux à l'hydraulique et des procédures administratives	Lavey+ : financement par le patrimoine financier MBR : financement par le patrimoine financier (fonds propres) et par financement alternatif (création d'une société de partenaire)
Participer à la réalisation d'une centrale à gaz à cycle combiné (Chavalon)	SIL		en suspens réalisation en fonction de l'évolution du prix du gaz et de l'électricité, des procédures administratives et de l'évolution de la stratégie énergétique 2050	financement par le patrimoine financier
Mettre en place un programme de maîtrise de la demande d'énergie à large échelle (campagnes de sensibilisation des consommateurs à la réduction de la consommation et des émissions accompagnées d'incitations financières)	SIL		en cours	financement par le FEE (rapport- préavis N° 2014/65, CHF 4'247'000.-)
Vérifier l'assainissement énergétique des bâtiments (enveloppe et système de chauffage) exigé par la loi cantonale sur l'énergie	URB, BPC	SIL, SLG	continu, en cours	
Mettre en œuvre et développer le Plan lumière	SIL	RM, SPADOM	en cours	financement prévu au plan des investissements pour 10 ans (- jusqu'à fin 2023). A renouveler par un nouveau crédit cadre à présenter en 2023. L'éclairage public est financé par une taxe sur l'électricité. Le service financier considère que l'impact est neutre sur le plan des investissements
Poursuivre la mise en place du réseau de fibre optique à l'échelle de la ville. Sur la zone de desserte de Citycable	LFO SA	SIL	en cours	Financement par

hors de la ville, seuls les nouveaux immeubles avec un fort potentiel de clients sont raccordés en fibre optique				LFO
Adapter la gestion du réseau électrique en fonction de l'évolution des usages (injections d'installations décentralisées, véhicules électriques, développement de la pompe à chaleur) et des technologies (smart meters, smart grid)	SIL		> 2020	ne figure pas au plan des investissements. Configuration et coût à charge du réseau encore inconnue. Pas intégrable dans le timbre actuellement
Déployer des compteurs intelligents selon une stratégie multifluides	SIL		en fonction des obligations légales liées à l'électricité (révision en cours de la LApEI)	ne figure pas au plan des investissements (montant prévisionnel pour l'électricité uniquement (future contrainte légale) : env. CHF 70'000'000.- pour 135'000 compteurs et coûts de plate-forme informatique) La révision de la LApEI permettra de prendre en compte les coûts d'amortissement dans le timbre
Développer la télégestion et les services énergétiques	SIL		en cours	contracting aux Plaines-du-loup : (PPA 1 : préavis 2016/31, 13.9 MCHF au PF) Autres contracting (préavis 2016/31 : 7 MCHF au PF). Produits Solanne, n-charge, ... : autofinancés. Le projet « nouvelle télégestion » ne figure pas au PI

Assurer un taux de renouvellement suffisant pour maintenir la qualité et la sécurité des réseaux souterrains (fluide et énergie) et éliminer les conduites à risques sur les réseaux	EAU SIL		sécurité suffisante, mais augmentation lente de la vétusté	financement via les extensions ordinaires prévues au plan des investissements montants insuffisants pour prévenir une augmentation lente de la vétusté
Mettre en place des dispositifs de valorisation de l'énergie thermique des eaux en sortie de STEP. Valoriser l'énergie des boues d'épuration par la production de biogaz et de chaleur	EAU/EPURA	SIL	2018-2020	EPURA SA
Concept énergétique	URB	SLG		

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Ressources naturelles Logements Ressources du sous-sol	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » / énergie	F51 « Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie »	Plan lumière de la Ville de Lausanne

programmes d'actions thématiques

> environnement

> air et bruit	243
> eau	247
> sols et sites pollués	255
> risques technologiques	259

Programmes d'actions thématiques ENVIRONNEMENT
--

Préambule

L'environnement, lequel comprend la qualité de l'air, de l'eau, des espaces naturels et de détente et les ambiances sonores, conditionne la qualité du cadre de vie et le comportement de tout être humain vivant en ville. Les actions urbanistiques peuvent avoir des influences directes, mais aussi indirectes sur cette problématique.

Le développement des activités, de la mobilité, de l'urbanisation et de la densité des installations techniques engendre une augmentation des externalités négatives, les rendant nuisibles et potentiellement risquées pour l'homme et la nature. La reconnaissance de ces effets sur l'écosystème urbain et, par extension, sur l'individu lui-même a suscité l'émergence d'une préoccupation couplant urbanisme et santé.

Avec l'essor du développement durable basé sur un équilibre des trois piliers « économie, environnement et social », la santé et l'environnement sont devenus intimement liés. Leur prise en compte de manière non concomitante peut impliquer des atteintes à la qualité de vie des populations urbaines. Les collectivités souhaitent mettre en place des mécanismes leviers permettant d'améliorer la santé, le bien-être, la qualité de vie et l'environnement des êtres humains en intégrant itérativement les enjeux liés au cadre de vie dans les politiques d'urbanisme.

Le concept de Ville-Santé de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) concrétise les aspirations précédentes. Elle permet l'éclosion de conditions favorables à un épanouissement personnel dans un cadre de vie sain. En résumé, la Ville-Santé :

- est génératrice de créativité et d'innovation ;
- possède de bonnes caractéristiques physiques dans des domaines aussi variés que sont le logement, les transports et les espaces verts ;
- favorise la cohésion sociale ;
- permet aux individus d'y grandir et de s'y développer ;
- offre des conditions de santé optimales et accessibles à tous.

Dans ce contexte, la Ville de Lausanne souhaite mettre en place des conditions-cadres favorables à un cadre de vie urbain préservé au maximum de nuisances environnementales. Elle souhaite agir sur la qualité de l'air et de l'eau, les nuisances sonores, les dangers naturels, la qualité des sols, la pollution des sols, les risques technologiques et finalement savoir s'adapter aux défis du changement climatique. La majorité de ces aspects sont depuis longtemps traités par les législations environnementales fixant des normes pour protéger l'être humain. Le présent PDCom ambitionne d'aller plus loin que le strict cadre légal. Il vise à prendre en compte l'ensemble des composantes de l'urbain, le plus en amont possible, dans une réflexion itérative de développement tout en mettant un point d'honneur à la minimisation de leurs impacts négatifs sur l'homme et son environnement.

Programmes d'actions thématiques
Environnement - AIR ET BRUIT

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.1 ... environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.5. Réduction de la pollution de l'air et des nuisances sonores.

- M.1. Réduire les nuisances sonores de limitation des vitesses sur des tronçons particulier au regard des nuisances sonores subies.
- M.2. Collaborer à la révision du Plan des mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges.
- M.3. Minimiser les nouvelles nuisances et préserver des « zones de calme ».
- M.4. Poursuivre l'assainissement des axes routiers, en dépassement des valeurs limites d'immission (VLI), selon l'OPB.
- M.5. Mettre en place des mesures d'aménagement ou constructives permettant de respecter les valeurs limites d'immission (VLI) ou les valeurs de planification (VP) pour les nouvelles constructions.
- M.6. Etendre la politique de limitation des vitesses sur des tronçons particuliers au regard des nuisances sonores subies.

Contextualisation

La pollution atmosphérique se mesure en termes d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x). Ces oxydes d'azote se trouvent principalement sous la forme de dioxyde d'azote NO₂. Les réseaux de mesures de la qualité de l'air nationaux et vaudois mesurent les concentrations atmosphériques de NO₂, d'ozone (O₃) et de particules fines (PM10). Les valeurs limites de NO₂ (moyenne annuelle de 30 µg/m³) définies par l'OPair sont atteintes dans le périmètre du centre-ville et le long des axes à fort trafic. Les valeurs limites journalières pour l'ozone et les particules fines sont dépassées plusieurs fois par an. L'évolution de 2000 à 2010 des concentrations mesurées démontre que les secteurs en dépassement des valeurs limites légales pour le NO₂ se resserrent autour du centre-ville de Lausanne et des zones densément construites. On constate également une régression des polluants O₃ et PM10 sur l'agglomération.

En matière de bruit, les sources de nuisances sonores à Lausanne sont variées, mais dépendent principalement des moyens de transports (surtout routier et dans une moindre mesure ferroviaire). La circulation routière engendre les externalités les plus contraignantes pour le développement urbain. Un certain nombre d'axes routiers dépassent les valeurs limites d'immission (VLI), voire les valeurs d'alarme (VA) et ce dans des quartiers densément habités et dans les principaux secteurs de développement urbain. Notons toutefois que l'assainissement du bruit du trafic routier a débuté à Lausanne par le développement de la stratégie des déplacements, soit dès 1993 (la politique sur le stationnement – préavis 108, l'amélioration de l'offre en transports publics, m2 et réseau 08, la hiérarchisation du réseau, les zones de modération – 30km/h et rencontre, etc.).

Explicatif

Les enjeux en matière de qualité de l'air sont principalement liés à l'assainissement des bâtiments (améliorer l'isolation) et leur raccordement au chauffage à distance (réduction de l'utilisation des combustibles fossiles), ainsi qu'à la maîtrise de la circulation automobile au centre-ville et le long des axes principaux. La maîtrise des charges de trafic par la mise en place de mesures dissuasives pour les transports individuels et l'augmentation de l'offre en transports publics vise à stabiliser la situation de dépassement, voire de l'améliorer pour favoriser une cadre de vie de qualité avec le moins de nuisances possibles.



Périmètres d'influence avec concentrations excessives, évolution du NO₂/capteurs 2000 – 2010, (source : Commission préavis 2011/57, Service d'urbanisme – Lausanne, janvier 2012, traitement B+C Ingénieurs)

La Ville de Lausanne poursuit l'assainissement de son réseau routier afin de réduire les nuisances sonores qu'il engendre en mettant la priorité sur les zones les plus affectées. Dans le cadre du développement urbain attendu, la réduction des nuisances sonores à la source est un enjeu majeur. L'assainissement des axes majeurs adjacents aux quartiers existants ainsi qu'aux sites majeurs de mutation urbaine doit être anticipé. Cela est d'autant plus vrai que les principaux secteurs de développement urbains en projet sont situés le long d'axes routiers principaux (Plaines-du-Loup, Prés-de-Vidy, ...). L'ambition du PDCoM est de réduire les externalités négatives et de favoriser les centralités de quartier et leur capacité à devenir de vrais lieux de la vie locale.

Le développement de la mobilité durable et la maîtrise de la circulation au centre-ville et le long des axes principaux réduisent les nuisances sonores et les émissions de polluants atmosphériques. Ces éléments sont développés dans le programme d'action mobilité.

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Général				
Assurer un suivi environnemental des processus de planification et des projets	ENV	SLG RM	Continu, en cours	N.C.
Air				
Appliquer le plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges à l'échelle lausannoise	ENV	DGE, Communes de l'aggl. PALM	Continu, en cours	N.C.
Assainir les bâtiments et favoriser leur raccordement au chauffage à distance	URB, SIL	SLG, ENV		
Bruit				
Poursuivre le programme d'assainissement du bruit routier sur les axes le long desquels les valeurs d'alarme ou les valeurs d'immission sont dépassées et planifier les mesures associées	ENV	RM	En cours →2018	Compris CHF 300'000.-
Prendre en compte la problématique acoustique dans les planifications	ENV		En cours	N.C.
Intégrer en amont la contrainte bruit dans la gestion et le développement des projets	ENV	RM	En cours	N.C.
Mettre en place les mesures des dispositions d'assainissement d'ici 2018 et planifier l'après 2018 (év. indemnisations)	RM	FIN, RM, ENV, DGE	D'ici à 2018	Partiel

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Réseau routier Programmes d'actions dans les sites majeurs de mutation urbaine	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » / - protection de l'air et du climat - protection contre le bruit	A31 « Qualité de l'air » A32 « Nuisances sonores »	Plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges

Programmes d'actions thématiques
Environnement - EAU

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.1 ... environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.8. Inscription de la gestion des eaux dans une stratégie de préservation des ressources naturelles.

- M.1. Respecter la planification directrice (Plans directeurs de gestion des eaux et de distribution de l'eau).
- M.2. Participer à la préservation de la qualité des eaux du Léman.
- M.3. Garantir l'approvisionnement en eau potable.
- M.4. Appliquer les principes d'infiltration et de rétention des eaux à la parcelle de préférence à ciel ouvert.
- M.5. Améliorer la qualité et la performance du traitement des eaux à évacuer afin de rétablir la qualité de l'eau.
- M.6. Promouvoir les mesures nécessaires au maintien de la qualité des eaux des plages et cours d'eau.
- M.7. Préserver l'eau des usages polluants et restreindre les dommages qu'elle pourrait subir, tout en encourageant son utilisation avec pertinence.
- M.8. Intégrer l'évacuation et la gestion des eaux à évacuer dans le respect du cycle naturel de l'eau et d'une préservation de l'environnement, notamment des eaux souterraines et superficielles.
- M.9. Développer une image directrice et un plan d'action de l'eau sur le territoire communal de Lausanne.
- M.10. Intégrer la gestion de l'eau dans le cadre de toute planification territoriale (taux d'imperméabilisation, toitures végétalisées, noues, rétention à la parcelle, etc.), conformément à l'image directrice de l'eau.
- M.11. Mettre en œuvre des aménagements évoquant la présence de l'eau dans l'espace public (géosymboles, signalétique, etc.).

Contextualisation

Trente cours d'eau (rivières et ruisseaux), d'une distance totale d'environ 160 km, parcourent la région lausannoise. Seize d'entre eux se situent sur le territoire lausannois, pour une longueur totale de 78 km. Huit km sont sous voûtage sur les tronçons de la Louve, du Flon et du Galicien. Dans les zones foraines, le Talent et la Mèbre, notamment, sont à ciel ouvert et présentent tous un aspect naturel. Ils participent au drainage des terrains et à l'évacuation des eaux météoriques. Les cours d'eau en territoire urbain, à l'exception de la Vuachère, sont majoritairement souterrains (le Flon et la Louve). Dans le cadre du développement urbain de la ville, la mise sous voûtage des cours d'eau a, en effet, été réalisée afin de se prémunir des dangers qu'ils constituaient pour la population (maladies, inondations).

L'urbanisation est intimement liée à la gestion de l'eau et à son accessibilité. L'exploitation du réseau permettant l'approvisionnement, l'évacuation ainsi que le traitement des eaux est assuré par le Service de l'eau, notamment l'eau en « amont du robinet » (production, traitement, distribution, gestion, qualité) et la gestion du système d'évacuation et de traitement des eaux, ainsi que le contrôle et la préservation des ressources (protection des eaux superficielles et souterraines).

La gestion de l'eau concerne également les infiltrations des eaux précipitées. Ceci est intimement lié au taux d'imperméabilisation des sols, variant en fonction de la typologie des espaces au sein du territoire communal. Plus l'on se rapproche de l'hypercentre, plus le taux d'imperméabilisation est élevé. Ceci est notamment imputable à une densité bâtie importante et à un réseau viaire développé, rendant obligatoire l'évacuation des eaux claires par le réseau d'assainissement. Certaines poches, pas ou peu bâties, présentent un taux d'imperméabilisation inférieur à 50%, favorisant ainsi l'infiltration des eaux météoriques (selon les possibilités liées aux sols en place). Ces zones se situent principalement au sud-ouest (Prés-de-Vidy), au nord-ouest (Blécherette) et au nord-est. Dans les territoires forains, la faible densité des constructions et la présence de forêts et de champs favorisent un taux d'imperméabilisation inférieur à 20%.

La Ville compte des secteurs de protection des eaux de sources dans sa zone foraine nord, dans les bois du Jorat. Des zones de protection (zones S1, S2, S3) y sont associées afin d'en pérenniser l'exploitation. Des périmètres de protection y sont aussi associés afin de préserver une ressource en eau potable d'intérêt public.

Explicatif

Dans le cadre du PDCom, Lausanne considère la gestion des eaux comme une composante indispensable de l'urbanisation. Elle vise à préserver et mettre en valeur les rivières et les ruisseaux pour leurs qualités biologiques et

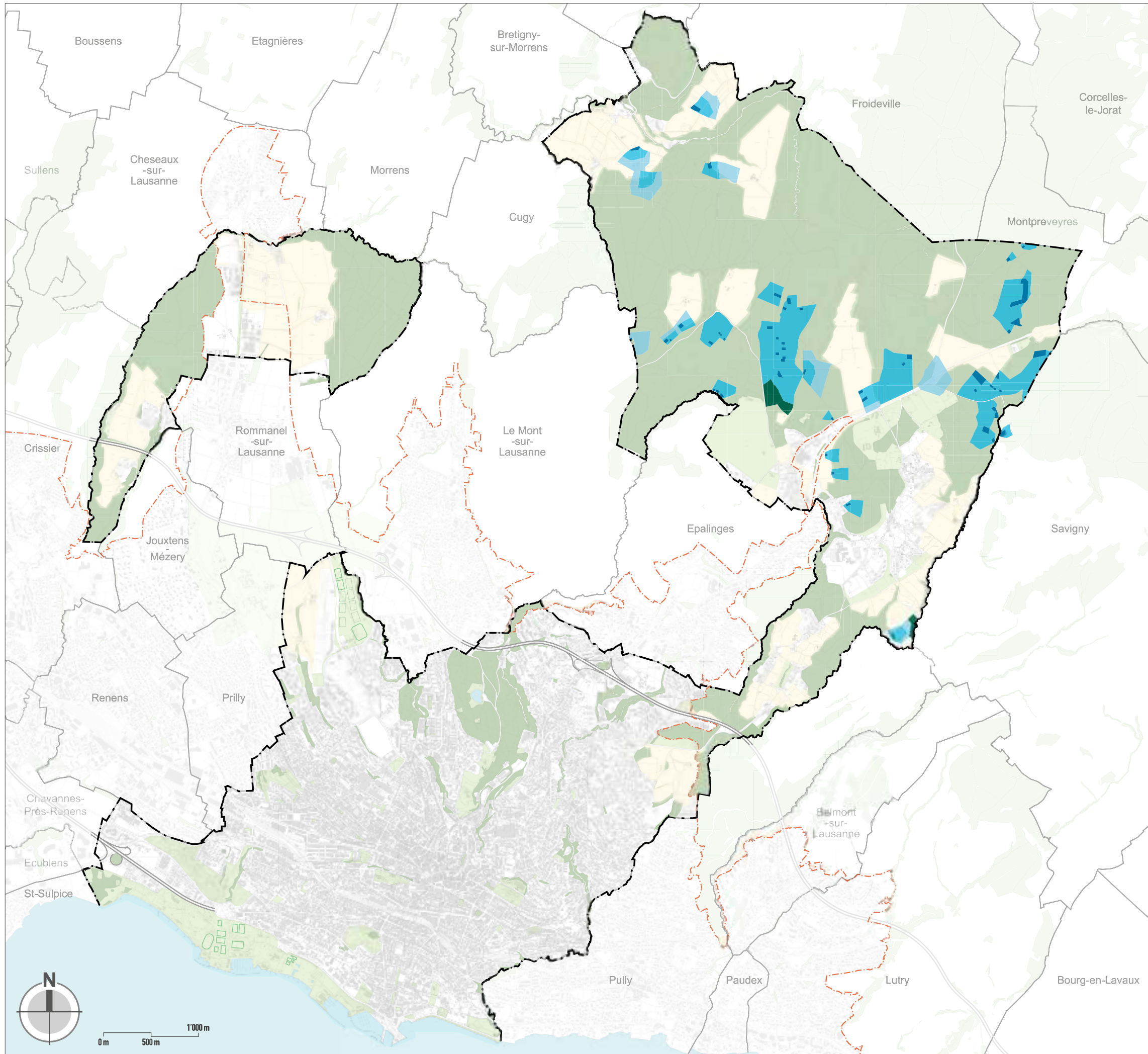
environnementales, mais aussi pour les services écologiques de drainage et d'évacuation des eaux. En effet, là où l'infiltration n'est pas possible, et ce dans les milieux les plus urbanisés, il est nécessaire d'évacuer les eaux par le réseau d'assainissement. L'exploitation, la gestion et l'entretien de ce réseau nécessitent des moyens financiers importants et des investissements à long terme. Dès lors, il est essentiel de maintenir un faible taux d'imperméabilisation des sols, même dans un milieu densément construit. La couverture végétale des bâtiments infiltre les eaux météoriques et rend un service écologique, tout en réduisant tant les aménagements à réaliser que les charges d'investissement et d'exploitation de la Ville. Les territoires forains occupés principalement par des espaces forestiers et agricoles doivent être préservés de l'urbanisation, permettre une infiltration maximale des eaux et assurer une recharge optimale des nappes phréatiques.

Plus spécifiquement, au travers du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), Lausanne possède un outil de développement et de planification du système communal d'évacuation des eaux. Il traite de l'exploitation du réseau et du maintien des divers équipements et ouvrages, mais également de l'optimisation des performances du réseau et des installations en matière de réduction des impacts environnementaux, et de leurs adaptations aux nouvelles réglementations. Selon sa politique générale, le Service de l'eau a la volonté de pérenniser la production d'eau par les sources en général pour plusieurs raisons :

- En l'absence des sources, l'eau devrait être pompée depuis le lac Léman, situé bien plus bas que la plupart des sources. Du point de vue du développement durable, le fait de produire 25% du volume en altitude est un atout considérable et un avantage énergétique.
- L'eau des sources est en général de bonne qualité et ne nécessite pas de traitement particulier, une chloration suffit. Les analyses physico-chimiques et microbiologiques indiquent une bonne qualité générale.
- Une bonne diversité d'approvisionnement est un atout important en cas de défaillance d'une partie des installations. Les sources, à quelques exceptions près, s'écoulent gravitairement et constituent un approvisionnement important en cas de panne de courant par exemple.
- La plupart des captages ont été creusés à la fin du 19^{ème} ou début du 20^{ème} siècle et représentent aujourd'hui des témoins du passé et de l'histoire du service. L'abandon d'une source est souvent définitif, le Service de l'eau se couperait d'une partie importante de son histoire en ignorant celles-ci.

La Ville de Lausanne mise sur un approvisionnement fiable avec une eau de qualité à un prix accessible à tous. Une gestion optimisée et à long terme de la ressource et des infrastructures y est plébiscitée tout en veillant à avoir un impact minimal sur l'environnement.

Enfin, la Ville mise sur des campagnes d'informations au public sur son rôle et son impact dans le cycle de l'eau tout en le sensibilisant aux économies d'eau.



PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES
 Programme d'actions thématiques
 Environnement - eau

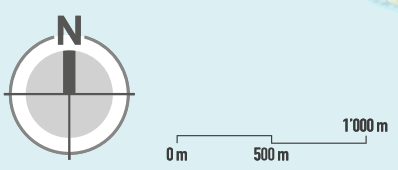
- Limite communale
- - - Périimètre compact du PALM

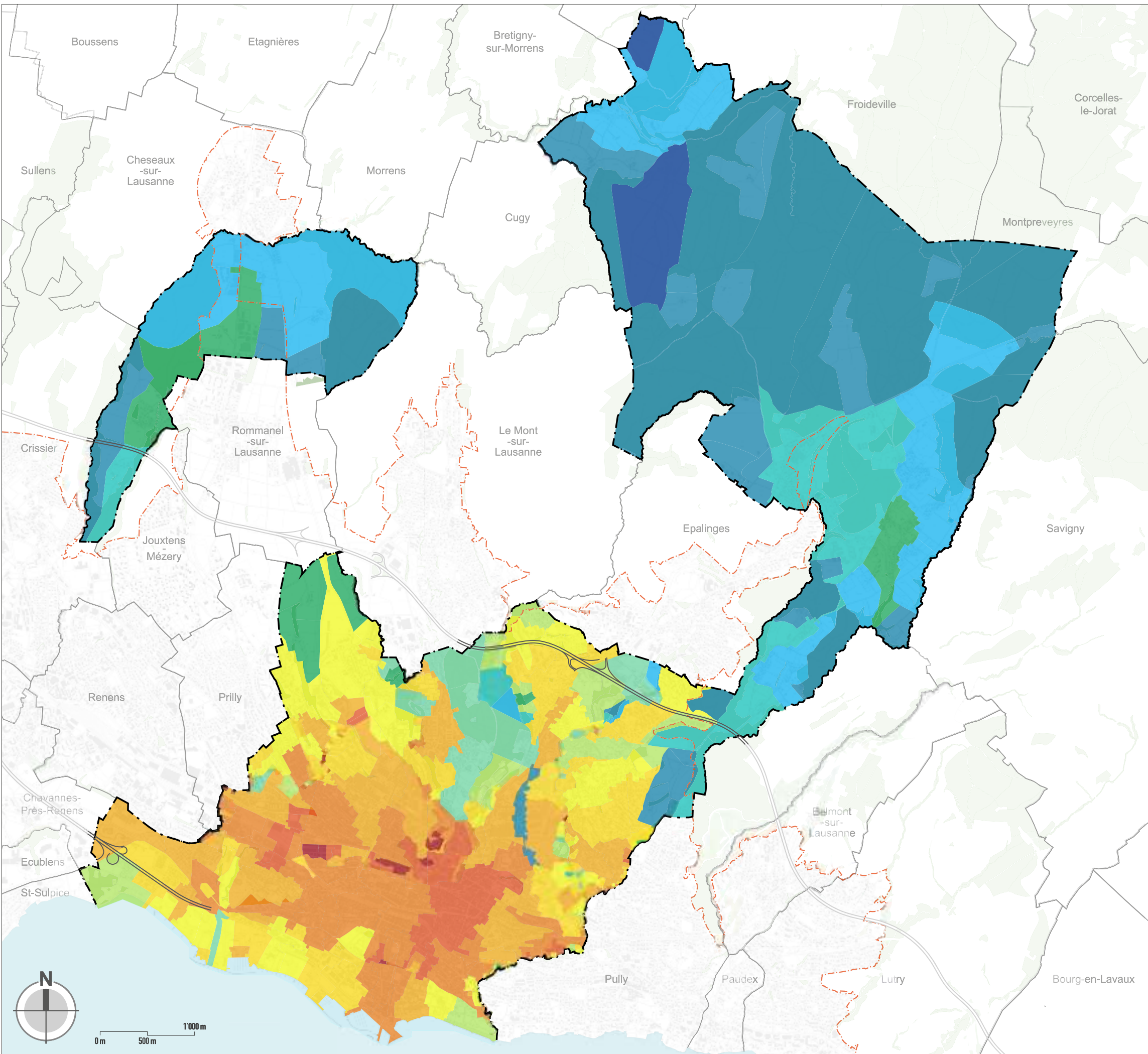
Zone de protection des eaux

- S1
- S2
- S3
- Périimètre de protection des eaux

Autres éléments

- Réseau autoroutier
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole

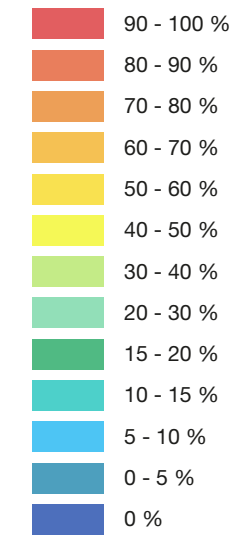




IMPERMÉABILISATION
Programme d'actions thématiques
Environnement - eau

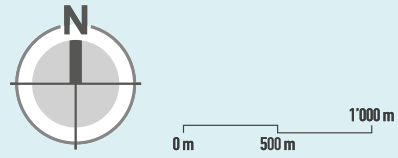
- — Limite communale
- - - Périètre compact du PALM

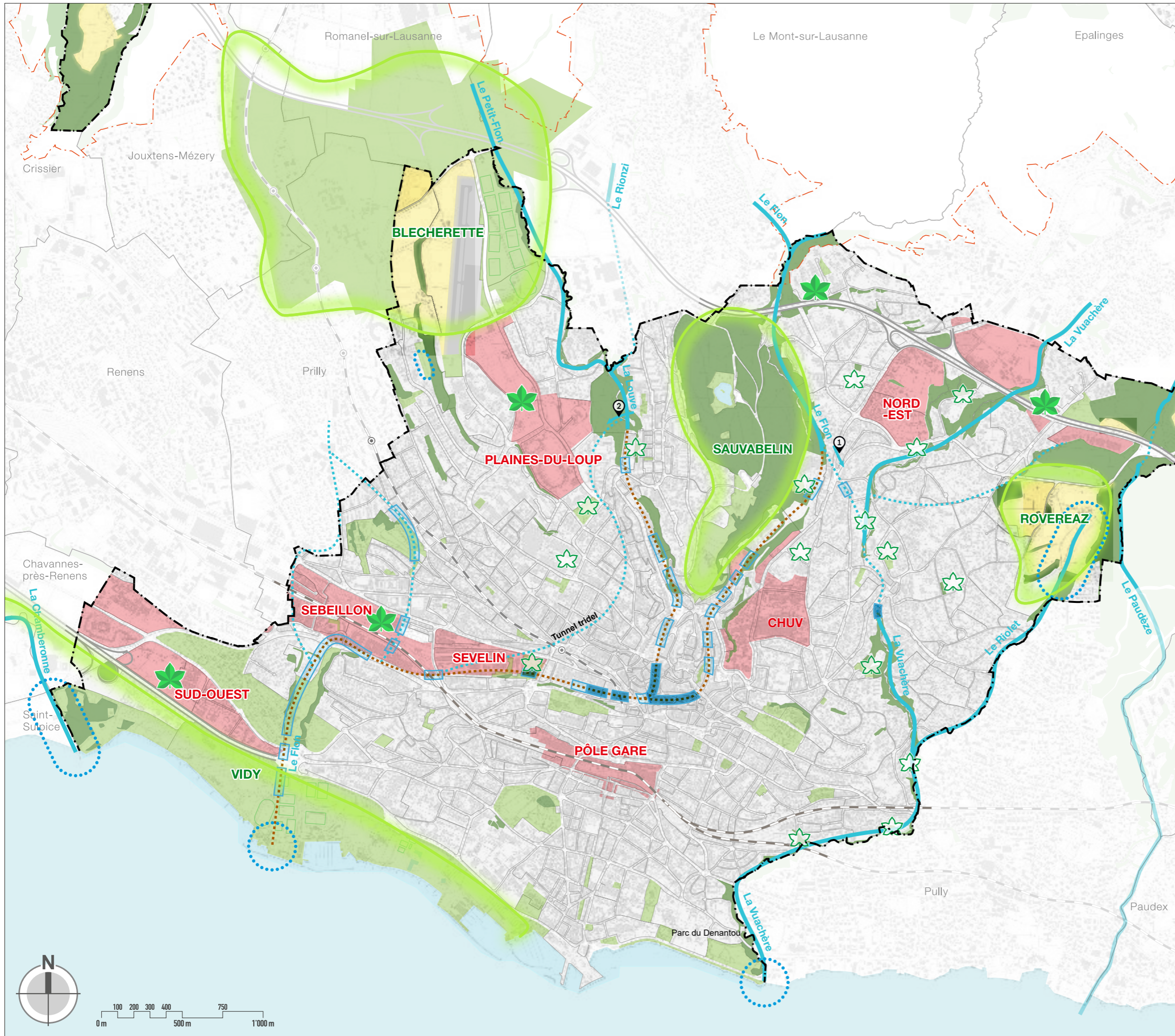
Pourcentage d'imperméabilisation



Autres éléments

- Réseau autoroutier
- Forêts





EAU EN VILLE
Programme d'actions thématiques
Environnement - eau

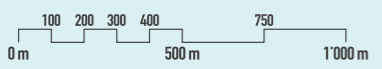
- Limite communale
- - - Périimètre compact du PALM

Eau

- Cours d'eau à ciel ouvert
- ... Cours d'eau enterrés (eaux claires)
- ... Cours d'eau enterrés (eaux usées)
- Espaces potentiels pour évoquer la présence d'eau
- Réalisations existantes évoquant l'eau
- ... Projets de renaturation et de revitalisation

Autres données

- Voies ferrées CFF et LEB
- Réseau autoroutier
- Sites majeurs de mutation urbaine (potentiel de développement avant 2030)
- Espaces verts existants à préserver
- Forêts
- Zone à vocation agricole
- Futurs parcs urbains
- A reconnaître comme parcs de quartier
- Parcs d'importance régionale (Blécherette - Vidy - Roveréaz - Sauvabelin - Parc naturel périurbain du Jorat)
- ① Déviation des eaux claires en 1996
- ② Déviation des eaux claires en 2006



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Assurer un suivi environnemental des processus de planification et des projets	ENV			N.C.
Assurer une coordination entre renouvellement des réseaux souterrains et aménagements de surface (dont l'arborisation)	RM	RM		N.C.
Assurer un taux de renouvellement suffisant des réseaux d'eau potable et d'évacuation et éliminer les conduites à risques (pollution, dégâts, coupures)	EAU		En continu	Oui partiellement, mais montants insuffisants pour un taux satisfaisant de renouvellement
Encourager les surfaces perméables dans le cadre de la révision du PGA	ENV	PUR, SPADOM, RM, ARCH, SLG,	2016	N.C.
Appliquer les principes et respecter les exigences du Plan général d'évacuation des eaux	EAU	URB, BPC	En cours, continu	Non
Mettre en place une gestion des flux d'eaux usées et claires, avec une supervision et une gestion automatique, dans le but de minimiser les rejets d'eaux polluées dans l'environnement et d'optimiser le fonctionnement de la STEP	EAU			
Renforcer les collaborations avec les communes acheminant l'eau à la STEP ou qui auraient un intérêt à le faire	EAU			
Appliquer le Plan directeur de gestion des eaux et le Plan directeur de la distribution de l'eau	EAU		En cours, en continu	Partiellement
Intégrer des mesures globales de gestion des eaux dans le cadre des planifications urbaines	ENV	PUR	En cours, en continu	Partiellement
Améliorer les chaînes de traitement de la STEP : (augmentation de la capacité et de la qualité du traitement)	EAU / EPURA		En cours 2016-2020	EPURA SA
Mettre en place des modes de traitement spécifiques pour les eaux de ruissellement altérées	EAU		En cours	Non
Améliorer la qualité des eaux des cours d'eau	PUR		En cours	Partiellement
Faire appliquer les règlements de protection des zones S de protection des sources d'eau potable	EAU			N.C.
Promouvoir une agriculture extensive et une sylviculture adaptée dans et proche des zones S de protection des sources d'eau potable				

Renforcer les collaborations avec les autres communes dans l'approvisionnement en eau et l'optimiser à l'échelle de l'agglomération	EAU		En cours	Non
Améliorer la gestion des points d'eau en ville	EAU SPADOM		2014	Oui
Sensibiliser et responsabiliser les acteurs sur la préservation de l'eau. Renforcer les mesures visant à limiter la consommation d'eau, à éviter les pertes et le gaspillage	EAU PUR	ENV		
Améliorer les chaînes de traitement de l'eau pour fournir une eau potable de qualité optimale, notamment en traitant les micropolluants.	EAU			

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Territoires forains hors périmètre compact Ressource du sous-sol Armature verte Dangers naturels	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » / - de l'eau souterraine à l'eau potable - une gestion adéquate des eaux usées et des eaux claires	E13 « Dangers naturels » E24 « Espace cours d'eau » F44 « Eaux souterraines » F45 « Eaux usées et eaux claires »	Plan directeur de la gestion des eaux

Programmes d'actions thématiques SOLS ET SITES POLLUES
--

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...
D.1 ... environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.6. Préservation de la qualité des sols.

- M.1. Garantir la fertilité des sols et leur préservation en tant que milieu naturel et support d'une production agricole saine.
- M.2. Intégrer, en amont des projets, les contraintes liées à l'assainissement des sols et des matériaux d'excavation pollués et détailler le plan d'actions et les principes de financement dans le rapport 47 OAT.
- M.3. Intégrer la protection des SDA dans les planifications directrices et les plans d'affectation.
- M.4. Lors du redimensionnement de la zone à bâtir, affecter en zone agricole les terrains répondant aux critères des SDA.
- M.5. Procéder à une évaluation synthétique des surfaces de sol touchées en phase de planification.)
- M.6. Remplacer, lorsque c'est possible, les pertes de surfaces de sol par la création de sols profonds et fonctionnels.
- M.7. Etudier la faisabilité de réutilisation des matériaux d'excavation sur le site, notamment pour les espaces verts et les toitures végétalisées.

Contextualisation

On entend ici par « sol » la couche biologiquement active du sol où l'on trouve des racines.

La construction et l'exploitation d'une infrastructure peuvent porter atteinte aux sols essentiellement de trois manières : suppression de surfaces de sol naturel, atteinte à la composition chimique et biologique du sol ou encore à sa structure.

Un site pollué peut être un lieu de stockage définitif de déchets, une aire d'exploitation (en activité ou non), dans laquelle ont été utilisées des substances dangereuses pour l'environnement ou ont eu lieu un accident ou des événements extraordinaires. On parle également de site contaminé quand le site pollué nécessite un assainissement afin de ne pas engendrer des atteintes nuisibles ou incommodantes à l'environnement ou à l'humain. Sur la commune de Lausanne, les différents sites pollués (remblais, aires d'exploitation, lieux d'accidents, lieux de stockage définitif de déchets) ne nécessitent, pour la plupart, ni surveillance ni assainissement.

Explicatif
Gestion des sols

Les sols naturels, voire reconstitués, sont garants d'un important réservoir de biodiversité.

La protection des sols doit être prise en compte le plus en amont possible et dès la phase de planification des différents projets :

- en termes de protection
- mais également en termes de valorisation des excavations (hors et dans le périmètre du projet). Cette valorisation doit être intégrée aux définitions des aménagements des espaces verts, voire des toitures.

Les phases ultérieures de planification spécifique à chaque projet doivent intégrer une évaluation synthétique des surfaces de sols touchées et des méthodes de valorisation possible. Les pertes de sols pourraient être compensées par une reconstitution, dès que possible, de sols profonds et fonctionnels (notamment pour les espaces verts, les arbres en ville, les jardins familiaux, les toitures végétalisées, ...).

Gestion des sites contaminés

Pour permettre la gestion des sites contaminés et, cas échéant, leur traitement, la Ville vise à anticiper au maximum les coûts, qui y sont inhérents. Leur intégration dans les plans financiers d'éventuelles opérations de densification ou de reconversion partielle de terrains doit être concrétisée.

Opérationnalisation

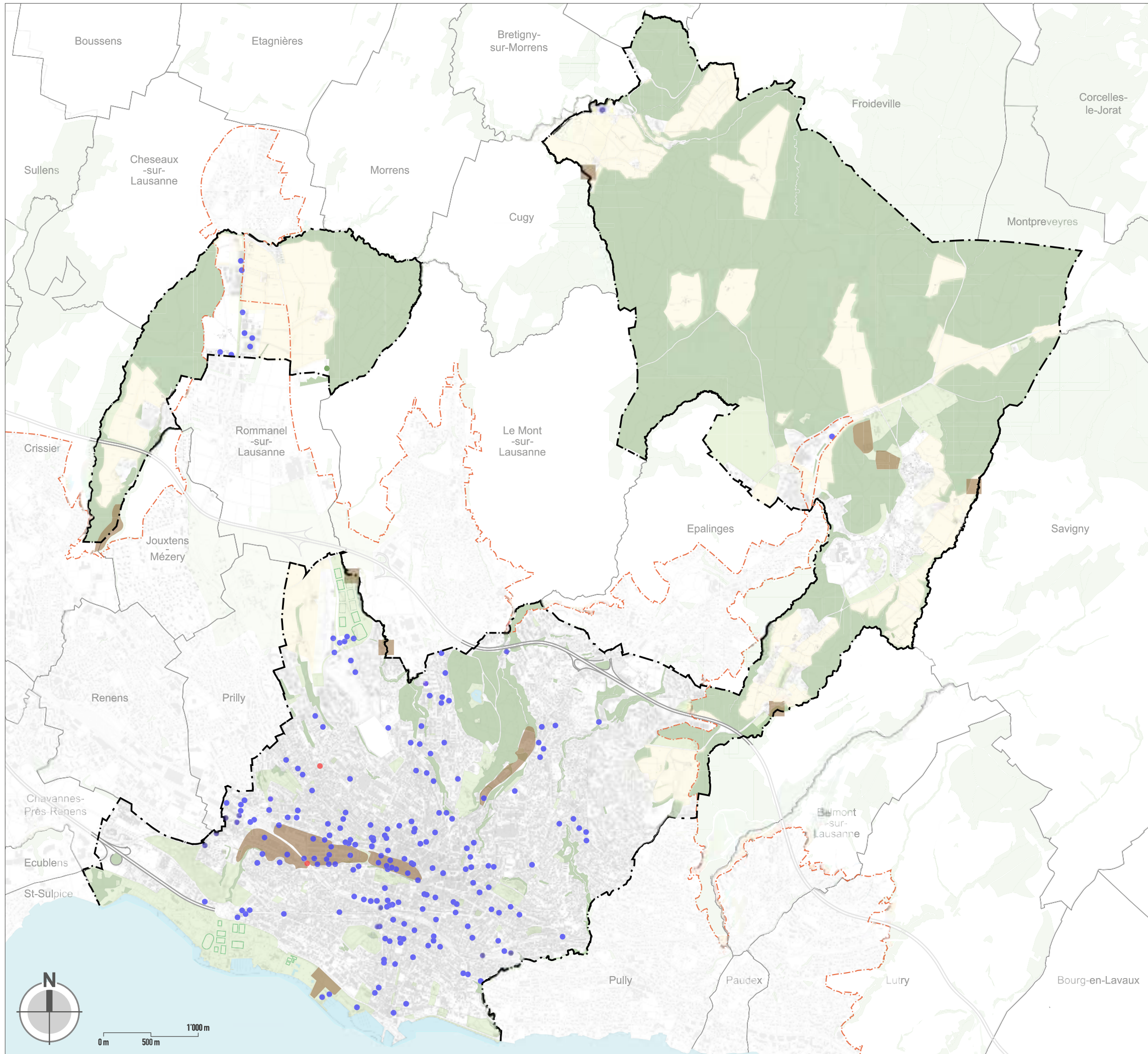
Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Assurer un suivi environnemental des processus de planification et des projets	ENV		En cours	N.C.
Prendre en compte la nécessité de l'assainissement ultérieur des sites pollués (dans les planifications et les projets)	ENV	PUR, RM, SLG, ARCH	En cours	Non
Prévoir les coûts de gestion et d'assainissement des sites pollués	PUR,	SFIN, ENV	Moyen terme	Non
Surveiller les sites pollués du Vallon, de Montblesson et de Malley ⁸	PUR	ENV	En cours	Non
Superviser les procédures liées à l'assainissement des sites pollués (conformément à l'Ordonnance sur le traitement des déchets et l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués)	PUR	ENV, RM, SLG, ARCH	En continu	Non
Prendre en compte les principes de protection des sols (suivi pédologique, préservation et manipulation), en termes de protection et de valorisation, en particulier dans les zones foraines et sensibiliser les acteurs concernés	ENV SPADOM	ARCH, SLG, RM, SPADOM	En cours	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCoM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Ressource sous-sol	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » / - Des atteintes et des nuisances maîtrisées	A34 « Sites pollués » F41 « Carrières, gravières et sites de dépôts d'excavation » F42 « Déchets »	

⁸ Site hors territoire communal mais appartenant à la Commune de Lausanne



SOLS ET SITES POLLUÉS
Programme d'actions thématiques
Environnement

- Limite communale
- - - - Périmètre compact du PALM

Localisation selon cadastre cantonal des sites pollués

- Décharge / remblai
- Décharge / remblai (emplacement indicatif)
- Aire d'exploitation
- Lieux d'accidents (événements extraordinaires)
- Installation de tir

Source: DGE-GEODE/ASIT-VD

Autres éléments

- == Réseau autoroutier
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole

Programmes d'actions thématiques
Environnement - RISQUES TECHNOLOGIQUES

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.1 ... environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.7. Protection de la population des dangers naturels et technologiques.

- M.1. Intégrer les dangers naturels et technologiques potentiels dans le cadre de toute nouvelle planification territoriale et pour les nouveaux projets.
- M.2. Coordonner la planification territoriale (aménagement local, programmations, affectation, etc.) et la prévention des accidents majeurs (prise en compte des périmètres de consultation liés à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) pour déterminer rapidement et simplement la nécessité de poursuivre les investigations pour les voies de communication, les installations, les entreprises et la mise en place d'éventuelles mesures de protection).
- M.3. Limiter l'exposition à l'électromog et prévoir des distances suffisantes pour respecter les valeurs limites définies par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Contextualisation

Deux ordonnances fédérales (OPAM et ORNI) visent à la protection de l'homme et de son environnement face aux risques technologiques.

Premièrement, l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) traite des risques liés à l'exploitation du réseau ferroviaire et routier, à la présence sur le territoire d'installations particulières (gazoduc, postes de détente) et à l'activité de certaines entreprises avec des risques d'explosion, d'incendie et d'accident chimique. A Lausanne, en l'état :

- Le tronçon d'autoroute (A9) entre la Blécherette et Lutry connaît un trafic tel qu'un périmètre de consultation de 100 m doit être considéré. La route de Berne, de la Sallaz à la route de la Claie-aux-Moines, la route de la Blécherette, la place Saint-François, l'avenue du Chablais et l'avenue de Rhodanie présentent des TJM dépassant 20'000 véhicules. Un périmètre de consultation de 100 m leur est donc associé.
- Deux gazoducs provenant du lac Léman alimentent les postes de détente se trouvant sur ses rives, l'un au Parc Bourget et l'autre à Bellerive. Des périmètres de consultation de 100 m et 200 m, respectivement, sont à considérer pour ces deux installations.
- Les usines de Pierre-de-Plan et de Tridel, la STEP de Vidy, les patinoires (Montchoisi et Pontaise), les piscines (Bellerive, Mon-Repos et Montchoisi), le curling de Vidy sont concernés par un périmètre de consultation de 100 m en regard de l'OPAM.

Il faut relever encore ici que l'évolution des installations et des entreprises est rapide, surtout en regard des horizons d'un PDCOM ; il convient donc de vérifier le cadastre des risques et des entreprises ou installations assujetties à l'OPAM auprès du Canton lors d'une nouvelle planification.

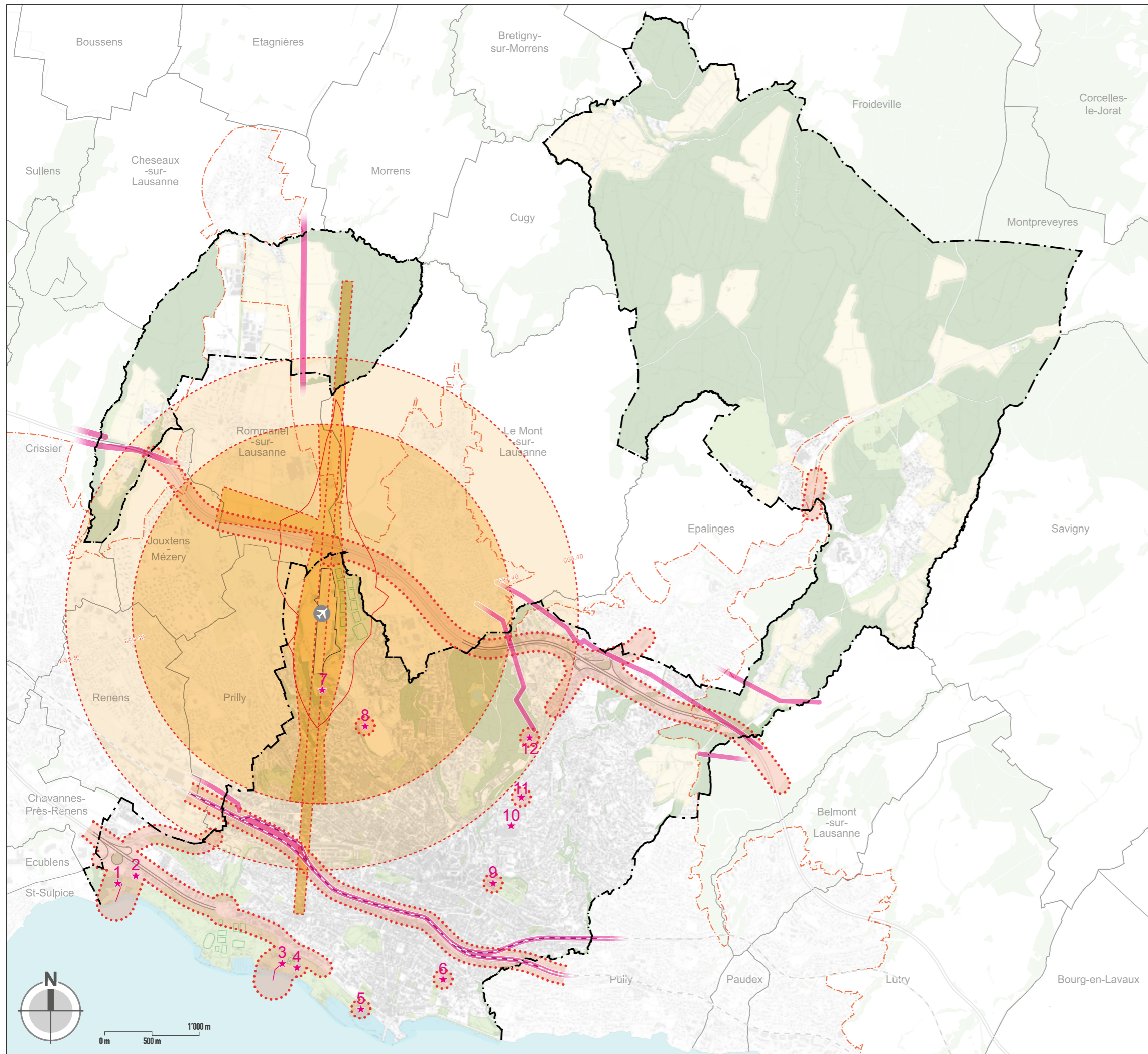
Deuxièmement, l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) limite préventivement les émissions des lignes électriques (haute tension) enterrées ou aériennes, des installations de ligne de contact des chemins de fers, des stations de transformation, des postes de couplage, ainsi que des antennes de téléphonie mobile et autres équipements à la source de rayonnements non ionisants. A Lausanne :

- Plusieurs lignes à haute tension traversent la ville de Lausanne pour se rejoindre à la station de transformation de Romanel. Ces lignes, d'une tension de 125 et 220 kV, sont principalement enterrées. Les distances minimales pour définir des lieux à utilisation sensible sont d'environ 50 m pour une ligne à haute tension de 220 kV, d'environ 30 m pour une ligne HT de 125 kV et d'environ 70 m pour les lignes à 380 kV.
- Les lignes de contact des CFF sont alimentées en courant alternatif et émettent donc des rayonnements non ionisants. Une distance de consultation de 20 m de part et d'autre des lignes est préconisée.
- Plus de 200 antennes relais se trouvent sur le territoire lausannois, en particulier dans la zone urbaine. Aucune antenne n'est installée dans la région de Vernand et seules quelques-unes se situent dans la région du Jorat – Chalet à Gobet. Les nouvelles antennes doivent respecter les VLI pour l'ensemble des bâtiments voisins ainsi que

pour les parcelles constructibles selon l'affectation en vigueur. Lors de changement d'affectation, une coordination devra être établie avec l'exploitant.

Explicatif

Afin de satisfaire le principe de précaution dans une société en quête constante de nouvelles technologies et de protéger au mieux la population et son environnement, les problématiques OPAM et ORNI doivent être prises en compte le plus tôt possible dans tout projet urbain qui se trouverait à proximité d'installations soumises à ces deux ordonnances. Pour la protection contre les accidents majeurs, se situer dans un périmètre de consultation engendre la réalisation d'une évaluation de l'importance et la typologie du risque et du nombre de personnes potentiellement exposées. Cette évaluation définit des mesures de protection qui peuvent éventuellement amener à des restrictions de densité ou des interdictions de certaines affectations sensibles. En lien avec ladite évaluation, des mesures de protection peuvent être à prévoir. La protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) fixe, quant à elle, des distances minimales à respecter de part et d'autres des installations générant des rayonnements non ionisants pour les lieux à utilisation sensible.



RISQUES TECHNOLOGIQUES - CONTRAINTES PRINCIPALES
 Programme d'actions thématiques
 Environnement

- Limite communale
- - - Périimètre compact du PALM
- Périimètre de l'ARLB

Risques technologiques

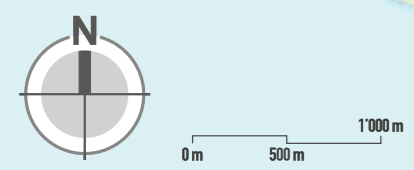
- ★ Installation à risque d'accidents majeurs (OPAM)
- Périimètre de consultation OPAM
- Zone de sécurité avec limitation des obstacles (OFAC)
- Cadastre du bruit de l'ARLB (55 dB(A))
- ORNI distance minimale pour LHT et CFF

Autres éléments

- Réseau autoroutier
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole

Liste des installations OPAM

1. Gazoduc et poste de détente du parc Bourget
2. STEP de Vidy
3. Gazoduc et poste de détente de Bellerive - Vidy
4. Piscine de Bellerive
5. Curling d'Ouchy
6. Piscine et patinoire de Montchoisi
7. Imprimerie spécialisée
8. Patinoire de la Pontaise
9. Piscine de Mon-Repos
10. CHUV
11. Usine de Pierre-de-Plan
12. TRIDEL



Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Général				
Assurer un suivi environnemental des processus de planification et des projets	ENV		En cours	N.C.
Prendre en compte le plus tôt possible les problématiques liées à la protection contre les accidents majeurs (OPAM) et contre les rayonnements non ionisants (ORNI) dans tout projet urbain	ENV	DGE	En cours	N.C.
Accidents majeurs				
Améliorer la connaissance des situations de risque	ENV	DGE	En cours	
Etudier les mesures liées à la protection contre les accidents majeurs (OPAM) selon le niveau et le type de risque pour les projets situés dans ou à proximité des périmètres de consultation	DGE (VD)	ENV	En cours	
S'éloigner de la source et prévoir l'affectation en conséquence (pas d'EMS, d'hôpitaux, de crèches ou de bâtiments difficilement évacuables dans ou à proximité des périmètres de consultation)	ENV			N.C.
Rayonnements non ionisants				
Intégrer et se coordonner avec les exploitants des antennes de téléphonie mobile et postes de transformation pour les projets de planification urbaine dans le rayon d'influence de l'installation	ENV	DGE Exploitants	En cours	N.C.
Respecter les distances minimales pour les lignes aériennes et lignes de contact CFF pour définir les nouveaux lieux à utilisation sensible dans les nouveaux projets de planification urbaine	ENV	DGE	En cours	N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Mobilité volets « Politique TP » et « Politique TIM » Energie Réseaux techniques Programmes d'actions dans les sites majeurs de mutation urbaine	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » - la protection contre les risques technologiques	A33 « Accidents majeurs » A35 « Rayonnement non ionisant »	

programmes d'actions
thématiques

> surfaces
d'assolement

Programmes d'actions thématiques SURFACES D'ASSOLEMENT
--

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.1 ... environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.6. Préservation de la qualité des sols.

- M.1. Garantir la fertilité des sols et leur préservation en tant que milieu naturel et support d'une production agricole saine.
- M.3. Intégrer la protection des SDA dans les planifications directrices et les plans d'affectation.
- M.4. Lors du redimensionnement de la zone à bâtir, affecter en zone agricole les terrains répondant aux critères des SDA.
- M.5. Procéder à une évaluation synthétique des surfaces de sol touchées en phase de planification.
- M.6. Remplacer, lorsque c'est possible, les pertes de surfaces de sol par la création de sols profonds et fonctionnels.

Contexte légal

Depuis 1992, afin de garantir l'approvisionnement de la population, la Confédération (art. 6 al. 2a de la LAT) exige des Cantons qu'ils distinguent les parties de leur territoire se prêtant à l'agriculture et qu'ils préservent les surfaces dites d'assolement (SDA).

La protection des SDA fait l'objet d'un plan sectoriel (PS SDA) de la Confédération qui alloue à chaque canton concerné une surface minimale de SDA à maintenir à long terme. Le contingent du Canton de Vaud s'élève à 75'800 ha, ce qui en fait le deuxième canton contributeur en matière de SDA avec 17% du total prévu par le plan sectoriel.

Les modifications de la LAT entrées en vigueur en 2014 ont introduit cette protection dans la loi (art. 3 et 15 modifiés) et la pesée des intérêts à effectuer a été précisée dans son ordonnance d'application. Les conditions à remplir pour qu'une emprise sur les SDA soit envisageable ont été renforcées (art 30 OAT).

PDCn

La mesure F12 du Plan directeur cantonal (PDCn), entré en vigueur le 1er août 2008, traite des SDA. Elle a été révisée dans le projet de 4ème adaptation adopté en juin 2017. Elle précise les points suivants :

- Le Canton et les communes protègent durablement les meilleures terres cultivables afin de les maintenir libres de constructions non agricoles et de préserver leur fertilité. Leur protection est assurée par la prise en compte des surfaces d'assolement (SDA) dans les plans d'aménagement du territoire.
- Les projets qui empiètent sur les SDA ne peuvent être réalisés que si le potentiel des zones légalisées et des projets qui n'empiètent pas sur les SDA ne permettent pas de répondre aux besoins dans le périmètre fonctionnel du projet.
- Tout projet nécessitant d'empiéter sur les SDA doit apporter une justification de cette emprise conformément à l'article 30 OAT.
- L'article 30 OAT autorise l'empiètement « lorsqu'un objectif que le canton également estime important ne peut pas être atteint judicieusement sans recourir aux surfaces d'assolement » et « lorsqu'il peut être assuré que les surfaces sollicitées seront utilisées de manière optimale selon l'état des connaissances ».
- Les objectifs que le Canton estime importants sont ceux répondant à un intérêt public prépondérant selon la liste des types de projets figurant dans la mesure F12 du PDCn.
- un intérêt public prépondérant selon la liste des types de projets figurant dans la mesure F12 du PDCn.

Inventaire des SDA sur la commune de Lausanne

Sur le territoire communal, l'inventaire cantonal, établi lors de la première adaptation du PDCn et disponible sur le guichet cartographique du Canton, est le suivant :

Type de surface d'assolement et type d'affectation

Agricole / bonnes terres	2'224'717 m ²
Agricole / moins bonnes terres	1'867'009 m ²
Intermédiaires / bonnes terres	643'336 m ²
Intermédiaires / moins bonnes terres	229'657 m ²
TOTAL	4'964'719 m²

NB : Source : Etat de Vaud. Ce bilan ne tient pas compte des SDA situées dans la zone de restructuration de Vers-chez-les-Blanc (estimé environ à 13 ha de moins bonne qualité), cette zone étant assimilée à de la zone à bâtir (15 LAT).

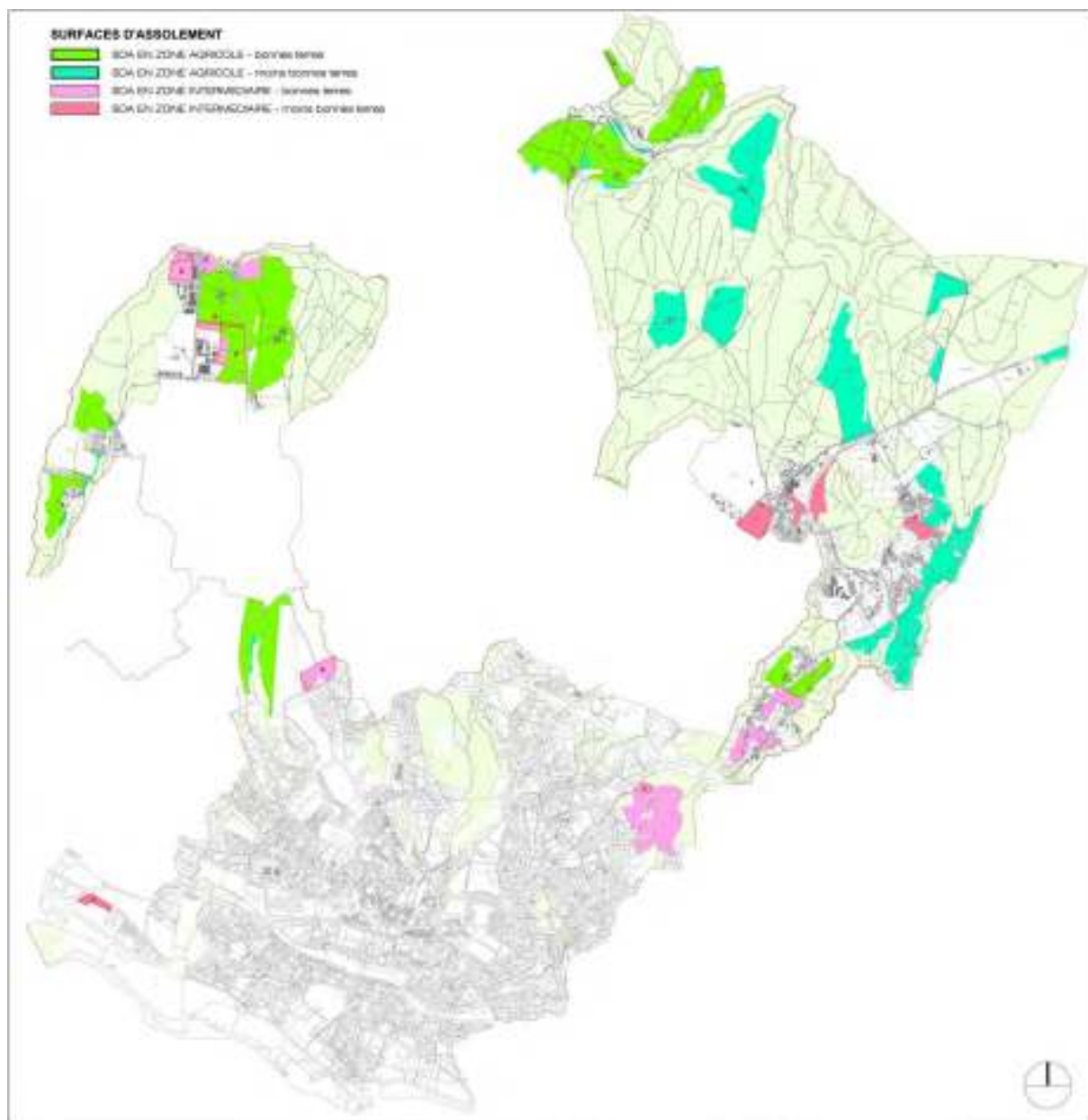
La situation a cependant évolué, notamment concernant des plans d'affectations entrée en force depuis (cf. MPGA au lieu dit « La Tuilière » et PPA au lieu dit « Chalet-à-Matthey).

Par ailleurs l'inventaire cantonal comporte plusieurs inexactitudes, notamment sur le secteur des Prés-de-Vidy ainsi que sur le secteur de la Tuilière où des études agro-pédologiques, transmises au Canton, ont démontré que les terrains ne remplissent pas les critères des SDA⁹. Enfin concernant le PPA Praz-Gilliard, la CDAP a également considéré que la parcelle N°15'292 ne répond pas aux critères permettant de la classer comme SDA (Arrêt AC.2013.0460).

Ces données devront être intégrées lors de la future mise à jour de l'inventaire cantonal en matière de SDA, tel que mentionné dans la mesure F12 du PDCn.

A noter que si l'utilisation de SDA à des fins d'urbanisation est justifiée, les éventuelles compensations et leur rythme de mise en œuvre seront prises en charge par le Canton qui gère le quota qui lui a été attribué.

⁹ Cf. rapport Ecoscan en date du 10 mars 2016 « étude pédologique au lieu-dit "Les prés-de-Vidy" » et rapport Geotest en date du 22 novembre 2016 « Lausanne – Métamorphose – Plan général d'affectation "Tuilière Sud" »



Bilan communal des SDA

Potentiel de nouvelles SDA

Actuellement environ 410 ha de SDA sont classés en zone agricole et bénéficient ainsi d'une protection parfaitement adaptée à leur destination.

Conformément à la mesure F12 du PDCn, le PDCom vise à préserver ces SDA, à intégrer leur protection dans les planifications directrices et les plans d'affectation et, lors de nouvelle planification, à créer des SDA supplémentaires, pour les parcelles non recensées dans l'inventaire cantonal mais répondant a priori aux exigences des SDA.

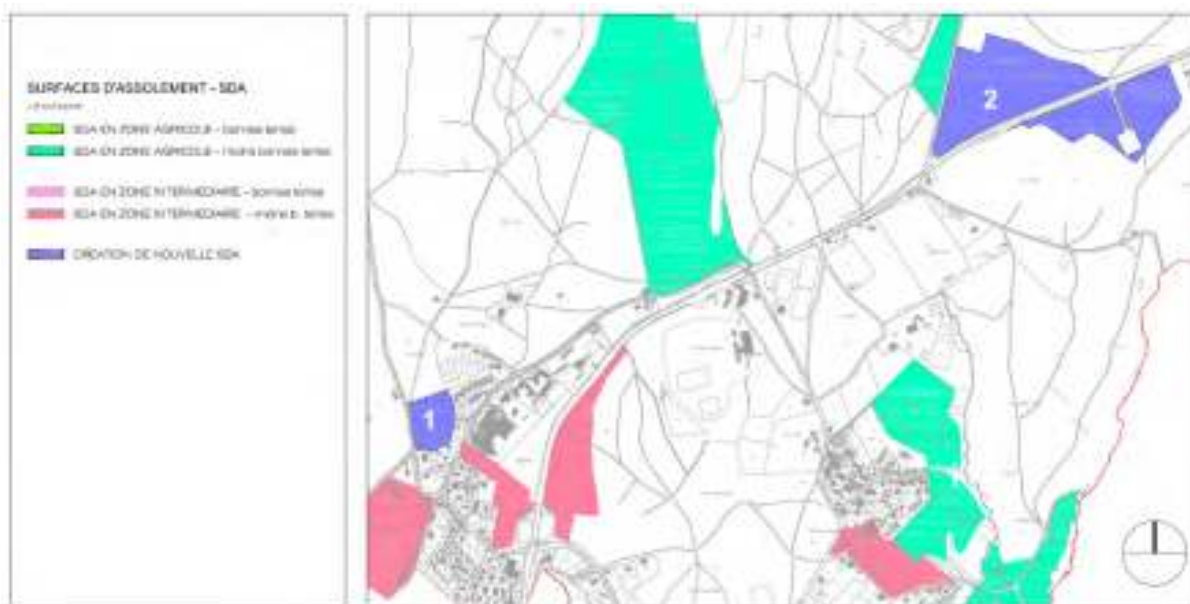
Des créations de nouvelles SDA sont envisagées à court-moyen terme dans les procédures de redimensionnement de la zone à bâtir hors périmètre compact PALM.

Création de SDA à court terme

De nouvelles zones agricoles répondant aux critères des SDA sont prévues dans les procédures suivantes :

- **Le Secteur Pré de la Bressonne et Sainte-Catherine**, dans le cadre du PPA Eol-Jorat, approuvé préalablement le 8 juin 2016 par le Canton.
- La procédure ouverte par la Municipalité le 5 novembre 2016, en vue de redimensionner la zone à bâtir hors périmètre compact du PALM sur **le secteur du Chalet des Antêts**.

Sur ce dernier secteur, la parcelle dont l'affectation en zone agricole est envisagée a fait l'objet d'une étude agropédologique démontrant sa conformité aux critères SDA.¹⁰



Secteurs Chalet des Antêts (1) et Pré de la Bressonne et Sainte-Catherine (2). En bleu, les futures zones agricoles planifiées.

Localisation	Surfaces (m ²)	Affectation actuelle	Affectation future
1. Chalet des Antêts	21'600	Zone constructible (PQ N°344)	Zone agricole
2. Pré de la Bressonne Sainte-Catherine	166'414	Zone de sport, loisirs hébergement (PE N°599)	Zone agricole
Total 2030	188'014		

A ce stade, le PDCOM identifie un potentiel de 18,88 ha de nouvelles SDA à court terme.

Création de SDA à moyen terme

Afin de redimensionner la zone à bâtir, en complément de la procédure ouverte sur le secteur du Chalet des Antêts, la Municipalité a décidé de créer une zone réservée sur la zone à bâtir de Montblesson et de Vers-chez-les-Blanc, dans l'attente de la révision du PGA.

Conformément à la mesure F12 du PDCn, les parcelles qui seront dézonées dans ce cadre, non recensées dans l'inventaire cantonal, mais répondant a priori aux exigences des SDA seront identifiées et, si besoin, feront l'objet d'une protection au moyen d'une affectation adaptée, ceci afin de contribuer à la restitution des marges cantonales de SDA.

¹⁰ Cf. Rapport Sol-Conseil du 14 octobre 2016

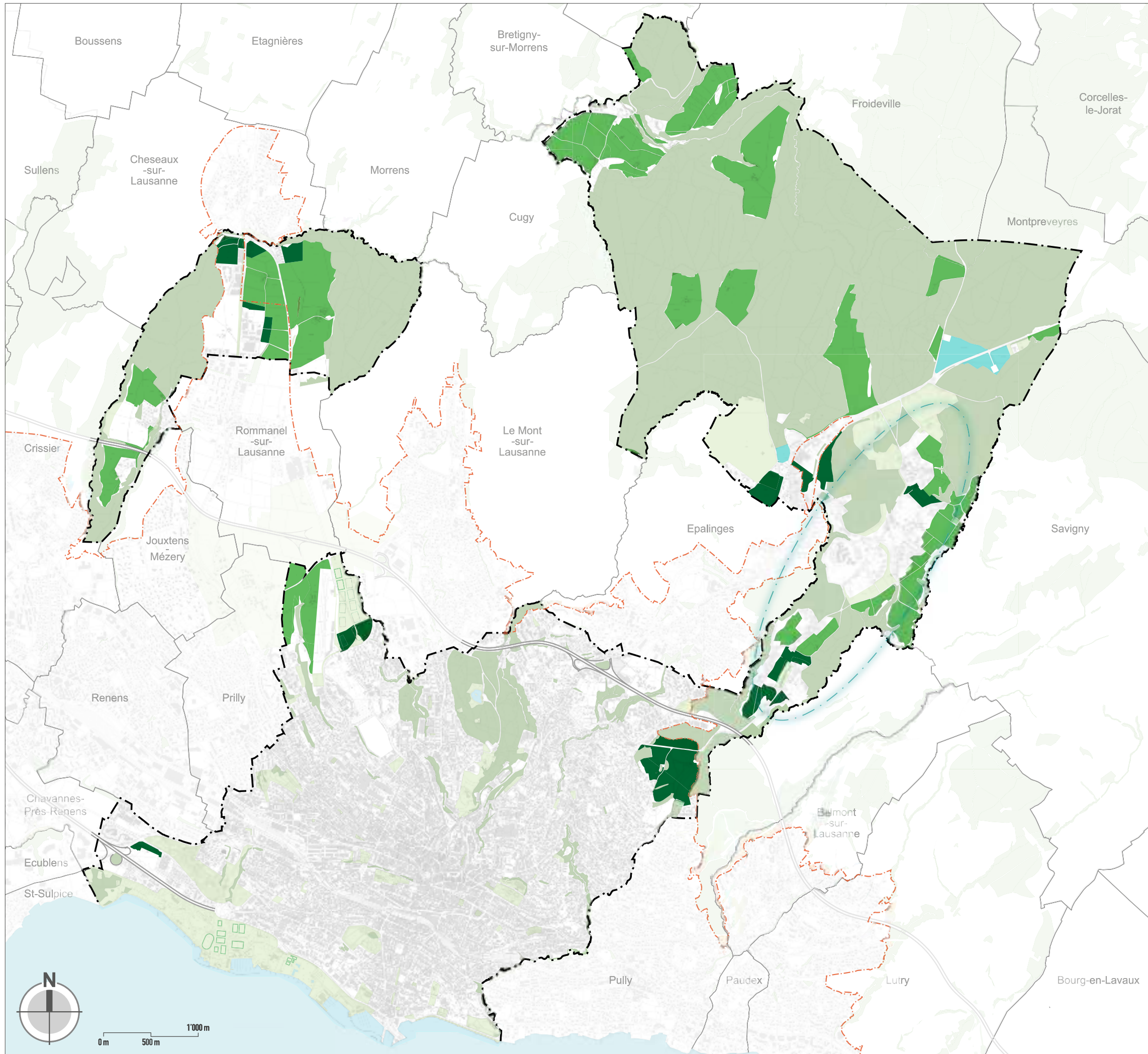
Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Pour les planifications empiétant sur les SDA, actualiser le bilan des surfaces d'assollement de la commune et apporter la justification de l'empiètement sur les SDA conformément à la mesure F12 du PDCn et à l'art. 30 OAT, (cf. rapport 47 OAT)	URB	SPADOM	court terme	N.C
Lors du redimensionnement de la zone à bâtir, affecter si besoin en zone agricole les terrains répondant aux critères des SDA	URB	SPADOM	moyen terme	non

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres programmes d'actions du PDCoM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Dimensionnement de la zone à bâtir	Stratégie « urbanisation »	A12 « Dimensionnement de la zone à bâtir » F12 « Surfaces d'assollement »	



PRÉSERVATION DES SOLS
 Programme d'actions thématiques
 Surface d'assolement

- Limite communale
- - - Périètre compact du PALM

Surfaces d'assolement

- Zone agricole ou équivalente
- Zone intermédiaire
 (ne sont pas prises en comptes les surfaces classées en zone de restructuration, assimilables à des zones 15. LAT)
- Création de surface d'assolement prévu à court terme
- Création de surface d'assolement prévu à moyen terme

Sources:
 - Etat actuel des données du Canton: octobre 2016
 - Rapport EcoScan "Etude pédologique au lieu-dit Les Prés-de-Vidy" du 10.03.2016.

Autres surfaces perméables

- Espaces verts
 (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts

Autres éléments

- Réseau autoroutier

programmes d'actions
thématiques

> sous-sol

Programmes d'actions thématiques
SOUS-SOL

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.2 ... liés aux ressources souterraines

PRINCIPES ET MESURES

D.2.1. Valorisation des potentiels du sous-sol.

M.1. Intégrer les données figurant les potentiels du sous-sol (espace, matériaux, énergie et eaux) comme aide à la décision dans le cadre des projets d'urbanisation et d'infrastructure.

D.2.2. Définition d'un cadre réglementaire pour l'utilisation du sous-sol.

M.1. Développer les outils permettant de promouvoir l'utilisation du sous-sol.

D.2.3. Planification, coordination et valorisation de l'espace souterrain.

M.1. Réserver et coordonner l'espace souterrain pour garantir les projets d'intérêt public.

M.2. Valoriser l'utilisation du sous-sol en milieu urbain dense (y compris le centre-ville) et définir les fonctions et activités potentielles localisables en sous-sol.

D.2.4. Utilisation des potentiels en énergies renouvelables du sous-sol

M.1. Augmenter la part de la géothermie dans l'approvisionnement énergétique.

M.2. Promouvoir les développements technologiques d'exploitation de la géothermie.

D.2.5. Gestion durable des ressources du sous-sol

M.1. Réduire les quantités de matériaux d'excavation mis en dépôt définitif.

M.2. Favoriser la valorisation des géomatériaux locaux dans le cadre des chantiers de construction.

M.3. Garantir l'approvisionnement durable en eau potable par les eaux souterraines.

Contextualisation

Le sous-sol du milieu urbain est un formidable réservoir de ressources locales. L'intérêt porté à ces ressources est contrasté – convoitise pour les ressources énergétiques, opportunisme d'enterrer les infrastructures que l'on ne souhaite plus voir à la surface ou encore crainte vis-à-vis de l'héritage géologique ou humain du sous-sol (aléa géologique, pollution, etc.). L'utilisation des ressources du sous-sol souffre encore trop souvent d'une gestion sectorielle, qui ne permet pas de bénéficier de leur plein potentiel et conduit parfois à des impasses, lorsque des conflits se manifestent. Les investigations menées traduisent ainsi l'importance de ces ressources pour le développement urbain. L'analyse de leurs usages dans le contexte lausannois, l'évaluation quantitative et qualitative des potentialités du sous-sol de la ville et les évaluations menées à grande échelle comme à l'échelle de sites de développement ont mis en évidence plusieurs grands enjeux de développement.

Explicatif

Les réflexions et les outils développés dans le cadre du PDCoM fournissent une base solide pour valoriser le sous-sol dans une perspective de gestion intégrée des ressources. Des opportunités ont été identifiées en termes notamment de valorisation de l'énergie géothermique ou des géomatériaux. Des défis de coordination ont été signalés. Pensons par exemple au besoin de réserver des espaces souterrains et de développer une vision urbanistique du sous-sol dans les zones densément construites. Finalement, de nombreuses approches et technologies existent pour exploiter le plein potentiel du sous-sol, certaines restent encore confidentielles ou peu développées à Lausanne, comme par exemple le développement des géostructures énergétiques dans les tunnels, le développement de « carrières urbaines » dans le cadre de chantiers pour l'exploitation de pierres de taille ou encore la gestion coordonnée des remblais et déblais à l'échelle d'un quartier. Ces approches prometteuses peuvent être développées par la réalisation de projets pilotes, afin d'en assurer la viabilité technique et économique, ainsi que par la réalisation de documentations et de guides techniques. Les outils développés, en particulier les cartes de potentiels, peuvent aujourd'hui être valorisés de manière systématique dans les projets de développement urbain lausannois. A l'aide de ces outils, les différents services communaux et cantonaux peuvent mettre en œuvre cette gestion intégrée des ressources du sous-sol et contribuer au développement durable de la ville.

Opérationnalisation

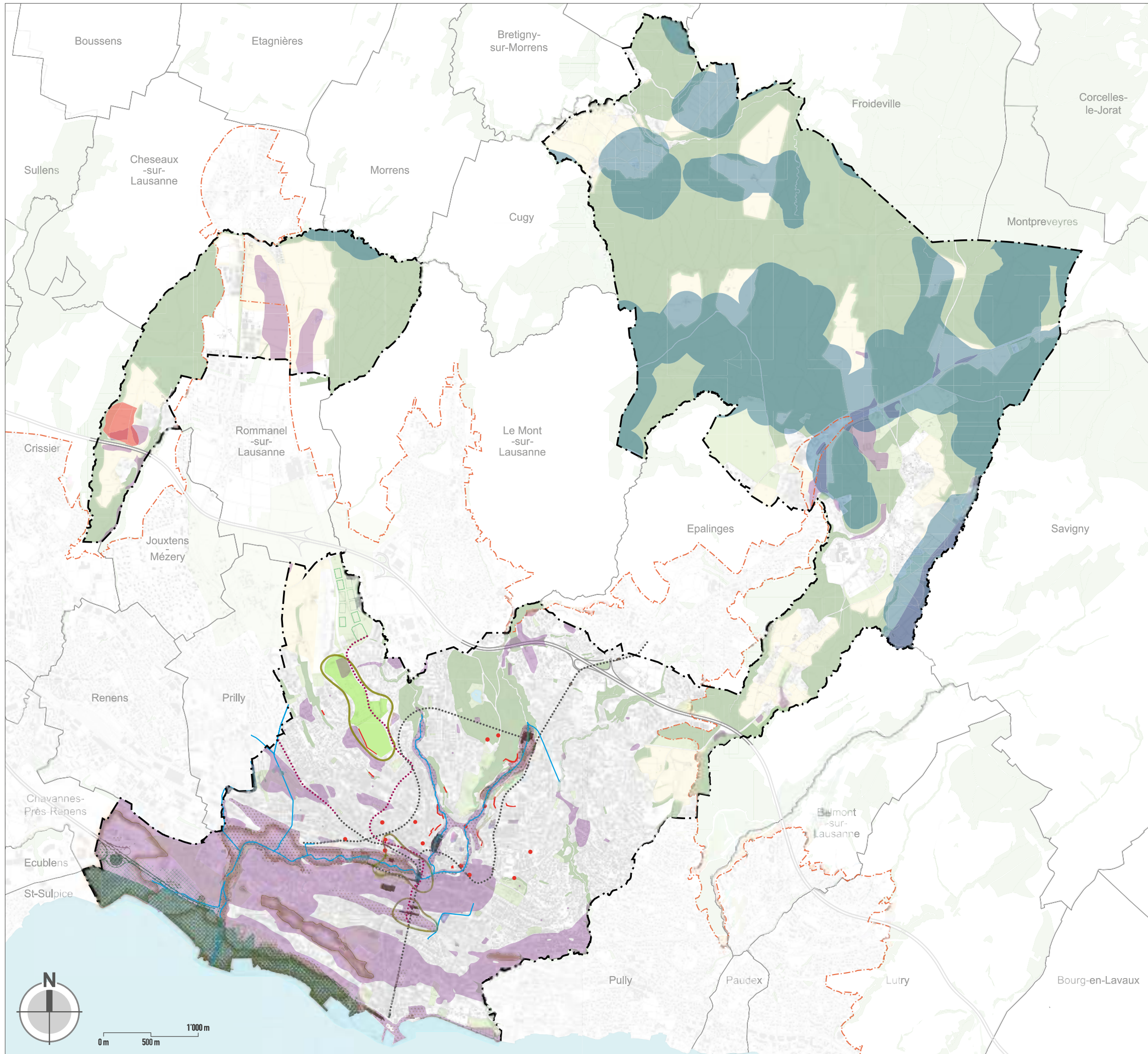
Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Réserver les espaces souterrains nécessaires à la future réalisation de bâtiments et infrastructures énergétiques, techniques et de transports	CADA	SIL, RM, URB	Partielle ment en cours	N.C.
Etablir le cadastre des constructions souterraines : bâtiments, fondations, ancrages, galeries, tunnels, ouvrages d'exploitation de l'eau et de la géothermie, etc. sur la base du cadastre géologique existant et en collaboration avec le Canton	CADA	DGE, SIL, URB	Moyen terme	rien prévu dans le PI 2016-24, prévoir un montant de l'ordre de CHF 300'000.- sur trois années à partir de 202X ou alors prévoir un montant de l'ordre de CHF 100.- par permis de construire pour cette acquisition attribué au SCC
Identifier les leviers permettant de réglementer et promouvoir l'utilisation du sous-sol	CADA	URB, SIL	Court terme	N.C
Promouvoir des synergies d'utilisation des ressources souterraines, anticiper et prévenir les conflits d'intérêts	ENV	SIL, RM	2016	
Définir et localiser les fonctions et activités potentielles réalisables en sous-sol	ENV	SIL, CADA	2016	Etude spécifique, mandat
Intégrer les ressources géothermiques et les potentiels de stockage pour le développement de nouveaux quartiers	SIL	SLG, URB	En fonction des projets	Financement éventuel par contracting (patrimoine financier)
Développer les géostructures énergétiques dans la construction d'infrastructures ou d'installations souterraines d'importance	SLG	URB, RM, SLG	En fonction des projets	Financement éventuel par contracting (patrimoine financier)

Développer graduellement la géothermie de moyenne puis de grande profondeur pour la production de chaleur et d'électricité	SIL		En cours pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Opportunité à évaluer en fonction des résultats de la campagne (zone Malley ?)	Géothermie de moyenne profondeur : campagne de prospection sismique réalisée en 2016 Financement par le Fonds CO ₂ et subvention fédérale, voire financement alternatif (SA de partenaires)
--	-----	--	---	---

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Logements Equipements Energie Environnement	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » - l'énergie, de l'eau souterraine à l'eau potable, un apport rationnel en matériaux de construction, protection de l'air et du climat.	A31 Qualité de l'air F41 Carrières, gravières et sites de dépôts d'excavation F43 Eaux souterraines F51 Ressources énergétiques et consommation rationnelle de l'énergie F52 Matériaux écologiques	



MISE EN VALEUR DES RESSOURCES SOUTERRAINES
Programme d'actions thématiques
Sous-sol

- Limite communale
- Périmètre compact du PALM

Sols

- Principaux remplissages quaternaires / remblais (terrains meubles, conditions médiocres à moyennes pour la construction souterraine)
- Remblais artificiels potentiellement pollués
- Ouvrage souterrain important (non exhaustif)
- Sites de développement de sondes géothermiques
- Zone d'utilisation intense du sous-sol
- Zone favorable à l'implantation de pieux énergétiques
- Matériaux sableux pouvant être valorisés pour la construction
- Ancien site d'exploitation de matériaux (carrières de grès)
- Site d'exploitation de matériaux en activité (Marnière)
- Ressources en eau souterraine d'intérêt public
- Tunnel existant
- Projet de nouveau tunnel
- Cours d'eau souterrain

Autres éléments

- Réseau autoroutier
- Espaces verts (Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole

programmes d'actions
thématiques

> déchets

Programmes d'actions thématiques DÉCHETS
--

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...
D.1 ... environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.9. Gestion durable des déchets.

- M.1. Appliquer le Plan cantonal de gestion des déchets (portée impérative pour les autorités lausannoises).
- M.2. Réduire la production de déchets et réutiliser les biens de consommation.
- M.3. Optimiser le tri, la collecte et la valorisation des déchets.

D.3 ... liés au développement des infrastructures techniques

PRINCIPES ET MESURES

D.3.4. Limitation des impacts de l'industrie sur l'environnement

- M.1. Prendre en compte, dans la mesure du possible, les principes de l'écologie industrielle.

Contextualisation

L'urbanisation produit une quantité importante de déchets dans une société de l'hyperconsommation. L'organisation, le transport et le traitement des déchets sont une tâche de la collectivité. A Lausanne, le ramassage des ordures ménagères, plus particulièrement des sacs taxés et du papier/carton, se déroule deux fois par semaine. Les déchets verts sont récoltés une fois par semaine. Tous les immeubles doivent être pourvus de conteneurs pour ces différents types de déchets, afin de permettre aux habitants de trier leurs déchets et aux employés du Centre intercommunal de logistique (CIL) de faciliter la collecte porte-à-porte. Le service est complété par des points de collectes fixes et un réseau de déchèteries, fixes et mobiles pour les déchets plus spécifiques. Cette structure a été mise en place pour favoriser le tri des déchets, optimiser leur valorisation et leur acheminement au centre de traitement.

Explicatif

Au travers de son nouveau Plan directeur de gestion des déchets, la Commune de Lausanne s'est dotée, en 2013, d'un outil permettant de satisfaire ses objectifs de réduction de la production de déchets. Elle vise la réutilisation des biens de consommation et ainsi un allongement de leur durée de vie. Dans cette logique d'optimisation du cycle de la matière, la Ville s'investit et participe aux processus de recyclage et de valorisation des matériaux. Parallèlement aux éléments d'améliorations techniques, des campagnes de sensibilisation sont conçues et réalisées pour mettre en exergue l'importance d'une gestion responsable des déchets de chaque Lausannois.

Le nouveau Plan cantonal de gestion des déchets (PGD, version 2015), tel que mis en consultation, conçoit l'installation de biométhanisation industrielle prévue à Gery comme une unité de réserve, à réaliser éventuellement à l'horizon 2020-2025.

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Favoriser l'apport volontaire des déchets valorisables	PUR		En continu	Partiellement pour les postes fixes
Revoir l'intégration urbaine et paysagère des installations de collecte des déchets et mettre en place un concept commun à l'ensemble de Lausanne	PUR	RM /SPADOM	2017-2018	Oui partiellement
Adapter la collecte aux particularités des quartiers	PUR		En cours	Non
Développer de nouvelles collectes sélectives lorsqu'elles s'avèrent pertinentes	PUR		En cours	Non
Répondre aux besoins du secteur économique en matière de gestion des déchets	PUR		En cours	Non
Promouvoir des postes de collecte sélective des déchets du secteur économique	PUR		2017-2018	Oui partiellement
Identifier les besoins partagés, avec les communes de la région, en matière de gestion des déchets	PUR		En cours	N.C.
Rechercher des synergies, avec les communes de la région, en matière de prestations partagées	PUR		En cours	N.C.
S'allier à d'autres entités privées ou publiques pour mettre en place des filières coordonnées de traitement des déchets et valoriser leur potentiel énergétique	PUR SIL		En cours	N.C.
Assurer la pérennité d'installations de traitement des déchets privés et encourager leur développement	PUR		En cours	Non

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » / Ressources pérennes	F42 « Déchets »	Plan directeur de gestion des déchets

programmes d'actions
thématiques

> dangers
naturels

Programmes d'actions thématiques
DANGERS NATURELS

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.1 ... environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.7. Protection de la population des dangers naturels et technologiques.

- M.1. Intégrer les dangers naturels et technologiques potentiels dans le cadre de toute nouvelle planification territoriale et pour les nouveaux projets.
- M.2. Coordonner la planification territoriale (aménagement local, programmation, affectation, etc.) et la prévention des accidents majeurs (prise en compte des périmètres de consultation liés à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) pour déterminer rapidement et simplement la nécessité de poursuivre les investigations pour les voies de communication, les installations, les entreprises et la mise en place d'éventuelles mesures de protection).
- M.3. Limiter l'exposition à l'électromog et prévoir des distances suffisantes pour respecter les valeurs limites définies par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Contextualisation

La présence d'eau et d'autres éléments naturels (dénivellation, zones humides, rochers) nécessitent la prise en compte des dangers naturels (crues, glissements de terrain, chutes de pierres) dans le cadre de la planification territoriale.

Explicatif

Afin de pouvoir prendre en compte, le plus en amont possible, les dangers naturels dans les processus de planification, le Canton a établi des cartes localisant les zones de dangers. Celles-ci définissent quatre niveaux de dangers (élevé, moyen, faible et résiduel) plus ou moins contraignants pour l'urbanisation à intégrer dans la gestion du territoire et dans les planifications territoriales. Cas échéant, les mesures constructives concrètes devront être intégrées.

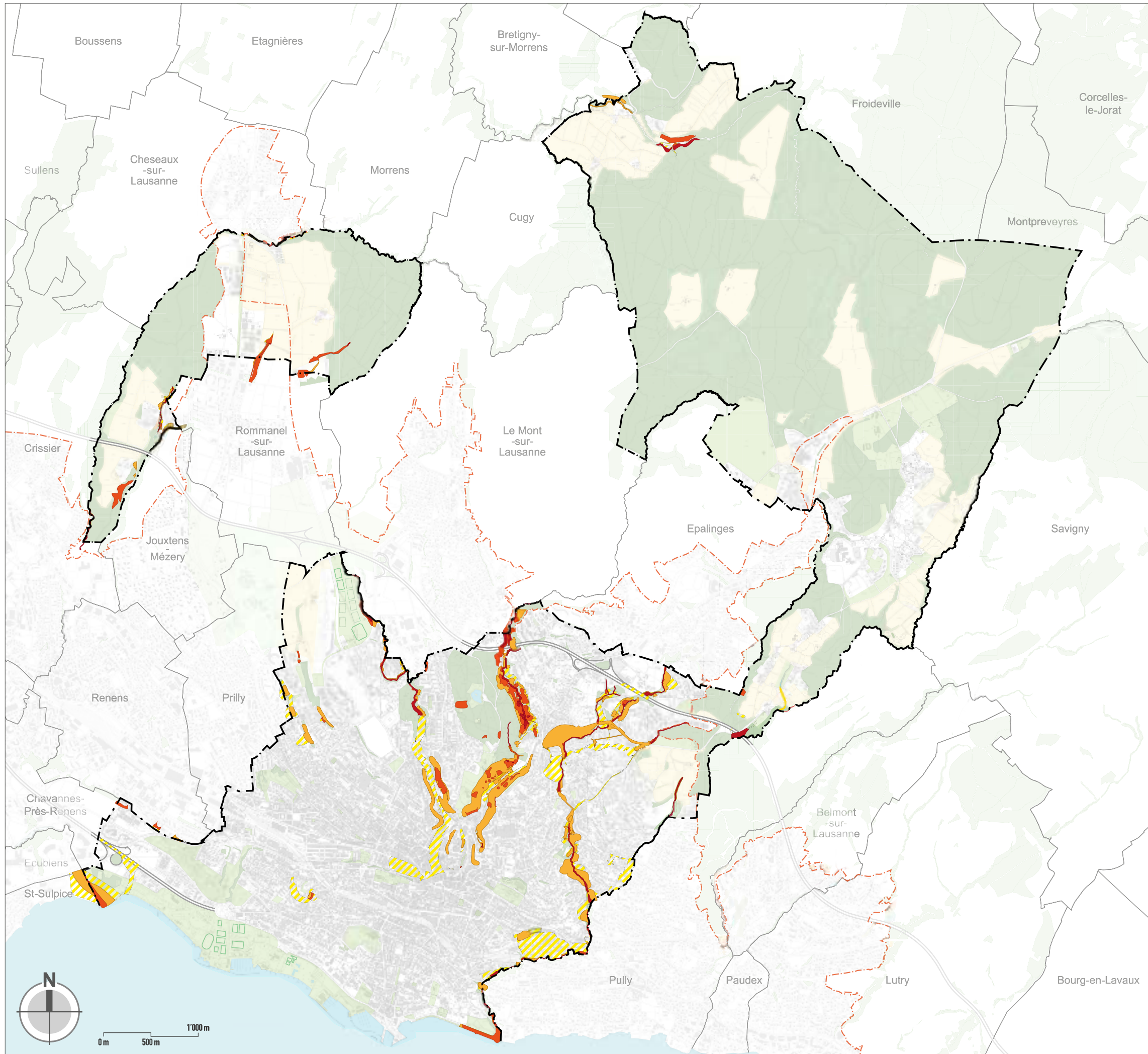
Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Intégrer les cartes de dangers naturels et leurs dispositions dans les planifications	ENV	PUR, RM	En cours	N.C.
Informier et sensibiliser les acteurs concernés	PUR	RM, URB, CADA DGE-DIRNA		N.C.

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Territoires forains hors périmètre compact Ressource du sous-sol Armature verte	Stratégie sectorielle « environnement et énergie » / - de l'eau souterraine à l'eau potable - une gestion adéquate des eaux usées et des eaux claires	E13 « Dangers naturels » E24 « Espace cours d'eau » F44 « Eaux souterraines » F45 « Eaux usées et eaux claires »	



GLISSEMENTS, INONDATIONS ET CHUTES DE PIERRES
 Programme d'actions thématiques
 Dangers naturels

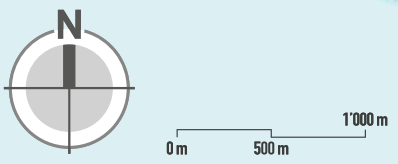
- Limite communale
- - - Périètre compact du PALM

Degré de danger

- Danger élevé
- Danger moyen
- Danger faible
- Danger imprévisible (résiduel)

Autres éléments

- Réseau autoroutier
- Espaces verts
(Parcs urbains existants, équipements sportifs de plein air)
- Forêts
- Zone à vocation agricole



programmes d'actions thématiques

> climat

> politique générale	293
> réduction des émissions de gaz à effet de serre	297
> adaptation aux changements climatiques	299

Programmes d'actions thématiques
Climat – POLITIQUE GENERALE

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux ...

D.1 ...climatiques et environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.1. Mise en œuvre de la politique générale climatique

- M.1. Etablir et mettre en œuvre un plan climat pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et préparer la ville aux mieux aux changements climatiques présents et futurs.
- M.2. Réaliser un monitoring des effets des mesures du plan climat en regard d'objectifs à court, moyen et long terme.
- M.3. Informer la population sur la politique générale climatique et mobiliser les acteurs du territoire autour de projets climatiques phares.
- M.4. Développer une politique de promotion et de participation à des projets climatiques extra-communaux, notamment dans une perspective de solidarité internationale.
- M.5. Améliorer le socle de connaissance sur les enjeux du changement climatique à l'échelle communale.
- M.6. S'associer avec d'autres acteurs territoriaux (villes suisses et européennes, canton, etc.) pour coordonner les efforts afin de contribuer à la prise de conscience de la nécessité d'agir à toutes les échelles territoriales (lobbying).

Contextualisation

Le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) a mis en évidence le défi majeur que représentent les changements climatiques. Ce défi est particulièrement important pour les villes qui, d'une part, génèrent de fortes émissions de gaz à effet de serre (plus de 60% à l'échelle mondiale) et qui, d'autre part, constituent des territoires très exposés aux risques climatiques.

En Suisse (OFEV, 2014), les scénarios climatiques montrent que les températures moyennes augmenteront de façon significative dans tout le pays. Au cours du XXIème siècle, il faut s'attendre en milieu urbain à un triplement des journées dites « d'été » (présentant une température maximale égale ou supérieure à 25°) et à des nuits tropicales de plus en plus fréquentes. Parallèlement, notre pays connaîtra une modification du régime des précipitations et une augmentation de l'évaporation. Ces changements du cycle hydrologique se manifesteront en particulier par la modification des précipitations et des débits des cours d'eau.

A l'échelle de la ville de Lausanne, on peut citer parmi les enjeux importants liés aux changements climatiques notamment les fortes chaleurs et les risques qui en découlent pour la santé ou encore la gestion des eaux suite à de fortes précipitations.

La Ville de Lausanne – qui déploie depuis plus de vingt ans une ambitieuse politique de durabilité – développe une stratégie spécifique pour faire face aux défis du changement climatique. Cette stratégie vise deux objectifs majeurs : d'une part, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, l'adaptation aux changements climatiques, afin de développer la résilience de la société et des systèmes naturels. Ces deux objectifs sont complémentaires : sans une forte limitation des causes produisant des changements climatiques, l'ampleur des effets nécessitera des mesures d'adaptation plus conséquentes.

Explicatif

Consciente depuis longtemps du rôle moteur que doivent jouer les villes pour répondre aux enjeux de la durabilité, Lausanne a signé en 1998 la Charte d'Aalborg. Après avoir mis en place dans la foulée un Agenda 21, la Municipalité a tiré un premier bilan de la démarche engagée, relevant les succès de cette politique multisectorielle et définissant un plan d'actions pour les années futures.

En 2009, Lausanne a signé la première Convention des maires qui fixe des objectifs pour relever les défis énergétiques et climatiques d'ici à 2020 (réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%, réduire la

consommation d'énergie de 20% et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie). En 2017, la Ville a signé la nouvelle Convention des maires qui fixe un objectif de réduction des émissions de CO₂ d'au moins 40% d'ici 2030 (en conservant l'année de référence de 2005) et qui demande la préparation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, en 2019, la Municipalité a exprimé sa volonté de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris (rapport-préavis 2019/30).

A cette fin, la Ville de Lausanne établit un « plan climat » à l'échelle communale, qui doit mobiliser tous les acteurs de son territoire. Ce plan nécessite le développement de connaissances approfondies relatives aux enjeux et effets locaux du changement climatique, permettant de réduire les incertitudes existantes. Pour s'assurer de l'efficacité du plan climat, ses effets seront régulièrement évalués en regard d'objectifs à court, moyen et long terme. Nécessairement dynamique, le plan climat lausannois doit être périodiquement réactualisé afin de tenir compte des évolutions du contexte et des nouvelles connaissances.

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
<p>Lancer des études afin d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> les impacts du changement climatique (les risques et les opportunités) à l'échelle communale ; les actions à mettre en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris 0 (en collaboration avec les autres Villes suisses, le Canton et la Confédération) ; les mesures d'adaptation en relation avec la gestion des ressources et les dynamiques d'urbanisation (en collaboration avec les autres Villes suisses, le Canton et la Confédération) 	COFIL Climat	SMun, ENV , UDD, PUR, EAU, SIL, URB, SPADOM, RM, SSPR, ...	Court terme	Oui
Développer un système d'objectifs climatiques associés à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi et d'évaluation.	COFIL Climat	SMun, ENV , UDD, PUR, EAU, SIL, URB, SPADOM, RM, SSPR, ...	Court terme	non
Développer une méthode permettant de prendre en compte les enjeux climatiques dans les projets d'urbanisme et d'aménagement	URB et COFIL Climat		Court terme	non
Mettre en place un concept de communication visant à informer le grand public sur la question du climat.	COFIL Climat		Court terme	non
Mettre en place des démarches participatives capables de mobiliser un large spectre d'acteurs dans l'initiation, le développement et la mise en œuvre de projets phares liés aux changements climatiques.	COFIL Climat	Coordinatrice de la plateforme participation	Court terme	non
Promouvoir et contribuer au développement de projets climatiques dans le cadre de partenariats avec des collectivités publiques étrangères, notamment les plus touchées.	Commission développement durable AIMF	AIMF (association internationale des Maires francophones)	Court terme	non

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Tous les programmes d'actions			Agenda 21 de la Ville de Lausanne Stratégie DD Plan Climat

Programme d'actions thématiques
Climat – REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux...

D.1 ... climatiques et environnementaux

PRINCIPES ET MESURES

D.1.2. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

- M.1. Assainir du point de vue énergétique les bâtiments publics existants.
- M.2. Développer sur le foncier communal un parc immobilier exemplaire du point de vue énergétique.
- M.3. Promouvoir la réduction de la dépendance des bâtiments privés aux énergies fossiles.
- M.4. Favoriser une mobilité sobre en carbone.
- M.5. Promouvoir les modes de production et de consommation énergétiquement sobres, en particulier auprès des acteurs économiques.
- M.6. Valoriser les potentiels en énergies renouvelables du territoire communal.
- M.7. Favoriser le maintien et la plantation d'arbres.

Contextualisation

Dans le Canton de Vaud (Etat de Vaud, 2017), les émissions territoriales de gaz à effet de serre (gaz carbonique, méthane et protoxyde d'azote) proviennent principalement des carburants (41%), des combustibles (37%), de l'agriculture (11%) et des procédés industriels (9%).

Dans sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Ville de Lausanne prévoit de concentrer son action sur un nombre limité de domaines prioritaires, identifiés en fonction de leurs importances respectives dans le bilan global des émissions carbone et du potentiel d'amélioration qu'ils représentent. Trois domaines d'intervention prioritaires sont la production et la distribution d'énergie, la mobilité, le développement immobilier et l'assainissement du parc immobilier. Pour ces domaines prioritaires, la Ville dispose de compétences entendues et de moyens d'action susceptibles d'être mis en œuvre efficacement et à court terme.

Explicatif

Les bâtiments ont une lourde empreinte dans le bilan global des émissions de gaz à effet de serre de la Ville. Pour produire de la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire), les bâtiments consomment aujourd'hui de très gros volumes de combustibles fossiles (gaz et mazout) et de l'électricité. La priorité pour la Ville consiste, d'une part, à assainir du point de vue énergétique les bâtiments publics et le parc immobilier en main publique existants et, d'autre part, à développer sur les terrains en propriété communale un parc immobilier exemplaire. En ce qui concerne les bâtiments privés, l'enjeu consiste à promouvoir auprès des propriétaires la réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Les transports composent un second domaine d'action prioritaire pour la Ville de Lausanne. Le trafic individuel motorisé et le transport de marchandises sont en effet responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre. Afin de développer une mobilité sobre en carbone, l'enjeu consiste principalement à minimiser les déplacements en voiture et provoquer un transfert modal au bénéfice de la mobilité active et des transports en commun (cf. programmes d'actions liées à la mobilité) ainsi que de favoriser les motorisations non carbonées, en particulier la mobilité électrique. Des pistes pour une sobriété de déplacements (réduction du nombre de km parcourus) doivent être étudiées.

La Ville – qui est aussi un acteur dans la production d'énergie – souhaite valoriser les potentiels en énergies renouvelables du territoire communal (éolien, photovoltaïque, hydraulique, pompes à chaleur, etc. – cf. programmes d'actions sur l'énergie).

Enfin, la Ville doit s'engager dans la sensibilisation de tous les acteurs de la société aux impacts de la consommation et de la production sur le climat et aux alternatives existantes.

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Réaliser un bilan carbone à l'échelon communal	COFIL Climat	SIL	Court terme	Partiellement
Élaborer un plan de réduction des gaz à effet de serre	COFIL Climat	SIL, RM, SLG, etc	Court terme	Non
Établir un plan d'assainissement des bâtiments publics existants du point de vue énergétique	SLG		Court terme	Non
Poursuivre le développement d'immeubles exemplaires du point de vue énergétique sur les parcelles communales.	SLG, BDM, URB, SIL, ARCH		Court terme	Non
Lors de rénovations ou de nouvelles constructions sur fond privé, promouvoir une réduction de la dépendance aux énergies fossiles.	URB, SIL		Court terme	Non
Intégrer des exigences spécifiques pour viser une sobriété carbone dans les concours d'architecture, les appels d'offres, notamment pour les projets de construction et de rénovation d'infrastructures	SALV, UDD, ARCH, RM, SIL, PUR, SIL, EAU		Court terme	Non
Augmenter la part de véhicules électriques dans le parc automobile de la Ville	SALV	RM, SIL, PUR, SPADOM, EAU	Court terme	Non
Promouvoir la réduction de la part du diesel dans le parc des véhicules des transports en commun	RM	TL	Court terme	Non
Promouvoir des régimes alimentaires bas carbone auprès des acteurs de la restauration collective publique	ECOLE, SPE, UDD		Court terme	Non
Mettre à disposition des outils d'évaluation des gaz à effet de serre pour favoriser les achats responsables (professionnels et particulier)	COFIL Climat	UDD, ENV, SALV	Court terme	Non
Promouvoir la généralisation de l'agriculture de conservation des sols (favorable à la séquestration du carbone).	SPADOM	ENV	Court terme	Non

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCOM	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Tous les programmes d'actions			Agenda 21 de la Ville de Lausanne, Stratégie DD ? Plan Climat ?

Programme d'actions thématiques

Climat – ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**D Valoriser et accompagner la mutation du territoire par la prise en compte des enjeux...****D.1 ... climatiques et environnementaux**

PRINCIPES ET MESURES

D.1.3. Adaptation aux changements climatiques

- M.1. Protéger la population contre les effets néfastes des changements climatiques.
- M.2. Protéger la biodiversité, le patrimoine arboré, les espaces verts, les cours d'eau, les sources et l'agriculture face aux effets des changements climatiques.
- M.3. Mettre en œuvre un développement urbain prenant en compte les changements climatiques afin de lutter notamment contre l'effet « îlots de chaleur ».
- M.4. Informer la population sur les risques climatiques et les comportements à adopter en particulier pendant les périodes de fortes chaleurs.

Contextualisation

D'avantage que les territoires ruraux, la ville comme milieu bâti dense emmagasine de la chaleur pendant la journée. Accumulée par les bâtiments et par l'ensemble des espaces imperméabilisés, cette énergie thermique affaiblit l'effet rafraichissant des nuits et renforce le phénomène des îlots de chaleur. Cette augmentation de la température de l'air affecte la qualité de vie en ville. Elle touche directement la population et représente un risque sanitaire en particulier pour les populations vulnérables (nourrissons, personnes fragilisées, seniors).

En plus des effets directs sur les températures, les changements climatiques induisent des modifications du cycle hydrologique. Les changements de régime des précipitations conduisent à une augmentation des crues et à une fragilisation des pentes (glissements de terrain, chutes de pierre) – deux risques à prendre pleinement en compte en raison de la topographie particulière de Lausanne afin de garantir la protection des espaces urbains habités.

Les changements climatiques induisent également une dégradation de la qualité de l'eau (réchauffement et concentration de polluants), des sols (érosion et disparition de la couche supérieure, lessivage des nutriments) et de l'air (smog lié à des situations anticycloniques et concentration de polluants notamment d'ozone en période de fortes chaleurs). Ils conduisent par ailleurs à une modification des milieux naturels (en termes de répartition et de diversité des espèces, de caractéristiques des milieux naturels et de fonctionnement des écosystèmes – notamment des forêts), laquelle questionne de façon large et transversale la capacité de résilience de nos territoires.

Enfin, les changements climatiques peuvent favoriser le développement et la propagation d'organismes potentiellement nuisibles pour la santé humaine, ou présentant un risque pour l'agriculture et la sylviculture. Leur détection précoce, leur prévention et un dispositif de lutte contre ces organismes nuisibles doivent être mis en œuvre en coordination avec les instances cantonales et fédérales.

Explicatif

De façon générale, afin de protéger la population contre les effets néfastes des changements climatiques – en particulier en prévision des périodes de chaleur et de sécheresse estivales – un climat urbain agréable doit être favorisé. Dans cette perspective, les espaces non bâtis ont un rôle central à jouer. Le développement d'une trame urbaine favorable aux flux d'air frais offre en premier lieu une ventilation naturelle. Dans le contexte lausannois, cette ventilation est d'autant plus efficace si elle est organisée en connexion avec les importants massifs forestiers environnants (bois du Jorat et cordons boisés urbains). De même, les couloirs de végétalisation et plus largement l'ensemble des espaces verts (y compris privés) offrent un effet favorable de rafraîchissement par évaporation qui doit être préservé et renforcé (cf. programmes d'actions sur l'armature verte). Cet effet de rafraîchissement peut encore être amplifié par le développement de la présence de l'eau en milieu urbain, notamment en tirant parti de la présence des cours d'eau et du lac (cf. programme d'actions sur l'eau).

La protection de la population passe également par la diffusion de l'information. Une connaissance partagée des risques climatiques et des comportements à adopter pendant les vagues de chaleur ou les fortes précipitations permet de limiter les risques sanitaires.

Enfin, la protection de la population exige une gestion adéquate des dangers naturels, tout particulièrement en termes de prévention des risques liés notamment aux crues et glissements de terrain. Cette prévention repose sur le suivi des phénomènes dangereux et l'élaboration de stratégies pour la maîtrise des phénomènes naturels, en termes à la fois de planification du territoire et d'aménagement de mesures de protection (cf. programmes d'actions sur les dangers naturels).

La biodiversité, le patrimoine arboré et plus généralement tous les espaces verts doivent également être protégés face aux changements climatiques. Des mesures de préservation doivent notamment être prises pour les espèces et milieux naturels les plus impactés. Les activités productrices et nourricières présentes sur le territoire lausannois (agriculture, viticulture et sylviculture) doivent également être adaptées (en termes de variétés, mode d'exploitation, etc.) afin de réduire leurs expositions aux risques et de préserver les ressources naturelles (cf. programmes d'actions sur les ressources naturelles).

CLIMATIQUES

Opérationnalisation

Actions	Service responsable	Partenaire	Priorité	Prévu au plan des investissements
Dans les projets d'urbanisme et d'aménagement, promouvoir les dispositifs favorables au rafraîchissement urbain (typologie du bâti offrant une ventilation naturelle, espaces dédiés au végétal, présence de l'eau...).	URB	ENV, PUR, EAU, SIL, SPADOM, UDD, ARCH	Court terme	NC
Renforcer la diffusion auprès du grand public des consignes et recommandations en cas de canicule.	COFIL Climat DIAM	Police (DIAM)	Court terme	Non
En collaboration avec le Canton, adapter le dispositif de gestion des risques naturels aux évolutions climatiques (planification du territoire, mesures de protection).	EAU	URB, ENV, SIL, SPADOM, COFIL Climat	Court terme	Non
Collaborer à l'identification des espèces et milieux naturels les plus impactés par les changements climatiques et établir un plan de mesure pour les protéger.	SPADOM	COFIL Climat, ENV	Court terme	Non
Appuyer les acteurs de l'agriculture, de la viticulture et de la sylviculture pour l'adaptation des modes de production en lien avec le réchauffement climatique.	SPADOM	ENV	Court terme	NC
En collaboration avec les instances cantonales et fédérales, mettre sur pied un dispositif de veille épidémiologique.	COFIL Climat	SSPR	Court terme	Non

N.C. : non concerné (n'impacte pas le plan des investissements)

Liens

Autres actions du PDCom	PALM	Plan directeur cantonal	Autres
Tous les programmes d'actions			Agenda 21 de la Ville de Lausanne Stratégie DD Plan Climat

Glossaire

GLOSSAIRE

ABRÉVIATION	NOM	COMPÉTENCE
1. Entités, services, gouvernance		
ARCH	Service d'architecture	Lausanne
BDM	Bureau de développement et Métamorphose	Lausanne
BEP	Bureau des espaces publics	Lausanne
BPC	Bureau des permis de construire	Lausanne
CADA	Service du cadastre	Lausanne
CCUT	Commission consultative d'urbanisme et des transports	Lausanne
CFL	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne	Lausanne
CP	Corps de police	Lausanne
CULT	Service de la culture	Lausanne
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	Confédération
DGE	Direction générale de l'environnement	Etat de Vaud
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes	Etat de Vaud
DGTL	Direction générale du territoire et du logement	Etat de Vaud
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine (anciennement SIPaL)	Etat de Vaud
EAU	Service de l'eau	Lausanne
ECO	Service de l'économie	Lausanne
ENV	Unité environnement	Lausanne
GEP	Groupe des espaces publics	Lausanne
OAES	Office d'appui économique et statistique	Lausanne
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile	Confédération
OFEV	Office fédéral de l'environnement	Confédération
OFROU	Office fédéral des routes	Confédération
OFS	Office fédéral de la statistique	Confédération
PUR	Service de la propreté urbaine	Lausanne
RM	Service des routes et de la mobilité	Lausanne
SDCL	Schéma directeur Centre Lausanne	Communes
SDEL	Schéma directeur de l'Est Lausannois	Communes
SDNL	Schéma directeur du Nord lausannois	Communes
SDOL	Stratégie et développement de l'Ouest Lausannois	Communes
SDRM	Schéma directeur de la région morgienne	Communes
SDT	Service du développement territorial	Etat de Vaud
SE	Direction de la sécurité et de l'économie	Lausanne
SEP	Services des écoles et du parascolaire	Lausanne
SFIN	Service des finances	Lausanne
SGCD	Secrétariat général – Culture et développement urbain	Lausanne
SGEIQ	Secrétariat général – Enfance, jeunesse et quartiers	Lausanne
SGLEA	Secrétariat général – Logement, environnement et architecture	Lausanne
SGSCS	Secrétariat général – Sports et cohésion sociale	Lausanne
SGSIL	Secrétariat général – Services industriels Lausanne	Lausanne
SIPaL	Service immeubles, patrimoine et logistique (dès 01.01.2019 DGIP)	Etat de Vaud
SJL	Service juridique et législatif	Etat de Vaud
SLG	Service du logement et des gérances	Lausanne
SMS	Section monuments et sites du SIPAL	Etat de Vaud
SPE	Service de la petite enfance	Lausanne
SPADOM	Service des parcs et domaines	Lausanne
SPORTS	Service des sports	Lausanne
2. Plans, documents, inventaires		
CND	Cartographie des dangers naturels	Etat de Vaud
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse	Confédération
IVS	Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse	Confédération
PA	Plan d'affectation communal	Lausanne
PAC	Plan d'affectation cantonal	Etat de Vaud
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges	Etat de Vaud et communes
PDCom	Plan directeur communal	Lausanne

PDCn	Plan directeur cantonal	Etat de Vaud
-	Plan directeur des jardins familiaux et potagers	Lausanne
PDGD	Plan directeur de gestion des déchets	Lausanne
PDL	Plan directeur localisé	Lausanne
PDLi	Plan directeur localisé intercommunal	Communes
PDS	Plan directeur du sport	Lausanne
PE	Plan d'extension	Lausanne
PGD	Plan de gestion des déchets	Etat de Vaud
PGA	Plan général d'affectation	Lausanne
-	Plan lumière	Lausanne
PPA	Plan partiel d'affectation	Lausanne
PQ	Plan de quartier	Lausanne
PSIA	Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique	Confédération
SDROL	Schéma directeur des rives occidentales du lac	Lausanne

3. Lois et ordonnances

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire	Confédération
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions	Etat de Vaud
LFo	Loi sur les forêts	Confédération
LPNMS	Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites	Etat de Vaud
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif	Etat de Vaud
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire	Confédération
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air	Confédération
OPAM	Ordonnance sur les accidents majeurs	Confédération
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit	Confédération
ORNI	Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant	Confédération

4. Autres

AFTPU	Axes forts de transports publics urbains	Lausanne
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire	Lausanne
ARLB	Aéroport de la région lausannoise	-
BAVL	Bibliothèques de la Ville de Lausanne	Lausanne
BHNS	Bus à haut niveau de service	-
BIUM	Bibliothèque universitaire de médecine	-
CAD	Chauffage à distance	Lausanne
CBD	Central business district	-
CFF	Chemin de fer fédéraux	Confédération
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois	Etat de Vaud
CIO	Comité international olympique	-
COFIL	Comité de pilotage	-
DDP	Droit distinct et permanent de superficie	-
ECAL	Ecole cantonale d'art de Lausanne	Etat de Vaud
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	Confédération
ERACOM	Ecole romande d'arts et communication	Etat de Vaud
FMEL	Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne	-
GCTA	Gestion coordonnée du trafic d'agglomération	Confédération
MA	Mobilité active	-
MEP	Mandat d'étude parallèle	-
PARC	Parc agricole récréatif et culturel	-
PMR	Personne à mobilité réduite	-
P+R	Parking-relais	-
PLD	Parking longue durée	-
RC	Route cantonale	Etat de Vaud
REC	Réseau écologique cantonal	Etat de Vaud
REN	Réseau écologique national	Confédération
SDA	Surface d'asselement	-
SGZA	Système de gestion des zones d'activités	Etat de Vaud
SPD	Surface de plancher déterminante	-
STEP	Station d'épuration des eaux usées	Lausanne
TIM	Transport individuel motorisé	-
TL	Transports publics de la région lausannoise	-

TP	Transport public	-
TRIDEL	Usine de valorisation thermique et électrique de déchets	-
UIOM	Usine d'incinération d'ordures ménagères	-
VLI	Valeur limite d'immission	-
VP	Valeur de planification	-
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports	-